

Factur-X

Standard Franco-Allemand de Facture Mixte



VERSION 1.07.2 (ZUGFeRD V2.3.2) – 15 novembre 2024

Un consortium franco-allemand est responsable des définitions et des développements de Factur-X/ZUGFeRD :

Groupe Factur-X FNFE-MPE, France	Groupe ZUGFeRD, FeRD, Allemagne
Rapporteurs : M. Cyrille SAUTEREAU, FNFE-MPE, Admarel Conseil	Rapporteurs : M. Bernd Wild, DWC M. Rolf Wessel, SEEBURGER, UN/CEFACT M. Dominique Corazolla, SYMTRAX S.A. M. Daniel Vinz, AVW, FeRD
Comité de Rédaction : M. Pierre BONSACK, FNFE-MPE, Saint Gobain Distribution Bâtiment France M. Claude CHARMOT, Secrétaire FNFE-MPE, Auratechcom, CLEEP M. Emmanuel FLESSELLES, FNFE-MPE, Serensia Mme Nadine GARAUD, FNFE-MPE, GALIA Mme Nadia GHOZALI, FNFE-MPE, VENTYA Mme Anne-Claire KRID, FNFE-MPE, GS1 France Mme Corinne LAVIGNE, FNFE-MPE, Crédit Mutuel Alliance Fédération M. Jean-Louis MATHIEU, FNFE-MPE, CNOEC M. Beckar RABHI, FNFE-MPE, E-business Expert M. Frank POURCHASSE, FNFE-MPE, CASedi	Comité de Rédaction : Mme Monique Ostermann, ZUGFeRD-Community Mme Ulrike Linde, Strategien für die digitale Gesellschaft M. Klaus Förderer, GS1 Germany GmbH M. Siegmund Gorr, CIB M. Jochen Stärk, Mustangproject usegroup M. Gerhard Heemskerk, GH Consultancy, UNCEFACT M. Jörg Walther, VDA M. Svante Schubert, Schubert Consulting, UN/CEFACT, CEN M. Nicolas Guillet, ABACUS M. Hugo Mall, 1&1 M. Andreas Starke, ZUGFeRD-Community M. Steffen Walther, DATEV M. Alexander Geller, Four Js Development Tools M. Andreas Pelekies, GEFEG, validool.org

Gestion des versions

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
V1.0	2017 12 31	Rapporteurs FNFE-MPE	Version initiale
V1.1	2018 07 24	Rapporteurs FNFE-MPE	<p>Déplacement des chapitres 6 et 7 après le chapitre 3 (qui deviennent donc 4 et 5)</p> <p>Ajout du paragraphe 7.1.11 relatif à la gestion des remises et charges pour une plus grande clarté (notamment son utilisation aussi pour codifier le rabais sur prix brut pour constituer le prix net).</p> <p>Enrichissement de la description des profils BASIC WL et BASIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description sommaire des blocs de la structure dans l'ordre de la syntaxe • En ajoutant dans le tableau des lignes pour des niveaux intermédiaires de la syntaxe XML UN/CEFACT CII D16B quand nécessaire (voir introduction du 7.3). • Ajout d'une colonne indiquant les règles métier applicable • Ajout de la cardinalité de la syntaxe XML UN/CEFACT CII D16B (vérifiée par les xsd et plus souples que celle de la Norme EN 16931). • Présentation des Xpath par niveau et avec un bloc « Parent » et un bloc « Enfant » correspondant à la donnée de la ligne. <p>Compléments sur le chapitre 7.5 (profile EN 16931) relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'utilisation du bloc AdditionalReferencedDocument de la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B pour les données BT-122, BT-17, BT-18 et BT-128 • à la gestion de la quantité de base du prix de l'article BT-149. <p>Version Anglaise traduite</p>
V1.2	2018 07 31	Rapporteurs FNFE-MPE	Correction Erratum : le profil BASIC WL est bien codifié BASIC WL dans l'XMP du PDF A3 (et non BASIC_WL)
V1.2a	2018 09 30	Rapporteurs FNFE-MPE	Correction Erratum : correction des Xpath des termes métiers BT-95 ; BT95-0 et BT-99 (corrects dans xsd) et ajout des BT-95-00 et BT-102-00 parents respectivement des BT-95 et BT-102.
1.0.3	2018 10 31	Rapporteurs FNFE-MPE	De façon à éviter toute confusion entre le versionning de documentation et le versionning de Factur-x, la documentation est renombrée pour devenir factur-x 1.0.3.

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
			<p>Suite à publication des Corrigendum des syntax binding de la norme EN16931, les corrections suivantes ont été apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BT-24, valeur pour profils BASIC et EXTENDED modifiée pour alignement avec les recommandations de la norme (Basic : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#urn:fatur-x.eu:1p0:basic Extended : urn:cen.eu:en16931:2017#conformant#urn:fatur-x.eu:1p0:extended) • BT-81 : ajout du code 57 : moyen déjà défini entre les parties. • BT-105 & BT-145 : mise à jour des codes sur liste UNTDID 7161. • BT-151, BT-118, BT-95, BT-102 : ajout du code TVA « Z » pour alignement avec la Norme (non utilisé en France). <p>Ajout d'un onglet « codelists » dans le modèle excel avec les listes de codes à jour pour UN/CEFACT D16B.</p> <p>Version Allemande mise à jour : ZUGFERD 2.0 = Factur-X 1.0.3</p>
1.0.04	2019 06 30	Rapporteurs FNFE-MPE	<p>De façon à ce que le profil BASIC reste « compliant » au sens de la Norme EN 16931, c'est-à-dire respecte toutes les règles de gestion, certaines données qui étaient uniquement en profil EN 16931 et font l'objet d'une règle de gestion ont dû être ajoutées au profil BASIC, et au profil BASIC WL pour les données de niveau document :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil BASIC : BT-140, BT-139, BT-145, BT-144, raison en texte et en code des remises et charges de ligne. • Profils BASIC WL et BASIC : adresse et date de livraison BT-71 (BT-71-0, BT-71-1), BT-70, BT-78, BT-75, BT-76, BT-165, BT-77, BT-80, BT-79. • Profils BASIC et BASIC WL : période de facturation (BG-14) : BT-73 (BT-73-00, BT-73-0), BT-74 (BT-74-00, BT-74-0). <p>De même, les données « CountrySubDivisionName » des adresses postales ont été intégrées dans le profil BASIC WL et BASIC, par cohérence avec les autres données d'adresse et parce qu'elles sont utiles pour d'autres pays d'Europe, à commencer par l'Allemagne : BT-39, BT-54, BT-68 et BT-79.</p> <p>Paragraphe 6.2.2 : Précision sur les différents AF/Relation dans l'XMP en fonction des profils et des pays de destination.</p> <p>Paragraphe 6.3 : précision sur la façon de codifier le schéma d'extension dans l'XMP (cf exemple).</p> <p>Paragraphe 6.2.2 et 6.4 : clarifier la possibilité d'avoir une structure de l'XMP avec des branches /Kids entre « /EmbeddedFiles » et « /Names » comme certains outils le pratiquent.</p> <p>Paragraphe 7.1.5 : précision sur le nombre de décimales qui sont une indication « maximum ». Par exemple, les quantités</p>

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
			<p>s'expriment avec 4 décimales maximum (donc 2 ou 0 peuvent suffire).</p> <p>Mise à jour des listes de codes (voir excel) à utiliser dans la norme.</p> <p>Profil EXTENDED commun avec documentation ZUGFERD 2.0</p>
1.0.05	2020 03 24	Rapporteurs FNFE-MPE	<p>Alignment avec ZUGFERD 2.1</p> <p>Mise à jour des xsd pour chaque profil, y compris les listes de code.</p> <p>Chapitre 5.3 sur les spécifications d'usage.</p> <p>Chapitre 7, tableaux, ajout d'une colonne donnant la cardinalité de chaque donnée dans l'XML complet CII D16B, en complément de la cardinalité potentiellement restreinte des profils XML BASIC et BASIC WL, sachant que la cardinalité présentée à gauche des tableaux correspond à celle de la Norme Sémantique EN 16931.</p>
1.0.06	2022 03 01	Rapporteurs FNFE-MPE & FeRD	<p>Evolution du profil BASIC WL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de BT-6, BT-20, BT-111 <p>Evolution du profil BASIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de BT-6, BT-20, BT-111 • Ajout de BT-127, BT-148, BT-147, BG-26 (BT-134 et BT-135) <p>Evolution du profil EXTENDED : nouveaux champs ajoutés pour alignement avec ce qui a été ajouté dans Order-x, avec les besoins identifiés dans le cadre de la réforme de facturation électronique obligatoire en B2B en France, et avec les besoins de déploiement de la facture électronique dans le secteur public allemand.</p> <p>Capacité à utiliser un profil CIUS XRECHNUNG pour le secteur public allemand.</p> <p>Nouveau chapitre 6.3.2 : rappel pour mémoire du schéma dextension PDF/A applicable à ZUGfERD 2.0</p> <p>Nouveau chapitre 6.6 : maintenance et outils de validation Factur-x 1.0</p> <p>Nouveau chapitre 7.7 : profil de référence XRECHNUNG</p>
1.0.07	2024 09 18	Rapporteurs FNFE-MPE & FeRD	<p>Factur-X.xml est désormais basé sur UN/CEFACT CII D22B (au lieu de D16B), de façon à être plus conforme avec la norme EN16931(BG-3 avec cardinalité 0..n).</p> <p>Pour tous les profils (sauf MINIMUM) : la cardinalité de BG-3 est de 0..n au lieu de 0..1.</p> <p>Pour les profils EN 16931, BASIC, BASIC WL, des corrections de la description Excel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BT-159 (Pays d'origine de l'article): Card 1..1 (un seul fils) • BT-47 (Identifiant légal de l'Acheteur): Card 0..1 (et pas 1..1) • BT-61 (Identifiant légal du Bénéficiaire): Card 0..1 (pas 1..1)

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
			<p>Excel file update:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle colonne avec les identifiants de donnée du profil français EXTENDED-CTC-FR • Nouvelles colonnes pour indiquer la présence de chaque donnée dans chacun des profils • Mise à jour de la liste des Règles de gestion EN16931 <p>Profil EXTENDED : creation d'IDs pour tous les BT (BT-X-zzz).</p> <p>Profil EXTENDED : ajout de nouveaux BT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 Termes Métiers (BT) qui sont presents dans la version D22B mais pas en D16B et qui sont dans le profile EXTENDED d'ORDER-X, et ont été ajoutés dans Factur-x EXTENDED : pour la description de l'article : Identifiant Industrie de l'article, Identification du Modèle de l'article, Identification du Lot de l'article, Marque de l'article, Nom du Modèle de l'article. • Référence du Bon de Vente au niveau de la ligne : Identifiant du Bon de Vente Identifiant, Identifiant de Ligne de Bon de Vente référencée, Date du Bon de Vente • "Code de role" ajouté à toutes les Parties, Cardinalité 0..1 • Identifiant de Ligne de la facture antérieure • Référence à facture antérieure (Identifiant, date, code type) dans le bloc de détail des paiements reçus (acomptes, BG-X-45). <p>Profil EXTENDED, modification de cardinalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BT-22 (Contenu de Note : 0..1 au lieu de 1..1, car un Code de Contenu a été ajouté. • BT-46 (Identifiant privé de l'acheteur) : cardinalité etendue à 0..n au lieu de 0..1 pour être conforme aux exigences de la réforme facture électronique en France (et en anticipation de l'évolution de EN16931). • BT-127 (Contenu de Note au niveau de la ligne): 0..1 au lieu de 1..1, car un Code de Contenu a été ajouté. • BT-X-27 : Identifiant du Document du Document Additionnel au niveau de la ligne : 1..1 au lieu de 0..1, pour alignement avec ce qui est défini au niveau Document. • BT-X-299 : Description du Document du Document Additionnel au niveau de la ligne : 0..1 au lieu de 1..1, pour alignement avec ce qui est défini au niveau Document. • BT-X-331 : Référence à une facture antérieure au niveau de la ligne : 0..1 au lieu de 1..1, dans le cas où cette référence est déjà donnée au niveau Document (BG-3), seul le numero de ligne de la facture antérieure est à fournir au niveau ligne. • Alignement : l'Adresse Postale des tierce Parties est 0..1 au lieu de 1..1: Agent de Vendeur, Représentant fiscale de l'Acheteur, Utilisateur Final du Produit, Agent d'Acheteur, => seuls le Vendeur, l'Acheteur et le Représentant Fiscal du Vendeur ont une adresse postale obligatoire. • Global ID est 0..n pour toutes les Parties pour Alignement: Lieu de Livraison (BT-71), Bénéficiaire (BT-60), Payeur (BT-X-479), Bénéficiaire sous le bloc Conditions de Paiement (pour permettre de désigner plusieurs Bénéficiaires dans un échéancier de paiement). • Le nom des Parties pour le Facturant (BT-X-207) et le Facturé À (BT-X-226) est 1..1 (au lieu de 0..1).

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
			<ul style="list-style-type: none"> Le nom de la subdivision du pays du Facturé À (BT-X-240) est 0..1 au lieu de 0..n (correction description Excel). Identifiant legal du Bénéficiaire (BT-61): la cardinalité est 0..1 au lieu de 1..1 (correction description Excel). BG-16: Cardinalité 0..n au lieu de 0..1 pour permettre de renseigner plus d'un seul compte bancaire à payer pour PayeePartyCreditorFinancialAccount. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir plusieurs blocs SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans (BG-16). Les informations fiscales sur les CHARGES DE SERVICES LOGISTIQUES (BT-X-273-00): cardinalité 1..n au lieu de 0..n. Montant total TTC (BT-112): cardinalité 1..1 au lieu de 1..2 (pas besoin d'avoir ce montant fourni en 2 devises). <p>Profil EXTENDED : les règles de gestion BR-O-11, BR-O-12, BR-O-13, BR-O-14 sont supprimés de façon à permettre des factures contenant des lignes « hors scope TVA » et des lignes d'une autre catégorie.</p> <p>Profil EXTENDED : modification de règles de gestion pour introduire une tolérance de 0,01€ par ligne ou par charge ou remise de niveau Document dans les règles de calcul (quand la TVA est calculée à la ligne ou quand les prix sont unitaires sont définis en TTC, notamment en B2C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> BR-S-08, BR-S-09 remplacées par BR-FXEXT-S-08, BR-FXEXT-S-09. BR-Z-08, BR-E-08, BR-AE-08, BR-IC-08, BR-G-08, BR-O-08, BR-AF-08, BR-AG-08, remplacées par BR-FXEXT-Z-08, BR-FXEXT-E-08, BR-FXEXT-AE-08, BR-FXEXT-IC-08, BR-FXEXT-G-08, BR-FXEXT-O-08, BR-FXEXT-AF-08, BR-FXEXT-AG-08. BR-CO-10, BR-CO-11, BR-CO-12, BR-CO-13 remplacées par BR-FXEXT-CO-10, BR-FXEXT-CO-11, BR-FXEXT-CO-12, BR-FXEXT-CO-13. BR-CO-17 ne s'applique pas (redondante). <p>Profile EXTENDED : 3 nouvelles Règles de Gestion requises du fait de nouveaux Termes Métiers : BR-FXEXT-01, BR-FXEXT-02, BR-FXEXT-03.</p>
1.07.2	2024 11 15	Rapporteurs FNFE-MPE & FeRD	<p>Mise à jour du versionning pour Factur-X, qui devient 1.07 pour les versions majeures, avec des versions mineures au moins tous les 6 mois afin de s'aligner sur la liste de codes EN 16931 et les mises à jour de schematron. Cette mise à jour est donc 1.07.2</p> <p>Mise à jour de la liste de codes et du schematron suite à la mise à jour de ceuv de l'EN 16931 du 15 novembre 2024.</p> <p>Ajout d'un fichier Excel de liste de codes qui sera présent dans chaque version : « EN16931+FacturX code lists values v14 - used from 2024-11-15.xlsx ».</p> <p>Profil EXENDED : 2 nouvelles règles de gestion requises pour l'utilisation des listes de codes sur les champs EXTENDED : BR-FXEXT-04, BR-FXEXT-05.</p> <p>Ajout de Règles de gestion et Listes de Codes dédiées aux Document HYBRIDES.</p>

A propos de ce document

En réponse à la directive européenne 2014/55/UE et à la publication de la norme sémantique européenne EN 16931, le Forum National de la Facture Électronique et des Marchés Publics Electroniques (FNFE-MPE) et le Forum Allemand pour la facturation électronique (FeRD) ont travaillé ensemble pour créer une norme franco-allemande pour les factures électroniques, qui soit à la fois la plus conforme à la norme EN 16931 et adaptée aux besoins et capacités des PME.

Les forums nationaux de la Facture Électronique des deux pays sont arrivés à la conclusion qu'un format hybride (PDF avec un fichier XML attaché) était la solution la plus à même de répondre aux objectifs de la Directive de créer un format permettant l'automatisation du traitement des factures, et qui soit accessible et gérable par des millions de PME / TPE, parce qu'il est lisible tant pour les utilisateurs que pour les machines. C'est cette collaboration bilatérale qui a donné naissance à Factur-x, premier format hybride conforme à la Norme EN 16931.

IMPORTANT : UN/CEFACT SCRDM CII D16B XML n'est pas totalement aligné sémantiquement avec la Norme EN 16931 car la cardinalité de BG-3 (référence à la facture antérieure) est 0..1 au lieu de 0..n dans la Norme EN16931. Ceci a été corrigé dans la version UN/CEFACT SCRDM CII D22B, qui est totalement rétro-compatibile avec la version D16B (toute facture conforme à la version D16B est aussi conforme à la version D22B).

C'est pourquoi Factur-X est désormais basé sur UN/CEFACT SCRDM CII D22B. La seule conséquence est qu'une facture, qui a été créé sous profils BASIC ou EN 16931 avec plusieurs factures antérieures référencées, sera rejetée par le destinataire qui utilise l'xsd CII D16B au lieu de l'xsd CII D22B pour le contrôle de structure. L'émetteur devra alors trouver une solution pour transmettre une facture avec seulement une seule référence à une facture antérieure, comme autorisé en CII D16B.

De plus, pour rappel, il est hautement recommandé d'utiliser la dernière version des outils de validation des Factur-X, c'est-à-dire les xsd UN/CEFACT SCRDM CII D22B des différents profils ainsi que les dernières versions publiées des schematrons pour chaque profil Factur-x (version Factur-X 1.0.07), comme ce qui est fait pour les schematrons et les listes de codes de la Norme EN 16931 tous les 6 mois.

Ce document couvre une série d'aspects essentiels :

- une **spécification du standard Factur-X** sur ses principes de fonctionnement, et la description d'assemblage du lisible PDF et du fichier de données de factures joint, ainsi que des éventuels autres documents joints.
- un **guide d'implémentation des profils** MINIMUM, BASIC WL et BASIC de ce standard qui sont des subsets de la Norme Sémantique Européenne EN 16931, mais aussi des profils EN 16931 et EXTENDED, sous la syntaxe CII SCRDM D22B XML.
- des **spécifications d'usage (CIUS)** pour le secteur public en France, tel que requis par la plateforme nationale ChorusPro pour les factures B2G, ainsi que 2 subsets du profil EXTENDED, le premier dénommé EXTENDED-CTC-FR spécifié dans le cadre de la Réforme Facture Électronique en France, et le second, dénommé EXTENDED-B2B-FR, déjà présent dans la précédente version ; ces 2 subsets intègrent des champs métiers identifiés comme nécessaires pour adresser tous les cas d'usage non pris en compte par la Norme EN 16931 (par exemple comme les factures multi-livraisons et multi-commandes).
- L'introduction d'un **concept d'ajout de profils dits « de référence »**, tel que celui qui a été développé à l'origine pour intégrer la norme allemande XRechnung pour le secteur public. Le profil de référence permet d'intégrer des structures XML dans Factur-X, même lorsqu'elles sont définies par des autorités autres que le Consortium Factur-X.

Le terme allemand pour le format hybride, « ZUGFeRD », et le terme Factur-X sont désormais synonymes ; ils décrivent la même structure de données, ce qui renforce son caractère international.

Dans ce document, nous ferons référence à ZUGFeRD et à Factur-X avec son nom désormais commun "Factur-X".

Note : ce document de spécifications Factur-X est complété d'une annexe technique séparée, ainsi que d'une description Excel des différents profils, des Règles de Gestion et des listes de codes.

AVERTISSEMENT

Ce document a été élaboré selon les meilleures connaissances et expérience de ses contributeurs. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que les informations compilées dans ce document soient exactes. Quoi qu'il en soit, ce document est un « travail en cours », examiné et mis à jour de façon continue et versionnée. Bien que tous les soins raisonnables soient pris, le contenu peut être amené à changer. Les contributeurs se réservent donc le droit d'apporter des modifications ou des ajouts, chaque fois que nécessaire.

Les contributeurs ne garantissent en aucun cas l'exhaustivité de ce document qui vient en appui d'implémentation des documents de la Norme EN 16931 et documents associés. Toute utilisation de la documentation est à la charge de l'utilisateur, qui reste seul responsable de toute mise en œuvre effectuée à la suite de cette documentation :

Il est aussi de sa responsabilité de se procurer les documents sources de la Norme Européenne EN 16931 :

- EN 16931-1:2017, Facturation électronique — Partie 1 : Modèle sémantique de données des éléments essentiels d'une facture électronique
- CEN/TS 16931-2:2017, Facturation électronique — Partie 2 : Liste de syntaxes conformes à l'EN 16931-1
- CEN/TS 16931-3-1:2017, Facturation électronique — Partie 3-1 : Méthodologie applicable aux correspondances syntaxiques des éléments essentiels d'un facture électronique
- CEN/TS 16931-3-3:2017, Facturation électronique — Partie 3-3 : Correspondance syntaxique pour la syntaxe Cross Industry Invoice (facture intersectorielle) — Schéma XML D16B UN/CEFACT
- CEN/TR 16931-4 :2017, Facturation électronique — Partie 4 : Lignes directrices relatives à l'interopérabilité des factures électroniques au niveau de la transmission
- CEN/TR 16931-5 :2017, Facturation électronique — Partie 5 : Lignes directrices relatives à l'utilisation d'extensions sectorielles ou nationales en complément de l'EN 16931-1, reposant sur une méthodologie à appliquer dans l'environnement réel
- CEN/TR 16931-6, Facturation électronique — Partie 6 : Résultat des tests de l'EN 16931-1 en ce qui concerne son application pratique pour un utilisateur final — Méthodologie de test

En particulier, le présent document et ses annexes reprennent des informations de la norme EN 16931-1 pour les besoins de guide d'implémentation ou de précision dans le cadre des spécifications d'usage notamment. L'utilisateur fait donc son affaire du respect des droits d'auteur de ces documents ainsi que du présent document.

Les contributeurs de ce document ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout dommages directs ou indirects, de toute perte d'utilisation, de perte de profit, de perte de données, de perte de communication, de perte de revenus, de perte de contrat, de perte d'exploitation qui pourrait résulter de l'utilisation de ce document.

Ce document est libre de droit, sur une base « TEL QUEL » (« AS IS »), sous réserve des limitations susmentionnées, et relève des dispositions de licence Apache 2.0 disponibles sur le site <https://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0>.

Sommaire

1	PREAMBULE.....	13
1.1	La facture est un document qui a de multiples fonctions	13
1.2	L'enjeu principal : la réduction des délais de paiement, qui nécessite d'accélérer la transmission et le traitement des factures	13
1.3	L'échange de factures électroniques sous forme de données structurées (EDI) : la voie pour les échanges dont la fréquence et le volume sont importants.....	14
1.4	La facture mixte : le compromis entre les attentes des acheteurs et les capacités des fournisseurs ..	15
2	LE CONCEPT DE FACTURE MIXTE (HYBRID INVOICE).....	16
2.1	Les principes.....	16
2.2	PDF/A-3 comme format choisi intégrant une présentation lisible intégrale et un ensemble de données de factures sous format xml.	16
3	LES PRINCIPES DE LA FACTURE MIXTE « FACTUR-X » :.....	19
4	MODE DE SECURISATION DE FACTUR-X.....	21
5	COHERENCE DES INFORMATIONS ENTRE PRESENTATIONS LISIBLES ET STRUCTUREES, PISTE D'AUDIT ET BONNES PRATIQUES	22
5.1	Factur-X et pistes d'audit	22
5.2	Bonnes pratiques en matière de présentation du lisible PDF	23
5.3	Spécifications d'usage (Factur-X 1.0 / ZUGFeRD 2.3 notamment)	24
6	L'ENVELOPPE PDF/A-3 ET LE FICHIER XML ATTACHE.....	24
6.1	Une structure conforme au PDF/A-3	25
6.2	L'embarquement du fichier XML	26
6.2.1	<i>La relation d'embarquement.....</i>	26
6.2.2	<i>La relation des données.....</i>	26
6.3	Le schéma d'extension PDF/A de la facture mixte	28
6.3.1	<i>Schéma d'extension pour Factur-X 1.0.....</i>	28
6.3.2	<i>Pour mémoire : Schéma d'extension PDF/A pour ZUGFeRD 2.0</i>	30
6.4	L'embarquement de fichiers additionnels	31
6.5	Logos pour identifier le profil Factur-X	33
6.6	Maintenance et artefacts de validation de Factur-X 1.07	33
7	PRESENTATION ET AFFECTATION DES DONNEES DU MODELE SEMANTIQUE PAR PROFIL.....	34
7.1	Norme Sémantique Européenne EN 16931, syntaxe UN/CEFACT XML D22B.....	34
7.1.1	<i>Principe de la norme sémantique EN 16931 : 1 facture relative à 1 livraison sur 1 commande</i>	34
7.1.2	<i>Extensions et fichiers attachés autres que le fichier structuré de données de facture</i>	34
7.1.3	<i>Spécifications d'usage et conformité avec les exigences du secteur public français (ChorusPro)</i>	35

7.1.4	<i>Cardinalités</i>	35
7.1.5	<i>Types de données</i>	36
7.1.6	<i>Gestion des avoirs</i>	37
7.1.7	<i>Règle de calcul</i>	38
7.1.8	<i>Règle d'arrondi dans les calculs</i>	39
7.1.9	<i>Gestion de la TVA</i>	39
7.1.10	<i>Gestion des taxes autres que la TVA, cas de l'éco-contribution DEEE</i>	40
7.1.11	<i>Gestion des remises et charges</i>	40
7.2	Profil MINIMUM	41
7.2.1	<i>Description sémantique du Profil MINIMUM</i>	41
7.2.2	<i>Présentation du Profil MINIMUM dans la syntaxe UN/CEFACT XML</i>	42
7.2.3	<i>Exemple de message complet:</i>	46
7.3	Profils BASIC WL (sans lignes) et BASIC	48
7.3.1	<i>Bloc d'identification du message</i>	50
7.3.2	<i>Bloc d'en-tête de document</i>	51
7.3.3	<i>Bloc des informations de la transaction commerciale :</i>	53
7.3.3.1	<i>Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement »</i>	53
7.3.3.2	<i>Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeDelivery »</i>	54
7.3.3.3	<i>bloc regroupant les données de la facture sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement »</i>	56
7.4	Profil BASIC (BASIC)	60
7.5	Le Profil de la NORME EUROPENNE : EN 16931	64
7.6	Profil EXTENDED	64
7.7	Profil « de référence » XRECHNUNG	65
	ANNEXE 1 – SPECIFICATIONS DETAILLEES PROFIL EN 16931 ET NORME EUROPENNE	69
	ANNEXE 2 – EXEMPLES	70
	Exemple de factures sous Factur-x.....	70
	Annexe 2 – Exemple de fichier de données factur-x.xml sous profil BASIC.	70
	Annexe 2 - Exemple de lisible de facture	81
	ANNEXE 3 : DESCRIPTION XML	84
3.a	Profil BASIC	84
3.b	Profil EN 16931	85
3.c	Règles de Gestion	86
3.d	Règles de Gestion pour les Documents HYBRIDES	87

1 Préambule

1.1 La facture est un document qui a de multiples fonctions

La facture est un document qui comporte plusieurs fonctions :

- C'est un document qui relève de la transaction commerciale entre le vendeur et l'acheteur et matérialise une créance à payer par l'acheteur au vendeur.
- C'est un document comptable qui nourrit les comptabilités du vendeur et de l'acheteur, venant alimenter respectivement les charges et les produits dans les comptes de résultat, la TVA collectée ou déductible et les comptes de dettes fournisseurs ou de créances clients aux bilans.
- C'est un document fiscal, pièce justificative de la déductibilité de la TVA. La facture constitue donc en quelques sortes une créance sur l'Etat à hauteur de sa TVA si elle est déductible.

De ce fait, la facture est soumise à de nombreuses dispositions réglementaires relevant des droits commercial, comptable et fiscal en particulier qui précisent les informations qui doivent y figurer (les « mentions obligatoires ») et les conditions de conservation de l'original de la facture par le destinataire et de sa copie fidèle et durable ou double original par l'émetteur. Ces dispositions sont déclinées pour les factures papier et les factures électroniques sous un principe d'égalité de traitement entre formes papier et électronique.

1.2 L'enjeu principal : la réduction des délais de paiement, qui nécessite d'accélérer la transmission et le traitement des factures

Le nombre de factures B2B est estimé à environ 2 milliards en France et 20 milliards en Europe. Les créances interentreprises portées par ces factures, sont de 600 Milliards d'euros en France. Ceci correspond à 45 à 50 jours de chiffre d'affaires sur les créances clients (factures clients émises). En contrepartie, les délais de paiement des factures fournisseurs conduisent à une balance commerciale se situant entre 11 et 14 jours de chiffre d'affaires ces dernières années, avec une assez forte disparité par secteur d'activité et par taille d'entreprise¹.

Le délai de paiement contractuel (qui ne peut être supérieur aux délais légaux maximums), c'est-à-dire le délai entre la date de facture et sa date d'échéance, permet aux entreprises acheteuses de disposer du temps nécessaire au traitement des factures d'achat (transmission, distribution / routage, comptabilisation, validation, paiement). Ce processus est souvent peu optimisé et d'une complexité généralement proportionnelle à la taille de l'entreprise acheteuse. C'est la raison pour laquelle le délai de paiement effectif peut dépasser le délai contractuel, entraînant ainsi des retards de paiement.

Tout ceci nécessite une mobilisation des ressources financières des entreprises, à la fois pour faire face à la balance commerciale, mais aussi au risque de retard de paiement, souvent mal anticipé et subi par les fournisseurs, qui peut conduire à des situations de cessations de paiement, même pour des activités saines.

C'est pourquoi la réduction des délais de paiement, à commencer par le respect des délais contractuels, est un enjeu national, notamment pour une meilleure santé du tissu économique des PME et pour une meilleure adéquation des ressources des entreprises. A titre d'illustration, le retard moyen de paiement des factures client est 11 à 14 jours de chiffre d'affaires. Cela correspond environ à 3,5 % du chiffre d'affaires que le fournisseur doit mobiliser en plus en trésorerie pour faire face à cet excédent de Besoin en Fonds de Roulement (BFR), au lieu par exemple de les investir dans la Recherche et le Développement (R&D).

L'enjeu principal est donc la réduction des délais de paiement, qui commence par le respect des délais contractuels mais peut aussi se réaliser par des outils de refinancement tiers ou d'escompte. Pour ce faire,

¹ Cf Banque de France - Observatoire des délais de paiement – rapport annuel 2020.

la première nécessité est d'accélérer les délais de transmission (par un envoi électronique) et surtout les délais de traitement des factures, c'est à dire de réception, routage, comptabilisation, rapprochement, et validation pour aller au paiement. Ainsi, dès lors qu'une facture fournisseur est validée rapidement (avant sa date d'échéance), c'est à dire que l'acheteur a reconnu qu'elle correspond bien à un achat et surtout à une livraison de biens ou de services, elle devient une créance « certaine » payable à l'échéance voire refinançable dans de meilleures conditions.

1.3 L'échange de factures électroniques sous forme de données structurées (EDI) : la voie pour les échanges dont la fréquence et le volume sont importants

La solution d'automatisation et d'accélération du traitement des factures est connue et existe depuis longtemps : il s'agit pour les entreprises d'échanger des factures sous forme de données exploitables par des traitements informatisés. Ceci fonctionne parfaitement si acheteur et vendeur ont pris le temps de s'accorder sur la façon de s'échanger leurs données de facturation (et plus largement d'autres documents de gestion qui participent à la transaction commerciale que sont le catalogue, la commande, la livraison / réception). C'est le domaine de l'EDI (Echange de Données Informatisé) qui a largement fait ses preuves pour des échanges de factures dont la fréquence et le volume sont importants entre de grands clients et leurs fournisseurs stratégiques, en général organisés au sein de filières sectorielles.

Toutefois, le déploiement de tels projets se heurte à la difficulté des fournisseurs à produire des factures électroniques constituées totalement de données structurées telles qu'attendues par leurs clients et comprenant toutes les informations réglementaires requises.

La première raison est due au fait que les systèmes d'information des fournisseurs, et notamment des TPE / PME, ne disposent pas de toutes leurs informations de facturation sous forme structurée, mais sous forme de texte libre saisi à la volée lors de la facturation là où c'est possible (dans un libellé, une désignation, une ligne à vide, ...), ou bien en fond de page pour certaines informations légales.

La seconde raison est que les exigences de données ou les cas métiers peuvent différer d'un acheteur à l'autre, ce qui demande au fournisseur une adaptation ou une personnalisation par le client jusqu'à dans ses bases de données de facturation, et donc aussi une phase de test en point à point. Si le nombre de factures échangées n'est pas assez important (moins de 50 à 500 factures par an), le coût de mise œuvre d'un lien client - fournisseur peut être trop important par rapport aux gains attendus par chacun.

Pour pallier les difficultés décrites ci-dessus, deux réponses sont apportées :

- Normaliser les données de la facture électronique, c'est-à-dire définir de façon précise les champs d'information / données métiers obligatoires ainsi que ceux les plus couramment utilisés dans les factures en complément. C'est le travail qui a été réalisé au sein du CEN (Comité Européen de Normalisation) qui a produit une Norme Sémantique Européenne de la facture électronique (EN 16931). Toutefois, il reste la difficulté pour les fournisseurs à gérer toutes leurs informations sous forme de données structurées et à abandonner leurs habitudes à inscrire dans leurs factures des informations qui ne sont pas codifiées dans la Norme Sémantique EN 16931.
- Diminuer le nombre de données exigées pour se concentrer sur les données uniquement utiles ou essentielles à un certain niveau d'automatisation, sachant que moins on impose de contraintes aux fournisseurs, plus ceux-ci sont en capacité de répondre aux exigences de leurs clients. Toutefois, ceci peut conduire à la fois au non-respect de la réglementation (mentions obligatoires) et à l'abandon d'informations non structurées qui peuvent s'avérer bien utiles pour qualifier des litiges ou valider manuellement certaines factures.

1.4 La facture mixte : le compromis entre les attentes des acheteurs et les capacités des fournisseurs

Parallèlement aux travaux de normalisation européenne, la France et l'Allemagne se sont résolument engagées à faire évoluer leurs entreprises vers une adoption généralisée des échanges de factures électroniques. Suite à la directive européenne 2014/55/UE, les États membres ont dû adapter leurs réglementations locales pour s'assurer que, toutes les factures destinées au secteur public puissent, et pour certains doivent, être soumises par voie électronique à compter d'avril 2020 au plus tard (soit pour la seule France 95 millions de factures, à destination de 135 000 entités publiques émises par près d'un million d'entreprises). En outre, suite à la vague de déploiement du « contrôle transactionnel continu » dans le monde, la France et récemment l'Allemagne ont décidé de mettre en œuvre une obligation de transmission de factures électroniques entre assujettis, avec contrôle formel préalable et associée à un reporting TVA temps réel. Par conséquent, un grand nombre d'entreprises (et dans les années à venir toutes) seront obligées de produire des factures électroniques, ce qui profitera non seulement au commerce B2G, mais aussi au commerce B2B.

En tenant compte de la difficulté des fournisseurs à gérer toutes les informations de facturation sous forme de données exploitable, alors qu'ils sont capables de produire des factures sous format PDF, 2 approches sont possibles :

- Laisser le temps aux entreprises de se mettre en capacité de produire des factures structurées complètes de données (c'est-à-dire contenant à minima l'ensemble des mentions obligatoires d'une facture, ainsi que les données métiers exigés par l'acheteur). Ceci peut nécessiter, notamment pour des PME, une évolution des systèmes d'information, ce qui représente un coût et du temps. Pendant cette période, les entreprises devront gérer un mix de factures papier et de factures électroniques, ce qui complique leurs tâches, génère des surcoûts et finalement provoque une opposition naturelle.
- Favoriser un basculement rapide vers l'utilisation de factures électroniques, en partant de ce dont les entreprises disposent,
 - ✓ en les guidant sur la priorisation des évolutions de leur système d'information pour générer d'abord des données de facturation qui servent à l'automatisation des traitements de leurs clients,
 - ✓ en leur permettant de s'appuyer sur leur existant : des factures électroniques comme leurs factures papier (sous format PDF),
 - ✓ en organisant une transition douce pour les utilisateurs qui sont habitués à voir des factures sous une présentation de type « facture papier » quand ils ont besoin de les traiter (cas des litiges et validations).

La facture mixte est la réponse à cette seconde approche qui, par l'association des deux types de factures électroniques, permet d'en tirer tous les bénéfices : une facture PDF, représentation lisible de toutes les informations de facturation et un fichier structuré sous syntaxe XML pour fournir des données utiles à l'automatisation des traitements. Ainsi, une part plus ou moins importante du traitement des factures peut être automatisée, tout en permettant au destinataire d'enrichir les données jointes et / ou de traiter la facture manuellement si ou quand nécessaire. Ceci répond parfaitement à la diversité des besoins métiers des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille.

Grâce à la facture mixte (ou hybride), un plus grand nombre de factures peut faire l'objet d'un traitement automatisé sans intervention humaine, tout en permettant encore un traitement manuel si nécessaire.

En particulier, force est de constater que les PME ou TPE sont aujourd'hui souvent écartées des gains de productivité que procure le déploiement de la facture électronique, pour des questions de coût de mise en œuvre rapporté au volume de factures émises. La facture mixte a ainsi pour but de favoriser la transition en douceur vers les traitements automatisés pour toutes les entreprises ou entités publiques, en réduisant la complexité et le coût de mise en œuvre de la transition numérique vers une solution de facture électronique conforme aux exigences réglementaires et à l'automatisation des processus.

2 Le Concept de facture mixte (Hybrid Invoice)

2.1 Les principes

Une facture hybride doit tout d'abord être lisible à la fois par l'homme et par la machine.

D'une part, il doit être possible de traiter une telle facture par des machines, c'est-à-dire des programmes informatiques qui facilitent l'automatisation de la distribution ou du routage, l'intégration dans les processus comptables et le rapprochement.

Mais d'autre part, les utilisateurs doivent pouvoir inspecter visuellement ces factures, de la façon la plus habituelle et intelligible possible, par exemple en cas de litige ou dans le cadre d'un audit.

Comme les factures sont aujourd'hui généralement générées par ordinateur, la plupart des entreprises est en mesure de produire des factures sous format PDF. De même, la plupart des entreprises fournissant des biens ou des services disposent au moins d'un minimum d'informations sur les factures sous forme de données organisées dans une base de données, ne serait-ce que pour pouvoir les archiver, les retrouver, les comptabiliser. Il s'agit au minimum :

- du nom ou dénomination sociale de l'entreprise
- de son identifiant légal (en France numéro de SIREN / SIRET)
- de son numéro de TVA intracommunautaire si l'entreprise en a un
- d'un identifiant du client facturé ou de son nom
- de la date de facture
- du type de facture (est-ce une facture ou un avoir, a minima)
- du numéro de facture
- en général d'un champ de référence (souvent utilisé pour un numéro de commande ou un numéro de bon de livraison)
- d'un montant total HT
- d'un montant total TVA
- d'un montant total TTC ou net à payer
- d'un détail de TVA en pied (base, taux, montant)
- et très souvent d'une date d'échéance
- ... et d'autres, en fonction des outils de gestion commerciale.

2.2 PDF/A-3 comme format choisi intégrant une présentation lisible intégrale et un ensemble de données de factures sous format xml.

La réunion de ces deux mondes, à savoir un document de facture lisible par l'homme et des informations de facture structurées pouvant être traitées par des machines, est ce qui détermine un format de facture mixte (ou hybride).

Ainsi, la présentation lisible sous format PDF contient en principe toutes les informations nécessaires et réglementaires, puisqu'il s'agit de l'image habituellement utilisée pour les factures papier. Le jeu de données de la facture structurée, en général un sous ensemble de la norme EN 16931, vise à contenir le plus d'informations sur la facture que le fournisseur peut fournir de manière structurée, ce qui est généralement le plus utile pour l'automatisation du processus de facturation du côté de l'acheteur.

Ainsi, la facture au format PDF, qui doit être sous forme « PDF texte » pour garantir le destinataire qu'il ne s'agit pas d'une numérisation de facture imprimée, contient en principe toutes les informations nécessaires et réglementaires, puisque c'est l'image habituellement utilisée pour les factures papier. Les informations minimums gérées sous forme de données structurées font parties de celles qui servent en premier lieu à l'automatisation du traitement pour les clients.

Par conséquent, en conjuguant d'un côté la représentation PDF, complète, et de l'autre les données disponibles pour un premier niveau d'automatisation, on obtient une facture mixte composée de 2 éléments complémentaires, bien que partiellement redondants en matière d'information :

- le PDF (sous forme « PDF texte ») pour la présentation visuelle contient toutes les informations de la facture, y compris toutes les mentions obligatoires légales et fiscales. Il peut constituer ainsi le document lisible exigé par la réglementation fiscale (lisibilité) ; le choix s'est porté sur la conformité PDF/A-3 selon la norme ISO 19005-3 [IS19005-3], qui permet une lisibilité au travers des outils bureautiques et un archivage à long terme.
- la structure de données au format XML qui peut être lue et traitée par des machines sans aucune intervention humaine. Les données de la facture sont intégrées dans le fichier PDF/A-3 au format XML (représentation informatique des données) avec référence à l'ensemble du document à l'aide d'un « dictionnaire de spécification de fichier » (l'XMP). Ce document XML peut être fourni sous différents profils, tous sous-ensembles de l'implémentation UN/CEFACT SCRDM CII D22B de la norme EN 16931, ainsi qu'un profil EXTENDED, plus « large », tel que prévu dans la Norme EN 16931.

Le format PDF/A-3 a été choisi comme format porteur pour les factures Factur-X car il permet de combiner de manière standardisée des données XML structurées incluant l'utilisation de métadonnées venant codifier certaines informations (pour des traitements automatisés), et leur représentation visuelle (pour la lisibilité pour les utilisateurs).

Afin d'assurer la conformité, le document PDF/A-3 doit respecter les principes suivants :

- Une représentation lisible englobante conforme au PDF/A-3, c'est-à-dire que le document lisible doit être conforme au PDF/A-3 même sans les données intégrées au format XML. Le niveau de conformité (c'est-à-dire 3a, 3b ou 3u) n'est pas pertinent. Toutefois, il est recommandé d'émettre le niveau 3a afin de se conformer aux exigences d'accessibilité pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
- L'incorporation du fichier de factures XML avec la spécification d'une relation correspondante (AFRelationship) au niveau du document (voir 6.2.2).
- La présence d'un schéma d'extension PDF/A XMP spécifique pour décrire le document comme une facture Factur-X correspondant à cette spécification, ainsi que les métadonnées XMP correspondantes.

L'objectif de la facture mixte est de permettre un enrichissement le plus efficace possible en données exploitables, c'est-à-dire utile au client destinataire des factures, tout en évitant tout besoin de test bilatéral préalable à tout échange.

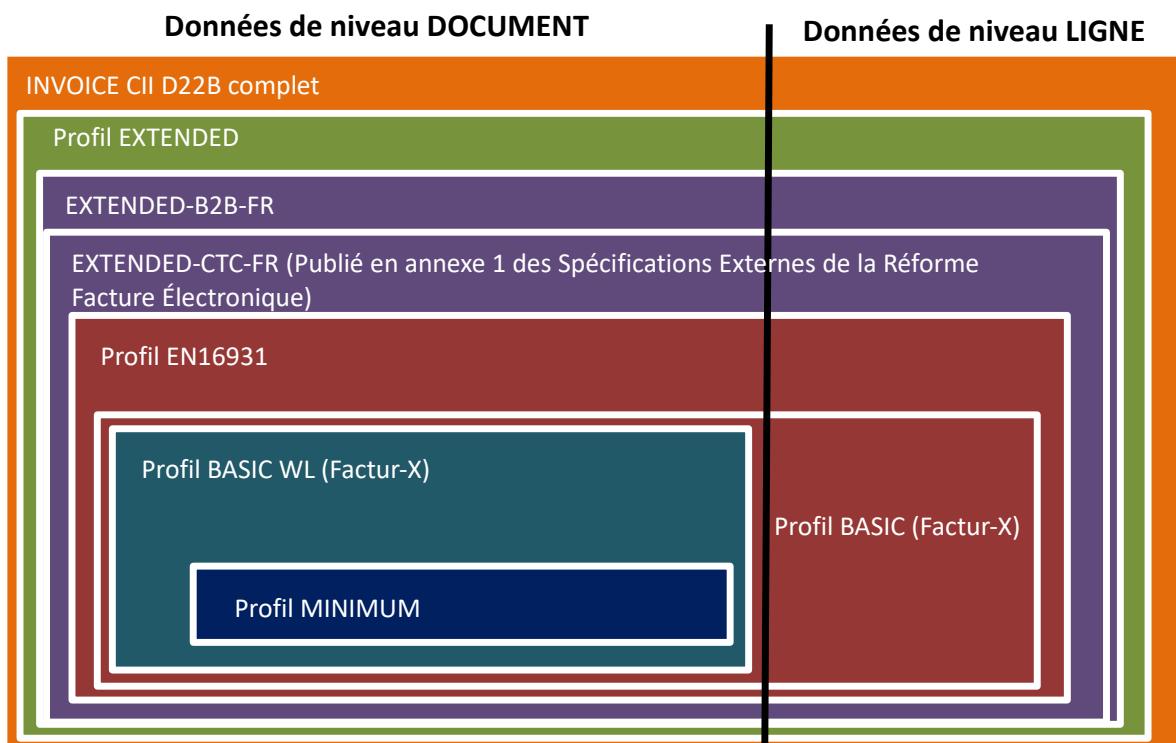
La facture hybride doit être entièrement conforme à la norme sémantique européenne pour les factures électroniques (EN 16931) afin de permettre aux clients de disposer d'un composant de données exploitable standardisé. Cela permettra aussi d'avoir un traitement unifié entre les factures mixtes contenant un nombre réduit de données exploitables et des factures structurées complètes reçues de certains fournisseurs. Le fichier de données est implémenté dans le format XML UN/CEFACT SCRDM CII (Supply Chain Reference Data Model Cross Industry Invoice).

Dès 2014, les équipes allemandes et françaises ont développé ensemble une première version du format mixte, bien avant qu'une norme ne soit définie par le CEN. Il était initialement appelé "ZUGFeRD" en Allemagne. Suite à la publication de la Norme EN 16931, une version commune de facture mixte a été construite et publiée fin 2017 par le FNFE-MPE sous le nom Factur-X choisi en commun avec le FeRD. Depuis, des travaux d'alignement ont été réalisés pour harmoniser ZUGFeRD et Factur-X qui ont abouti à une

publication commune le 24 mars 2020. Dès lors, les deux versions françaises et allemandes sont identiques et sont désormais désignées sous le nom de « Factur-X ».

Afin d'aider les fournisseurs à prioriser leurs efforts de gestion de données de facturation, l'ensemble des champs métier du modèle sémantique a ainsi été « classifié » suivant des profils emboités (un peu comme des poupées gigognes) de la façon suivante :

- Profil **MINIMUM** : des données minimums exigibles.
- Profil **BASIC WL** (pour BASIC hors lignes) : des données d'en-tête et pied très fortement recommandées, car très souvent nécessaires, voire indispensables, pour l'automatisation des traitements acheteurs, ne nécessitant pas les lignes de factures.
- Profil **BASIC** : des données additionnelles de ligne fortement recommandées pour les fournisseurs qui savent les gérer et générer sous forme de données. Ce profil est conforme à la norme EN1 6931, ce qui signifie que tous les champs obligatoires sont présents et toutes les règles métiers de la Norme EN 16931 peuvent être respectées. BASIC WL est un subset du profil BASIC, sans les données de ligne et sans les Règles de Gestion qui impliquent des Termes Métiers de niveau ligne ;
- Profil **EN 16931** (de la Norme EN 16931, aussi appelé COMFORT) : les données restantes de la norme sémantique européenne EN 16931 qui permettent d'arriver à disposer de l'intégralité des informations de facture sous forme de données, et du respect de toutes les règles de gestion ;
- Profil **EXTENDED** (Etendu) : un ensemble de données complémentaires d'extension, qui peuvent s'avérer utiles pour certains cas d'usage ou du fait de certaines exigences client complémentaires. Ce profil EXTENDED contient un subset **EXTENDED CTC B2B** qui est référencé par l'Administration fiscale française dans le contexte de la Réforme de la Facture Électronique. Ce subset est lui-même un subset de EXTENDED-B2B-FR, construit pour adresser tous les cas d'usages inventoriés en France dans le cadre de la Réforme de la Facture Électronique française.



Profils Factur-X

De plus un profil de **Référence XRECHNUNG** a été ajouté. Ce type de profil dit « de référence » a été prévu de façon à accueillir des structures de données de factures qui ne sont pas gérées par la communauté

Factur-X, comme la norme allemande XRechnung (désignée par son profil de référence, c'est-à-dire ici le profil de référence **XRECHNUNG**).

Note : Les documents contenant uniquement des informations des deux premiers profils (MINIMUM et BASIC WL) ne sont pas considérés comme des factures selon la loi fiscale allemande ([→ GoBD](#)) ; ils ne peuvent donc pas être utilisés comme factures électroniques en Allemagne. Ils ne seront pas considérés comme des factures en France lorsque la Réforme de la Facture Électronique française sera pleinement déployée (en 2028). Il est donc fortement recommandé de cibler au minimum le profil BASIC.

Ainsi, les fournisseurs peuvent produire des factures électroniques dont la forme première est extrêmement proche des factures papier avec une représentation PDF, complétée d'un fichier de données exploitables attaché, le plus riche possible en fonction de ce que son système d'information peut fournir.

De leur côté, les clients peuvent utiliser tout ou partie de la valeur ajoutée de cette facture mixte, en fonction de leurs besoins et de la maturité de leurs systèmes d'information :

- Le PDF pour un traitement « traditionnel », et pour tout besoin opérationnel de visualisation par un utilisateur (validation, litige, audit)
- Les données présentes dans le fichier XML, qui lui sont utiles pour son automatisation de traitement, s'il l'a mise en place, parmi celles que le fournisseur a fourni sous cette forme.

De façon à permettre l'usage le plus simple des factures mixtes par les destinataires, la facture mixte utilise la représentation PDF comme enveloppe de la facture. Le fichier de données exploitables, sous format XML est donc intégré dans le fichier PDF suivant les modalités du format PDF/A-3. Ceci permet au destinataire de disposer d'abord d'une facture PDF qu'il peut lire avec ses moyens bureautiques courant, puis extraire le cas échéant le fichier XML. Ceci permet aussi d'embarquer de façon native les outils de signature électronique de fichier PDF, si le fournisseur a choisi ce mode de sécurisation des factures électroniques.

L'Administration fiscale peut considérer que le fichier de données de facture attaché, pour les profils qui contiennent toutes les mentions obligatoires (BASIC, EN 16931, EXTENDED), constitue la source des informations de facture du point de vue fiscal.

3 Les principes de la facture mixte « Factur-X » :

Principe N° 1 : Factur-X est un fichier PDF/A-3 (ISO 19005-3 based on ISO 32000-1:2008)², qui est la représentation lisible **d'une et une seule facture et l'enveloppe du fichier de données structurées au format XML**. Le cas échéant, d'autres fichiers justificatifs de la transaction commerciale (bon de commande, bon de livraison, bon de transport, bon de réception, relevé de consommation, ...) peuvent être attachés en complément, dans des formats autorisés listés. **La facture mixte (dite « facture originale ») est le fichier PDF dans son ensemble, c'est-à-dire y compris les pièces jointes attachées**, à savoir en premier lieu le fichier de données de facture structuré. Le cas échéant, d'autres documents justificatifs au format PDF ou TEXTE (ce qui inclut les formats XML, EDIFACT, txt, csv) peuvent aussi être attachés, contenant des informations complémentaires ou justificatifs de la facture (par exemple comme une consommation détaillée pour une facture de téléphone, des factures justificatives en cas de facture de débours ou de refacturation de frais, ..., voire des conditions générales de vente). Chaque document attaché fait l'objet d'une qualification permettant d'indiquer sa fonction (fichier de données de facture, pièce justificative, condition générale de vente, ...).

Principe n°2 : la représentation lisible du fichier PDF **contient toutes les informations de la facture**. Le fichier de données structurées XML **ne peut contenir que des informations** présentes dans le lisible PDF. Ce principe autorise donc que le fichier structuré ne contienne pas toutes les informations présentes dans le lisible PDF. En Allemagne, il est exigé a minima que toutes les informations obligatoires de la facture soient présentes dans le fichier XML de données de factures. Cela devrait également être nécessaire lorsque la directive ViDA

² De façon optionnelle, le PDF/A-4f (ISO 19005-4, basé sur PDF 2.0 ISO 32000-2:2020) est autorisé.

sera approuvée et applicable, ainsi qu'en France lorsque la Réforme Facture Électronique sera pleinement déployée (en 2028 normalement).

Principe n° 3 : le fichier de données structurées XML contient en priorité des informations nécessaires pour l'automatisation du traitement de la facture chez le destinataire. Par conséquent, il peut ne pas contenir certaines informations présentes dans la représentation lisible PDF de la facture, notamment si elles ne sont pas exploitables ou généralement pas exploitées automatiquement par le destinataire.

Principe n° 4 : l'émetteur de la facture ou l'entité pour le compte de laquelle la facture est créée en cas de mandat de facturation, garantit la cohérence des informations de la facture mixte, c'est-à-dire que toute information présente dans le fichier de données structurées XML doit être présente et conforme à celle de la représentation lisible PDF (données identiques).

Principe n°5 : le fichier de données structurées XML est conforme à la Norme Sémantique Européenne (y compris à la méthodologie des spécifications d'usage et des extensions), et est implémenté dans une syntaxe de la Norme EN 16931, précisée dans la documentation. La syntaxe de référence est UN/CEFACT SCRDM CII XML, mais d'autres syntaxes pourront être implémentées pour satisfaire une meilleure interopérabilité avec les usages sur les factures électroniques de données structurées. Cela inclut les espaces de noms (namespaces) utilisés dans la structure XML telle que publiée par l'UN/CEFACT³.

Principe n°6 : le destinataire utilise les informations qu'il souhaite pour son traitement de facture. Il peut utiliser tout ou partie des informations contenues dans le fichier de données structurées XML. Il peut également n'utiliser que le lisible PDF pour ses traitements. Quel que soit son choix, dans le cadre de sa documentation de contrôle interne et de piste d'audit, il est recommandé qu'il documente la façon dont il utilise les informations de la facture mixte Factur-X et leur provenance (soit du fichier de données structurées XML, soit du lisible PDF), ainsi que le processus de gestion des écarts, par exemple :

- Utilisation des données du composant XML en premier lieu pour l'automatisation des traitements.
- En cas d'écart de rapprochement, utilisation du lisible PDF pour identifier les erreurs, soutenu par la constitution d'une présentation lisible des données structurées contenues dans le fichier XML factur-x.xml attaché.
- En cas de constatation d'incohérence de données (au sein du fichier de données structurées XML, ou entre le fichier de données structurées XML et le lisible PDF), identification d'un processus de résolution en collaboration avec l'émetteur de la facture (à commencer par le rejet de la facture et la demande d'une facture cohérente).

Principe n°7 : l'émetteur produit un modèle (template) unique de facture, contenant toutes les informations dont il dispose, dont un maximum sous forme de données exploitables, y compris des informations propres à son activité, à destination de tous ses clients, chargé à eux d'utiliser les informations qui sont utiles à leur traitement (comptabilisation, gestion de la TVA, validation, paiement).

Principe n°8 : Factur-X s'appuie sur des profils de données qui doivent permettre de guider les émetteurs de factures dans la priorisation de la gestion de leurs données de facturation sous forme structurées. Ces profils sont basés sur le modèle des données métiers identifiées dans la Norme Sémantique Européenne EN 16931, et permettent une évolution vers un fichier de données structurées de plus en plus complet. Ainsi, 5 profils sont identifiés, plus le profil dit « de référence » XRECHNUNG :

- **Profil Minimum (MINIMUM)** : contient les données minimums dont la plupart doivent obligatoirement être présentes dans le fichier de données structurées (et dont certaines peuvent être conditionnelles à l'existence même de la donnée, comme le numéro de TVA intracommunautaire du fournisseur qui est obligatoire si le fournisseur en a un).
- **Profil Basic hors lignes (BASIC WL)** : Profil MINIMUM augmenté d'un certain nombre de données additionnelles qui sont en général nécessaires à l'automatisation du processus de facturation chez

³ [UN/CEFACT: XML Naming and Design Rules Technical Specification V3.0](http://www.unece.org/cefact/naming/)

les clients. Ces données peuvent être facultatives ou conditionnelles en fonction de la transaction commerciale sous-jacente. Ce profil n'inclut pas les données de détail de lignes de facturation, mais il contient tous les champs obligatoires au niveau document, y compris ceux sur lesquels des règles de gestion de la norme EN 16931 peuvent s'appliquer.

- **Profil Basic (BASIC)** : Profil Basic hors lignes (BASIC WL) augmenté d'un certain nombre de données additionnelles des lignes. Il s'agit d'un sous-ensemble de la norme EN 16931, qui contient tous les champs obligatoires, y compris ceux sur lesquels des règles de gestion métiers de la norme EN 16931 peuvent s'appliquer. Il s'agit d'une CIUS (Core Invoice Usage Specification = Spécifications d'usage) conforme à la Norme EN 16931, c'est-à-dire pour laquelle toutes les règles de gestion de la norme EN 16931 s'appliquent.
- **Profil EN 16931 (EN 16931, aussi appelée COMFORT)** : Profil Basic (BASIC) augmenté de l'ensemble des données additionnelles de la Norme Sémantique Européenne, qui peuvent être facultatives ou conditionnelles. Ce profil est donc strictement conforme à la norme EN 16931, qui se concentre sur les éléments essentiels d'une facture électronique.
- **Profil Etendu (EXTENDED)** : ce profil EXTENDED constitue une extension de la norme EN 16931 visant à prendre en charge les processus commerciaux complexes (c'est-à-dire les factures relatives à plusieurs livraisons ou lieux de livraison, des conditions de paiement structurées, des détails supplémentaires au niveau des articles pour faciliter l'entreposage, etc), ainsi que tous les cas métiers identifiés en France (rassemblés dans un sous-ensemble EXTENDED B2B FR, et son sous-ensemble (subset) EXTENDED CTC FR, tel que référencé par l'Administration fiscale française et la Plateform Nationale PPF : le Portail Public de Facturation). Ceci inclut les listes de codes (metadata) au-delà de celles répertoriées dans [les listes de codes de la Norme EN 16931](#).
- **Le profil de « référence » XRECHNUNG** : ce profil a été inclus spécifiquement pour répondre aux besoins allemands, d'utiliser, pour le fichier structuré XML de données de factures, une CIUS sous la seule responsabilité de KoSIT, l'agence centrale de coordination de l'Allemagne pour les spécifications d'usage (CIUS) de la facture électronique allemande "XRechnung". Celle-ci est définie comme le standard pour les factures électroniques émises à destination des administrations publiques allemandes, et ajoute essentiellement des règles de gestion spécifiques à la norme EN 16931 afin de se conformer aux lois et réglementations nationales. Le CIUS XRechnung est plus spécifique que le profil EN 16931 (COMFORT). Toute modification du CIUS XRechnung sous-jacent sera immédiatement disponible pour l'utilisateur de Factur-X / ZUGFeRD en raison de la nature de référencement du profil XRECHNUNG. La spécification actuelle du standard XRechnung peut être trouvée ici : <https://xeinkauf.de/>, ainsi que des artefacts supplémentaires tels que des outils de validation, des schémas xsd et schematrons, des composants de visualisation et des instances de test disponibles sur <https://github.com/itplr-kosit>.

Les différents profils contiennent des données obligatoires, des données obligatoires sous condition (par exemple, un numéro de facture associée est obligatoire en référence à une facture d'avoir uniquement), et des données facultatives.

Toute donnée facultative de chaque profil peut être incluse ou non dans le fichier de données structurées de l'émetteur, à sa discrétion (en fait, en fonction de sa capacité à la fournir sous une forme structurée). Il n'y a aucune obligation de fournir dans le fichier XML de données structurées des informations facultatives, même si elles sont contenues dans la présentation lisible PDF.

4 Mode de sécurisation de Factur-X

La facture mixte (hybride) est un fichier PDF contenant au minimum un fichier attaché de données de facture structuré. A priori les 2 modes suivants peuvent être utilisés pour assurer l'authenticité de l'origine de la facture, l'intégrité de son contenu et sa lisibilité (cette dernière est native par nature, grâce à la représentation PDF) :

- L'utilisation d'une signature électronique qualifiée ou d'un cachet électronique qualifié, appliqués sur l'enveloppe PDF.
- La mise en œuvre de contrôles documentés et permanent permettant d'établir une piste d'audit fiable entre la facture et la livraison de biens ou de services à laquelle elle se rapporte.

Même si le fichier de données structurées est complet, le mode EDI (correspondant à l'article 233, 2b de la Directive 2006-112-CE mise à jour avec la Directive 2010-45-UE) ne semble pas adapté à une utilisation dans le cadre d'une facture mixte (hybride), puisque le fichier échangé n'est pas un fichier entièrement structuré seul. Cependant, lorsque « AFRelationship » de factur-x.xml est « Alternative » ou « Source », ce mode peut être appliqué sur le composant de données de factures XML factur-x.xml de la facture sous format Factur-X.

De façon à respecter l'obligation d'archivage de la facture électronique originale telle que reçue, toute transformation de la facture mixte pour archivage, par exemple en un fichier PDF simple d'une part et un fichier structuré d'autre part, n'est pas recommandée, et peut même potentiellement être non autorisée par la réglementation nationale, comme en France en 2024, en particulier lorsque la facture mixte a été sécurisée par une signature électronique ou un cachet électronique.

5 Cohérence des informations entre présentations lisibles et structurées, piste d'audit et bonnes pratiques

5.1 Factur-X et pistes d'audit

Factur-X est composée d'un fichier structuré de données XML et d'un lisible sous format PDF. L'ensemble des informations présentes dans le fichier structuré doit être présent dans la représentation PDF, ce qui constitue un engagement de l'émetteur de la facture vis-à-vis du destinataire. Ceci s'applique également à la cohérence d'ensemble des informations contenues, notamment en ce qui concerne les calculs appliqués au sein de la facture (au niveau des lignes, du pied de facture et du détail de TVA).

En termes de traitement, le destinataire garde le choix des éléments qu'il souhaite utiliser pour traiter sa facture mixte. Ainsi, il peut décider d'utiliser uniquement le lisible PDF (par exemple parce qu'il n'est pas équipé pour extraire et utiliser les données jointes dans le fichier structuré). De même, il peut aussi décider de privilégier les données structurées. Dans ce cas, en fonction de la richesse d'information présente dans le fichier structuré (donc du profil implémenté), le traitement de la facture peut reposer en partie sur les données structurées et en partie sur la représentation PDF complète. Il convient alors pour le destinataire de documenter et clarifier son processus de traitement, notamment en cas d'application de la piste d'audit fiable pour assurer l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité de la facture.

Dans ce dernier cas, la bonne pratique est la suivante :

- Pour les destinataires qui souhaitent s'appuyer en priorité sur la représentation PDF :
 - ✓ La documentation relative aux contrôles continus établissant une piste d'audit fiable doit indiquer clairement que le traitement des factures est basé sur l'utilisation des informations présentes dans la représentation PDF, ce qui implique que les données structurées ne sont pas prises en compte et sont donc ignorées.
- Pour les destinataires qui souhaitent s'appuyer en priorité sur les données structurées :
 - ✓ La documentation relative aux contrôles continus établissant une piste d'audit fiable doit indiquer clairement que le traitement des factures est basé sur l'utilisation des données structurées.
 - ✓ Dans le cas où le profil utilisé ne contient pas toutes les mentions obligatoires de la facture sous forme structurée (profils MINIMUM et BASIC WL), le traitement peut d'abord reposer sur la cohérence de ces informations avec les commandes et les réceptions (3 way match). Si ceci ne permet pas de comptabiliser et valider la facture, une procédure d'approbation peut être

appliquée en utilisant la représentation PDF, par analogie avec la procédure connue pour les factures papier.

- ✓ En cas d'absence de rapprochement et de validation automatique, un processus "classique" de gestion des divergences peut être appliqué manuellement, sur la base de la représentation lisible complète de la facture sous format PDF et, le cas échéant, sa comparaison avec les données structurées attachées.
- ✓ En cas d'écart éventuellement constaté entre la représentation PDF et les données structurées, un processus de résolution avec le fournisseur doit être décrit, de façon à vérifier que le défaut ne s'applique pas sur les autres factures du même fournisseur et que ce fournisseur modifie son processus de façon à créer des factures conformes (donc cohérentes dans leur ensemble). Il s'agit essentiellement du même processus qui amène une entreprise à se rendre compte que certaines factures papier reçues contiennent des erreurs, soit au niveau de leur calcul, soit au niveau des informations obligatoires manquantes. La détection peut se faire à l'occasion des écarts de validation ou par analyse statistique sur échantillons.
- ✓ Plus le profil utilisé est riche (et donc plus l'émetteur fournit d'informations de facture dans le fichier structuré), plus il est probable que le fichier structuré sera suffisant pour le traitement de la facture, même en cas de divergences de validation. Il est donc recommandé aux émetteurs de produire au moins le profil BASIC WL, mais il est fortement recommandé de commencer par le profil BASIC ou le profil EN 16931 (COMFORT).

Au-delà de ces recommandations de bonnes pratiques de traitement des factures mixtes (hybrides), il est aussi possible d'utiliser des outils complémentaires pour améliorer notamment les processus de contrôles, en particulier :

- En utilisant un outil de visualisation des données structurées (comme ce qui est pratiqué pour des factures électroniques structurées complètes), il est possible d'examiner de visu la cohérence entre les données présentes dans le fichier structuré et les informations présentes dans la représentation PDF.
- En utilisant un outil de vérification de cohérence entre les données présentes dans le fichier structuré et les informations présentes dans la représentation PDF, il est possible par exemple de vérifier que chaque donnée du fichier structuré est présente dans la représentation PDF.

5.2 Bonnes pratiques en matière de présentation du lisible PDF

De façon à faciliter le traitement automatisé chez les clients, et notamment à faciliter le contrôle de cohérence entre les informations présentes dans le fichier structuré et le lisible PDF, il est recommandé de présenter les factures suivant 2 modèles principaux (exemples joints en annexe 2 et dans l'excel référencé en annexe 1) :

- Une facture mono-page, traditionnelle :
 - ✓ entête avec l'ensemble des références nécessaires apparaissant de façon structurée : qualifiant / nom de la donnée, puis donnée apparaissant de façon détachée, sous forme de liste (tabulée). Il convient d'éviter le texte libre intégrant l'ensemble des informations en son sein.
 - ✓ Lignes organisées en colonnes
 - ✓ Pied de page avec le détail de TVA
- Une facture multi page composée :
 - ✓ d'une première page contenant toutes les informations d'entête et pied (telles que dans une facture mono-page, mais sans les lignes)
 - ✓ de pages additionnelles composées des informations de ligne, organisées en colonne

5.3 Spécifications d'usage (Factur-X 1.0 / ZUGFeRD 2.3 notamment)

Tout comme la Norme EN 16931, il existe des spécifications d'usage applicables pour certaines communautés et pour des profils dédiés (comme par exemple X-Rechnung). Il existe aussi **2 différences d'utilisation de Factur-X entre la France et l'Allemagne** qui sont précisées dans les chapitres suivants, mais qu'il est utile de rassembler dans ce chapitre pour une meilleure compréhension :

- Sur l'XMP et la relation de données, chapitre 6.2.2, pour les profils BASIC, EN 16931 et EXTENDED :
 - ✓ En France les valeurs « Data », « Source » ou « Alternative » sont autorisées.
 - ✓ En Allemagne, seule la valeur « Alternative » est autorisée pour des raisons juridiques, ce qui impose que toutes les informations de facture présentes dans la représentation lisible PDF doivent être présentes dans le fichier XML, potentiellement sous forme de texte libre.
- Pour la codification du type de document (BT-3), tel que noté en 7.3.2 et 7.2.1 :
 - ✓ En France, le type de document est libre conformément aux codes possibles dans la Norme EN 16931, y compris pour les profils MINIMUM et BASIC WL. Pour CHORUSPRO, le code 751 ne peut être utilisé car il oblige à codifier des avoirs sous forme de facture négative, ce qui n'est pas supporté par CHORUSPRO.
 - ✓ En Allemagne, le type de document pour les profils MINIMUM et BASIC WL doit être uniquement 751, qui signifie « Informations sur les factures à des fins comptables » ("Buchungshilfe").

6 L'enveloppe PDF/A-3 et le fichier XML attaché

Depuis fin 2005, le PDF/A est la version normalisée ISO utilisé pour l'archivage à long terme des documents au format PDF. Il est maintenant largement accepté dans tous les secteurs et a été adopté par de nombreux utilisateurs.

À l'heure actuelle, ISO a publié trois parties de la norme PDF/A : PDF/A-1 ou ISO 19005-1, PDF/A-2 ou ISO 19005-2 et PDF/A-3 ou ISO 19005-3. Pour tenir compte des évolutions technologiques dans le monde de l'informatique, ISO a clairement indiqué que ces différentes parties ne deviendraient jamais invalides et que chaque nouvelle partie définit de nouvelles fonctionnalités utiles. PDF/A-1 (ISO 19005-1) et PDF/A-3 (ISO 19005-3) ont été respectivement adoptées en 2005 et 2012.

Comparé au PDF/A-2, le PDF/A-3 offre une fonctionnalité supplémentaire : les utilisateurs peuvent embarquer un fichier, quel que soit son format, dans un PDF/A-3. En améliorant la nature du PDF/A de telle sorte qu'il ne serve pas seulement à l'archivage long terme, mais également comme un container, les besoins des entreprises, des autorités et des éditeurs de logiciels sont satisfaits. Le PDF/A-3 permet, entre autres utilisations, l'envoi et la réception de factures avec un fichier XML pour intégration.

Dans la facture mixte, le PDF/A-3 est défini comme un format de transport. Il est distingué par trois principales caractéristiques :

1. Les données de la facture sont représentées visuellement au moyen d'un document compatible avec le format PDF/A-3. Ce document présente la facture dans sa forme lisible par l'œil humain et peut être archivé pour une longue période. Dans le même temps, sa compatibilité avec le PDF/A garantit également une haute qualité technique de la facture, ce qui élimine virtuellement les erreurs d'interprétation ou de présentation.
2. Certaines données de la facture, formatées en syntaxe XML, sont embarquées dans le fichier PDF/A (avec une relation à l'ensemble du document grâce à un dictionnaire de spécification de fichier), ceci permettant une lecture automatique des données. Dans la version actuelle de la Factur-X, seul un fichier de données structurées contenant les données de la facture peut être référencé comme tel par document PDF/A-3 (nommé "factur-x.xml" ou "xrechnung.xml"). Il est bien évidemment possible

d'utiliser le PDF/A-3 comme « container » de plusieurs fichiers, permettant ainsi d'attacher et de regrouper des informations supplémentaires pour la validation de la facture.

3. L'utilisation d'un schéma d'extension XMP (Extensible Metadata Platform) spécifique et de métadonnées XMP associées permet de garantir la conformité du PDF/A-3 à Factur-X. Le standard PDF/A nécessite l'intégration de la définition d'un schéma et de métadonnées dans le document. En complément des propriétés du PDF/A et du niveau de conformité, les métadonnées incluent également l'identification du document comme étant une Factur-X. Outre la version du standard Factur-X, le profil de données utilisé (MINIMUM, BASIC WL, BASIC, EN 16931, EXTENDED ou XRECHNUNG) est également répertorié ici.

Le PDF/A-3 est le support idéal pour les factures mixtes car il permet aux utilisateurs d'envelopper des ou les données de facture sous format XML dans une représentation lisible PDF texte tout en liant les métadonnées (listes de codes) de façon standardisée.

Le document PDF/A-3 doit suivre la structuration interne suivante pour être conforme au standard :

- La structure doit être compatible avec le PDF/A-3, c'est-à-dire que le document original est d'ores et déjà compatible avec le PDF/A-3 sans les données embarquées (à commencer par le fichier de données de factures xml). Le niveau de conformité (c'est-à-dire 3a, 3b ou 3u) n'a pas d'importance. Toutefois, il est recommandé (et c'est même une bonne pratique) d'utiliser le niveau 3a afin d'assurer l'accessibilité aux personnes aveugles ou malvoyantes.
- Le fichier de données de facture structuré sous syntaxe XML doit être embarqué via un type de relation « Alternative » pour l'Allemagne, ou également « Data » ou « Source » en France en corrélation avec l'ensemble du document.
- La présence d'un schéma d'extension XMP spécifique doit décrire le document comme étant une facture conforme au standard Factur-X. Les métadonnées XMP pertinentes doivent également être présentes.

Il n'y a pas de convention concernant le nommage des documents PDF eux-mêmes.

6.1 Une structure conforme au PDF/A-3

Un document conforme au PDF/A-3 doit satisfaire aux exigences de la norme ISO 19005-3. Elle décrit les différences et restrictions fondamentales d'un fichier A-3 basé sur la norme ISO 32000-1 sous-jacente, également connue sous le nom de PDF 1.7. Les principales exigences sont déjà prises en compte dans les standards précédents à savoir le PDF/A-1 et le PDF/A-2.

Les fonctionnalités les plus importantes d'un fichier PDF/A comparé à un document PDF arbitraire sont les suivantes :

- Il doit contenir une mention, sous la forme d'un schéma d'extension XMP, qui contient explicitement les propriétés du PDF/A et le niveau de conformité.
- Toutes les métadonnées doivent être embarquées en XMP. Le schéma XMP utilisé peut être choisi parmi la multitude de schémas prédefinis. Sinon, un schéma distinct doit être créé et doit toujours être embarqué avec les métadonnées.
- Toutes les polices utilisées doivent être intégrées dans le fichier PDF/A. A des fins d'optimisation, il est également possible d'intégrer uniquement les sous-ensembles des glyphes effectivement utilisés, au lieu de polices complètes.
- Aucun fichier externe tel que des films, des fichiers audio ou d'autres fichiers binaires ne doit être embarqué, à moins que le mécanisme de conformité A-3 décrit ultérieurement ne soit utilisé.
- Des éléments actifs ne doivent pas non plus être présents dans le PDF/A. Cela comprend le JavaScript pour les actions ou Flash pour les animations, par exemple.

- Seuls des formats d'image précisément définis peuvent être embarqués. Cela comprend les formats CCITT Groupe 3 et Groupe 4, JBIG2, JPEG et JPEG2000.
- Le document ne doit contenir aucun chiffrement ou autre contrôle d'autorisation. Le Digital Rights Management (DRM) est interdit.

6.2 L'embarquement du fichier XML

Les données de facturation en XML sont embarquées en utilisant le dictionnaire de spécification de fichier. Pour cela, un type MIME valide doit être spécifié pour le document à embarquer. Le type MIME pour Factur-X est toujours text/xml.

Le dictionnaire de flux de fichier embarqué doit contenir une clé Params. Params fait référence à un dictionnaire contenant au minimum une ModDate indiquant la date de dernière modification du fichier embarqué.

Le document embarqué doit également être inclus dans l'arborescence d'objet Names afin de permettre aux outils PDF compatibles d'afficher le fichier avec les données complémentaires.

Plusieurs fichiers peuvent être encapsulés dans un document au format PDF/A-3, permettant ainsi d'associer des documents relatifs à la facture avec le fichier de données XML de la facture dans le PDF/A-3. Pour identifier, au niveau du PDF, le document attaché comme fichier de données de la facture, le nom de celui-ci doit être inclus dans l'attribut de métadonnée correspondant.

Le fichier XML est toujours attaché avec le nom « factur-x.xml ». La seule exception est pour le profil XRECHNUNG, pour lequel le nom doit être « xrechnung.xml ». Il est également possible d'attacher d'autres documents comme fichiers additionnels justificatifs.

6.2.1 La relation d'embarquement

Dans le standard PDF/A-3, un fichier embarqué peut fondamentalement faire référence à la totalité du document PDF (au niveau du document) ou à une page particulière (au niveau d'une page). Indépendamment du type de relation, le dictionnaire de spécification du fichier peut être trouvé soit dans le dictionnaire Document, soit dans le dictionnaire Page. Le lien de relation est établi par l'utilisation d'un tableau appelé AF (pour Fichier Associé) qui est intégré dans les dictionnaires respectifs et contient une référence au dictionnaire de spécification du fichier.

Dans le standard Factur-X 1.0, les données structurées de facture sont toujours fournies dans le fichier « factur-x.xml » ou bien « xrechnung.xml » pour le profil de référence XRECHNUNG (voir chapitre 7.7), attaché dans le document PDF/A-3. Le « niveau document » est de ce fait le type de relation qui devra être choisi. Ceci n'affecte en rien la capacité d'attachement d'autres documents et fichiers justificatifs.

6.2.2 La relation des données

Outre le type de relation d'embarquement, la norme ISO 19005-3 impose de préciser une relation des données, à savoir la relation entre le document embarqué et la partie PDF, à savoir la visualisation. Cette relation des données est exprimée par l'étiquette AFRelationship et peut contenir l'une des valeurs suivantes :

- Data – Le document embarqué contient des données qui sont utilisées pour la représentation visuelle dans la partie PDF, par exemple un tableau ou un graphique.
- Source – Le document embarqué contient les données source pour la représentation visuelle qui en découle dans la partie PDF, par exemple un fichier PDF créé à partir d'une transformation XSL depuis un fichier source XML (embarqué) ou le fichier MS Word à partir duquel le fichier PDF a été créé.

- Alternative – Cette relation de données devrait être utilisée si les données embarquées sont une représentation alternative du contenu PDF.
- Supplément – Cette relation de données est utilisée si le fichier embarqué ne sert ni comme source, ni comme une représentation alternative, mais que le fichier contient des informations complémentaires, par exemple sur traitement automatique facilité.
- Unspecified – ce terme de relation de données s'applique lorsqu'aucune des relations de données ci-dessus ne s'applique, ou lorsqu'il existe une relation de données inconnue.

Note :

L'indication de la relation de données n'entraîne pas de conséquences techniques à l'intérieur du fichier PDF. En particulier, cela signifie qu'identifier une relation de données **Source**, par exemple, n'indique pas que le contenu des données embarquées et l'image de la facture sont techniquement les mêmes. Elle donne plutôt au destinataire de la facture une indication sur la façon dont on peut interpréter les données embarquées.

Si la représentation visuelle PDF contient plus d'information que le fichier structuré de données (notamment pour les profils Minimum et Basic WL), la valeur Data doit être utilisée. Ceci permet d'indiquer que le fichier structuré contient des informations qui sont présentes à l'identique dans la représentation visuelle PDF pour permettre un traitement automatisé.

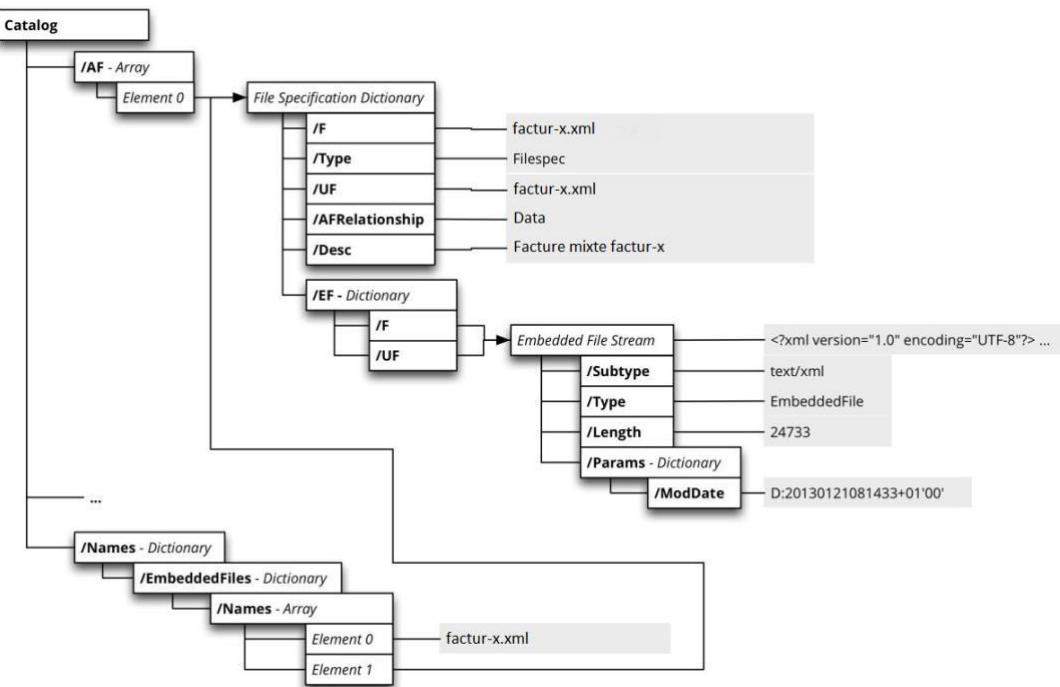
Si la représentation visuelle a été créée à partir du fichier structuré de données de facture sous syntaxe XML, la valeur Source peut être utilisée. Ceci permet d'indiquer que le fichier source est le fichier structuré de données de facture sous syntaxe XML et que la représentation visuelle, qui contient donc toutes les mêmes informations que le fichier structuré, est construite à partir de ce fichier de données (« *factur-x.xml* » ou bien « *xrechnung.xml* »).

Enfin, si le fichier structuré de données de facture sous syntaxe XML et la représentation visuelle PDF contiennent les mêmes informations et constituent donc 2 représentations alternatives d'un même contenu identique de la facture, la valeur « Alternative » doit être utilisée. Ceci permet d'indiquer que le contenu des deux représentations est le même et que le fichier XML est simplement une autre forme ou une forme alternative, indépendante de la représentation visuelle, qui permet le traitement par une machine (copie du document avec un contenu identique). Pour l'utilisation de Factur-x 1.0 en Allemagne (ZUGFeRD 2.2 and 2.3 = Factur-X 1.0), c'est ce mode de relation qui doit être utilisé, en liaison avec les profils autorisés BASIC, EN 16931, EXTENDED et XRECHNUNG.

Profil / AF Relation	France	Allemagne
MINIMUM	Data	Data
BASIC WL	Data	Data
BASIC	Alternative, Source, ou Data	Alternative
EN 16931	Alternative, Source, ou Data	Alternative
EXTENDED	Alternative, Source, ou Data	Alternative
XRECHNUNG	N/A	Alternative

Le diagramme ci-dessous met en évidence la structure utilisant l'exemple d'une Factur-X. Le fichier facture embarqué porte le nom *factur-x.xml*. Le tableau AF fait partie des dictionnaires de document (directement sous la racine), ce qui explique pourquoi le fichier facture fait toujours référence à l'ensemble

du document. La relation des données est Data, à savoir que la facture de données XML permet d'extraire des données contenues dans la représentation en PDF.



Structure du PDF/A-3 pour le fichier embarqué en XML Factur-X

Note : il est aussi admis dans la norme PDF/A-3 d'insérer un ou deux niveaux « /Kids » entre « /EmbeddedFiles » et « /Names », ce que font certains outils de création de fichiers PDF/A-3. Il est donc important d'accepter aussi cette arborescence en import. Pour plus de détail, voir la norme PDF 1.7, chapitre 3.8.5 (https://www.adobe.com/content/dam/acom/en/devnet/acrobat/pdfs/pdf_reference_1-7.pdf).

6.3 Le schéma d'extension PDF/A de la facture mixte

Si les attributs des métadonnées sont spécifiques à un utilisateur (à savoir qu'elles ne sont pas incluses dans les schémas XMP déclaré dans le standard PDF/A), un schéma de métadonnées séparé doit être défini pour que les métadonnées soient incluses en toute conformité avec le standard PDF/A. Cette définition du schéma est compatible avec les conventions pour les schémas d'extension PDF/A. En plus de la forme spécifique des métadonnées, le schéma d'extension doit également être embarqué dans chaque document PDF/A. Faire simplement référence à une forme de stockage externe n'est pas suffisant.

Un schéma d'extension correspondant est défini pour l'utilisation de documents facture en conformité avec Factur-X.

6.3.1 Schéma d'extension pour Factur-X 1.0

Les propriétés du schéma d'extension sont les suivantes :

Propriété	Valeur	Description
Nom du schéma d'extension	Factur-X PDFA Extension Schema	
URI	urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#	L'utilisation du "#" à la fin de l'URI doit être noté !
Préfixe du schéma	fx	Préfixe du namespace

Propriétés d'un schéma d'extension XMP.

Veuillez noter que le numéro de version dans l'URI du schéma d'extension PDF/A n'est pas lié au numéro de version de la spécification des données XML. Le numéro de version de l'extension indique exclusivement la version du schéma d'extension.

Le tableau ci-dessous montre les champs du schéma d'extension :

Champ	Description	Exemple
fx:DocumentType	Pour les Factur-X, le type de document contient toujours la valeur INVOICE	INVOICE
fx:DocumentFileName	Le nom du fichier du document de données embarqué doit être identique à la valeur indiquée dans l'étiquette F dans le dictionnaire de spécification de fichier. Pour Factur-X, la valeur attendue est factur-x.xml	factur-x.xml
fx:Version	La version du schéma d'extension XML pour les données de la facture	1.0
fx:ConformanceLevel	Le profil des données de facture XML utilisé en conformité avec les spécifications de Factur-X (valeur possible : MINIMUM, BASIC WL, BASIC, EN 16931, EXTENDED, XRECHNUNG)	EXTENDED

Champs du schéma d'extension XMP

Exemple :

Un exemple de document (dans le cas présent avec les données de facture) illustre comment le schéma d'extension est utilisé dans un document PDF.

```
<rdf:Description rdf:about="" xmlns:fx="urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#">
    <fx:DocumentType>INVOICE</fx:DocumentType>
    <fx:DocumentFileName>factur-x.xml</fx:DocumentFileName>
    <fx:Version>1.0</fx:Version>
    <fx:ConformanceLevel>EXTENDED</fx:ConformanceLevel>
</rdf:Description>
```

Il est à noter qu'il est aussi possible de l'écrire de la façon suivante :

```
<rdf:Description xmlns:fx="urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#"
    fx:ConformanceLevel="BASIC"
    fx:DocumentFileName="factur-x.xml"
    fx:DocumentType="INVOICE"
    fx:Version="1.0"
    rdf:about=""/>
```

Note : L'URN (Uniform Resource Name) du schéma d'extension doit se terminer avec le caractère « # ».

6.3.2 Pour mémoire : Schéma d'extension PDF/A pour ZUGFeRD 2.0

Bien que marquée comme dépréciée, la version actuelle de ZUGFeRD prend toujours en charge les paramètres des métadonnées XMP pour la spécification ZUGFeRD 2.0. Cela peut changer dans une future version de la norme. Sinon, les mêmes règles s'appliquent, comme indiqué au chapitre 6.3.

Propriété	Valeur	Description
Nom du schéma d'extension	ZUGFeRD PDF/A Extension Schema	
URI	urn:zugferd:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#	L'utilisation du "#" à la fin de l'URI doit être noté !
Préfixe du schéma	zf	Préfixe du namespace

Champ	Description	Exemple
zf:DocumentType	Pour les factures ZUGFeRD, le type de document contient toujours la valeur INVOICE	INVOICE
zf:DocumentFileName	Le nom du fichier du document de données embarqué doit être identique à la valeur indiquée dans l'étiquette F dans le dictionnaire de spécification de fichier. Pour ZUGFeRD 2.0, la valeur attendue est zugferd-invoice.xml	zugferd-invoice.xml
zf:Version	La version du schéma XML pour les données de la facture	2p0
zf:ConformanceLevel	Le profil des données de facture XML utilisé en conformité avec les spécifications de ZUGFeRD (valeur possible : MINIMUM, BASIC WL, BASIC, EN 16931, EXTENDED)	EXTENDED

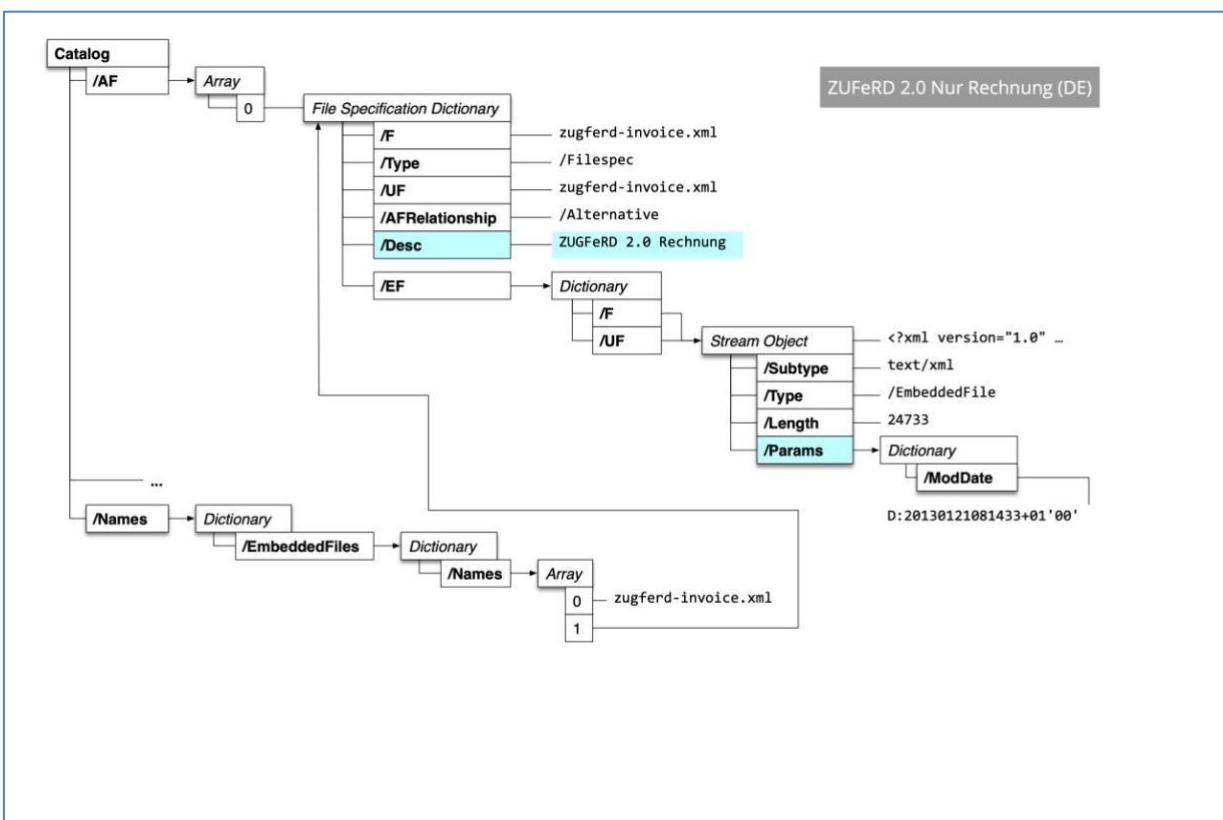
Exemple :

Un exemple de document (dans le cas présent avec les données de facture) illustre comment le schéma d'extension est utilisé dans un document PDF.

```

<rdf:Description rdf:about="">
  xmlns:zf="urn:zugferd:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#"
  <zf:DocumentType>INVOICE</zf:DocumentType>
  <zf:DocumentFileName>zugferd-invoice.xml</zf:DocumentFileName>
  <zf:Version>2p0</zf:Version>
  <zf:ConformanceLevel>EXTENDED</zf:ConformanceLevel>
</rdf:Description>

```

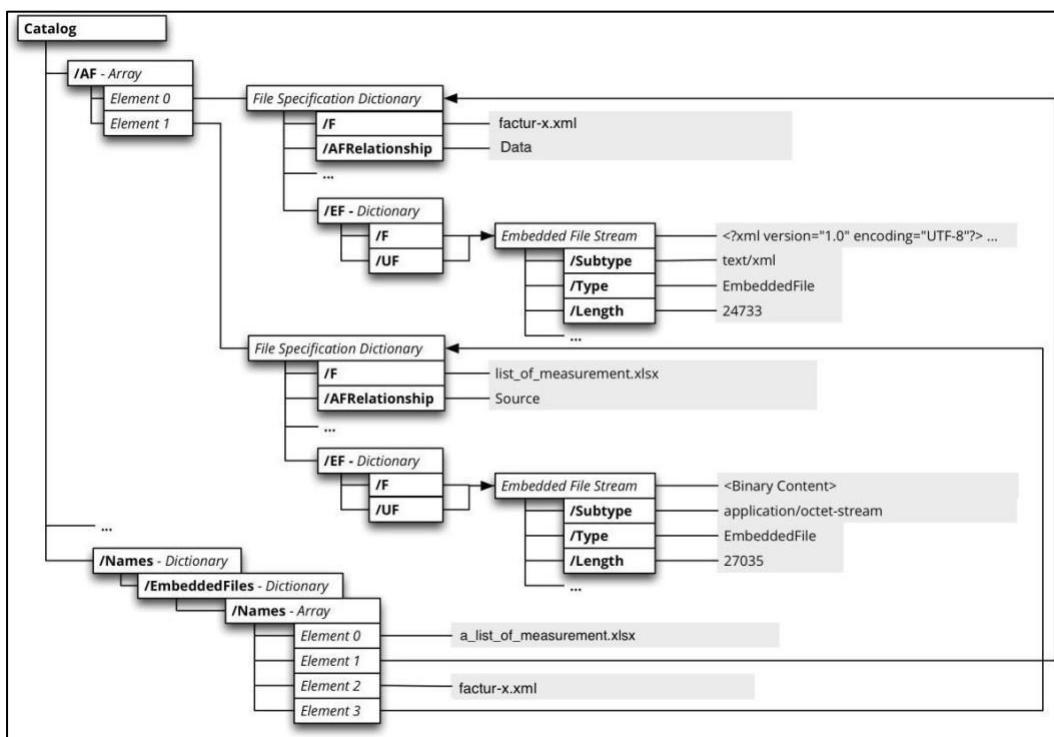


6.4 L'embarquement de fichiers additionnels

En plus du fichier de facture en XML, le standard PDF/A-3 permet également d'embarquer d'autres fichiers complémentaires. Pour cela, seul le type MIME du fichier en question nécessite d'être spécifié. Par conséquent, il est possible d'attacher des fichiers du type suivant : des feuilles de calcul contenant des opérations et des dimensions (XLSX, ODS, etc...), des dessins CAO (PDF, DWG, etc...) ou d'autres fichiers XML qui sont attachés techniquelement à la facture ou qui peuvent être pertinents pour la vérification du contenu de la facture.

Le standard Factur-X n'oblige pas d'enregistrer ou de stocker explicitement d'autres métadonnées pour les fichiers attachés additionnels à celui constitutif des données de factures, car l'attachement dans le document PDF/A-3 est conforme aux exigences de la norme ISO. Cela signifie que la facture mixte ne précise aucune structure de métadonnées XMP pour les fichiers qui ne sont pas représentatifs des données de facture.

La figure ci-dessous montre la structure de métadonnées XMP dans un fichier PDF/A-3, dans lequel un fichier MS excel nommé « list_of_measurement.xls » est ajouté, en complément du fichier « factur-x.xml ».



Structure du PDF/A-3 pour le fichier embarqué en XML Factur-X et un fichier complémentaire

Note : il est aussi admis dans la norme PDF/A-3 d'insérer un ou deux niveaux « /Kids » entre « /EmbeddedFiles » et « /Names », ce que font certains outils de création de fichiers PDF/A-3. Il est donc important d'accepter aussi cette arborescence en import. Pour plus de détail, voir la norme PDF 1.7, chapitre 3.8.5 (https://www.adobe.com/content/dam/acom/en/devnet/acrobat/pdfs/pdf_reference_1-7.pdf).

En termes de pièce jointe, seuls les formats suivants peuvent être utilisés :

- PDF
- TXT
- GIF
- TIFF
- JPG
- CSV
- XML
- JSON
- XLSX
- ODS

Certaines de ces pièces justificatives supplémentaires pourraient être des représentations complémentaires ou additionnelles des données de la facture dans d'autres formats (par exemple EDIFACT). Le nom d'une représentation complémentaire de la facture en UBL ou EDIFACT doit alors être :

- Pour une représentation EDIFACT : `fatur-xedifact.edi` (qui est un fichier TXT).
- Pour une représentation UBL : `fatur-xubl.xml`.

6.5 Logos pour identifier le profil Factur-X

De façon à permettre d'identifier rapidement que la facture est une Factur-X, et de visualiser son profil, des logo pastilles sont proposés et peuvent être ajoutés sur la présentation PDF (cf exemples) :

	Profil MINIMUM		Profil BASIC
	Profil BASIC WL		Profil EN 16931
	Profil EXTENDED		

Ces logos pastilles sont libres de droits et peuvent être utilisés librement.

6.6 Maintenance et artefacts de validation de Factur-X 1.07

Le standard Factur-X nécessite un processus de maintenance afin de prendre en compte les évolutions des pratiques commerciales et de la réglementation, notamment en ce qui concerne le contrôle transactionnel continu qui entraîne de nouvelles obligations d'envoi, de réception et de déclaration fiscale.

Le principe général du standard Factur-X est de minimiser l'impact sur les flux et les solutions existantes. En outre, des artefacts de validation sont fournis dans le « package » Factur-X, tels que xsd et schematron pour les différents profils (à l'exception du profil de référence XRECHNUNG, voir 7.7), qui pourraient nécessiter des mises à jour uniquement pour la correction de bugs.

Pour autant que la compatibilité ascendante soit maintenue pour de standard Factur-X, c'est-à-dire que les factures électroniques sous format Factur-X émises dans le respect d'une version antérieure de la documentation Factur-X restent valables pour la dernière documentation Factur-X 1.0, le versionning présent dans les factures électroniques sous format Factur-X reste 1.0 :

- dans l'XMP "fx:version",
- et dans BT-24 du fichier factur-x.xml (identifiant de spécification, par exemple pour le profil BASIC : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#urn:factur-x.eu:1p0:basic).

En conséquence, les artefacts de validation doivent être mis à jour à la dernière version, afin de s'assurer que les factures électroniques sous format Factur-X émises en application de la dernière version de Factur-X 1.0 ne seront pas rejetées par erreur. Le versionning des artefacts de validation suit le versionning de la documentation du standard Factur-X, qui est 1.07 pour la version actuelle. Si une mise à jour urgente est nécessaire, par exemple pour la correction d'un bug ou la mise à jour de la liste de codes de la norme EN 16931, la version sera modifiée en ajoutant un troisième niveau de numérotation : 1.07.1,

Comme la Liste de Codes EN 16931 est mis à jour tous les 6 mois, applicable le 15 mai et le 15 novembre de chaque année, Factur X suivra cette mise à jour en conséquence. Un nouveau Schematron sera publié au plus tard 2 semaines après la publication du nouveau Schematron EN 16931 (actuellement le 1er vendredi d'avril et le 1er vendredi d'octobre).

Le dernier artefact de validation se trouve sur sur un lien Gitlab disponible sur les sites du FNFE-MPE (www.fnfe-mpe.org) et du FeRD (www.ferd-net.de).

A titre d'exemple, l'artefact de validation 1.07.2 signifie la deuxième version des artefacts de validation de la version 1.07 de la documentation Factur-X.

Utilisation de l'artefact de validation

Pour chaque profil, un xsd spécifique est publié, réduit à ce qui est nécessaire pour le profil. Un schematron basé sur cet xsd est également publié pour chaque profil. La validation doit donc utiliser le xsd et le schematron publiés pour chaque profil.

Pour les profils EN 16931 et BASIC, il est également possible d'utiliser l'xsd D22B CII complet (uncoupled) et le Schematron EN 16931 CII.

7 Présentation et affectation des données du modèle sémantique par profil

7.1 Norme Sémantique Européenne EN 16931, syntaxe UN/CEFACT XML D22B

7.1.1 Principe de la norme sémantique EN 16931 : 1 facture relative à 1 livraison sur 1 commande

Les profils de données du standard Factur-X sont directement issus de la Norme Sémantique Européenne de la facture électronique et s'appuie donc aussi sur les hypothèses retenues.

Parmi elles, une règle importante est que la Norme Sémantique Européenne a été construite autour de l'hypothèse que les factures doivent faire référence à une seule livraison et une seule commande. La conséquence pratique est qu'il n'y a pas de référence à la commande ou à la livraison en ligne de facture.

La documentation de la Norme Sémantique Européenne EN 16931 est nécessaire pour disposer notamment de l'ensemble des règles de gestion détaillées, ainsi que des exemples d'implémentation du profil EN 16931 (COMFORT).

Elle est disponible sur les sites du FNFE-MPE (www.fnfe-mpe.org) et du FeRD (www.ferd-net.de) respectivement.

La norme sémantique EN 16931 est une description d'un ensemble de 164 données métiers, nommées BT-XX de BT-1 à BT 165 (BT-4 n'existe pas), organisées en groupes métiers, nommés BG-XX de BG-1 à BG-31. En outre, elle comprend également plusieurs ensembles de règles de gestion : 96 règles de gestion liées à la TVA, 128 règles de gestion liées à la présence spécifique d'une donnée métier, par exemple liées à des calculs ou à des règles conditionnelles (si une donnée métier est égale à xxx, une autre donnée métier doit être présente), à l'arrondi (nombre de décimales par montant) ou aux valeurs autorisées dans la Liste de Codes. Enfin, certaines données métiers sont codées au moyen de métadonnées, qui sont un code disponible dans une Liste de Codes spécifique. Cette Liste de Codes est mise à jour tous les six mois.

La norme sémantique EN 16931 prévoit deux syntaxes, UBL et UN/CEFACT CII D16B. Cependant, la version CII D16B n'est pas totalement alignée sémantiquement sur la norme EN 16931 car le groupe métier BG-3 « Référence à la Facture Antérieure » composé de BT-25 (Référence à une Facture Antérieure) et BT-26 (Date d'émission de facture antérieure), qui sont obligatoires dans le cas d'un Avoir annulant une facture, est répétable dans la norme EN 16931 (cardinalité 0..n), mais malheureusement pas dans la version D16B de UN/CEFACT CII (cardinalité 0..1).

Ceci a été corrigé dans la version UN/CEFACT CII D22B. C'est pourquoi Factur-X 1.0.07 est maintenant basé sur la version UN/CEFACT CII D22B avec la cardinalité 0..n pour BG-3.

La documentation Factur-X contient une description Excel des différents profils implémentés dans UN/CEFACT CII D22B, avec la liste complète des règles de gestion et la dernière Listes de Codes publiée (mise à jour) pour l'EN 16931.

7.1.2 Extensions et fichiers attachés autres que le fichier structuré de données de facture

La Norme Sémantique Européenne a prévu la possibilité de construire des extensions au-delà de la Norme. C'est dans ce cadre que le standard Factur-X intègre un profil « EXTENDED », qui est présenté dans des

documents attachés (description Excel et annexe technique), qui permet notamment de gérer les factures multi-livraisons et multi-commandes, des échéanciers de paiements vers de multiples bénéficiaires, des retenues à la source, ... Toutes les données métiers ajoutées dans le profil étendu ont été identifiées avec un Identifiant.

Le standard Factur-X a vocation à pouvoir embarquer tout type d'extension à la Norme Sémantique, dans la mesure où elle est implémentée dans la syntaxe UN/CEFACT XML D22B et où elle respecte la méthodologie d'extension de la Norme Sémantique européenne, ce qui laisse toujours la possibilité pour le destinataire de n'utiliser que les données de la Norme Sémantique qui l'intéressent.

Enfin, il est aussi envisageable d'ajouter d'autres fichiers, dans le respect des règles énoncées aux chapitres précédents, y compris des fichiers additionnels dans des syntaxes différentes (relevés de consommation, fichier de facture EDIFACT sectorielle plus détaillée, ...), leur utilisation et opposabilité relevant de la stricte relation bilatérale entre le fournisseur et le client.

Deux sous-ensembles (subsets) du profil EXTENDED ont été inclus dans la documentation à titre d'information uniquement :

- EXTENDED-CTC-FR, qui correspond au profil EXTENDED conçu par l'Administration fiscale française afin de répondre aux différents cas d'usage inventoriés dans le cadre de la Réforme Facturation Électronique en France, indiquant les Identifiants de donnée métier (ID) utilisés dans la documentation française de la réforme (Annexe 1 des spécifications externes).
- EXTENDED-B2B-FR, qui comprend toutes les données métiers EXTENDED-CTC-FR et certaines données métiers supplémentaires que le FNFE-MPE considère comme utiles pour l'automatisation du processus de facturation pour des cas d'usage spécifiques.

7.1.3 Spécifications d'usage et conformité avec les exigences du secteur public français (ChorusPro)

La Norme Sémantique Européenne prévoit la possibilité de mettre en place des « Spécifications d'usage » (CIUS = Core Invoice Usage Specification), dont l'objet est de rendre plus stricte les règles de gestion, par exemple en rendant obligatoire des éléments facultatifs, en enlevant des éléments facultatifs qui n'ont pas d'application dans le périmètre considéré, ou en restreignant des listes de code.

Dans le cadre de Factur-X, un certain nombre de spécifications d'usage ont été intégrées de façon à ce que Factur-X puisse être directement conforme aux exigences du secteur public, notamment quant à la présence potentiellement exigée du numéro de SIRET du client public, du « Service Exécutant » et de l'Engagement Juridique (qui correspond au numéro de commande). Ces spécifications d'usage sont données dans la documentation à titre indicatif. Elles ne sont pas implémentées dans les xsd et schematrons publiés avec le package Factur-X 1.07 car elles doivent être publiées par l'administration française en charge de ChorusPro.

7.1.4 Cardinalités

L'ensemble des données constituant le format de données structurées est présenté ci-dessous par profil. Les données sont organisées suivant la structure de la syntaxe UN/CEFACT CII D22B XML qui implémente la norme sémantique européenne, composé de données « métier » (numérotées en commençant par « BT- ») et de groupes ou sous-groupes de données métiers (numérotés en commençant par « BG- »). Un statut associé à ces données, groupes ou sous-groupes permet de préciser les conditions d'utilisation d'une donnée :

- **Obligatoire** : la donnée devra toujours être présente dans le format de données structurées
- **Conditionnelle** : la donnée est obligatoirement présente dans le format de données structurées sous condition (par exemple, suivant la règle de gestion « si le bloc est présent alors la donnée doit obligatoirement être présente », ou bien « si la facture n'est pas hors champ de TVA alors le bloc « ventilation de TVA » doit être présent », ...)

- **Facultative fortement recommandé** : la donnée peut être présente dans le format de données structurées et est généralement demandée par le client
- **Facultative** : la donnée peut être présente dans le format de données structurées, mais cela est laissé au choix de l'émetteur de la facture

A ces statuts s'ajoute un critère de répétabilité (exemple d'une ligne de facture) :

- **Répétable** : la donnée, le groupe ou le sous-groupe pourra être répété plusieurs fois dans un même fichier de données structurées

Certaines de ces données font l'objet d'un ou plusieurs attributs permettant de les qualifier (par exemple un attribut précisant le référentiel d'identification d'une donnée, comme le SIREN pour une identification légale en France).

Chaque profil fait l'objet d'une description définie dans un schéma xsd jointe en annexe, qui est aussi décrite dans ce document pour les profils Minimum et Basic.

La codification de la cardinalité des données est la suivante :

- 1..1 : donnée ou bloc obligatoire, non répétable
- 0..1 : donnée ou bloc facultatif, non répétable
- 0..n : donnée ou bloc facultatif et potentiellement répétable
- 1..n : donnée ou bloc obligatoire et potentiellement répétable

7.1.5 Types de données

Chaque donnée du modèle sémantique correspond à un type de données qui en détermine le format, lui-même basé sur un des quatre types primitifs suivants : Binary (binaire), Date, Décimal, String (texte).

Les types de données sont alors les suivants (pour plus de détail, voir chapitre 6.5 de la Norme Sémantique EN 16931-1:2017 (E)) :

- **Montant (Amount)** : il s'agit d'un type « Décimal » avec 2 chiffres après la virgule maximum, sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Il peut être complété d'un attribut « Devise », si différent de la devise en entête. Exemple 10000.34
- **Montant de prix unitaire** : il s'agit d'un type « Décimal » sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Il peut être complété d'un attribut « Devise », si différent de la devise en entête. Exemple 1000.3454
- **Quantité (Quantity)** : il s'agit d'un type « Décimal » sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Exemple 10000.85476
- **Pourcentage (Percentage)** : il s'agit d'un type « Décimal » sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Pour appliquer ce pourcentage au montant auquel il s'applique, il convient, dans les calculs, de diviser la valeur du pourcentage indiqué par 100. Pour un taux de TVA à 20%, la valeur est donc de 20. Exemple 24.1234 pour un pourcentage de 24,1234 %
- **Identifiant (Identifier)** : il s'agit d'un type potentiellement composé de 3 champs texte (décrits dans la documentation détaillée) :
 - ✓ La valeur de l'identifiant (texte). Par exemple FR13456789321 pour un n° de TVA intracommunautaire
 - ✓ Un Schéma d'identification (Scheme Identifier), donnée obligatoire si plusieurs Schémas d'Identification sont possibles permettant de qualifier le référentiel de l'identifiant. Par exemple, le qualifiant « VA » permet de préciser que l'identifiant est un numéro de TVA intracommunautaire

- ✓ Une version du Schéma d'identification (Scheme version Identifier), donnée facultative en texte
- **Référence de Document (Document Reference)** : il s'agit d'une donnée de type texte
- **Date** : les dates sont représentées sous la forme AAAAMMMJJ
- **Texte** : texte libre, en type texte
- **Code** : il s'agit d'un code en type texte, qui est accompagné d'un attribut identifiant la liste dont il provient, et potentiellement de la version de la liste et de l'identifiant de l'agence publant la liste.
- **Objet Binaire (Binary Object)** : il s'agit d'un type potentiellement composé de 3 champs :
 - ✓ Le contenu, obligatoire, en donnée binaire,
 - ✓ Le type de fichier (Mime Code), en texte, à prendre dans une liste prédéfinie,
 - ✓ Le nom du fichier (Filename), en texte.

7.1.6 Gestion des avoirs

Il y a 2 façons de gérer des avoirs :

- « **Facture négative** » : Il s'agit d'une facture dont le total TTC est négatif, soit parce que la facture contient des lignes négatives dont la somme est supérieure en valeur absolue à la somme des lignes positives (cas notamment des factures finales avec reprise sur acompte ou estimation comme les factures d'énergie), soit parce qu'elle ne contient que des lignes négatives et annule en général ainsi une facture. Il s'agit donc d'un avoir, qui doit faire référence à la facture ou à la période à laquelle il se rattache. Au niveau des lignes, le prix unitaire est positif et ce sont les quantités qui sont négatives. Les règles de calcul restent les mêmes et conduisent à avoir des lignes négatives, puis des totaux négatifs (y compris le détail de TVA sur les bases HT et les montants de taxe). Dans ce cas, les montants des remises et charges sont aussi inversées (donc négatifs). Les types de document (donnée BT-3) qui peuvent ainsi faire l'objet de ce procédé sont ceux correspondant à des factures (donc pas des avoirs), à savoir 380 (facture commerciale, 384 (facture rectificative), 389 (facture d'autofacturation), 386 (facture d'acompte), et 751 (informations de facture pour comptabilisation)).
- « **Avoir** » : ceci correspond aux documents « typés avoirs », c'est-à-dire 381 (avoir), 261 (avoir d'autofacture). Dans ce cas, l'ensemble des montants totaux de lignes ou de pied de page sont du même signe que la facture que l'avoir annule, ce qui n'empêche pas d'avoir des lignes dont le montant total est négatif, comme c'est possible sur une facture. Il n'est par contre pas possible (autorisé suivant la norme sémantique) d'avoir des avoirs négatifs, c'est-à-dire des avoirs dont le montant TTC est négatif. Si le type de document est utilisé pour codifier des avoirs, ils doivent donc disposer d'un total TTC positif.

En France, la pratique la plus répandue est de codifier un avoir qui annule une facture par le type « avoir ». Ainsi, l'ensemble des données de l'avoir sont les mêmes que ceux de la facture qu'il annule. Les seules modifications sont le numéro de facture d'avoir (qui doit suivre la séquence chronologique, comme les factures), la date de l'avoir, et le numéro de facture que l'avoir annule qui doit être renseigné (dans la représentation PDF et à compter du profil BASIC WL en donnée BT-25).

La représentation « facture négative » est utilisée lorsqu'elle résulte d'un calcul de facturation qui conduit à ce résultat, du fait de reprises sur factures antérieures (estimation, acomptes, consignes, palettes, ...).

Il s'agit en tout cas de la pratique choisie par Chorus Pro (avoirs annulant des factures en type 381 et acceptation de factures négatives lorsqu'elles résultent d'un calcul de facturation du fait de reprises).

Toutefois, il existe des pays en Europe qui pratiquent exclusivement la facture négative (même pour des avoirs annulant uniquement une facture).

7.1.7 Règle de calcul

La règle de calcul des factures (hors factures B2C dans lesquelles le Prix Unitaire est souvent indiqué en TTC) est la suivante :

- Au niveau de chaque ligne, le montant net de ligne (BT-131) est égal :
 - ✓ au prix unitaire (positif, BT-146), le cas échéant divisé par la quantité de base du prix (donnée métier présente à partir du profil EN 16931 (COMFORT) BT-149 qui indique la quantité de chaque lot de produit vendu), multiplié par la quantité facturée (positive ou négative, BT-129), arrondi à 2 décimales.
 - ✓ diminué des montants de remises de ligne (BT-136), qui est déjà arrondi à 2 décimales.
 - ✓ augmenté des montant de charges ou frais de ligne (BT-141), qui est déjà arrondi à 2 décimales.
- Cette règle de calcul n'est pas régie par une règle schematron car elle n'est pas requise par la norme EN 16931 et parce qu'elle pose trop de problèmes d'arrondi dans les solutions en place.
- Ensuite, les totaux au niveau document s'organisent de la façon suivante, et vérifiés dans le cadre des règles de gestion de la Norme EN 16931 (BR-XX) :
 - ✓ La Somme des montants nets de ligne (BT-106), égal à la somme des montants nets de lignes calculés ci-dessus,
 - ✓ La Somme des remises au niveau du document (BT-107) égale à la somme des montants des remises au niveau du document (BT-92), voir BR-CO-11.
 - ✓ Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108) égale à la somme des montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99), voir BR-CO-12.
 - ✓ Le total hors taxes de la facture (BT-109), égal (BR-CO-13) :
 - au total des montants nets de ligne (BT-106),
 - diminué du total des Remises au niveau document (BT-107),
 - augmenté du total des Charges ou frais au niveau document (BT-108),
 - ✓ Le total du montant de TVA (BT-110) est égal à la somme des montants de TVA (BT-117) par taux et type de TVA, voir BR-CO-14.

Le type de TVA permet de distinguer les différents cas où la TVA n'est pas applicable notamment. Le montant de TVA par taux correspond à la base hors taxes de chaque taux de TVA multiplié par le taux de TVA, divisé par 100 et arrondi à 2 décimales. La base hors taxe de chaque taux de TVA est égale à la somme des montants nets de ligne (BT-131) qui relèvent de ces mêmes taux et type de TVA, augmentée de la somme des montants nets de Charges ou frais de document (BT-108) qui relèvent de ces mêmes taux et type de TVA, diminuée de la somme des montants nets de Remises de document (BT-107) qui relèvent de ces mêmes taux et type de TVA. Toutes les règles de gestion correspondantes sont énumérées dans la description Excel publiée dans le package Factur-X, en tant que « Règles de gestion liées à la TVA ».

- ✓ Le montant total TTC (BT-112) de la facture est égal à la somme du montant total hors taxes (BT-109) et du montant total de TVA (BT-110), voir règle BR-CO-15.
- ✓ Le montant d'acompte (BT-113) est égal au montant déjà payé avant établissement de la facture et qui viendra en déduction du montant TTC pour établir le Net à payer.
- ✓ Dans certains cas, il peut exister un montant d'arrondi (BT-114) à ajouter pour déterminer le montant à payer.
- ✓ Le montant net à payer (BT-115) est égal au montant total TTC (BT-112) diminué du montant d'acompte (BT-113), et le cas échéant augmenté du montant d'arrondi (BT-114), voir règle BR-CO-16.

Comme ces règles de calcul peuvent ne pas être respectées en cas de calcul de la TVA au niveau de la ligne ou pour les factures dont les prix sont définis en TTC, TVA comprise (en particulier pour les factures B2C), le profil EXTENDED introduit une tolérance de 0,01 € par ligne et par remise charge ou frais au niveau du document dans les différentes sommes de calcul impliquées (voir chapitre 7.6).

7.1.8 Règle d'arrondi dans les calculs

Les règles de calcul d'une Factur-X nécessitent un calcul d'arrondi à certaines étapes (dès qu'il y a multiplication ou division). La méthode d'arrondi est celle de la valeur la plus proche, avec la règle pour la détermination de la fraction résiduelle à 0,5 suivante :

- Pour les nombres positifs : arrondi à la valeur supérieure. Par exemple, 13,455 arrondi à 2 chiffres donne 13,46.
- Pour les nombres négatifs : arrondi à la valeur inférieure (de façon à ce qu'un arrondi de 2 nombres strictement opposés donne des nombres arrondis strictement opposés). Par exemple, -13,455 donne -13,46.

7.1.9 Gestion de la TVA

Pour chaque ligne de facture, il est nécessaire de qualifier la TVA applicable. Il existe plusieurs raisons qui conduisent à une absence de TVA ou une TVA ramenée à 0 dans la facture. Ainsi la codification des différentes catégories de TVA est la suivante :

- **S : Taux de TVA standard**, dont il faut ensuite indiquer le taux.
- **Z : taux de TVA égal à 0**. Ce cas ne s'applique pas en France, qui n'a pas de taux de TVA nul.
- **E : Exempté de TVA**. A utiliser si aucun autre des cas d'absence de TVA ne s'applique. Dans ce cas il est obligatoire d'indiquer dans le détail de TVA en pied la raison de l'exemption en faisant référence à la disposition fiscale qui s'applique.
- **AE : Autoliquidation de TVA**. Dans ce cas, la TVA est due par le client qui doit la déclarer et la régler directement à l'administration fiscale (en général, il procède simultanément à la déductibilité de la même TVA). La raison d'absence de TVA qu'il faut indiquer dans le détail de TVA en pied est « Autoliquidation ». Le Code VATEX à utiliser est VATEX-EU-AE.
- **K : Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire**. Il s'agit du mécanisme d'autoliquidation, mais qui s'applique du fait d'une livraison intra-communautaire. Par conséquent, c'est ce code « K » qu'il faut alors utiliser au lieu du code « AE ». La raison d'absence de TVA qu'il faut indiquer dans le détail de TVA en pied est « Livraison intracommunautaire ». Le Code VATEX à utiliser est VATEX-EU-IC.
- **G : Exempté de TVA pour Export hors Union Européenne**, le Code VATEX à utiliser est VATEX-EU-G.
- **O : Hors du périmètre d'application de la TVA**. Dans ce cas, il ne peut pas y avoir d'autres catégories de TVA dans la facture (règle BR-O-11 de la Norme EN 16931). Le Code VATEX à utiliser est VATEX-EU-O.
- **L (IGIC) et M (IPSI)** : non applicable en France et en Allemagne puisqu'il s'agit de régimes de TVA respectivement pour les îles Canaries et Ceuta / Melilla.

En pied de facture, chaque catégorie de TVA présente dans les lignes doit être présente dans la ventilation de TVA, avec la base Hors Taxes égale à la somme des montants hors taxes des lignes de la catégorie de TVA, le code de catégorie de TVA, le taux de TVA (égal à 0 en cas d'exemption et non présent en cas « hors périmètre : O), le montant de TVA (nul si pas de TVA), et dans tous les cas sauf « S », la raison de TVA nulle.

Ce détail doit être présent dans la représentation PDF de la facture. A compter du profil BASIC WL, il doit être aussi codifié dans le fichier structuré attaché.

7.1.10 Gestion des taxes autres que la TVA, cas de l'éco-contribution DEEE

Lorsque des biens ou services sont soumis à des taxes autre que la TVA, deux situations se présentent :

- La taxe est soumise à la TVA au même taux que le produit ou service à laquelle elle s'applique : dans ce cas, la taxe est gérée comme une charge sur la ligne de facture. Une raison (BT-144) ou un code de raison (BT-145) permet d'identifier qu'il s'agit d'une taxe.
- La taxe n'est pas soumise à la TVA ou est soumise à un taux de TVA différent de celui du bien ou service auquel elle se réfère : dans ce cas, la taxe est codifiée comme une ligne de service additionnelle.

De même, lorsqu'une taxe s'applique à l'ensemble de la facture (au niveau document), elle peut être traitée comme une charge au niveau document, pour laquelle on peut indiquer une raison (BT-104) ou un code de raison (BT-105), puis définir la TVA qui s'applique (ou pas) en BT-102 et BT-103.

En particulier, l'information sur l'éco-contribution DEEE doit figurer dans les factures. Elle est généralement intégrée au prix unitaire et est donnée comme information (« dont xx,xx € éco-contribution »). Elle n'a aucune utilité pour l'intégration de la facture par l'acheteur (et viendrait même compliquer son intégration et son rapprochement). Par conséquent, il est recommandé :

- Si vous souhaitez implémenter le profil EN 16931 en veillant à ce que toute information présente dans le fichier PDF soit présente dans le fichier XML : d'utiliser le champ « note de ligne » (BT-127) et/ou note de facture (BT-21 = « TXD », BT-22) pour intégrer cette information d'Ecotaxe,
- Si vous implémentez d'autre profils ou si vous ne recherchez pas à intégrer des informations non structurées (donc non exploitables automatiquement) dans le fichier XML : à veiller uniquement à ce que l'information sur l'Ecotaxe soit bien présente dans le lisible PDF de la Factur-X (ce qui doit être déjà le cas étant donné qu'il s'agit d'une information obligatoire lorsqu'elle s'applique).

7.1.11 Gestion des remises et charges

La gestion des remises et charges est gérée à 2 niveaux :

- Au niveau du document, pour des remises ou des charges globales sur la facture. Ces remises et charges sont proches de lignes additionnelles. Elles ont par exemple leur propre TVA. Elles sont présentes sur l'ensemble des profils **sauf** le profil MINIMUM. Elles font l'objet d'une somme dédiée dans le bloc de « Totaux de Document » BG-22 (respectivement BT-108 et BT-107).
- Au niveau de la ligne, relative à la ligne facture, ayant le même taux de TVA que la ligne (sinon elles doivent être insérées de façon indépendante comme une ligne positive pour des charges et négative pour une remise). Elles sont intégrées au montant net de ligne BT-131 (qui est donc égal à la quantité multipliée par le prix net augmenté de la somme des charges et diminué de la somme des remises de la ligne). Les remises et charges de ligne sont présentes dans les profils BASIC, EN16931 et EXTENDED.

Dans le syntaxe XML UNCEFACT CII 22B, les remises et charges sont codifiées avec le même objet « SpecifiedTradeAllowanceCharge », qui doit donc être qualifié par l'indicateur « ChargeIndicator » qui doit être égal (udt:Indicator) à « false » pour une remise et à « true » pour une charge.

Les montants de remise et charge sont tous les deux positifs (sauf s'il est nécessaire de signifier une reprise de remise ou charge, par exemple dans le cas d'un avoir exprimé sous forme de facture négative).

Dans la description, ce bloc est donc répété d'une part pour les remises, puis d'autre part pour les charges, pour une meilleure compréhension.

Ces remises et charges sont des blocs optionnels et répétables (cardinalité 0..n).

Enfin, uniquement présent sur les profils BASIC, EN16931 et EXTENDED, il existe une dernière utilisation du bloc « SpecifiedTradeAllowanceCharge », uniquement pour l'application d'une remise correspondant à un

rabais sur le prix brut pour constituer le prix net (BT-147), sachant, pour rappel, que le prix brut est facultatif contrairement au prix net qui est une donnée obligatoire. Toutefois, le prix unitaire brut peut être obligatoire, comme c'est le cas en France, s'il diffère du prix unitaire net.

7.2 Profil MINIMUM

7.2.1 Description sémantique du Profil MINIMUM

L'ensemble des données du profil **MINIMUM** sont présentées ci-dessous :

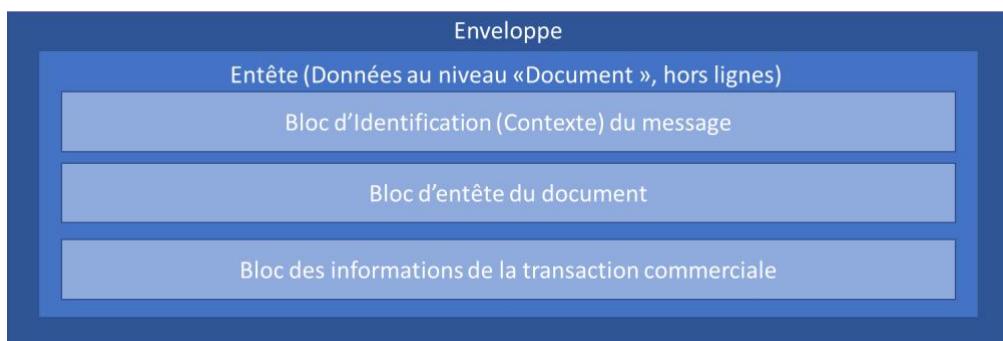
- **BG-2** : groupe « Contrôle de Processus » : entête de message, **groupe Obligatoire** :
 - ✓ BT-23 : identification du business process utilisé, **donnée facultative**, permet d'indiquer quel cas métier est utilisé. Ceci peut servir par exemple pour ouvrir vers une facturation B2C où les règles de calcul ne sont pas les mêmes que pour une facture B2B.
 - ✓ BT-24 : Identification de spécification : référence au format et profil utilisé : **donnée Obligatoire**
- BT-1 : numéro de facture, **donnée Obligatoire**
- BT-2 : date d'émission de la facture, **donnée Obligatoire** (ainsi que le format de date)
- BT-3 : type de facture (facture ou avoir), **donnée Obligatoire**, appartenant à la liste UNTDID 1001. Dans le cadre du profil MINIMUM, le code retenu peut être 751 (en particulier pour l'Allemagne) car le fichier de données ne comporte pas toutes les mentions obligatoires d'une facture, mais uniquement des données permettant sa comptabilisation. Il en résulte que les avoirs doivent être codifiés sous forme de factures négatives pour ce profil. Toutefois, pour la France, il est autorisé d'utiliser l'ensemble des codes disponibles (codes de facture et codes d'avoir).
- BT-10 : référence acheteur fournie par l'acheteur, permettant d'adresser la facture vers le bon service de l'acheteur. C'est une **donnée facultative, mais qui peut être exigée par l'acheteur**. Pour le Secteur Public français, cette donnée est obligatoire et correspond au « Service Exécutant ».
- BT-13 : numéro de Commande fourni par l'acheteur. C'est une **donnée facultative, mais qui peut être exigée par l'acheteur**. Pour le Secteur Public, cette donnée est obligatoire et correspond à « l'Engagement Juridique ».
- **BG-4** : groupe de données relatives au vendeur : **groupe Obligatoire**
 - ✓ BT-27 : nom du fournisseur (dénomination légale sous laquelle le fournisseur est enregistré), **donnée Obligatoire**
 - ✓ BT-30 : identification légale du vendeur (n° de SIREN / SIRET), **donnée Obligatoire si** le vendeur n'a pas de Numéro de TVA intracommunautaire, fortement recommandé sinon. Cette donnée fait l'objet d'un attribut venant indiquer le référentiel de l'identification.
 - ✓ BT-31 : numéro de TVA intracommunautaire du vendeur, **donnée Obligatoire si** le vendeur dispose d'un N° de TVA intracommunautaire.
 - ✓ **BG-5** : sous-groupe d'information sur l'adresse postale du Vendeur, **groupe Obligatoire**
 - BT-40 : code Pays du vendeur, **donnée Obligatoire** (qui permet d'identifier la territorialité de la facture)
- **BG-7** : groupe de données relatives à l'acheteur, **groupe Obligatoire**.
 - ✓ BT-44 : Nom de l'acheteur (raison sociale), **donnée Obligatoire**.
 - ✓ BT-47 : identification légale de l'acheteur (n° de SIREN / SIRET), **donnée facultative fortement recommandée** car permettant d'identifier le destinataire de façon plus fiable qu'un nom. Pour le Secteur Public, cette donnée est obligatoire et correspond au numéro de SIRET de l'entité

facturée. Cette donnée fait l'objet d'un attribut venant indiquer le référentiel de l'identification (SIRET recommandé).

- BT-5 : code de la devise de facturation, **donnée Obligatoire**
- **BG-22** : groupe des montants totaux de la facture (ou avoir), **bloc Obligatoire** :
 - ✓ BT-109 : montant Total HT de la facture (y compris remises et charges de pied de facture), **donnée Obligatoire**
 - ✓ BT-110 : montant Total de la TVA de la facture, **donnée Obligatoire si** la facture n'est pas hors champ d'application de la TVA. Ce montant s'accompagne d'un attribut précisant la monnaie de comptabilisation de la TVA.
 - ✓ BT-112 : montant Total TTC, **donnée Obligatoire**
 - ✓ BT-115 : montant Net à Payer de la facture, **donnée Obligatoire**

7.2.2 Présentation du Profil MINIMUM dans la syntaxe UN/CEFACT XML

Le fichier peut être schématisé de la façon suivante :



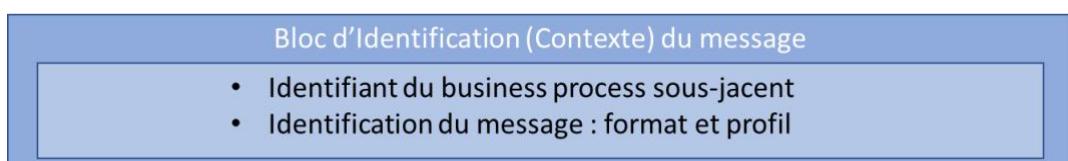
Le fichier de données de facture structuré est à l'intérieur de l'enveloppe suivante :

```

<rsm:CrossIndustryInvoice
    xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
    xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
    xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
    xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
    xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformation
Entity:100">
    ...
</rsm:CrossIndustryInvoice>
  
```

Ensuite, le fichier est construit de la façon suivante :

- Bloc d'identification du message « rsm:ExchangedDocumentContext » (BG-2), contenant les données :



- ✓ BT-23 : donnée **facultative**.

La balise « ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter », contient la valeur de l'identifiant du business process dans la balise « ram:ID ». Les identifiants possibles sont par

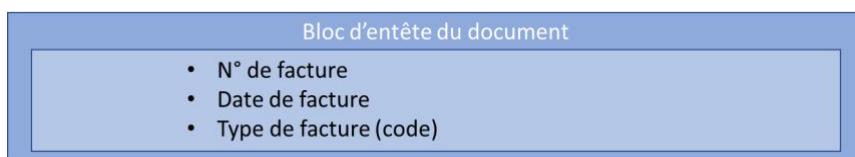
exemple ceux de ChorusPro définis dans sa documentation (A1 (dépôt facture), A2 (dépôt facture déjà payée), ...) pour une facture adressée à destination du secteur public.

- ✓ BT-24 : La balise « ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter », contient la valeur **urn:fatur-x.eu:1p0:minimum** dans la balise « ram:ID »

Exemple

```
<rsm:ExchangedDocumentContext>
    <ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
        <ram:ID>A1</ram:ID>
    </ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
    <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
        <ram:ID> urn:fatur-x.eu:1p0:minimum </ram:ID>
    </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
</rsm:ExchangedDocumentContext>
```

- Bloc d'entête du Document contenant les données BT-1, BT-2 et BT-3, à l'intérieur de la balise « rsm:ExchangedDocument » :

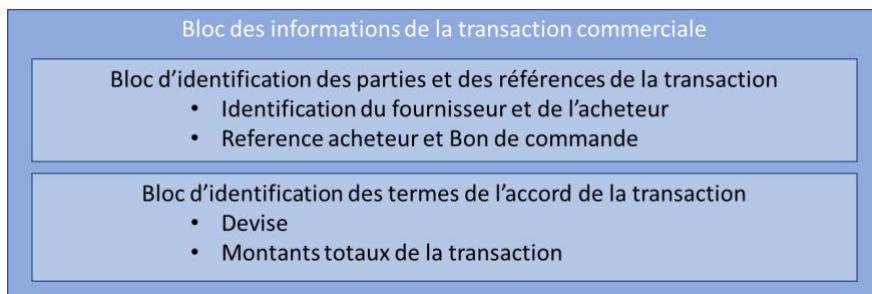


- ✓ BT-1 : numéro de facture dans la balise « ram:ID »
- ✓ BT-2 : date d'émission de la facture dans la balise « udt:DateTimeString » avec l'attribut « @format » prenant la valeur 102, elle-même contenue dans la balise « ram:IssueDateTime ».
- ✓ BT-3 : type de facture dans la balise « ram:TypeCode », pour les valeurs suivantes :
 - 380 : Facture commerciale
 - 381 : Avoir (note de crédit)
 - 384 : Facture rectificative
 - 389 : Facture d'autofacturation (crée par l'acheteur pour le compte du fournisseur). Code non accepté pour ChorusPro
 - 261 : Avoir d'autofacturation. Code non accepté pour ChorusPro
 - 386 : Facture d'acompte
 - 751 : Informations de facture pour comptabilisation : code exigé en Allemagne pour satisfaire ses contraintes réglementaires. Code non accepté pour ChorusPro.

Exemple

```
<rsm:ExchangedDocument>
    <ram:ID>NUMFACT</ram:ID>
    <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
    <ram:IssueDateTime>
        <udt:DateTimeString format="102">AAAAAMMJ</udt:DateTimeString>
    </ram:IssueDateTime>
</rsm:ExchangedDocument>
```

- Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « rsm:SupplyChainTradeTransaction », composé des blocs suivants :



- ✓ Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement » contenant les données BT-10 et BT-13, et les groupes BG-4 et BG-7 :
 - BT-10 : référence acheteur, sous la balise « ram:BuyerReference »
 - BT-13 : numéro de commande fourni par l'acheteur, sous la double balise « ram:BuyerOrderReferencedDocument » « ram:IssuerAssignedID »
 - BG-4 : groupe d'information sur le vendeur sous la balise « ram:SellerTradeParty » :
 - BT-27 : nom (raison sociale) du fournisseur, sous la balise « ram:Name »
 - BT-30 : identification légale du vendeur sous la double balise « ram:SpecifiedLegalOrganization » « ram:ID » complété d'un attribut « @schemeID » identifiant le référentiel (SIREN) : 0002.
 - BT-31 : numéro de TVA intracommunautaire sous la double balise « ram:SpecifiedTaxRegistration » « ram:ID » complété d'un attribut « @schemeID » égal à « VA ».
 - Groupe BG-5 de l'adresse postale contenant le pays du fournisseur : dans la balise « ram:CountryID » de la balise « ram:PostalTradeAddress » (FR pour la France).
 - BG-7 : groupe d'information de l'acheteur, sous la balise « ram:BuyerTradeParty » :
 - BT-44 : nom de l'acheteur (raison sociale), sous la balise « ram:Name »
 - BT-47 : identification légale de l'acheteur, sous la double balise « ram:SpecifiedLegalOrganization » « ram:ID » complété d'un attribut « @schemeID » identifiant le référentiel (SIREN) : 0002.

Exemple

```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction>
  <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
    <ram:BuyerReference>BUYERREF</ram:BuyerReference>
    <ram:SellerTradeParty>
      <ram:Name>SUPPLIERNAME</ram:Name>
      <ram:SpecifiedLegalOrganization>
        <ram:ID schemeID="0002">123456782</ram:ID>
      </ram:SpecifiedLegalOrganization>
      <ram:PostalTradeAddress>
        <ram:CountryID>FR</ram:CountryID>
      </ram:PostalTradeAddress>
      <ram:SpecifiedTaxRegistration>
        <ram:ID schemeID="VA">FR11123456782</ram:ID>
      </ram:SpecifiedTaxRegistration>
    </ram:SellerTradeParty>
    <ram:BuyerTradeParty>
      <ram:Name>BUYERNAME</ram:Name>
      <ram:SpecifiedLegalOrganization>
    
```

```

<ram:ID schemeID="0002">987654324</ram:ID>
</ram:SpecifiedLegalOrganization>
</ram:BuyerTradeParty>
<ram:BuyerOrderReferencedDocument>
    <ram:IssuerAssignedID>NUMCOMMANDÉ</ram:IssuerAssignedID>
</ram:BuyerOrderReferencedDocument>
</ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>

...
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

```

- ✓ Un bloc vide (car nécessaire à la conformité du message) correspondant aux informations de livraison.

Exemple

```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction>
    ...
    <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery/>
    ...
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

```

- ✓ Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement », composé des blocs suivants :
 - BT-5 : devise de la facture, sous la balise « ram:InvoiceCurrencyCode »
 - BG-22 : groupe des montants totaux de la facture, sous la balise « ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation » :
 - BT-109 : montant HT, sous la balise « ram:TaxBasisTotalAmount »
 - BT-110 : montant de la TVA, sous la balise « ram:TaxTotalAmount », complété de l'attribut de la devise de comptabilisation de la TVA (la même que la devise de la facture) « @currencyID »
 - BT-112 : montant TTC, sous la balise « ram:GrandTotalAmount »
 - BT-115 : montant net à payer, sous la balise « ram:DuePayableAmount »

Exemple

```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction>
    ...
    <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
        <ram:InvoiceCurrencyCode>EUR</ram:InvoiceCurrencyCode>
        <ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
            <ram:TaxBasisTotalAmount>100.00</ram:TaxBasisTotalAmount>
            <ram:TaxTotalAmount currencyID="EUR">20.00</ram:TaxTotalAmount>
            <ram:GrandTotalAmount>120.00</ram:GrandTotalAmount>
            <ram:DuePayableAmount>120.00</ram:DuePayableAmount>
        </ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
    </ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
    ...
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

```

7.2.3 Exemple de message complet:

```

<rsm:CrossIndustryInvoice
    xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
    xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
    xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
    xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
    xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformation
        Entity:100">

    <rsm:ExchangedDocumentContext>
        <ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
            <ram:ID>A1</ram:ID>
        </ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
        <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
            <ram:ID>urn:fatur-x.eu:1p0:minimum</ram:ID>
        </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
    </rsm:ExchangedDocumentContext>

    <rsm:ExchangedDocument>
        <ram:ID>NUMFACT</ram:ID>
        <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
        <ram:IssueDateTime>
            <udt:DateTimeString format="102">AAAAMMMJJ</udt:DateTimeString>
        </ram:IssueDateTime>
    </rsm:ExchangedDocument>

    <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
        <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
            <ram:BuyerReference>BUYERREF</ram:BuyerReference>
            <ram:SellerTradeParty>
                <ram:Name>SUPPLIERNAME</ram:Name>
                <ram:SpecifiedLegalOrganization>
                    <ram:ID schemeID="0002">123456782</ram:ID>
                </ram:SpecifiedLegalOrganization>
                <ram:PostalTradeAddress>
                    <ram:CountryID>FR</ram:CountryID>
                </ram:PostalTradeAddress>
                <ram:SpecifiedTaxRegistration>
                    <ram:ID schemeID="VA">FR11123456782</ram:ID>
                </ram:SpecifiedTaxRegistration>
            </ram:SellerTradeParty>
            <ram:BuyerTradeParty>
                <ram:ID schemeID="0002">987654324</ram:ID>
                <ram:Name>BUYERNAME</ram:Name>
            </ram:BuyerTradeParty>
            <ram:BuyerOrderReferencedDocument>
                <ram:IssuerAssignedID>NUMCOMMANDE</ram:IssuerAssignedID>
            </ram:BuyerOrderReferencedDocument>
        </ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
        <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery/>
        <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
            <ram:InvoiceCurrencyCode>EUR</ram:InvoiceCurrencyCode>
            <ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>

```

```
<ram:TaxBasisTotalAmount>100.00</ram:TaxBasisTotalAmount>
<ram:TaxTotalAmount currencyID="EUR">20.00</ram:TaxTotalAmount>
<ram:GrandTotalAmount>120.00</ram:GrandTotalAmount>
<ram:DuePayableAmount>120.00</ram:DuePayableAmount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
</ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>
</rsm:CrossIndustryInvoice>
```

7.3 Profils BASIC WL (sans lignes) et BASIC

La présentation des profils BASIC et BASIC WL est réalisée par blocs. Les tableaux sont repris de la Norme Sémantique, avec :

- L'ID du Groupe métier (Business Group) ou Donnée métier (Business Term)
- Le niveau de la donnée ou du groupe dans la structure XML UN/CEFACT (qui est donc différente de son niveau dans la norme sémantique),
- La cardinalité sémantique, prenant en compte les règles métier de la Norme EN16931,
- Le nom du « Business Term » ou « Business group », sa description et sa note d'usage, tels que décrits dans la norme sémantique,
- La description telle que présentée dans la Norme EN16931,
- La note d'usage telle que décrite dans la Norme EN16931,
- Les spécifications d'usage (CIUS) applicables en France ainsi que celles spécifiques à ChorusPro,
- Les règles métier de la Norme EN 16931 et relative à la syntaxe XML UNCEFACT CII 22B
- La cardinalité des profils XML de Factur-x implémentant la Norme EN 16931
- La cardinalité de la syntaxe XML UNCEFACT CII 22B, plus « souple » que la Norme EN 16931
- L'Xpath UN/CEFACT XML 22B Complet, présenté en 2 parties :
 - ✓ La partie « parent », avec 1 ligne par niveau
 - ✓ La partie « enfant » correspondant à la donnée décrite dans la ligne
- La cardinalité du XML UNCEFACT CII D22B, qui est toujours plus large que les profils Factur-X.

De façon à prendre en compte la structure XML de la syntaxe UNCEFACT CII D22B et de montrer tous les niveaux intermédiaires pour positionner une donnée de la Norme dans la syntaxe, des lignes ont été ajoutées dans le mapping, avec un nom basé sur la donnée cible de la Norme (Business Term ou Business Group de la Norme EN 16931, avec des ID commençant par BT ou BG), à laquelle est ajoutée un suffixe égal à :

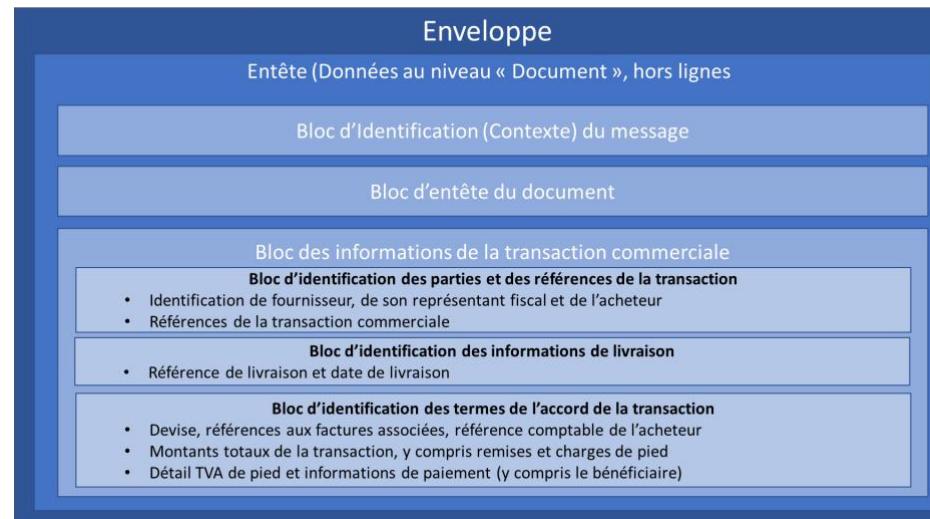
- -00, -01, ... quand ces données ajoutées correspondent à des niveaux intermédiaires nécessaire pour atteindre la donnée cible
- -0, -1, ... quand il est nécessaire d'ajouter une donnée dans la syntaxe car la donnée métier est représentée par plusieurs informations dans la syntaxe (essentiellement des attributs ou des schémas d'identification)

Le fichier de données de facture structuré est à l'intérieur de l'enveloppe suivante :

```
<rsm:CrossIndustryInvoice
    xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
    xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
    xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
    xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
    xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformationEntity:100">
    ...
</rsm:CrossIndustryInvoice>
```

Il est constitué des blocs suivants :

- Le bloc d'identification du message : « rsm:ExchangedDocumentContext »
- Le bloc d'entête du Document : « rsm:ExchangedDocument »
- Le bloc des données de la facture sous la balise « rsm:SupplyChainTradeTransaction », lui-même constitué de :
 - ✓ Le bloc des données d'entête relatives aux références de transaction et aux acteurs, sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement »
 - ✓ Le bloc des données d'entête relatives à la transaction commerciale, sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement »,



Ensuite, le fichier est construit de la façon suivante :

7.3.1 Bloc d'identification du message.

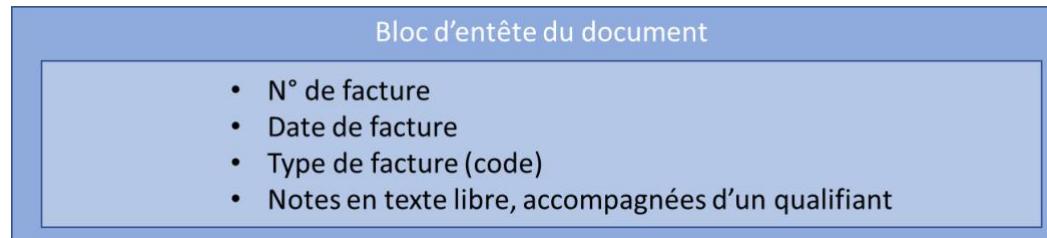


Le bloc d'identification du message « rsm:ExchangedDocumentContext » (BG-2), contient les données suivantes :

ID	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BG-2	1	1..1	EXCHANGE DOCUMENT CONTEXT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le processus métier et les règles applicables au document Facture.					1..1	/rsm:CrossIndustry/invoice /rsm:ExchangedDocumentContext	1..1
BT-23-00	2	0..1	(Identifiant de type de processus métier)						0..1	/rsm:CrossIndustry/invoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter	0..n
BT-23	3	0..1	Identifiant de type de processus métier	Identifie le contexte de processus métier dans lequel se déroule l'opération. Permet à l'Acheteur de traiter la Facture de manière appropriée.	A spécifier par l'Acheteur.	CHORUS PRO : cette donnée permet de renseigner le cadre de facturation (facture de mandataire, de co-traitant, de sous-traitant, pièce de facturation d'un marché de travaux, etc.). Les codes à utiliser sont définis dans les spécifications CHORUS PRO : A1 (dépôt facture), A2 (dépôt facture déjà payée), ... Par défaut (en cas d'absence de ce champ), c'est le cas A1 qui s'applique.		Texte	1..1	/rsm:CrossIndustry/invoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID	0..1
BT-24-00	2	1..1	(Identification de spécification)						1..1	/rsm:CrossIndustry/invoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter	0..n
BT-24	3	1..1	Identification de spécification	Identification de la spécification contenant la totalité des règles concernant le contenu sémantique, les cardinalités et les règles opérationnelles auxquelles se conforment les données contenues dans l'instance de document.	Elle identifie la norme de facturation européenne ainsi que les éventuelles extensions appliquées. L'identification peut inclure la version de la spécification.	Pour le profil Minimum : um:fatur-x.eu:1p0:minimum Pour le profil BASIC WL : um:fatur-x.eu:1p0:basicwl Pour le profil BASIC : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#um:fatur-x.eu:1p0:basic Pour le Profil EN 16931 (Confort) : urn:cen.eu:en16931:2017 Pour le Profil EXTENDED : urn:cen.eu:en16931:2017#conformant#um:fatur-x.eu:1p0:extended	BR-1 : Une Facture doit avoir un Identifiant de spécification (BT-24).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustry/invoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID	0..1

* BT-24 : la valeur doit être urn:fatur-x.eu:1p0:basicwl pour le profil BASIC WL et urn:cen.eu:EN 16931:2017#compliant#urn:fatur-x.eu:1p0:basic pour le profil BASIC.

7.3.2 Bloc d'entête de document



Le bloc d'entête du Document contenant les données BT-1, BT-2, BT-3, et BG-1 à l'intérieur de la balise « rsm:ExchangedDocument », contient les données suivantes :

ID	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BT-1-00	1	1..1	EXCHANGE DOCUMENT	Groupe de propriétés concernant l'ensemble du document					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument	1..1
BT-1	2	1..1	Numéro de facture	Identification unique de la Facture.	Numéro séquentiel requis à l'article 226(2) de la Directive 2006/112/CE [2], pour identifier la Facture de façon unique. Il peut être basé sur une ou plusieurs séries, qui peuvent comporter des caractères alphanumériques.	CHORUSPRO : le numéro de facture est limité à 20 caractères	BR-2 : Une Facture doit avoir un Numéro de facture (BT-1).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:ID	0..1
BT-3	2	1..1	Type de facture en code	Code spécifiant le type fonctionnel de la Facture.	Les factures commerciales et les notes de crédit sont définies selon les entrées issues de la liste UNTDID 1001 [6]. Les autres entrées de la liste UNTDID 1001 [6] concernant des factures ou des notes de crédit spécifiques peuvent être utilisées, le cas échéant.	Les types de document utilisés sont les suivants : 380 : Facture commerciale 381 : Avoir (note de crédit) 384 : Facture rectificative 389 : Facture d'autofacturation (créée par l'acheteur pour le compte du fournisseur) 261 : Avoir d'autofacturation (non accepté par CHORUSPRO) 386 : Facture d'acompte 751 : Informations de facture pour comptabilisation (non accepté par CHORUSPRO)	BR-4 : Une Facture doit avoir un Code de type de facture (BT-3).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:TypeCode	0..1
BT-2-00	2	1..1	(DATE D'ÉMISSION DE LA FACTURE)					Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime	1..1
BT-2	3	1..1	Date d'émission de la facture	Date à laquelle la Facture a été émise.		CHORUSPRO : la date d'émission doit être antérieure ou égale à la date de dépôt.	BR-3 : Une Facture doit avoir une date d'émission de la facture (BT-2).	Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString	1..1
BT-2-0	4	1..1	Format de la date		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString /@format	0..1

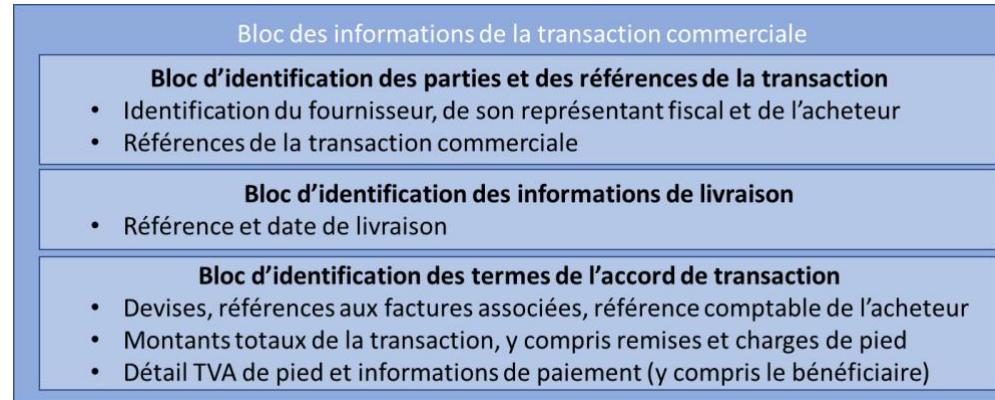
ID	Xsd level	EN16931 Semantic Cardinality	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BG-1	2	0..n	NOTE DE FACTURE	Groupe de termes métier fournissant des notes en texte pertinentes dans la facture, associées à un indicateur précisant le sujet de la note.					0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote	0..n
BT-22	3	1..1	Note de facture	Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UNTID 4451 [6].			Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:Content	0..n
BT-21	3	0..1	Sujet de la note de facture en code	Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UNTID 4451 [6].	Parmi la liste, les codes suivants peuvent notamment être utilisés : AII : Information générale SUR : Remarques fournisseur REG : Information réglementaire ABL : Information légale TAX : Information fiscale CUS : Information douanière		Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:SubjectCode	0..n

IMPORTANT : Note sur le type de facture : dans le profil BASIC WL (BASIC hors lignes), le fichier structuré ne contient pas toutes les mentions obligatoires d'une facture (car pas de lignes). Dans le cadre de la réglementation allemande, le code qui doit être utilisé est le 751 (données de facture pour intégration comptable), ce qui implique que les avoirs doivent être codifiés comme des factures négatives. En France, dans la mesure où il n'est pas obligatoire que toutes les informations disponibles dans le visible PDF soient présentes dans le fichier structuré XML attaché, l'ensemble des codes de type de documents sont utilisables dès le profil MINIMUM et BASIC WL.

Pour les profils BASIC, EN 16931 (Comfort) et EXTENDED, qui contiennent les lignes et toutes les mentions obligatoires d'une facture, tous les codes d'une facture peuvent être utilisés et en particulier 380 pour une facture et 381 pour un avoir, tant en France qu'en Allemagne (à l'exception de 751 qui NE DOIT PAS être utilisé pour ces profils en Allemagne). Toutefois, la pratique la plus répandue en France (et en particulier par Chorus Pro) est de codifier les avoirs annulant une facture en utilisant un code type de document de facture pour des avoirs (381, 261) et d'accepter des factures négatives lorsqu'elles sont le résultat de leur calcul du fait de reprises (sur estimations antérieure, acompte, consignes, ...) plus importantes en valeur cumulées que les lignes facturées.

7.3.3 Bloc des informations de la transaction commerciale :

Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « rsm:SupplyChainTradeTransaction », composé des blocs suivants :



7.3.3.1 BLOC SOUS BALISE « RAM:APPLICABLEHEADERTRADEAGREEMENT »



Le Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement » contient les données ou blocs de données suivants :

- Référence acheteur (BT-10), donnée facultative.
- Le bloc des données du fournisseur (BG-4), bloc obligatoire, contenant son bloc de données d'adresse (BG-5).
- Le bloc des données de l'acheteur (BG-7), bloc obligatoire, contenant son bloc de données d'adresse (BG-8).
- Le bloc des données du représentant fiscal (BG-11), bloc obligatoire si le fournisseur a un représentant fiscal, contenant son bloc de données d'adresse (BG-12).
- Numéro de bon de commande fourni par l'acheteur (BT-13), donnée facultative.
- Identifiant du contrat (BT-12), donnée facultative.

ID	Xsd level	EN16931 Semantic Cardinality	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BG-25-00	1	1..1	(LIGNE DE FACTURE)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction	1..1
BT-10-00	2	1..1	HEADER TRADE AGREEMENT	Groupe d'informations sur l'accord commercial					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement	1..1
BT-10	3	0..1	Référence de l'acheteur	Identifiant attribué par l'Acheteur et destiné au routage de la facture en interne.	L'identifiant est défini par l'Acheteur (par exemple, ID de contact, service, ID de bureau, code de projet) mais est indiqué par le Vendeur dans la Facture.	CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit du "Service Executant". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il doit appartenir au référentiel Chorus Pro. Il est limité à 100 caractères		Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerReference	0..1
BG-4	3	1..1	VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Vendeur.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty	0..1
BT-29	4	0..n	Identifiant du vendeur	Identification du Vendeur.	Dans de nombreux systèmes, l'identifiant du vendeur est un élément d'information clé. Plusieurs identifiants de vendeur peuvent être attribués ou spécifiés. Toutefois, tous les identifiants sont spécifiques à un contexte et lorsqu'il y a échange de données entre des systèmes, il est important de les différencier en utilisant un schéma d'identification différent.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.	BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:ID	0..n
BT-29-0	4	0..n	Identifiant du vendeur (Global ID)	Identifiant du schéma de l'identifiant global	GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.			0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID	0..n
BT-29-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Les codes suivants peuvent notamment être utilisés : 0021 : SWIFT 0060 : DUNS 0088 : GLN 0177 : ODETTE			1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID	0..1
BT-27	4	1..1	Raison sociale du vendeur	Dénomination officielle complète sous laquelle le Vendeur est inscrit dans le registre national des personnes morales ou en tant qu'Assujetti, ou alors exerce ses activités en tant que personne ou groupe de personnes.			BR-6 : Une Facture doit comporter la Raison sociale du vendeur (BT-27).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:Name	0..1

... voir la description complète de l'implémentation de la syntaxe CII D22B dans l'annexe 3 ou dans le fichier Excel feuille « Factur-X CII D22B BASIC WL » ou feuille « Factur-X CII D22B BASIC ».

7.3.3.2 BLOC SOUS BALISE « RAM:APPLICABLEHEADERTRADEDELIVERY »

Bloc d'identification des informations de livraison

- Référence et date de livraison

Le Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeDelivery » contient les données ou blocs de données suivants :

- BT-71, BT-70 : identifiant et nom du lieu de livraison sous la balise « ram:ShipToTradeParty »
- BG-15 : BT-78, BT-75, BT-76, BT-165, BT-77, BT-80 : adresse du lieu de livraison (intégrant notamment le pays du lieu de livraison qui doit être mentionné en cas de livraison intra-communautaire, tel que décrit par la règle de gestion BR-IC-12), sous la balise « ram:ShipToTradeParty/ram:PostalTradeAddress »
- BT-72 : date de livraison, facultative (obligatoire si différente de la date de facture), sous la triple balise « ram:ActualDeliverySupplyChainEvent/ram:OccurrenceDateTime/udt:DateTimeString »
- BT-16 : référence de bon de livraison, donnée facultative sous la double balise « ram:DespatchAdviceReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID »

ID	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BG-13-00	2	1..1	(INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON)	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery	1..1
BG-13	3	0..1	INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty	0..1
BT-71	4	0..1	Identifiant de l'établissement de livraison	Identifiant de l'établissement où les biens et services sont livrés.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant précédemment échangé, attribué par l'acheteur ou le vendeur.			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:ID	0..n
BT-71-0	4	0..1			GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID	0..n
BT-71-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'établissement de livraison	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID	0..1

... voir la description complète de l'implémentation de la syntaxe CII D22B dans l'annexe 3 ou dans le fichier Excel feuille « Factur-X CII D22B BASIC WL » ou feuille « Factur-X CII D22B BASIC ».

7.3.3.3 BLOC REGROUANT LES DONNEES DE LA FACTURE SOUS LA BALISE « RAM:APPLICABLEHEADERTRADESETTLEMENT »

Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement », est composé des blocs suivants :

Bloc d'identification des termes de l'accord de transaction

- Devises, références aux factures associées, référence comptable de l'acheteur
- Montants totaux de la transaction, y compris remises et charges de pied
- Détail TVA de pied et informations de paiement (y compris le bénéficiaire)

- BT-90 : numéro ICS du bénéficiaire du paiement, en cas de prélèvement SEPA (Direct Debit), en vue de notifier le prélèvement à l'acheteur, sous la balise « /ram:CreditorReferenceID », donnée facultative fortement recommandée en cas de prélèvement
- BT-83 : référence « EndtEnd » ou « Remittance information », donnée facultative permettant de réconcilier le paiement pour le fournisseur, sous la balise « /ram:PaymentReference »
- BT-5 : devise de la facture, donnée obligatoire, sous la balise « ram:InvoiceCurrencyCode »
- BT-6: devise de comptabilisation de la TVA, donnée conditionnelle, sous la balise « ram:TaxCurrencyCode ».
- BG-10 : bloc de données sur le bénéficiaire du paiement (s'il est différent du fournisseur), facultatif sauf s'il y a un bénéficiaire différent du fournisseur (par exemple un factor), sous la balise « ram:PayeeTradeParty »
- BG-16 : bloc de donnée de paiement, bloc facultatif sous la balise « ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans », contenant :
 - ✓ BT-81 : code de moyen de paiement souhaité, donnée obligatoire du bloc, sous la balise « ram:TypeCode »
 - ✓ BT-91 : numéro de compte à débiter en cas de Direct Debit, donnée facultative, sous la double balise « /ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount » et « /ram:IBANID »
- BG-17 : bloc de données relatif à des informations pour paiement par virement, facultatif et répétable (dans le cas où le fournisseur dispose de plusieurs comptes où recevoir des virements, sous la balise « ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount », qui contient BT-84 (IBAN), sous la balise « /ram:IBANID »)
- BG-23 : bloc de détail de TVA, obligatoire sauf si la facture est hors champ de TVA, répétable (autant de fois qu'il y a de code TVA dans la facture), sous la balise « ram:ApplicableTradeTax ». Les règles de gestion sur la codification de la TVA sont détaillées au chapitre 6.4.3 de la norme sémantique. Il est prévu 9 types de situations (codifiées sous la balise « CategoryCode ») :
 - ✓ TVA applicable sur un taux non nul : « S »
 - ✓ TVA applicable sur taux de TVA égal à 0 : « Z »
 - ✓ TVA non appliquée, mais payée par le client (donc pas de TVA sur la facture) en cas de livraison intracommunautaire B2B : « K »

- ✓ TVA non appliquée, mais payée par le client (donc pas de TVA sur la facture) en cas d'autoliquidation de TVA : « AE »
- ✓ TVA non applicable (exempté) : « E »
- ✓ TVA non appliquée en cas d'export en dehors de la Communauté Européenne : « G »
- ✓ Hors champs de TVA : « O »
- ✓ TVA pour des ventes relevant des territoires des Iles Canaries : « L »
- ✓ TVA pour des ventes relevant des territoires des Iles Ceuta et Melilla : « M »
- BG-14 : bloc de période de facturation, qui doit être utilisée en cas de livraison intra-communautaire dans laquelle il n'y a pas de date de livraison (règle de gestion BR-IC-11), composée des données BT-73 et BT-74, sous la balise « ram:BillingSpecifiedPeriod ».
- BG-20 : bloc de remise de pied (au niveau de la facture et non des lignes), facultatif et répétable dans le cas de multiples remises, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « false » :

```
<ram:ChargeIndicator>
  <udt:Indicator>false</udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
```
- BG-21 : bloc de charge de pied (au niveau de la facture et non des lignes), facultatif et répétable dans le cas de multiples charges, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « true » :

```
<ram:ChargeIndicator>
  <udt:Indicator>true</udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
```
- Un bloc de données sous la balise « /ram:SpecifiedTradePaymentTerms », contenant :
 - ✓ BT-20: Conditions de paiement, description textuelle des conditions de paiement, donnée optionnelle sous le balise « /ram:Description »
 - ✓ BT-9 : date d'échéance, donnée facultative, sous la balise « /ram:DueDateDateTime »
 - ✓ BT-89 : référence unique de mandat en cas de prélèvement (Direct Debit)
- BG-22 : groupe des montants totaux de la facture, bloc obligatoire, sous la balise « ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation » :
 - ✓ BT-106 : somme des montant nets HT des lignes de facture (après remise(s) ou charge(s) de ligne), donnée obligatoire, sous la balise « ram:LineTotalAmount »

- ✓ BT-107 : somme des remises de pied (niveau document), donnée facultative, obligatoire uniquement s'il y a des remises de pied, sous la balise « ram:AllowanceTotalAmount »
- ✓ BT-108 : somme des charges de pied (niveau document), donnée facultative, obligatoire uniquement s'il y a des charges de pied, sous la balise « ram:ChargeTotalAmount »
- ✓ BT-109 : montant HT, somme des données BT-106 à BT-109, donnée obligatoire sous la balise « ram:TaxBasisTotalAmount »
- ✓ BT-110 : montant de la TVA, donnée obligatoire sauf si la facture est hors champ de TVA, sous la balise « ram:TaxTotalAmount », complété de l'attribut de la devise de comptabilisation de la TVA (la même que la devise de la facture) « @currencyID »
- ✓ BT-111: montant total de la TVA exprimé dans la devise de comptabilisation, donné obligatoire conditionnelle sir BT-6 est présent (règle BR-53), ce qui signifie en général que la devise de la facture est différente de la devise nécessaire à la comptabilisation de la TVA ou à la déclaration de la TVA, sous la balise « ram:TaxTotalAmount », complété de l'attribut de la devise de comptabilisation de la TVA (la même que la devise TVA de la facture BT-6) « @currencyID »
- ✓ BT-112 : montant TTC, donnée obligatoire, sous la balise « ram:GrandTotalAmount »
- ✓ BT-113 : acompte, donnée obligatoire en cas d'acompte, sous la balise « /ram:TotalPrepaidAmount »
- ✓ BT-114 : montant pour arrondi, donnée facultative sauf en cas d'arrondi du montant à payer (à ajouter au montant de la facture), sous la balise « ram:RoundingAmount »
- ✓ BT-115 : montant net à payer, donnée obligatoire, égale à BT-112 – BT-113 + BT-114, sous la balise « ram:DuePayableAmount »
- BG-3 : Bloc relatif à la (aux) facture(s) associée(s), répétable si plusieurs factures doivent être référencées, facultatif, mais obligatoire en cas d'avoir. Dans ce cas, il s'agit de référencer le(s) numéro(s) de facture(s) à laquelle (auxquelles) l'avoir se réfère. Ce bloc est constitué d'une référence de document (BT-25 : le numéro de la facture initiale), obligatoire, et de la date de la facture initiale (BT-26), facultative. Ce bloc est présent sous la balise « ram:InvoiceReferencedDocument ».
- BT-19 : Référence comptable fournie par l'acheteur, donnée facultative, sous la double balise « ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount/ram:ID »

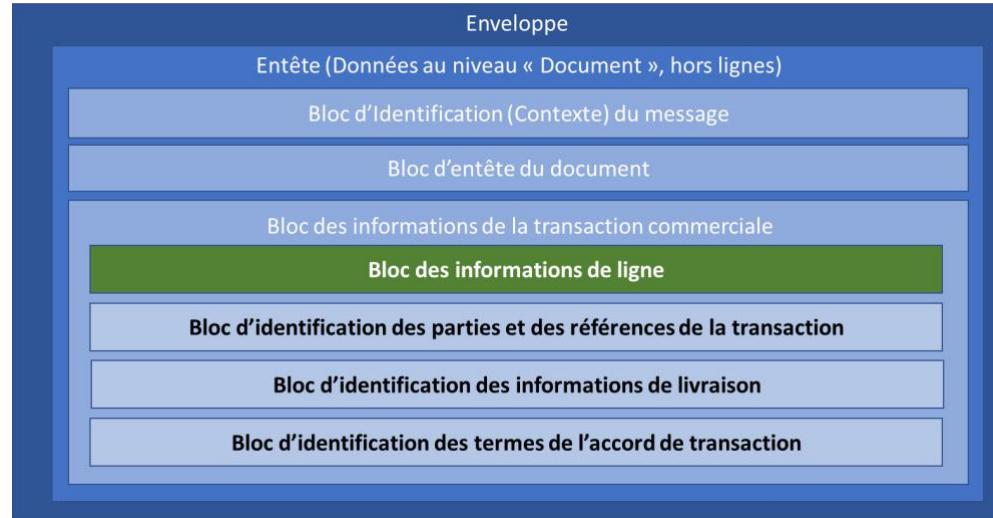
ID	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinality	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BG-19	2	0..1	PRELEVEMENT	Groupe de termes métiers spécifiant un prélèvement.	Ce groupe peut être utilisé pour préciser dans la facture que le paiement sera effectué par le biais d'un SEPA ou d'un autre prélèvement initié par le Vendeur, conformément aux règles du SEPA ou d'un autre système de prélèvement.	CHORUS PRO : non utilisé			1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement	1..1
BT-90	3	0..1	Identifiant bancaire du créancier	Identifiant de référence bancaire unique du Bénéficiaire ou du Vendeur, attribué par la banque du Bénéficiaire ou du Vendeur.	Élément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit de l'ICS pour les prélèvements SEPA		Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:CreditorReferenceID	0..1
BT-83	3	0..1	Référence de paiement	Valeur textuelle utilisée pour établir un lien entre le paiement et la Facture, émise par le Vendeur.	La référence aide le Vendeur à attribuer un paiement entrant au processus de paiement concerné. Lorsqu'une référence de paiement (par exemple, un numéro d'opération) est spécifiée, il convient que le système destinataire indique cette référence lors du paiement. Dans une opération bancaire, cette référence est appellée au Vendeur dans la zone « note de remise ».			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PaymentReference	0..n
BT-6	3	0..1	Devise de comptabilisation de la TVA	Devise utilisée pour la comptabilisation et la déclaration de la TVA, acceptée ou exigée dans le pays du Vendeur.	Doit être utilisée pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation, lorsque le code de devise de comptabilisation de la TVA diffère du Code de devise de facturation. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3. Pour plus d'informations, voir l'article 230 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2].			Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:TaxCurrencyCode	0..1
BT-5	3	1..1	Code de devise de facturation	Devise dans laquelle tous les montants de la Facture sont exprimés, à l'exception du montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation.	Une seule devise doit être utilisée dans la Facture, sauf pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation. La devise peut être spécifiée pour chaque montant ou au niveau du document, en fonction de la syntaxe utilisée. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3.	CHORUS PRO : les factures et avoirs pour Chorus Pro sont mono-devises uniquement	BR-5 : Une Facture doit avoir un Code de devise de la facture (BT-5).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceCurrencyCode	0..1
BG-10	3	0..1	BÉNÉFICIAIRE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Bénéficiaire, c'est-à-dire le rôle qui reçoit le paiement.	Le rôle du bénéficiaire peut être rempli par une autre partie que le vendeur, par ex. un service d'affacturage.	Ce groupe permet notamment d'identifier les factures devant être payées à un encaisseur tiers dans les cas d'affacturage. CHORUS PRO : En cas d'affacturage par subrogation, il convient de renseigner les mentions légales associées à la subrogation dans l'image PDF de la facture. Dans ce cas, l'identifiant bancaire renseigné dans la facture est celui du factor.			0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty	0..1
BT-60	4	0..1	Identifiant du bénéficiaire	Identification du Bénéficiaire.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple un identifiant attribué par l'acheteur ou le vendeur précédemment échangé. Nom			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:ID	0..n
BT-60-0	4	0..1	Identifiant du bénéficiaire		GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID				0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID	0..n
BT-60-1	5	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID	0..1

... voir la description complète de l'implémentation de la syntaxe CII D22B dans l'annexe 3 ou dans le fichier Excel feuille « Factur-X CII D22B BASIC WL » ou feuille « Factur-X CII D22B BASIC ».

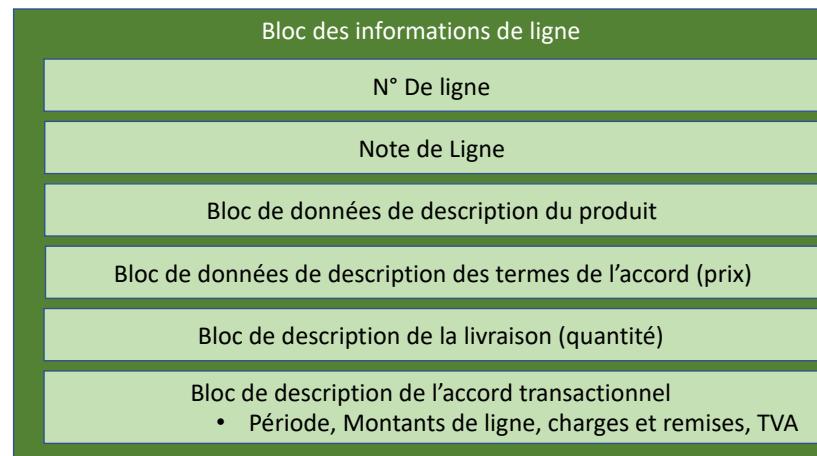
7.4 Profil BASIC (BASIC)

Le profil BASIC est constitué du profil « BASIC WL » auquel s'ajoute un bloc correspondant aux données de lignes, obligatoire et répétable (autant que de lignes).

ATTENTION, ce bloc s'insère en premier dans le bloc des informations de la transaction commerciale.



Ce bloc de ligne se situe sous la balise « ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem », et est composé de :



- BT-126 : numéro de ligne, donnée obligatoire, sous la double balise « /ram:AssociatedDocumentLineDocument/ram:LineID »
- BT-127: Note de ligne, donnée optionnelle, sous la triple balise : « ram:AssociatedDocumentLineDocument/ram:IncludedNote/ram:Content »
- BG-31 : groupe de données relatif au produit (bien ou au service) facturé, bloc obligatoire, sous la balise « ram:SpecifiedTradeProduct »
- BT-148: Prix unitaire brut, donnée optionnelle, sous la triple balise « ram:SpecifiedLineTradeAgreement/ram:GrossPriceProductTradePrice/ram:ChargeAmount »
- BT-149-1: Quantité de base du prix de l'article, donnée optionnelle, qui DOIT être égale à BT-149, sous la triple balise « ram:SpecifiedLineTradeAgreement/ram:GrossPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity »
- BT-147: rabais sur le prix unitaire de l'article, soustrait au prix unitaire brut pour calculer le prix unitaire net, donnée optionnelle, sous la triple balise « ram:GrossPriceProductTradePrice/ram:AppliedTradeAllowanceCharge/ram:ActualAmount »
- BT-146 : prix unitaire net, donnée obligatoire, sous la triple balise « ram:SpecifiedLineTradeAgreement/ram:NetPriceProductTradePrice/ram:ChargeAmount »
- BT-149: Quantité de base du prix de l'article pour le prix net, bloc optionnel, sous la balise “ram:SpecifiedLineTradeAgreement/ram:NetPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity”
- BT-129 : quantité facturée, donnée obligatoire, sous la double balise « ram:SpecifiedLineTradeDelivery/ram:BilledQuantity », complétée de :
 - ✓ BT-130 : unité de mesure par quantité facturée, donnée obligatoire, sous la triple balise : ram:SpecifiedLineTradeDelivery/ram:BilledQuantity/@unitCode
- Groupe de données de description de l'accord transactionnel au niveau ligne, sous la balise « ram:SpecifiedLineTradeSettlement »
 - ✓ BG-30 : groupe de TVA de ligne, obligatoire, sous la balise « ram:ApplicableTradeTax », composé de
 - BT-151 : code de catégorie de TVA (S, Z, AE, K, E, G, O, L, M), donnée obligatoire, sous la balise « ram:TypeCode », complétée d'un qualifiant égal à « VAT » sous la balise « ram:CategoryCode »
 - BT-152 : taux de TVA applicable, donnée obligatoire, sous la balise « ram:RateApplicablePercent »
 - ✓ BG-26 : groupe de données de période de facturation à la ligne, optionnel, sous la balise « ram:BillingSpecifiedPeriod », composée de :
 - BT-134 : date de début de période, optionnelle, sous la balise « ram:StartTime/udt:DateTimeString »
 - BT-134 : date de fin de période, optionnelle, sous la balise « ram:EndTime/udt:DateTimeString »
 - ✓ BG-27 : groupe de données de remise de ligne, facultative et répétable, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « false » :

```
<ram:ChargeIndicator>
  <udt:Indicator>false</udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
```

- BT-136 : valeur nette HT de la remise (même taux de TVA que la ligne à laquelle elle se rattache. En cas de remise avec un autre taux de TVA, faire une ligne dédiée), sous la balise « ram:ActualAmount »
- BT-140, BT-139 : respectivement code et valeur de raison de remise, l'un des deux est obligatoire en cas de remise de ligne (BR-CO-23), sous les balises « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:ReasonCode » et « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:Reason ». Le code doit être pris parmi les valeurs de UNTDID5189 listées dans les listes de codes.
- ✓ BG-28 : groupe de données de charge de ligne, facultative et répétable, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « true » :

```
<ram:ChargeIndicator>
  <udt:Indicator>true</udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
```

- BT-141 : valeur nette HT de la charge (même taux de TVA que la ligne à laquelle elle se rattache. En cas de charge avec un autre taux de TVA, faire une ligne dédiée), sous la balise « ram:ActualAmount »
- BT-145, BT-144 : respectivement code et valeur de raison de charge, l'un des deux est obligatoire en cas de charge de ligne (BR-CO-23), sous les balises « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:ReasonCode » et « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:Reason ». Le code doit être pris parmi les valeurs de UNTDID7161 listées dans les listes de codes.
- ✓ BT-131 : montant net HT de la ligne, donnée obligatoire, sous la double balise « ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation/ram:LineTotalAmount »

Commentaire sur la gestion de la Quantité de base du prix de l'article (BT-149) au niveau de la ligne. Cette valeur donne le nombre d'unités sur laquelle le prix s'applique (par exemple si la valeur est 3, ceci signifie que le prix unitaire est pour 3 boites). Dans la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B, cette valeur est présente en complément du prix brut (BT-148) et du prix net (BT-146). Dans ce cas les 2 valeurs des champs suivants doivent être identiques et présentes en même temps (ou absentes en même temps), ainsi que leur complément respectifs BT-150 (Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article) :

- BT-149 (ram:NetPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity), avec BT-150 (/@unitCode) obligatoire et identique à BT-150-1 ET BT-130 (unité de mesure de la quantité facturée).
- BT-149-1 (/ram:GrossPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity), avec BT-150-1 (/@unitCode) obligatoire et identique à BT-150 ET BT-130 (unité de mesure de la quantité facturée).

Pour mémoire, dans ce cas, le Montant net de ligne de facture (BT-131) est égal au prix net (BT-146) divisé par la quantité de base du prix de l'article (BT-149) multiplié par la quantité facturée (BT-129), arrondi à 2 chiffres, diminuée de la somme des remises de ligne et augmenté de la somme des charges de ligne. D'autre part, le prix net (BT-146) doit être égal au prix brut de l'article (BT-148) diminué de l'éventuel rabais (BT-147), codifié comme une charge sur le prix de l'article.

ID	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality
BG-25-00	1	1..1	(LIGNE DE FACTURE)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction	1..1
BG-25	2	1..n	LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur des lignes de Facture individuelles.			BR-16 : Une Facture doit avoir au moins une ligne de Facture (BG-25).		1..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem	0..n
BT-126-00	3	1..1	(Identifiant de ligne de facture)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument	0..1
BT-126	4	1..1	Identifiant de ligne de facture	Identifiant unique d'une ligne au sein de la Facture.			BR-21 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un identifiant de ligne de facture (BT-126).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:LineID	0..1
BT-127-00	4	0..1	INVOICE LINE NOTE	Commentaire fournit des informations non structurées concernant la ligne de Facture.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:IncludedNote	0..n
BT-127	5	0..1	Note de ligne de facture	Commentaire fournit des informations non structurées concernant la ligne de Facture.				Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:IncludedNote /ram:Content	0..n
BG-31	3	1..1	INFORMATIONS SUR L'ARTICLE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les biens et services facturés.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct	0..1
BT-157	4	0..1	Identifiant standard de l'article	Identifiant d'article basé sur un schéma enregistré.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 40 caractères	BR-64 : L'identifiant standard de l'article (BT-157) doit avoir un identifiant de schéma	Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID	0..1

... voir la description complète de l'implémentation de la syntaxe CII D22B dans l'annexe 3 ou dans le fichier Excel feuille « Factur-X CII D22B BASIC WL » ou feuille « Factur-X CII D22B BASIC ».

7.5 Le Profil de la NORME EUROPENNE : EN 16931

Le profil EN 16931 contient potentiellement toutes les données présentes dans la Norme Sémantique Européenne. Il est décrit pour ses règles de gestion dans la Norme Sémantique Européenne, et pour son implémentation dans la syntaxe UN/CEFACT XML D22B, dans la documentationl disponible sur les sites www.fnfe-mpe.org et <http://www.ferd-net.de/> ainsi qu'une description XSD, schematron et excel aussi disponibles en ligne.

Une attention particulière peut être portée sur les points suivants :

- **Utilisation du même bloc de la syntaxe XML UNCEFACT CII D22B** (AdditionalReferencedDocument correspondant à des Documents Justificatifs Additionnels) pour codifier 3 termes métiers de la norme EN16931 au niveau document et 1 au niveau ligne :
 - ✓ BT-122 : Identifiant de document justificatif pour tout document additionnel à intégrer. Le typecode (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:TypeCode) doit prendre la valeur 916.
 - ✓ BT-17 : Identifiant d'appel d'offres ou de lot. Dans ce cas, le même bloc est utilisé dans la syntaxe XML (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID) pour la valeur du champs, et elle doit être complétée d'un typecode égal à 50.
 - ✓ BT-18 : Identifiant d'objet facturé. Dans ce cas, le même bloc est utilisé dans la syntaxe XML (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID) pour la valeur du champs, et elle doit être complétée d'un typecode (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:TypeCode) égal à 130.
 - ✓ BT-128 : Identifiant de l'objet à la ligne. Dans ce cas, le même bloc est utilisé dans la syntaxe XML (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID), mais positionné au niveau de la ligne (ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem/ram:SpecifiedLineTradeSettlement) pour la valeur du champs, et elle doit être complétée d'un typecode (/ram:TypeCode) égal à 130.

7.6 Profil EXTENDED

Le standard Factur-X intègre aussi un profil EXTENDED, qui repose toujours sur la syntaxe XML UN/CEFACT CII D22B, intégrant des données métiers additionnelles et la possibilité de produire des factures multi-livraison.

Toutes les données métiers et groupes métiers supplémentaires ont été identifiés par un identifiant (ID) commençant par « BT-X- » ou « BG X- »

Ce profil étendu modifie également certaines cardinalités par rapport au profil EN 16931 :

- BT-46 (Identifiant de l'acheteur) est passé à la cardinalité 0..n au lieu de 0..1 afin de se conformer aux exigences de la Réfore Facture Électronique en France (et en attendant l'évolution de la norme EN 16931).
- BT-127-00 (Note sur la ligne de facture) est de cardinalité 0..n au lieu de 0..1.
- BT-127 (Contenu de la note au niveau de la ligne) est 0..1 au lieu de 1..1, parce qu'un code de contenu a été ajouté.
- L'ID global de toutes les parties est aligné sur 0..n, au lieu de 0..1 pour certaines d'entre elles.
- Les contacts de toutes les parties sont 0..n au lieu de 0..1, un BT « Type de contact » ayant été ajouté.
- La référence comptable de l'acheteur (BT-19-00) est 0..n au lieu de 0..1.
- Remise sur le prix unitaire de l'article (BT-147-00) est 0..n au lieu de 0..1.

- Conditions de paiement (BT-20) est 0..n au lieu de 0..1.

Le profil EXTENDED désactive certaines règles de gestion afin d'autoriser les factures avec des lignes hors du champ d'application de la TVA (code « O ») et des lignes dans le champ d'application (tous les autres codes) : BR-O-11, BR-O-12, BR-O-13, BR-O-14.

Le profil EXTENDED modifie également certaines règles de gestion afin d'introduire une tolérance de 0,01 € par ligne ou par remise, charges ou frais au niveau du document dans les règles de calcul (lorsque la TVA est calculée au niveau de la ligne ou que les prix sont définis en TTC TVA incluse, en particulier pour les factures B2C) :

- BR-S-08, BR-S-09 remplacés par BR-FXEXT-S-08, BR-FXEXT-S-09.
- BR-Z-08, BR-E-08, BR-AE-08, BR-IC-08, BR-G-08, BR-O-08, BR-AF-08, BR-AG-08, remplacés par BR-FXEXT-Z-08, BR-FXEXT-E-08, BR-FXEXT-AE-08, BR-FXEXT-IC-08, BR-FXEXT-G-08, BR-FXEXT-O-08, BR-FXEXT-AF-08, BR-FXEXT-AG-08.

Ce profil est détaillé dans le fichier Excel joint à cette documentation et ajoute ses propres xsd et schematron.

Le profil EXTENDED a un sous-ensemble (subset) nommé EXTENDED-B2B-FR qui inclut toutes les données métiers qui ont été considérées comme nécessaires pour répondre à tous les cas d'usage standard inventoriés pendant la phase de co-construction de la Réforme de Facture Électronique obligatoire entre assujettis en France, et un second sous-ensemble (subset) dénommé EXTENDED-CTC-FR, qui correspond au sous-ensemble de BT (termes métiers) listés par l'Administration fiscale française dans les spécifications externes (annexe 1) relatives à cette réforme. Ces deux subsets sont donnés à titre d'information pour les responsables de la mise en œuvre qui souhaitent se concentrer en premier lieu sur ces données métiers.

7.7 Profil « de référence » XRECHNUNG

Afin de se conformer à l'implémentation B2G en Allemagne, il a été nécessaire d'ajouter une implémentation de facture spécifique à l'Allemagne conforme à la norme EN 16931, en XML UN/CEFACT SCRDM CII D16B, nommée XRECHNUNG, qui est un profil CIUS (Spécification d'Usage de Facture Essentielle).

Le nom du composant xml de Factur-X / ZUGFeRD **est toujours nommé xrechnung.xml** au lieu de factur-x.xml. Par conséquent, un profil XRECHNUNG Factur-x / ZUGFeRD ne doit pas contenir un fichier factur-x.xml incorporé.

Ce chapitre décrit uniquement l'incorporation du fichier de données de factures structurées XML xrechnung.xml. Les spécifications détaillées du fichier xrechnung.xml incorporé peuvent être trouvées sur le lien suivant [XStandards - Current version of XRechnung](#) qui offre un téléchargement de la dernière version et est disponible en allemand seulement.

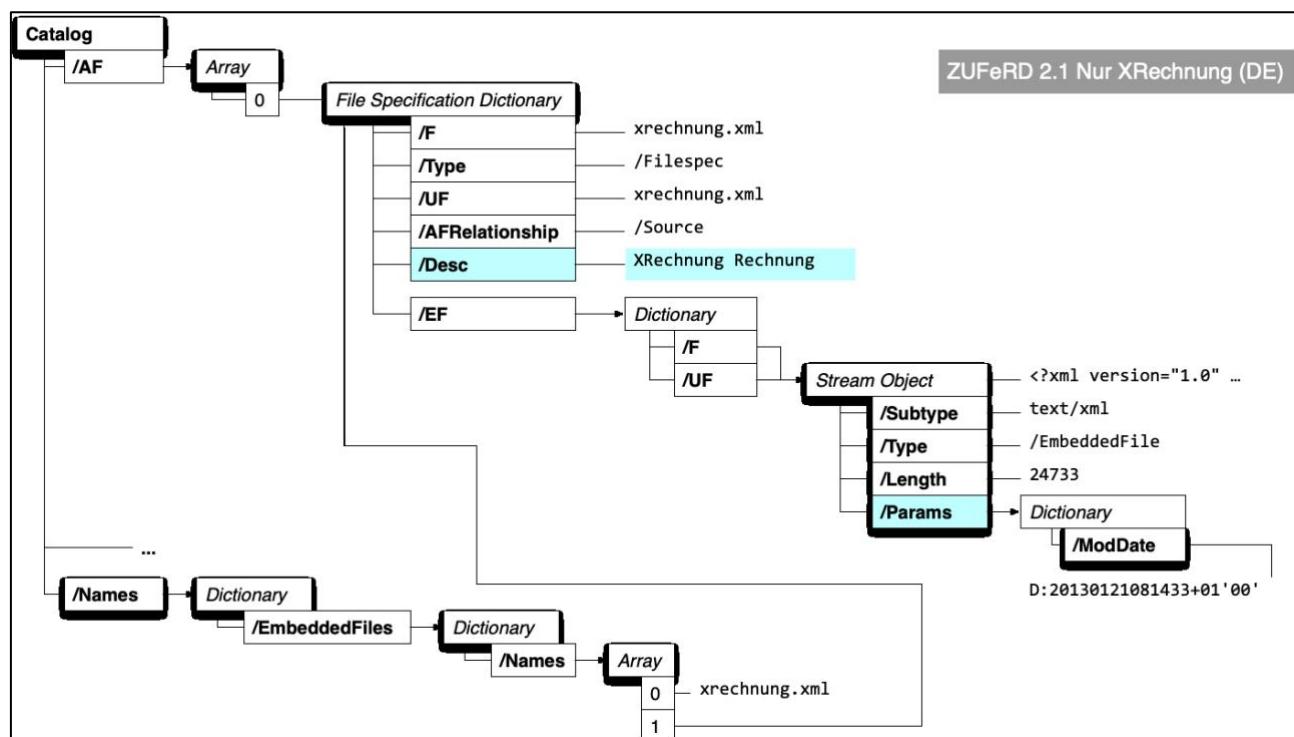
Veuillez noter que XRechnung exige des utilisateurs qu'ils utilisent la version actuellement en vigueur. Chaque nouvelle version est publiée 6 mois avant son entrée en vigueur.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur GitHub. Vous y trouverez des fichiers d'exemple, des règles de gestion spécifiques dans le cadre de ce CIUS, un validateur et d'autres artefacts techniques : <https://github.com/itplr-kosit>.

La relation de données (AFRelationship) pour le profil XRECHNUNG est toujours « Alternative » car XRechnung est à l'origine un format XML uniquement. Toutefois, conformément à la structure hybride de Factur-x / ZUGFeRD, une représentation visuelle (PDF) est également créée à partir du fichier initial xrechnung.xml.

La figure suivante illustre cette structure en utilisant l'exemple d'une facture XML basée sur ZUGFeRD. Le fichier de facture incorporé est nommé xrechnung.xml. L'élément / AF fait partie du « Document Dictionary » (situé directement sous la racine), c'est pourquoi le fichier de facture fait référence au document entier. La

relation entre les données est « Alternative », c'est-à-dire que les données de la facture XML sont une forme alternative d'affichage de la visualisation PDF.



Les propriétés du schéma d'extension sont les suivantes :

Propriété	Valeur	Description
Nom du schéma d'extension	ZUGFeRD PDFA Extension Schema	
URI	urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#	L'utilisation du "#" à la fin de l'URI doit être noté !
Préfixe du schéma	fx	Préfixe du namespace

Propriétés du schéma d'extension XMP pour le profil XRECHNUNG.

Le tableau ci-dessous montre les champs du schéma d'extension :

Champ	Description	Exemple
fx:DocumentType	Le type de document contient toujours la valeur INVOICE	INVOICE
fx:DocumentFileName	Le nom du fichier du document de données embarqué doit être identique à la valeur indiquée dans l'étiquette F dans le dictionnaire de spécification de fichier. Il s'agit d'une valeur fixe dans le profil XRECHNUNG : xrechnung.xml	xrechnung.xml
fx:Version	La version majeure et mineure de la spécification des données de facturation sous-jacentes. Important : utilisez toujours le numéro de version actuellement valide !	2p1
fx:ConformanceLevel	Le profil des données de la facture XML tel que spécifié dans ZUGFeRD (valeurs autorisées)	XRECHNUNG

Champs du schéma d'extension XMP pour le profil XRECHNUNG.

Les destinataires d'une facture peuvent préférer intégrer toutes les pièces jointes et les documents justificatifs de la facture dans le XML. Toutefois, si cela entraîne un dépassement de la taille maximale autorisée du fichier, il est recommandé de ne pas intégrer d'autres fichiers dans le PDF, mais plutôt d'insérer un lien. Ce lien renverrait à une URL externe. En fonction de la sensibilité des informations auxquelles il est fait référence, des mesures de sécurité appropriées doivent être appliquées.

Annexes

Annexe 1

Spécifications détaillées de la syntaxe XML UN/CEFACT 22B implémentant la norme sémantique européenne et incluant les profils de Factur-X.

Annexe 1 – Spécifications détaillées profil EN 16931 et Norme Européenne

Cette documentation est disponible en ligne sur le site www.fnfe-mpe.org et www.ferd-net.de respectivement. Elle se compose :

- D'un fichier excel détaillant
 - ✓ l'ensemble des données par profils,
 - ✓ les spécifications d'usage
 - ✓ **les règles métier et listes de codes**
 - ✓ et un exemple de présentation de lisible référençant la plupart des données du modèle, indiquant à la fois le profil et le caractère obligatoire ou non (droit fiscal, commercial ou sous condition). Cet exemple comporte une version avec données de ligne très restreintes et une seconde page de présentation de toutes les données de ligne disponibles dans le modèle.
- Un fichier excel dédié à la maintenance des listes de codes.
- De fichiers xsd et schematrons par profils, ainsi que des annexes techniques :
 - ✓ Pour les profils **EN 16931 et BASIC** (avec les lignes), sachant que ces 2 profils peuvent également être validés avec les outils de validation de la norme EN16931.
 - ✓ Pour les profils sans ligne **BASIC WL et MINIMUM**
 - ✓ Pour le profil **EXTENDED**
- D'un exemple de fichier xmp
- D'exemples de factures « Factur-X »

D'autre part, la Norme sémantique Européenne 16931 :2017 à laquelle cette documentation fait référence, et qui décrit et détaille l'ensemble des règles de gestion notamment pour le profil complet **EN 16931** est disponible en français sur le site de l'AFNOR à l'adresse : <https://www.boutique.afnor.org> (chercher en16931-1), et en allemand sur <https://www.beuth.de/de/norm/din-en-16931-1/327729047>.

Elle peut aussi se trouver sur d'autres sites de normalisation européen comme <https://ilnas.services-publics.lu/ecnor/home.action> ou <https://www.evs.ee/shop> (chercher en16931-1).

Il en est de même pour tous les documents de la Norme Sémantique Européenne EN16931 tel que présenté en introduction au présent document.

Annexe 2 : Exemples

Annexe 2 – exemples

Exemple de factures sous Factur-x

Ci-dessous quelques exemples de factures, construisant Factur-X au sein de chaque profil :

- Facture_F20220023 : facture contenant toutes les données du profil BASIC et un peu plus
- Facture_F20220024 : facture avec exonération et TVA
- Facture_F20220025 : facture simplifiée
- Facture_F20220026 : facture intracommunautaire
- Facture_F20220027 : facture à 10% de TVA avec acompte
- Facture_F20220028 : avoir positif (381)
- Facture_F20220029 : avoir sous forme de facture négative (380 et 751 pour les profils BASIC WL et MINIMUM car adressée à un client allemand)
- Facture_F20220030 : Facture hors scope TVA
- Facture_F20220031 : Facture avec ligne de débours (exemption code VATEX-EU-79-C)
- Facture_UC1_2023020_AFF-LE_FOURNISSEUR-POUR-L'ACHETEUR : Facture affacturée
- Facture_UC1_2023025_F-LE_FOURNISSEUR-POUR-L'ACHETEUR : Facture commerciale

Annexe 2 – Exemple de fichier de données factur-x.xml sous profil BASIC.

De façon à illustrer le profil Basic, ci-dessous un exemple de message contenant en commentaire (entre <!-- -->) à chaque ligne la donnée qui est reprise, sa cardinalité, la définition du terme métier et son type. Puis, en gras un exemple de valeur. Cet exemple contient tous les champs possibles alors que certains ne sont pas nécessaires ou opportuns. Il ‘agit donc uniquement d’illustrer la complétude du message.

<rsm:CrossIndustryInvoice>

```
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformationEntity:100">
```

<rsm:ExchangedDocumentContext> <!-- BLOC IDENTIFICATION DU MESSAGE -->

```
<ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter> <!-- BT-23, 0..1, Identifiant de type de processus métier, Texte -->
    <ram:ID> <!-- BT-23, 0..1, Identifiant de type de processus métier, Texte --> ID PROCESSUS </ram:ID>
</ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
<ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter> <!-- BT-24, 1..1, Identification de spécification, Identifiant -->
    <ram:ID> urn:cen.eu:en16931#compliant#factur-x.eu:1p0:basic </ram:ID>
</ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
</rsm:ExchangedDocumentContext>
```

<rsm:ExchangedDocument> <!-- BLOC ENTETE DE MESSAGE -->

```
<ram:ID> <!-- BT-1, 1..1, Numéro de facture, Identifiant --> NUMFACT </ram:ID>
<ram>TypeCode> <!-- BT-3, 1..1, Type de facture en code, Code --> 380 </ram>TypeCode>
<ram:IssueDateTime> <!-- BT-2, 1..1, Date d'émission de la facture, Date -->
    <udt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-2, 1..1, Date d'émission de la facture, Date --> AAAAMMJJ </udt:DateTimeString>
</ram:IssueDateTime>
<ram:IncludedNote> <!-- BG-1, 0..n, NOTE DE FACTURE -->
    <ram:Content> <!-- BT-22, 1..1, Note de facture, Texte --> NOTE FREE TEXTE </ram:Content>
    <ram:SubjectCode> <!-- BT-21, 0..1, Sujet de la note de facture en code, Texte --> CODE NOTE </ram:SubjectCode>
</ram:IncludedNote>
</rsm:ExchangedDocument>
```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction> <!-- BLOC TRANSACTION COMMERCIALE -->

<ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem> <!-- BG-25, 1..n, LIGNE DE FACTURE -->

```
<ram:AssociatedDocumentLineDocument> <!-- BT-126, 1..1, Identifiant de ligne de facture, Identifiant -->
  <ram:LineID> 1 </ram:LineID>
</ram:AssociatedDocumentLineDocument>

<ram:SpecifiedTradeProduct> <!-- BG-31, 1..1, INFORMATIONS SUR L'ARTICLE -->
  <ram:GlobalID schemeID ="ID SCHEME"> <!-- BT-157, 0..1, Identifiant standard de l'article, Identifiant --> ID ARTICLE </ram:GlobalID>
  <ram:Name> <!-- BT-153, 1..1, Nom de l'article, Texte --> DESIGNATION ARTICLE </ram:Name>
</ram:SpecifiedTradeProduct>

<ram:SpecifiedLineTradeAgreement> <!-- BG-29, 1..1, DÉTAILS DU PRIX -->
  <ram:NetPriceProductTradePrice> <!-- BT-146, 1..1, Prix net de l'article, Montant de prix unitaire -->
    <ram:ChargeAmount> <!-- BT-146, 1..1, Prix net de l'article, Montant de prix unitaire --> 20.00 </ram:ChargeAmount>
    <ram:BasisQuantity unitCode="C62"> <!-- BT-149, 0..1, Quantité de base du prix de l'article--> 1 </ram:BasisQuantity>
  </ram:NetPriceProductTradePrice>
</ram:SpecifiedLineTradeAgreement>

<ram:SpecifiedLineTradeDelivery> <!-- BT-129, 1..1, Quantité facturée, Quantité -->
  <ram:BilledQuantity unitCode ="C62" > <!-- BT-129, 1..1, Quantité facturée, Quantité --> 5.00 </ram:BilledQuantity>
</ram:SpecifiedLineTradeDelivery>

<ram:SpecifiedLineTradeSettlement>

  <ram:ApplicableTradeTax> <!-- BG-30, 1..1, INFORMATIONS DE TVA D'UNE LIGNE -->
    <ram:TypeCode> <!-- BT-151-0, 1..1, Type en code --> VAT </ram:TypeCode>
    <ram:CategoryCode> <!-- BT-151, 1..1, Code de type de TVA de l'article facturé, Code --> S </ram:CategoryCode>
    <ram:RateApplicablePercent> <!-- BT-152, 0..1, Taux de TVA de l'article facturé, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
  </ram:ApplicableTradeTax>

  <ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
    <!-- BG-27, 0..n, REMISES DE LIGNE DE FACTURE --> <>
    <ram:ChargeIndicator> <!-- BG-27-0, 1..1, Indicateur de remise ou charge -->
```

```

<udt:Indicator><!-- BG-27-1, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> FALSE </udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
<ram:ActualAmount><!-- BT-136, 1..1, Montant de la remise applicable à la ligne de facture, Montant --> 7.00 </ram:ActualAmount>
<ram:ReasonCode><!-- BT-140, 1..1, Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture, Code --> 100 </ram:ReasonCode>
<ram:Reason><!-- BT-139, 1..1, Motif de la remise applicable à la ligne de facture, Texte --> Remise spéciale </ram:Reason>
<!-- BG-28, 0..n, CHARGE ET FRAIS DE LIGNE DE FACTURE --> <>
<ram:ChargeIndicator><!-- BG-28-0, 1..1, Indicateur de charge -->
    <udt:Indicator><!-- BG-28-1, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> TRUE </udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
<ram:ActualAmount><!-- BT-141, 1..1, Montant des charges et frais applicables à la ligne de facture, Montant --> 7.00 </ram:ActualAmount>
<ram:ReasonCode><!-- BT-145, 1..1, Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture, Codre--> FC </ram:ReasonCode>
<ram:Reason><!-- BT-144, 1..1, Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture, Texte --> Frais de transport </ram:Reason>
</ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
<ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation><!-- BT-131, 1..1, Montant net de ligne de facture, Montant -->
    <ram:LineTotalAmount><!-- BT-131, 1..1, Montant net de ligne de facture, Montant --> 100.00 </ram:LineTotalAmount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation>
</ram:SpecifiedLineTradeSettlement>
</ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>

<ram:ApplicableHeaderTradeAgreement><!-- BT-10, 0..1, Référence de l'acheteur, Texte -->
<ram:BuyerReference><!-- BT-10, 0..1, Référence de l'acheteur, Texte --> SERVICE EXEC </ram:BuyerReference>
<ram:SellerTradeParty><!-- BG-4, 1..1, VENDEUR -->
    <ram:ID schemeID = "Scheme ID"><!-- BT-29, 0..n, Identifiant du vendeur, Identifiant --> ID VENDEUR </ram:ID>
    <ram:GlobalID schemeID = "GLN"><!-- BT-29-1, 0..1, --> GLOBAL ID VENDEUR </ram:GlobalID>
    <ram:Name><!-- BT-27, 1..1, Raison sociale du vendeur, Texte --> RAISON SOCIALE VENDEUR </ram:Name>
    <ram:SpecifiedLegalOrganization><!-- BT-30, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du vendeur, Identifiant -->
        <ram:ID schemeID = "0002"><!-- BT-30, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du vendeur, Identifiant --> 12345678900014 </ram:ID>

```

```

<ram:TradingBusinessName><!-- BT-28, 0..1, Appellation commerciale du vendeur, Texte -->NOM COMMERCIAL VENDEUR</ram:TradingBusinessName>
</ram:SpecifiedLegalOrganization>

<ram:PostalTradeAddress><!-- BG-5, 1..1, ADRESSE POSTALE DU VENDEUR -->
    <ram:PostcodeCode><!-- BT-38, 0..1, Code postal du vendeur, Texte -->75007</ram:PostcodeCode>
    <ram:LineOne><!-- BT-35, 0..1, Adresse du vendeur - Ligne 1, Texte -->55 AVENUE BOSQUET</ram:LineOne>
    <ram:LineTwo><!-- BT-36, 0..1, Adresse du vendeur - Ligne 2, Texte -->LIGNE 2</ram:LineTwo>
    <ram:LineThree><!-- BT-162, 0..1, Adresse du vendeur - Ligne 3, Texte -->LIGNE 3</ram:LineThree>
    <ram:CityName><!-- BT-37, 0..1, Localité du vendeur, Texte -->PARIS</ram:CityName>
    <ram:CountryID><!-- BT-40, 1..1, Code de pays du vendeur, Code -->FR</ram:CountryID>
    <ram:CountrySubDivisionName><!-- BT-39, 0..1, Subdivision du pays du vendeur, Text -->FR</ram:CountrySubDivisionName>
</ram:PostalTradeAddress>

<ram:URIUniversalCommunication><!-- BT-34, 0..1, Adresse électronique du vendeur , Identifiant -->
    <ram:URIID schemeID = “EM”><!-- BT-34, 0..1, Adresse électronique du vendeur , Identifiant -->vendeur@vendeur.com</ram:URIID>
</ram:URIUniversalCommunication>

<ram:SpecifiedTaxRegistration><!-- BT-31, 0..1, Identifiant à la TVA du vendeur, Identifiant -->
    <ram:ID schemeID = “VA”><!-- BT-31, 0..1, Identifiant à la TVA du vendeur, Identifiant -->FRXX123456789</ram:ID>
</ram:SpecifiedTaxRegistration>

</ram:SellerTradeParty>

<ram:BuyerTradeParty><!-- BG-7, 1..1, ACHETEUR -->
    <ram:ID schemeID = “Scheme ID”><!-- BT-46, 0..1, Identifiant de l'acheteur, Identifiant -->ID ACHETEUR</ram:ID>
    <ram:GlobalID schemeID = “GLN”><!-- BT-46-1, 0..1, -->GLOBAL ID</ram:GlobalID>
    <ram:Name><!-- BT-44, 1..1, Raison sociale de l'acheteur, Texte -->RAISON SOCIALE ACHETEUR</ram:Name>
    <ram:SpecifiedLegalOrganization><!-- BT-47, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur, Identifiant -->
        <ram:ID schemeID = “0002”><!-- BT-47, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur, Identifiant -->98765432100014</ram:ID>
    </ram:SpecifiedLegalOrganization>

    <ram:PostalTradeAddress><!-- BG-8, 1..1, ADRESSE POSTALE DE L'ACHETEUR -->
        <ram:PostcodeCode><!-- BT-53, 0..1, Code postal de l'acheteur, Texte -->75012</ram:PostcodeCode>

```

```
<ram:LineOne> <!-- BT-50, 0..1, Adresse de l'acheteur - Ligne 1, Texte --> 139 RUE DE BERCY </ram:LineOne>
<ram:LineTwo> <!-- BT-51, 0..1, Adresse de l'acheteur - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
<ram:LineThree> <!-- BT-163, 0..1, Adresse de l'acheteur - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
<ram:CityName> <!-- BT-52, 0..1, Localité de l'acheteur, Texte --> PARIS </ram:CityName>
<ram:CountryID> <!-- BT-55, 1..1, Code de pays de l'acheteur, Code --> FR </ram:CountryID>
<ram:CountrySubDivisionName> <!-- BT-54, 0..1, Subdivision du pays de l'acheteur, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
</ram:PostalTradeAddress>
<ram:URIUniversalCommunication> <!-- BT-49, 0..1, Adresse électronique de l'acheteur, Identifiant -->
    <ram:URIID schemeID = "EM"> <!-- BT-49, 0..1, Adresse électronique de l'acheteur, Identifiant --> acheteur@acheteur.com </ram:URIID>
</ram:URIUniversalCommunication>
<ram:SpecifiedTaxRegistration> <!-- BT-48, 0..1, Identifiant à la TVA de l'acheteur, Identifiant -->
    <ram:ID schemeID = "VA"> <!-- BT-48, 0..1, Identifiant à la TVA de l'acheteur, Identifiant --> FRXX987654321 </ram:ID>
</ram:SpecifiedTaxRegistration>
</ram:BuyerTradeParty>
<ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty> <!-- BG-11, 0..1, REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR -->
    <ram:Name> <!-- BT-62, 1..1, Nom du représentant fiscal du vendeur, Texte --> MON REPRESENTANT FISCAL </ram:Name>
    <ram:PostalTradeAddress> <!-- BG-12, 1..1, ADRESSE POSTALE DU REPRÉSENTANT FISCAL --> </ram:PostalTradeAddress>
        <ram:PostcodeCode> <!-- BT-67, 0..1, Code postal du représentant fiscal, Texte --> 92100 </ram:PostcodeCode>
        <ram:LineOne> <!-- BT-64, 0..1, Adresse du représentant fiscal - Ligne 1, Texte --> LIGNE 1 </ram:LineOne>
        <ram:LineTwo> <!-- BT-65, 0..1, Adresse du représentant fiscal - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
        <ram:LineThree> <!-- BT-164, 0..1, Adresse du représentant fiscal - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
        <ram:CityName> <!-- BT-66, 0..1, Localité du représentant fiscal, Texte --> BOULOGNE BILLANCOURT </ram:CityName>
        <ram:CountryID> <!-- BT-69, 1..1, Code de pays du représentant fiscal, Code --> FR </ram:CountryID>
        <ram:CountrySubDivisionName> <!-- BT-68, 0..1, Subdivision du pays du représentant fiscal, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
    </ram:PostalTradeAddress>
    <ram:SpecifiedTaxRegistration> <!-- BT-63, 1..1, Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur, Identifiant -->
        <ram:ID schemeID = "VA"> <!-- BT-63, 1..1, Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur, Identifiant --> FRXX123987654 </ram:ID>
```

```
</ram:SpecifiedTaxRegistration>
</ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty>
<ram:BuyerOrderReferencedDocument><!-- BT-13, 0..1, Identifiant de bon de commande, Référence de Document -->
    <ram:IssuerAssignedID><!-- BT-13, 0..1, Identifiant de bon de commande, Référence de Document --> REFBCXXXXXX </ram:IssuerAssignedID>
</ram:BuyerOrderReferencedDocument>
<ram:ContractReferencedDocument><!-- BT-12, 0..1, Identifiant de contrat, Référence de Document -->
    <ram:IssuerAssignedID><!-- BT-12, 0..1, Identifiant de contrat, Référence de Document --> REF CONTRAT XXXXXX </ram:IssuerAssignedID>
</ram:ContractReferencedDocument>
</ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>

<ram:ApplicableHeaderTradeDelivery><!-- BG-13, 0..1, INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON -->
    <ram:ShipToTradeParty>
        <ram:ID schemeID = "Scheme ID"><!-- BT-71, 0..1, Identifiant de l'acheteur, Identifiant --> ID LIVRAISON </ram:ID>
        <ram:GlobalID schemeID = "GLN"><!-- BT-71-1, 0..1, --> GLOBAL ID </ram:GlobalID>
        <ram:Name><!-- BT-70, 0..1, NOM DE L'INTERVENANT A LIVRER – SHIP TO PARTY> </ram:Name>
        <ram:PostalTradeAddress><!-- BG-15, 1..1, ADRESSE POSTALE DE LIVRAISON -->
            <ram:PostcodeCode><!-- BT-78, 0..1, Code postal de livraison, Texte --> 75012 </ram:PostcodeCode>
            <ram:LineOne><!-- BT-75, 0..1, Adresse de livraison - Ligne 1, Texte --> 139 RUE DE BERCY </ram:LineOne>
            <ram:LineTwo><!-- BT-76, 0..1, Adresse de livraison - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
            <ram:LineThree><!-- BT-165, 0..1, Adresse de livraison - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
            <ram:CityName><!-- BT-77, 0..1, Localité de livraison, Texte --> PARIS </ram:CityName>
            <ram:CountryID><!-- BT-80, 1..1, Code de pays de livraison, Code --> FR </ram:CountryID>
            <ram:CountrySubDivisionName><!-- BT-79, 0..1, Subdivision du pays de livraison, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
        </ram:PostalTradeAddress>
    </ram:ShipToTradeParty>
    <ram:ActualDeliverySupplyChainEvent><!-- BT-72, 0..1, Date effective de livraison, Date -->
        <ram:OccurrenceDateTime><!-- BT-72, 0..1, Date effective de livraison, Date -->
```

```

<udt:DateTimeString format="102"><!-- BT-72, 0..1, Date effective de livraison, Date --> AAAMMJJ </udt:DateTimeString>
</ram:OccurrenceDateTime>
</ram:ActualDeliverySupplyChainEvent>
<ram:DespatchAdviceReferencedDocument> <!-- BT-16, 0..1, Identifiant d'avis d'expédition, Référence de Document -->
    <ram:IssuerAssignedID> <!-- BT-16, 0..1, Identifiant d'avis d'expédition, Référence de Document --> AVIS EXP XXXX </ram:IssuerAssignedID>
</ram:DespatchAdviceReferencedDocument>
</ram:ApplicableHeaderTradeDelivery>

<ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
    <ram:CreditorReferenceID> <!-- BT-90, 0..1, Identifiant bancaire du créancier, Identifiant --> ICS : IDENTIFIANT MANDAT PREL </ram:CreditorReferenceID>
    <ram:PaymentReference> <!-- BT-83, 0..1, Référence de paiement, Texte --> REF ENDTOEND PAIMENT </ram:PaymentReference>
    <ram:InvoiceCurrencyCode> <!-- BT-5, 1..1, Code de devise de facturation, Code --> EUR </ram:InvoiceCurrencyCode>
    <ram:PayeeTradeParty> <!-- BG-10, 0..1, BÉNÉFICIAIRE -->
        <ram:ID schemeID = "Scheme ID"> <!-- BT-60, 0..1, Identifiant du bénéficiaire, Identifiant --> 12378965400014 </ram:ID>
        <ram:GlobalID schemeID = "GLN"> <!-- BT-60-1, 0..1, Identifiant du bénéficiaire --> MONGLN </ram:GlobalID>
        <ram:Name> <!-- BT-59, 1..1, Nom du bénéficiaire, Texte --> NOM BENEFICIAIRE </ram:Name>
        <ram:SpecifiedLegalOrganization> <!-- BT-61, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire, Identifiant -->
            <ram:ID schemeID = "0002"> <!-- BT-61, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire, Identifiant --> 123789654 </ram:ID>
        </ram:SpecifiedLegalOrganization>
    </ram:PayeeTradeParty>
    <ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans> <!-- BG-16, 0..1, INSTRUCTIONS DE PAIEMENT -->
        <ram>TypeCode> <!-- BT-81, 1..1, Code de type de moyen de paiement, Code --> 30 </ram>TypeCode>
        <ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount> <!-- BT-91, 0..1, Identifiant du compte débité, Identifiant -->
            <ram:IBANID> <!-- BT-91, 0..1, Identifiant du compte débité, Identifiant --> IBAN ACHETEUR </ram:IBANID>
        </ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount>
        <ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount> <!-- BG-17, 0..n, VIREMENT -->
            <ram:IBANID> <!-- BT-84, 1..1, Identifiant de compte bancaire, Identifiant --> IBAN VENDEUR OU BENEF </ram:IBANID>

```

```
<ram:ProprietaryID> <!-- BT-84-0, 1..1, --> NUM COMPTE BANCAIRE SI PAS IBAN </ram:ProprietaryID>
</ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans>
<ram:ApplicableTradeTax> <!-- BG-23, 1..n, VENTILATION DE LA TVA -->
    <ram:CalculatedAmount> <!-- BT-117, 1..1, Montant de la taxe pour le type de TVA, Montant --> 20.00 </ram:CalculatedAmount>
    <ram:TypeCode> <!-- BT-118-0, 1..1, Code de type de TVA --> VAT </ram:TypeCode>
    <ram:ExemptionReason> <!-- BT-120, 0..1, Motif d'exonération de la TVA, Texte --> PAS DE MOTIF </ram:ExemptionReason>
    <ram:BasisAmount> <!-- BT-116, 1..1, Base d'imposition du type de TVA, Montant --> 100.00 </ram:BasisAmount>
    <ram:CategoryCode> <!-- BT-118, 1..1, Code de type de TVA, Code --> S </ram:CategoryCode>
    <ram:ExemptionReasonCode> <!-- BT-121, 0..1, Motif d'exonération de la TVA en code, Code --> NEANT </ram:ExemptionReasonCode>
    <ram:DueDateTypeCode> <!-- BT-8, 0..1, Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code, Code --> 5 (SUR DEBITS) </ram:DueDateTypeCode>
    <ram:RateApplicablePercent> <!-- BT-119, 0..1, Taux de type de TVA, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
</ram:ApplicableTradeTax>
<ram:BillingSpecifiedPeriod>
    <ram:StartDateTime>
        <udt:DateTimeString format="102"> !-- BT-73, 0..1, date de début de période de facturation, Date --> 20180101</udt:DateTimeString>
    </ram:StartDateTime>
    <ram:EndDateTime>
        <udt:DateTimeString format="102">BT-74, 0..1, date de fin de période de facturation, Date --> 20181231</udt:DateTimeString>
    </ram:EndDateTime>
</ram:BillingSpecifiedPeriod>
<ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
    <!-- BG-20, 0..n, REMISES AU NIVEAU DU DOCUMENT -->
    <ram:ChargeIndicator> <!-- BG-20-0, 1..1, Indicateur de charge --> </ram:ChargeIndicator>
        <udt:Indicator> <!-- BG-20-00, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> false </udt:Indicator>
    </ram:ChargeIndicator>
    <ram:CalculationPercent> <!-- BT-94, 0..1, Pourcentage de remise au niveau du document, Pourcentage --> 5.00 </ram:CalculationPercent>
```

```
<ram:BasisAmount><!-- BT-93, 0..1, Assiette de la remise au niveau du document, Montant --> 100.00 </ram:BasisAmount>
<ram:ActualAmount><!-- BT-92, 1..1, Montant de la remise au niveau du document, Montant --> 5.00 </ram:ActualAmount>
<ram:ReasonCode><!-- BT-98, 0..1, Code de motif de la remise au niveau du document, Code --> CODE REMISE </ram:ReasonCode>
<ram:Reason><!-- BT-97, 0..1, Motif de la remise au niveau du document, Texte --> MOTIF REMISE </ram:Reason>
<ram:CategoryTradeTax><!-- BT-95-0, 1..1, Code de type de TVA de la remise au niveau du document -->
    <ram:TypeCode><!-- BT-95-0, 1..1, Code de type de TVA de la remise au niveau du document --> VAT </ram:TypeCode>
    <ram:CategoryCode><!-- BT-95, 1..1, Code de type de TVA de la remise au niveau du document, Code --> S </ram:CategoryCode>
    <ram:RateApplicablePercent><!-- BT-96, 0..1, Taux de TVA de la remise au niveau du document, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
</ram:CategoryTradeTax>
<!-- BG-21, 0..n, CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT --> <>
<ram:ChargeIndicator><!-- BG-21-0, 1..1, Indicateur de charge -->
    <udt:Indicator><!-- BG-21-00, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> true </udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
<ram:CalculationPercent><!-- BT-101, 0..1, Pourcentage de charges ou frais au niveau du document, Pourcentage --> 5.00 </ram:CalculationPercent>
<ram:BasisAmount><!-- BT-100, 0..1, Assiette des charges ou frais au niveau du document, Montant --> 100.00 </ram:BasisAmount>
<ram:ActualAmount><!-- BT-99, 1..1, Montant des charges ou frais au niveau du document, Montant --> 5.00 </ram:ActualAmount>
<ram:ReasonCode><!-- BT-105, 0..1, Code de motif des charges ou frais au niveau du document, Code --> CODE CHARGE </ram:ReasonCode>
<ram:Reason><!-- BT-104, 0..1, Motif des charges ou frais au niveau du document, Texte --> MOTIF CHARGE </ram:Reason>
<ram:CategoryTradeTax><!-- BT-102-0, 1..1, Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document -->
    <ram:TypeCode><!-- BT-102-0, 1..1, Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document --> VAT </ram:TypeCode>
    <ram:CategoryCode><!-- BT-102, 1..1, Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document, Code --> S </ram:CategoryCode>
    <ram:RateApplicablePercent><!-- BT-103, 0..1, Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
</ram:CategoryTradeTax>
</ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
<ram:SpecifiedTradePaymentTerms><!-- BT-9, 0..1, Date d'échéance, Date -->
    <ram:DueDateDateTime><!-- BT-9, 0..1, Date d'échéance, Date -->
        <udt:DateTimeString format="102"><!-- BT-9, 0..1, Date d'échéance, Date --> AAAMMJJ </udt:DateTimeString>

```

```
</ram:DueDateDateTime>
<ram:DirectDebitMandateID><!-- BT-89, 0..1, Identifiant de référence de mandat, Identifiant --&gt; ICS XXXX &lt;/ram:DirectDebitMandateID&gt;
&lt;/ram:SpecifiedTradePaymentTerms&gt;
&lt;ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation&gt;&lt;!-- BG-22, 1..1, TOTAUX DU DOCUMENT --&gt;
&lt;ram:LineTotalAmount&gt;<!-- BT-106, 1..1, Somme du montant net des lignes de facture, Montant --&gt; <b>100.00 </ram:LineTotalAmount>
<ram:ChargeTotalAmount><!-- BT-108, 0..1, Somme des charges ou frais au niveau du document, Montant --&gt; <b>5.00 </ram:ChargeTotalAmount>
<ram:AllowanceTotalAmount><!-- BT-107, 0..1, Somme des remises au niveau du document, Montant --&gt; <b>5.00 </ram:AllowanceTotalAmount>
<ram:TaxBasisTotalAmount><!-- BT-109, 1..1, Montant total de la facture hors TVA, Montant --&gt; <b>100.00 </ram:TaxBasisTotalAmount>
<ram:TaxTotalAmount currencyID = "EUR"><!-- BT-110, 0..1, Montant total de TVA, Montant --&gt; <b>20.00 </ram:TaxTotalAmount>
<ram:GrandTotalAmount><!-- BT-112, 1..1, Montant total de la facture avec TVA comprise, Montant --&gt; <b>120.00 </ram:GrandTotalAmount>
<ram:TotalPrepaidAmount><!-- BT-113, 0..1, Montant payé, Montant --&gt; <b>0.00 </ram:TotalPrepaidAmount>
<ram:DuePayableAmount><!-- BT-115, 1..1, Montant à payer, Montant --&gt; <b>120.00 </ram:DuePayableAmount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
<ram:InvoiceReferencedDocument><!-- BG-3, 0..n, RÉFÉRENCE À UNE FACTURE ANTIÉRIEURE -->
<ram:IssuerAssignedID><!-- BT-25, 1..1, Numéro de facture antérieure, Référence de Document --&gt; <b>NA </ram:IssuerAssignedID>
<ram:FormattedIssueDateTime><!-- BT-26, 0..1, Date d'émission de facture antérieure, Date --&gt;
&lt;qdt:DateTimeString format="102"&gt;<!-- BT-26, 0..1, Date d'émission de facture antérieure, Date --&gt; <b>NA </qdt:DateTimeString>
</ram:FormattedIssueDateTime>
</ram:InvoiceReferencedDocument>
<ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount><!-- BT-19, 0..1, Référence comptable de l'acheteur, Texte --&gt;
&lt;ram:ID&gt;<!-- BT-19, 0..1, Référence comptable de l'acheteur, Texte --&gt; <b>REF COMPTABLE ACHETEUR </ram:ID>
</ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount>
</ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>
</rsm:CrossIndustryInvoice
```

Annexe 2 - Exemple de lisible de facture

L'objet de cet exemple est de présenter comment organiser la plupart des données dans un modèle de facture :

- Un exemple de présentation étendu des données de ligne de facture (à utiliser si le modèle mono page et lignes restreintes ne convient pas)
- Un exemple de facture monopage, avec la plupart des données d'en-tête et de pied, et des données restreintes de ligne. Si le bloc de ligne est trop restreint, il suffit de l'enlever et d'utiliser le modèle de ligne étendu en complément. Ceci montre toutes les données possibles, chacun gérant celles qu'il souhaite ou peut fournir.

Le code couleur pour les données de la facture 1 page est le suivant :

Code couleur et motif pour les données:
. Couleur : donnée obligatoire quand ...
. Motif : profil
Mention Obligatoire fiscale
Mention Obligatoire sous condition
Mention Obligatoire commerciale
Minimum
Basic / Basic WL
EN16931

LOGO Vendeur		Facture / Avoir N° BT-1 : N° Facture Date BT-2 : date de facture														
Lignes de facturation (détail)															Page x / xx	
N° de Ligne BT-126	N° de ligne de BC BT-132	Références	ID de l'article	Période de facturation	Nom de l'article BT-153	Description de l'article BT-154	Attribut(s) de l'article	Détermination du prix	Prix Unitaire Net (EUROS) BT-146	Unité de mesure BT-130	Quantité facturée BT-129	Remise(s) de ligne	Charge(s) de ligne	Montant Net (EUROS) BT-131	Code TVA	
		- ID de l'objet à la ligne (attribué par le Vendeur) : BT-128 - Référence comptable de l'acheteur : BT-133	- ID Standard article (BT-157) - ID article du Vendeur (BT-155) - ID article de l'acheteur (BT-156)	Date début (BT-134) Date de fin (BT-135)			Nom d'attribut (BT-160 : Valeur de l'attribut (BT-161) - Code de Classification de l'article (unspsc, ...) : BT-158 - Pays d'origine de l'article : BT-159	- Quantité de base du prix (BT-149) - Prix Unitaire Brut (BT-148) - Rabais du prix brut (BT-147)				- Montant de remise (BT-136) - Assiette de remise (BT-137) - Taux de remise (BT-138) - Code (BT-140) et Motif (BT-139) de remise	- Montant de charges et frais (BT-141) - Assiette de charges et frais (BT-142) - Taux de charges et frais (BT-143) - Code (BT-145) et Motif (BT-144) de charges et frais			
1	4			du 12.12.2017 au 12.12.2017	Produit 1	Produit 1 Livré le 12.12.2017	Taille : Moyen UNSPSC : 80543215	Boites de 10		4,00	PCE	10,00	5% sur 40 € Remise sur volume -2,00	Frais d'emballage 2,00	40,00	1
2	5			du 15.12.2017 au 15.12.2017	Produit 2	Produit 1 Livré le 12.12.2017	Couleur : rouge UNSPSC : 80543215			58,00	PCE	3,00		Frais d'emballage 6,00	180,00	1
3	3	ABO Ligne 1		du 01.12.2017 au 31.12.2017	Service 1					80,00	PCE	2,00			160,00	1
4	1	ABO Ligne 2		du 01.12.2017 au 31.12.2017	Service 2					150,00	PCE	1,00			150,00	1
															Total HT : 530,00	

LOGO Vendeur BT-28 : Appellation Commerciale du vendeur BT-27 : Raison Sociale du vendeur BG-5 : xxx, ma rue BG-5 : 12345 Ville - Pays BG-6 : contact vendeur: nom, : () +33 6 07 53 32 85, email BT34 : email vendeur : admin@macompagnie.fr BT29 : ID privé (GLN, DUNS, ...) BT30 : SIRET 123 456 789 00015 BT31 : N° TVA : FR 32 123 456 789 <u>Si représentant fiscal</u> BT-62 : Nom du représentant fiscal BG-12 : adresse BG-12 : code postal ville, pays BT-63 : N° de TVA du représentant fiscal	Facture / Avoir N° BT-1 : N° Facture Date BT-2 : date de facture Adresse du Client BG-49 : email@delacheteur.fr BT-44 : Raison sociale de l'acheteur BT-45 : nom commercial de l'acheteur BG-8 : adresse acheteur BG-8 : adresse acheteur BG-8 : adresse acheteur BG-8 : Code postal Ville BG-8 : Pays																																																																
	BG-9 : contact acheteur: nom, : () +33 6 10 34 56 78, email																																																																
Nos références BT-18 : REF Client : numéro de client, de compteur, d'abonnement BT-14 : N° de bon de vente : n° de bon de commande du vendeur	Vos identifiants BT46 : ID privé (GLN, DUNS, ...) BT47 : RCS / SIRET 987 654 321 00017 BT48 : N° TVA : FR 32 123 456 789																																																																
Vos références BT-10 : REF ACHETEUR : Cost center, BU, pour routage BT-17 : REF Appel d'offres : référence à un appel d'offres BT-11 : REF au projet auquel la facture se réfère BT-19 : REF comptable pour l'acheteur BT-12 : REF CONTRAT : numéro de contrat BT-13 : N° de Bon de COMMANDE : numero de BC	Livraison BT-71 : Identifiant du lieu de livraison BT-70 : Nom du contact de livraison chez le client BG-15 : xxx, ma rue BG-15 : Complément BG-15 : 12345 Ville BG-15 : Pays																																																																
Références sur la facture BT-73 : Période de facturation début : date de début de prestation BT-74 : Période de facturation fin : date de fin de prestation BT-25 : N° de facture antérieure: avoir sur facture xxxx BT-26 : Date de facture antérieure : avoir sur facture du xxxx BT-23 : Type de processus sous jacent (Optionnel)	BT-16 : N° de Bon de livraison, bon d'expédition BT-72 : Date de livraison : date de livraison BT-15 : N° de Bon de réception																																																																
Devise (BT-5) : EUROS																																																																	
Référence de l'article (N° de ligne de commande, Code article, ...) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">DESIGNATION : BT153, BT 154</th> <th style="text-align: center;">QUANTITE BT-129</th> <th style="text-align: center;">P.U. HT (€) BT-146</th> <th style="text-align: center;">TOTAL HT (€) BT-131</th> <th style="text-align: center;">TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 15%;">BC ligne 1</td> <td>Produit 1</td> <td style="text-align: center;">1,00</td> <td style="text-align: center;">40,00</td> <td style="text-align: center;">40,00</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>BC ligne 2</td> <td>Produit 2</td> <td style="text-align: center;">3,00</td> <td style="text-align: center;">60,00</td> <td style="text-align: center;">180,00</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>BC ligne 3</td> <td>Service 1</td> <td style="text-align: center;">2,00</td> <td style="text-align: center;">80,00</td> <td style="text-align: center;">160,00</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>BC ligne 4</td> <td>Service 2</td> <td style="text-align: center;">1,00</td> <td style="text-align: center;">150,00</td> <td style="text-align: center;">150,00</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> <td style="text-align: center;">BG-20 remise sur facture</td> <td style="text-align: center;">10%</td> <td style="text-align: center;">220,00</td> <td style="text-align: center;">-22,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">BG-21 charge sur facture (frais, ...)</td> <td style="text-align: center;">1,00</td> <td style="text-align: center;">25,00</td> <td style="text-align: center;">25,00</td> </tr> </tbody> </table> Détail TVA (motif si exonération : BT-120 / BT-121) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Cde TVA</th> <th style="width: 20%;">Taux TVA (BT-119)</th> <th style="width: 20%;">Base TVA (BT-116)</th> <th style="width: 20%;">TVA (BT-117)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">20,00%</td> <td style="text-align: center;">223,00 €</td> <td style="text-align: center;">44,60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">10,00%</td> <td style="text-align: center;">160,00 €</td> <td style="text-align: center;">16,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">0,00%</td> <td style="text-align: center;">150,00 €</td> <td style="text-align: center;">0,00 €</td> </tr> </tbody> </table> Exempté en vertue de	DESIGNATION : BT153, BT 154		QUANTITE BT-129	P.U. HT (€) BT-146	TOTAL HT (€) BT-131	TVA	BC ligne 1	Produit 1	1,00	40,00	40,00	1	BC ligne 2	Produit 2	3,00	60,00	180,00	1	BC ligne 3	Service 1	2,00	80,00	160,00	2	BC ligne 4	Service 2	1,00	150,00	150,00	3	 		BG-20 remise sur facture	10%	220,00	-22,00			BG-21 charge sur facture (frais, ...)	1,00	25,00	25,00	Cde TVA	Taux TVA (BT-119)	Base TVA (BT-116)	TVA (BT-117)	1	20,00%	223,00 €	44,60 €	2	10,00%	160,00 €	16,00 €	3	0,00%	150,00 €	0,00 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">TOTAL HT BT-109</th> <th style="width: 33%;">TOTAL TVA BT-110</th> <th style="width: 33%;">TOTAL TTC BT-112</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">533,00 €</td> <td style="text-align: center;">60,60 €</td> <td style="text-align: center;">593,60 €</td> </tr> </tbody> </table> BT-113 : Acompte : 0,00 €	TOTAL HT BT-109	TOTAL TVA BT-110	TOTAL TTC BT-112	533,00 €	60,60 €	593,60 €
DESIGNATION : BT153, BT 154		QUANTITE BT-129	P.U. HT (€) BT-146	TOTAL HT (€) BT-131	TVA																																																												
BC ligne 1	Produit 1	1,00	40,00	40,00	1																																																												
BC ligne 2	Produit 2	3,00	60,00	180,00	1																																																												
BC ligne 3	Service 1	2,00	80,00	160,00	2																																																												
BC ligne 4	Service 2	1,00	150,00	150,00	3																																																												
 		BG-20 remise sur facture	10%	220,00	-22,00																																																												
		BG-21 charge sur facture (frais, ...)	1,00	25,00	25,00																																																												
Cde TVA	Taux TVA (BT-119)	Base TVA (BT-116)	TVA (BT-117)																																																														
1	20,00%	223,00 €	44,60 €																																																														
2	10,00%	160,00 €	16,00 €																																																														
3	0,00%	150,00 €	0,00 €																																																														
TOTAL HT BT-109	TOTAL TVA BT-110	TOTAL TTC BT-112																																																															
533,00 €	60,60 €	593,60 €																																																															
Date d'échéance : BT-9 (date d'échéance)	NET A PAYER (BT-115) 593,60 €																																																																
Bénéficiaire (si différent du vendeur) BT-59 : Nom du bénéficiaire BT-60 : ID bénéficiaire BT-61 : SIREN/SIRET Bénéficiaire	BT-81 / BT-82 : Moyen de paiement demandé BT-85 : Nom du compte bancaire BT-84 : IBAN : FR76 1234 5678 9012 3456 7890 123 BT-86 : BIC : XXXXXXXX BT-83 : REF Paiement (End to End), pour réconciliation par le Bénéficiaire																																																																

Ma société. Société anonyme au capital de xx.xxx EUROS - R.C.S. MAVILLE 123 456 789 - NAF ZZZZZ

136 ma rue a moi, code postal Ville Pays – contact@masociete.fr - www.masociete.fr – N° TVA : FR32 123 456 789

Page 1 / 1

Annexe 3 : Description XML

3.a Profil BASIC

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																			
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality						
														MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN16931		
EDC	BG-2	BG-2	1	1..1	EXCHANGE DOCUMENT CONTEXT		Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le processus métier et les règles applicables au document Facture.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext	1..1	X	X	X	X		
	BT-23-00		2	0..1	(Identifiant de type de processus métier)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter	0..n	X	X	X	X		
EDC	BT-23	BT-23	3	0..1	Identifiant de type de processus métier		Identifie le contexte de processus métier dans lequel se déroule l'opération. Permet à l'Acheteur de traiter la Facture de manière appropriée.	A spécifier par l'Acheteur.	CHORUSPRO : cette donnée permet de renseigner le cadre de facturation (facture de mandataire, de co-traitant, de sous-traitant, pièce de facturation d'un marché de travaux, etc.). Les codes à utiliser sont définis dans les spécifications CHORUSPRO : A1 (dépot facture), A2 (dépot facture déjà payée)... Par défaut (en cas d'absence de ce champ), c'est le cas A1 qui s'applique.		Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
	BT-24-00		2	1..1	(Identification de spécification)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter	0..n	X	X	X	X		
EDC	BT-24	BT-24	3	1..1	Identification de spécification		Identification de la spécification contenant la totalité des règles concernant le contenu sémantique, les cardinalités et les règles opérationnelles auxquelles se conforment les données contenues dans l'instance de document.	Elle identifie la norme de facturation européenne ainsi que les éventuelles extensions appliquées. L'identification peut inclure la version de la spécification.	Pour le profil Minimum : um:factur-x.eu:1p0:minimum Pour le profil BASIC WL : um:factur-x.eu:1p0:basicwl Pour le profil BASIC : um:cen.eu:e16931:2017#compliant#um:factur-x.eu:1p0:basic Pour le Profil EN 16931 (Comfort) : um:cen.eu:e16931:2017 Pour le Profil EXTENDED : um:cen.eu:e16931:2017#conformant#urn:factur-x.eu:1p0:extended	BR-1 : Une Facture doit avoir un Identifiant de spécification (BT-24).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
EDC	BT-1-00		1	1..1	EXCHANGE DOCUMENT		Groupe de propriétés concernant l'ensemble du document				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument	1..1	X	X	X	X		
	BT-1	BT-1	2	1..1	Numéro de facture		Identification unique de la Facture.	Numéro séquentiel requis à l'article 226(2) de la Directive 2006/112/CE [2], pour identifier la Facture de façon unique. Il peut être basé sur une ou plusieurs séries, qui peuvent comporter des caractères alphanumériques.	CHORUSPRO : le numéro de facture est limité à 20 caractères	BR-2 : Une Facture doit avoir un Numéro de facture (BT-1).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
EDC	BT-3	BT-3	2	1..1	Type de facture en code		Code spécifiant le type fonctionnel de la Facture.	Les factures commerciales et les notes de crédit sont définies selon les entrées issues de la liste UNTDID 1001 [6]. Les autres entrées de la liste UNTDID 1001 [6] concernant des factures ou des notes de crédit spécifiques peuvent être utilisées, le cas échéant.	Les types de document utilisés sont les suivants : 380 : Facture commerciale 381 : Avoir (note de crédit) 384 : Facture rectificative 389 : Facture d'autofacturation (crée par l'acheteur pour le compte du fournisseur) 261 : Avoir d'autofacturation (non accepté par CHORUSPRO) 386 : Facture d'acompte 751 : Informations de facture pour comptabilisation (non accepté par CHORUSPRO)	BR-4 : Une Facture doit avoir un Code de type de facture (BT-3).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:TypeCode	0..1	X	X	X	X	
EDC	BT-2-00		2	1..1	(DATE D'ÉMISSION DE LA FACTURE)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime	1..1	X	X	X	X		
	BT-2	BT-2	3	1..1	Date d'émission de la facture		Date à laquelle la Facture a été émise.		CHORUSPRO : la date d'émission doit être antérieure ou égale à la date de dépôt.	BR-3 : Une Facture doit avoir une date d'émission de la facture (BT-2).	Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString	1..1	X	X	X	X	
EDC	BT-2-0		4	1..1	Format de la date			Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	X	X	X	X	
	BG-1	BG-1	2	0..n	NOTE DE FACTURE		Groupe de termes métier fournissant des notes en texte pertinentes dans la facture, associées à un indicateur précisant le sujet de la note.				0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote	0..n	-	X	X	X	X	
EDC	BT-22	BT-22	3	1..1	Note de facture		Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UNTDID 4451 [6].			Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:Content	0..n	-	X	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	UN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531			
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC
EDC	BT-21	BT-21	3	0..1	Sujet de la note de facture en code	Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UN/TID 4451 [6].	Parmi la liste, les codes suivant peuvent notamment être utilisés : AA : Information générale SUR : Remarques fournisseur REG : Information réglementaire ABL : Information légale TXD : Information fiscale CUS : Information douanière		Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:SubjectCode	0..n	-	X	X	X
SCT	BG-25-00		1	1..1	(LIGNE DE FACTURE)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction	1..1	X	X	X	X
SCT_LINE	BT-25	BT-25	2	1..n	LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur des lignes de Facture individuelles.			BR-16 : Une Facture doit avoir au moins une ligne de Facture (BG-25).		1..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-126-00		3	1..1	(Identifiant de ligne de facture)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-126	BT-126	4	1..1	Identifiant de ligne de facture	Identifiant unique d'une ligne au sein de la Facture.			BR-21 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Identifiant de ligne de facture (BT-126).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:LineID	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-127-00	BT-127-00	4	0..1	INVOICE LINE NOTE	Commentaire fournit des informations non structurées concernant la ligne de Facture.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:IncludedNote	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-127	BT-127	5	0..1	Note de ligne de facture	Commentaire fournit des informations non structurées concernant la ligne de Facture.				Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:IncludedNote /ram:Content	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE	BG-31	BG-31	3	1..1	INFORMATIONS SUR L'ARTICLE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les biens et services facturés.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-157	BT-157	4	0..1	Identifiant standard de l'article	Identifiant d'article basé sur un schéma enregistré.		CHORUSPRO : ce champ est limité à 40 caractères	BR-64 : L'identifiant standard de l'article (BT-157) doit avoir un Identifiant de schéma	Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-157-1	BT-157-1	5	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant standard de l'article	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID /schemaID	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE	BT-153	BT-153	4	1..1	Nom de l'article	Nom d'un article.			BR-25 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit comporter le Nom de l'article (BT-153).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:Name	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BG-29	BG-29	3	1..1	LINE TRADE AGREEMENT (PRICE DETAILS)	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le prix appliqué pour les biens et services facturés sur la ligne de Facture.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-148-00		4	0..1	PRIX UNITAIRE BRUT - DETAIL						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice	0..1	-	-	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC/CWL	BASIC	EN16931	
SCT_LINE_TA	BT-148	BT-148	5	0..1	Prix brut de l'article	Prix unitaire, hors TVA, avant application du Rabais sur le prix de l'article.		Le prix brut de l'article ne DOIT pas être négatif	BR-28 : Le Prix brut de l'article (BT-148) ne doit PAS être négatif.	Montant de prix unitaire	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:ChargeAmount	1..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-149-1		5	0..1	Quantité de base du prix de l'article	Nombre d'articles sur lequel s'applique le prix.		Optionnel, si renseigné et si BT-148 est présente (profils EN16931 et EXTENDED), alors ce doit être la même valeur que BT-149-1		Quantité	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-150-1		6	0..1	Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article	Unité de mesure applicable à la Quantité de base du prix de l'article.	Il convient que l'Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article soit identique à l'Unité de mesure de quantité facturée. Il convient que les unités de mesure soient exprimées selon les termes de la Recommandation UN-ECE N° 20 « Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international » [7], par exemple « KGM » pour kilogramme.	En particulier, les unités de mesures les plus courantes sont les suivantes: LIT = Litre (1 dm3) MTQ = Mètre cube KGM = Kilogramme MTR = Mètre CG2 = Unité TNE = Tonne	BT-130, BT-150 et BT-150-1 doivent être égaux si cela est indiqué.	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity /ram:UnitCode	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-147-00		5	0..1	((Rabais sur le prix de l'article))						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge	0..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-147-01		6	1..1	((Rabais sur le prix de l'article))						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-147-02		7	1..1	(Rabais sur le prix de l'article)				Valeur = false	Indicateur	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-147	BT-147	6	0..1	Rabais sur le prix de l'article	Remise totale qui, une fois soustraite du Prix brut de l'article, donne le Prix net de l'article.	S'applique exclusivement à l'unité et si elle n'est pas incluse dans le Prix brut de l'article.			Montant de prix unitaire	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-146-00		4	1..1	PRIX UNITAIRE NET - DETAIL		Le prix net inclut les remises et charges mais pas la TVA.				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-146	BT-146	5	1..1	Prix net de l'article	Prix d'un article, hors TVA, après application du Rabais sur le prix de l'article.	Le Prix net de l'article doit être égal au Prix brut de l'article, moins le Rabais sur le prix de l'article.	Le prix net de l'article ne DOIT pas être négatif	BR-26 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit comporter le Prix net de l'article (BT-146). BR-27 : Le Prix net de l'article (BT-146) ne doit PAS être négatif.	Montant de prix unitaire	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:ChargeAmount	1..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TA	BT-149	BT-149	5	0..1	Quantité de base du prix de l'article	Nombre d'articles sur lequel s'applique le prix.		Optionnel, si renseigné et si BT-148 est présente (profils EN16931 et EXTENDED), alors ce doit être la même valeur que BT-149-1			Quantité	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-150	BT-150	6	0..1	Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article	Unité de mesure applicable à la Quantité de base du prix de l'article.	Il convient que l'Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article soit identique à l'Unité de mesure de quantité facturée. Il convient que les unités de mesure soient exprimées selon les termes de la Recommandation UN-ECE N° 20 « Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international » [7], par exemple « KGM » pour kilogramme.	En particulier, les unités de mesures les plus courantes sont les suivantes: LIT = Litre (1 dm3) MTQ = Mètre cube KGM = Kilogramme MTR = Mètre CG2 = Unité TNE = Tonne	BT-130, BT-150 et BT-150-1 doivent être égaux si cela est indiqué.	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity /ram:UnitCode	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TD	BT-129-00		3	1..1	LINE TRADE DELIVERY						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery	0..1	-	-	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16531
SCT_LINE_TD	BT-129	BT-129	4	1..1	Quantité facturée	Quantité d'articles (biens ou services) prise en compte dans la ligne de Facture.		CHORUS PRO : La quantité facturée est renseignée sur 10 chiffres maximum.	BR-22 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir une Quantité facturée (BT-129).	Quantité	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery /ram:BilledQuantity	0..1	-	-	X	X
	BT-130	BT-130	5	1..1	Unité de mesure de la quantité facturée	Unité de mesure applicable à la quantité facturée.	Il convient que les unités de mesure soient exprimées selon les termes de la Recommandation UN/ECE N° 20 « Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international » [7], par exemple « KGM » pour kilogramme.	En particulier, les unités de mesures les plus courantes sont les suivantes: LTR = Litre (1 dm3) MTQ = Mètre cube KGM = Kilogramme MTR = Mètre CG = Unité TNE = Tonne	BR-23 : Une Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Code de l'unité de mesure de la quantité facturée (BT-130).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery /ram:BilledQuantity /unitCode	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BG-30-00		3	1..1	LINE TRADE SETTLEMENT						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement	1..1	-	-	X	X
	BG-30	BG-30	4	1..1	INFORMATIONS DE TVA D'UNE LIGNE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la TVA applicable aux biens et services facturés sur la ligne de Facture.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-151-0		5	1..1	Code de type de TVA Invoiced item VAT category code, Content	The VAT category code for the invoiced item.	For more information on the recommended codes, please refer to subclause 6.3.3.2 - Specification of VAT category codes. Valeur = VAT		Valeur = VAT		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TypeCode	0..1	-	-	X	X
	BT-151	BT-151	5	1..1	Code de type de TVA de l'article facturé	Code de type de TVA applicable à l'article facturé.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: -Liable for VAT in a standard way -Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). -Exempt from VAT/GIC/PSI. -Reverse charge VAT/GIC/PSI rules apply. -VAT/GIC/PSI not levied due to Intra-community supply rules. -Sale is not subject to VAT/GIC/PSI. -Liable for IGIC (Canary) tax -Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire G = Exempté de TVA pour Export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = îles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-CO-4 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit être classée à l'aide d'un Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CategoryCode	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-152	BT-152	5	0..1	Taux de TVA de l'article facturé	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable à l'article facturé.	Un taux de TVA de zéro pour cent est appliqué dans les calculs même si l'article se trouve hors du champ d'application de la TVA.	La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	-	X	X
	BG-26	BG-26	4	0..1	PÉRIODE DE FACTURATION D'UNE LIGNE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la période de facturation concernant la ligne de Facture.	Est également appelé période de livraison de la facture.				0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-134-00		5	0..1	(Date de début de période de facturation d'une ligne)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime	0..1	-	-	X	X
	BT-134	BT-134	6	0..1	Date de début de période de facturation d'une ligne	Date à laquelle la période de facturation commence pour cette ligne de Facture.	Cette date correspond au premier jour de la période.	Cette date doit être inférieure ou égale à la date de fin de période (BT-135), si elle existe	BR-CO-20 : Si la Période de facturation d'une ligne (BG-26) est utilisée, la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et/ou la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) doit être remplie.	Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime /udt:DateTimeString	1..1	-	-	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	Ln10531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16533.1
SCT_LINE_TS	BT-134-0		7	1..1	Date, format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartDate /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	-	X	X
	BT-135-00		5	0..1	(Date de fin de période de facturation d'une ligne)					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDate /ram:EndTime	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-135	BT-135	6	0..1	Date de fin de période de facturation d'une ligne	Date à laquelle la période de facturation se termine pour cette ligne de Facture.	Cette date correspond au dernier jour de la période.	Cette date doit être supérieure ou égale à la date de début de période (BT-134), si elle existe	BR-30 : Si la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) sont données alors la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134). BR-CO-20 : Si la Période de facturation d'une ligne (BG-26) est utilisée, la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et/ou la Date de fin de période de factura	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDate /udt:DateTimeString /ram:EndTime	1..1	-	-	X	X
	BT-135-0		7	1..1	Date, format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDate /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BG-27	BG-27	4	0..n	REMISES DE LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les remises applicables à une ligne de Facture.		Les remises de ligne sont soumises au même taux de TVA que celui de la ligne auxquelles elles se rapportent. Si des remises font l'objet d'un taux de TVA différent, elle doivent être traitées comme des lignes de facture autonomes (négatives)	ChargeIndicator=false	0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	-	X	X	
	BG-27-0		5	1..1	Indicateur de charge	Indicateur précisant si les données qui suivent sont celles d'une charge ou d'une remise.				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BG-27-1		6	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = false		Valeur = false	Indicateur	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	-	X	X
	BT-136	BT-136	5	1..1	Montant de la remise applicable à la ligne de facture	Montant d'une remise, hors TVA.			BR-41 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit avoir un Montant de la remise de ligne de facture (BT-136).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-140	BT-140	5	0..1	Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture	Motif de la remise applicable à la ligne de Facture, exprimé sous forme de code.	Voir liste de code UNTDIDS189. Le Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture et le Motif de la remise applicable à la ligne de facture doivent indiquer le même motif de remise.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité AB = Supplément emballage ADR = Autres services ADS = Commande d'une palette complète ADT = Enlèvement FL = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-42 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140). BR-CO-7 : Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise. BR-CO-23 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	-	X	X
	BT-139	BT-139	5	0..1	Motif de la remise applicable à la ligne de facture	Motif de la remise applicable à la ligne de Facture, exprimé sous forme de texte.			BR-42 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140). BR-CO-7 : Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise. BR-CO-23 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	-	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																		
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
															MINIMUM EN16531	BASIC EN16531	BASIC EN16531	MINIMUM EN16531
SCT_LINE_TS	BG-28	BG-28	4	0..n	CHARGE DE LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les charges et frais et les taxes autres que la TVA applicables à une ligne de Facture individuelle.	Toutes les charges et frais et taxes sont supposés être assujettis au même taux de TVA que la ligne de Facture.	Les charges de ligne sont soumises au même taux de TVA que celui de la ligne auxquelles elles se rapportent. Si des charges font l'objet d'un taux de TVA différent, elle doivent être traitées comme des lignes de facture autonomes.	ChargeIndicator=true	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	-	X	X		
SCT_LINE_TS	BG-28-0		5	1..1	Indicateur de charge					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE_TS	BG-28-1		6	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = true		Valeur = true	Indicateur	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-141	BT-141	5	1..1	Montant des charges et frais applicables à la ligne de facture	Montant de frais, hors TVA.			BR-43 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit avoir un Montant des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-141).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-145	BT-145	5	0..1	Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture	Motif des charges et frais applicables à la ligne de Facture, exprimé sous forme de code.	Voir liste de code UNTID7161. Le Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture et le Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture doivent indiquer le même motif de frais.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité AB = Supplément emballage ADR = Autres services ADS = Commande d'une palette complète AUT = Enlèvement FC = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-44 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145). BR-CO-8 : Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais. BR-CO-24 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-144	BT-144	5	0..1	Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture	Motif des charges et frais applicables à la ligne de Facture, exprimé sous forme de texte.			BR-44 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145). BR-CO-8 : Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais. BR-CO-24 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-131-00		4	1..1	MONTANTS TOTAUX DE LIGNE					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE_TS	BT-131	BT-131	5	1..1	Montant net de ligne de facture	Montant total de la ligne de Facture.	Ce montant est « net » hors TVA, c'est-à-dire qu'il inclut des remises et charges ou frais au niveau de la ligne ainsi que des autres taxes différentes.		BR-24 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Montant net de ligne de facture (BT-131).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation /ram:LineTotalAmount	0..n	-	-	X	X	
SCT_HTA	BT-10-00		2	1..1	HEADER TRADE AGREEMENT	Groupe d'informations sur l'accord commercial				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement	1..1	X	X	X	X		
SCT_HTA	BT-10	BT-10	3	0..1	Référence de l'acheteur	Identifiant attribué par l'Acheteur et destiné au routage de la facture en interne.	L'identifiant est défini par l'Acheteur (par exemple, ID de contact, service, ID de bureau, code de projet) mais est indiqué par le Vendeur dans la facture.	CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit du "Service Executant". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il doit appartenir au référentiel Chorus Pro. Il est limité à 100 caractères		Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerReference	0..1	X	X	X	X	
SCT_HTA	BG-4	BG-4	3	1..1	VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Vendeur.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty	0..1	X	X	X	X		

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531				
														MINIMUM	BASIC	CII	EN16531	
SCT_HTA	BT-29		4	0..n	Identifiant du vendeur	Identification du Vendeur.	Dans de nombreux systèmes, l'identifiant du vendeur est un élément d'information clé. Plusieurs identifiants de vendeur peuvent être attribués ou spécifiés. Toutefois, tous les identifiants sont spécifiques à un contexte et lorsqu'il y a échange de données entre des systèmes, il est important de les différencier en utilisant un schéma d'identification différent.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.	BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:ID	0..n	-	X	X	X	
SCT_HTA	BT-29-0	BT-29a	4	0..n	Identifiant du vendeur (Global ID)	Identifiant du schéma de l'identifiant global	GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemaID, sinon utiliser ID.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.			0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID	0..n	-	X	X	X	
SCT_HTA	BT-29-1	BT-29a-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Les codes suivants peuvent notamment être utilisés : 0021 : SWIFT 0060 : DUNS 0088 : GLN 0177 : ODETTE			1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID /@schemaID	0..1	-	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-27	BT-27	4	1..1	Raison sociale du vendeur	Dénomination officielle complète sous laquelle le Vendeur est inscrit dans le registre national des personnes morales ou en tant qu'Assujetti, ou alors exerce ses activités en tant que personne ou groupe de personnes.			BR-6 : Une Facture doit comporter la Raison sociale du vendeur (BT-27).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:Name	0..1	X	X	X	X	
SCT_HTA	BT-30-00		4	0..1	ENREGISTREMENT LÉGAL DU VENDEUR					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization	0..1	X	X	X	X		
SCT_HTA	BT-30	BT-30	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal du vendeur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie le Vendeur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur.		BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
SCT_HTA	BT-30-1	BT-30-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"		Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemaID	0..1	X	X	X	X	
SCT_HTA	BT-28	BT-28	5	0..1	Appellation commerciale du vendeur	Nom sous lequel le Vendeur est connu, autre que la Raison sociale du vendeur (également appelée Dénomination commerciale).	Elle peut être utilisée si elle diffère de la Raison sociale du Vendeur.	CHORUS PRO : ce champ est limité à 99 caractères		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:TradingBusinessName	0..1	-	X	X	X	X
SCT_HTA	BG-5	BG-5	4	1..1	ADRESSE POSTALE DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'adresse du Vendeur.	Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-8 : Une Facture doit comporter l'Adresse postale du vendeur (BG-5).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	X	X	X	X	
SCT_HTA	BT-38	BT-38	5	0..1	Code postal du vendeur	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-35	BT-35	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-36	BT-36	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-162	BT-162	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531			
														MINIMUM	BASIC	CII	WLF
SCT_HTA	BT-37	BT-37	5	0..1	Localité du vendeur	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse du Vendeur.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-40	BT-40	5	1..1	Code de pays du vendeur	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-9 : L'Adresse postale du vendeur (BG-5) doit contenir un Code de pays du vendeur (BT-40).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-39	BT-39	5	0..1	Subdivision du pays du vendeur	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-34-00		4	0..1	(ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU VENDEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-34	BT-34	5	0..1	Adresse électronique du vendeur	Identifie l'adresse électronique du Vendeur à laquelle un document commercial peut être transmis.			BR-62 : L'Adresse électronique du vendeur (BT-34) doit avoir un identifiant de schéma.	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:UUID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-34-1	BT-34-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma d'identification de l'adresse électronique du vendeur	Le schéma d'identification doit être choisi dans une liste maintenue par le CEF (Connecting Europe Facility).				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /@schemeID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-31-00		4	0..1	(IDENTIFIANT À LA TVA DU VENDEUR)						0..2	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-31	BT-31	5	0..1	Identifiant à la TVA du vendeur	Identifiant à la TVA du Vendeur (également appelé Numéro d'identification à la TVA du vendeur).	Selon l'article 215 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2], le numéro individuel d'identification à la TVA comporte un préfixe conforme à l'ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier l'Etat membre par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».		BR-CO-9 : L'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ». BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement léga	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-31-0	BT-31-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement à la taxe du vendeur	Valeur = VA		Valeur = VA		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemeID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BG-7	BG-7	3	1..1	ACHETEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'Acheteur.					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-46		4	0..1	Identifiant de l'acheteur	Identification de l'Acheteur.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant de l'acheteur attribué par le Vendeur préalablement échangé.			Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:ID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-46-0	BT-46a	4	0..1	Identifiant de l'acheteur	Identifiant du schéma (GlobalID)	GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID			Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:GlobalID	0..n	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531			
														MINIMUM	BASIC	CII	EN16531
SCT_HTA	BT-46-1	BT-46a-1	5	1..1	Attribut de l'identifiant du schéma (si GlobalID)	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'acheteur	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID	0..1	-	X	X	X
	BT-44	BT-44	4	1..1	Raison sociale de l'acheteur	Nom complet de l'Acheteur.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 99 caractères	BR-7 : Une Facture doit comporter la Raison sociale de l'Acheteur (BT-44).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:Name	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-47-00		4	0..1	(IDENTIFIANT D'ENREGISTREMENT LÉGAL DE L'ACHETEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization	0..1	X	X	X	X
	BT-47	BT-47	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie l'Acheteur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.	CHORUSPRO : l'identifiant de l'acheteur est obligatoire et est toujours un N° de SIRET		Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-47-1	BT-47-1	6	0..1	Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie l'Acheteur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"		Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID	0..1	X	X	X	X
	BG-8	BG-8	4	1..1	ADRESSE POSTALE DE L'ACHETEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'adresse postale de l'Acheteur.	Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-10 : Une Facture doit comporter l'Adresse postale de l'Acheteur (BG-8).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-53	BT-53	5	0..1	Code postal de l'acheteur	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X
	BT-50	BT-50	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-51	BT-51	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
	BT-163	BT-163	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-52	BT-52	5	0..1	Localité de l'acheteur	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse de l'Acheteur.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
	BT-55	BT-55	5	1..1	Code de pays de l'acheteur	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-11 : L'Adresse postale de l'Acheteur doit contenir un Code de pays de l'acheteur (BT-55).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531			
														MINIMUM	BASIC	CII	EN16531
SCT_HTA	BT-54	BT-54	5	0..1	Subdivision du pays de l'acheteur	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X
	BT-49-00		4	0..1	(ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE L'ACHETEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-49	BT-49	5	0..1	Adresse électronique de l'acheteur	Identifie l'adresse électronique de l'acheteur à laquelle il convient qu'un document commercial soit transmis.			BR-63 : L'adresse électronique de l'acheteur (BT-49) doit avoir un identifiant de schéma.	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-49-1	BT-49-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'adresse électronique de l'acheteur.	Le schéma d'identification doit être choisi dans une liste maintenue par le CEF (Connecting Europe Facility).				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-48-00		4	0..1	(IDENTIFIANT À LA TVA DE L'ACHETEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-48	BT-48	5	0..1	Identifiant à la TVA de l'acheteur	Identifiant à la TVA de l'Acheteur (également appelé Numéro d'identification à la TVA de l'acheteur).	Selon l'article 215 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2], le numéro individuel d'identification à la TVA comporte un préfixe conforme à l'ISO 3166-1-alpha-2 permettant d'identifier l'État membre par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	CHORUSPRO : S'il est renseigné, Chorus Pro n'intégrera pas l'identifiant de TVA de l'acheteur car c'est le n° de SI RET qui est utilisé pour identifier l'acheteur (BT-47)	BR-CO-9 : L'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-62) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1-alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-48-0	BT-48-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de TVA de l'acheteur	Valeur = VA		Valeur = VA		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BG-11	BG-11	3	0..1	REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations sur le Représentant fiscal du Vendeur.		Le bloc "représentant fiscal du vendeur" doit être renseigné si le vendeur dispose d'un représentant fiscal.			0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-62	BT-62	4	1..1	Nom du représentant fiscal du vendeur	Nom complet de la partie représentant fiscalement le Vendeur.			BR-18 : Le Nom du représentant fiscal du vendeur (BT-62) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:Name	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BG-12	BG-12	4	1..1	ADRESSE POSTALE DU REPRÉSENTANT FISCAL	Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'adresse postale du Représentant fiscal.	Le nom et l'adresse du représentant fiscal du vendeur doit être fourni dans la facture, si le vendeur a un représentant fiscal qui est tenu de payer la TVA due. Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Le bloc adresse du représentant fiscal est obligatoire si le fournisseur a un représentant fiscal. Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-19 : L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-67	BT-67	5	0..1	Code postal du représentant fiscal	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-64	BT-64	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16531
SCTHTA	BT-65	BT-65	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
	BT-164	BT-164	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-66	BT-66	5	0..1	Localité du représentant fiscal	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse du Représentant fiscal.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-69	BT-69	5	1..1	Code de pays du représentant fiscal	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-20 : L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit contenir le Code de pays du représentant fiscal (BT-69), si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-68	BT-68	5	0..1	Subdivision du pays du représentant fiscal	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X
SCTHTA	BT-63-00		4	1..1	(/IDENTIFIANT À LA TVA DU REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR)						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n	-	X	X	X
SCTHTA	BT-63	BT-63	5	1..1	Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur	Identifiant à la TVA de la partie représentant fiscalement le Vendeur.	Numéro de TVA constitué du préfixe d'un code pays basé sur la norme ISO 3166-1.		BR-56 : Chaque Représentant fiscal du vendeur (BG-11) doit avoir un Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63). BR-CO-9 : l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-63-0	BT-63-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant TVA du représentant fiscal	VA = TVA identifier	Valeur = VA			1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-13-00		3	0..1	(/IDENTIFIANT DE BON DE COMMANDE)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument	0..1	X	X	X	X
SCTHTA	BT-13	BT-13	4	0..1	Identifiant de bon de commande	Identifiant d'un bon de commande référencé, généré par l'Acheteur.		CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit de "l'Engagement Juridique". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il convient de se référer à l'annuaire Chorus Pro pour identifier ces acheteurs.		Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	X	X	X	X
SCTHTA	BT-12-00		3	0..1	(/IDENTIFIANT DE CONTRAT)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:ContractReferencedDocument	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-12	BT-12	4	0..1	Identifiant de contrat	Identifiant d'un contrat.	L'identifiant du contrat devrait être unique pour une relation commerciale spécifique et pour une période de temps définie.	CHORUS PRO : il s'agit du numéro de Marché		Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:ContractReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	X	X	X
SCTHTD	BG-13-00		2	1..1	(/INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON)	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery	1..1	X	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	CII BASIC	EN16531
SCT_HTD	BG-13	BG-13	3	0..1	INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-71		4	0..1	Identifiant de l'établissement de livraison	Identifiant de l'établissement où les biens et services sont livrés.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant précédemment échangé, attribué par l'acheteur ou le vendeur.			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:ID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-71-0	BT-71	4	0..1			GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemaID, sinon utiliser ID			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-71-1	BT-71-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'établissement de livraison	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-70	BT-70	4	0..1	Nom de l'intervenant à livrer	Nom de la partie à laquelle les biens et services sont livrés.	Doit être utilisé si l'intervenant à livrer est différent de l'Acheteur.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:Name	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BG-15	BG-15	4	0..1	ADRESSE DE LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse à laquelle les biens et services facturés ont été ou sont livrés.	Dans le cas de l'enlèvement, l'adresse du lieu de livraison est l'adresse d'enlèvement. Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.			0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-78	BT-78	5	0..1	Code postal de livraison	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-75	BT-75	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Il s'agit généralement des nom et numéro de la rue ou de la boîte postale.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-76	BT-76	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-165	BT-165	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-77	BT-77	5	0..1	Localité de livraison	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse de livraison.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-80	BT-80	5	1..1	Code du pays de livraison	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.	BR-57 : Chaque Adresse de livraison (BG-15) doit contenir un Code du pays de livraison (BT-80).		Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-79	BT-79	5	0..1	Subdivision du pays de livraison	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																					
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	MINIMUM BASIC CII							
														MINIMUM	BASIC	CII	EN16531				
SCT_HTD	BT-72-000		3	0..1	<i>((DATE EFFECTIVE DE LIVRAISON))</i>						0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent</i>				0..1	- X X X				
SCT_HTD	BT-72-00		4	1..1	<i>(Date effective de livraison)</i>				La date à laquelle la livraison est effectuée.		1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime</i>				0..1	- X X X				
SCT_HTD	BT-72	BT-72	5	0..1	Date effective de livraison	Date à laquelle la livraison est effectuée.					1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime /udt:DateTimeString</i>				1..1	- X X X				
SCT_HTD	BT-72-0		6	1..1	Date format		Seule la valeur "102" est retenue			Uniquement Valeur = 102	1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime /udt:DateTimeString /@format</i>				0..1	- X X X				
SCT_HTD	BT-16-00		3	0..1	<i>((IDENTIFIANT D'AVIS D'EXPÉDITION))</i>					0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:DespatchAdviceReferencedDocument</i>				0..1	- X X X					
SCT_HTD	BT-16	BT-16	4	0..1	Identifiant d'avis d'expédition	Identifiant d'un avis d'expédition référencé.		CHORUS PRO : non utilisé		Référence de Document	1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:DespatchAdviceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID</i>				0..1	- X X X				
SCT_HTS	BG-19	BG-19	2	0..1	PRELEVEMENT		Groupe de termes métiers spécifiant un prélevement.	Ce groupe peut être utilisé pour préciser dans la facture que le paiement sera effectué par le biais d'un SEPA ou d'un autre prélevement initié par le Vendeur, conformément aux règles du SEPA ou d'un autre système de prélevement.	CHORUS PRO : non utilisé		1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement</i>				1..1	X X X X				
SCT_HTS	BT-90	BT-90	3	0..1	Identifiant bancaire du créancier	Identifiant de référence bancaire unique du Bénéficiaire ou du Vendeur, attribué par la banque du Bénéficiaire ou du Vendeur.	Élément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit de l'ICS pour les prélèvements SEPA		Identifiant	0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:CreditorReferenceID</i>				0..1	- X X X				
SCT_HTS	BT-83	BT-83	3	0..1	Référence de paiement	Valeur textuelle utilisée pour établir un lien entre le paiement et la Facture, émise par le Vendeur.	La référence aide le Vendeur à attribuer un paiement entrant au processus de paiement concerné. Lorsqu'une référence de paiement (par exemple, un numéro d'opération) est spécifiée, il convient que le système destinataire indique cette référence lors du paiement. Dans une opération bancaire, cette référence est rappelée au Vendeur dans la zone « note de remise ».			Texte	0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PaymentReference</i>				0..n	- X X X				

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16531
SCTHTS	BT-6	BT-6	3	0..1	Devise de comptabilisation de la TVA	Devise utilisée pour la comptabilisation et la déclaration de la TVA, acceptée ou exigée dans le pays du Vendeur.	Doit être utilisée pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation, lorsque le code de devise de comptabilisation de la TVA diffère du Code de devise de facturation. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3. Pour plus d'informations, voir l'article 230 de la Directive 2006/12/CE du Conseil [2].			Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:TaxCurrencyCode	0..1				
SCTHTS	BT-5	BT-5	3	1..1	Code de devise de facturation	Devise dans laquelle tous les montants de la Facture sont exprimés, à l'exception du montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation.	Une seule devise doit être utilisée dans la Facture, sauf pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation. La devise peut être spécifiée pour chaque montant ou au niveau du document, en fonction de la syntaxe utilisée. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3.	CHORUS PRO : les factures et avoirs pour Chorus Pro sont mono-devises uniquement	BR-5 : Une Facture doit avoir un Code de devise de la facture (BT-5).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceCurrencyCode	0..1	X X X X			
SCTHTS	BG-10	BG-10	3	0..1	BÉNÉFICIAIRE	Groupe de termes métiers fournant des informations sur le Bénéficiaire, c'est-à-dire le rôle qui reçoit le paiement.	Le rôle du bénéficiaire peut être rempli par une autre partie que le vendeur, par ex. un service d'affacturage.	Ce groupe permet notamment d'identifier les factures devant être payées à un encaisseur tiers dans les cas d'affacturage. CHORUS PRO : En cas d'affacturage par subrogation, il convient de renseigner les mentions légales associées à la subrogation dans l'image PDF de la facture. Dans ce cas, l'identifiant bancaire renseigné dans la facture est celui du factor.			0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty	0..1	- X X X			
SCTHTS	BT-60		4	0..1	Identifiant du bénéficiaire	Identification du Bénéficiaire.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple un identifiant attribué par l'acheteur ou le vendeur précédemment échangé: Nom			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:ID	0..n	- X X X			
SCTHTS	BT-60-0	BT-60	4	0..1	Identifiant du bénéficiaire		GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemaID, sinon utiliser ID				0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID	0..n	- X X X			
SCTHTS	BT-60-1	BT-60-1	5	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID /@schemaID	0..1	- X X X			
SCTHTS	BT-59	BT-59	4	1..1	Nom du bénéficiaire	Nom du Bénéficiaire.	Doit être utilisé lorsque le Bénéficiaire est différent du Vendeur. Le nom du bénéficiaire peut cependant être identique au nom du vendeur.	Si le mot "Bénéficiaire" est présent, le nom du bénéficiaire est obligatoire	BR-17 : Le Nom du bénéficiaire (BT-59) doit figurer dans la Facture, si le Bénéficiaire (BG-10) est différent du Vendeur (BG-4).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:Name	0..1	- X X X			
SCTHTS	BT-61-00		4	0..1	(IDENTIFIANT D'ENREGISTREMENT LÉGAL DU BÉNÉFICIAIRE)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization	0..1	- X X X			
SCTHTS	BT-61	BT-61	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie le Bénéficiaire comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple l'identifiant qui est exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID	0..1	- X X X			
SCTHTS	BT-61-1	BT-61-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"		Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemaID	0..1	- X X X			
SCTHTS	BG-16	BG-16	3	0..1	INSTRUCTIONS DE PAIEMENT	Groupe de termes métiers fournant des informations sur le paiement.					0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans	0..n	- X X X			

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																				
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	L101051 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality							
SCTHTS	BT-81	BT-81	4	1..1	Code de type de moyen de paiement	Code indiquant le mode selon lequel un paiement doit être ou a été effectué.		Les entrées suivantes de la liste de codes UNTDID 4461 [6] peuvent être utilisées: - Instructions permanentes - Virement SEPA - Prélèvement SEPA - Virement local - Virement international hors-SEPA - Prélèvement local - Chèque - Espèces - Transfert de compte sur les livres du même fournisseur de services de paiement - Pas de paiement (ajouter à la balance) - Carte de paiement	En particulier, les codes suivants peuvent être utilisés: 10 : Espèces 20 : Chèque 30 : Virement (inclus Virement SEPA pour CHORUSPRO) 42 : Paiement sur compte bancaire 48 : Paiement par carte bancaire 49 : Prélèvement (inclus Prélèvement SEPA pour CHORUSPRO) 57 : Moyen de paiement déjà défini entre les parties 58 : Virement SEPA (non utilisé pour CHORUSPRO : code 30) 59 : Prélèvement SEPA (non utilisé pour CHORUSPRO : code 49) 97 : Report ZZZ : moyen de paiement provisoire défini entre partenaires commerciaux	BR-49 : Une instruction de paiement (BG-16) doit spécifier le Code de type de moyen de paiement (BT-81).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram>TypeCode	0..1	- X X X X					
SCTHTS	BT-91-00		4	0..1	(IDENTIFIANT DU COMPTE DÉBITÉ)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram>PayerPartyDebtorFinancialAccount	0..1	- X X X X						
SCTHTS	BT-91	BT-91	5	0..1	Identifiant du compte débité	Compte à débiter par prélèvement.				Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram>PayerPartyDebtorFinancialAccount /ram>IBANID	0..1	- X X X X						
SCTHTS	BG-17	BG-17	4	0..n	VIREMENT	Groupe de termes métiers fournant des informations sur le paiement par virement.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram>PayeePartyCreditorFinancialAccount	0..n	- X X X X						
SCTHTS	BT-84	BT-84	5	1..1	Identifiant de compte bancaire	Identifiant unique du compte bancaire, domicilié dans un établissement financier, sur lequel il convient que soit effectué le paiement.	Exemple : IBAN ou numéro de compte national.		Utiliser IBAN si applicable et ProprietaryID sinon BR-50 : Un identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être mentionné si les informations de Virement (BG-16) sont fournies dans la Facture. BR-61 : Si le Code de type de moyen de paiement (BT-81) est un virement SEPA, un virement local ou un virement international non SEPA, l'identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être présent.	Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram>PayerPartyCreditorFinancialAccount /ram>IBANID	0..1	- X X X X						
SCTHTS	BT-84-0		5	0..1			Utiliser IBANID quand cela est approprié, sinon utiliser ProprietaryID			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram>PayerPartyCreditorFinancialAccount /ram>ProprietaryID	0..1	- X X X X						
SCTHTS	BG-23	BG-23	3	1..n	VENTILATION DE LA TVA	Groupe de termes métiers fournant des informations sur la répartition de la TVA par types.			BR-CO-18 : Une Facture doit au moins avoir un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23).		1..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram>ApplicableTradeTax	0..n	- X X X X						
SCTHTS	BT-117	BT-117	4	1..1	Montant de la taxe pour le type de TVA	Montant total de la TVA pour un type donné de TVA.	S'obtient en multipliant la Base d'imposition du type de TVA par le Taux de type de TVA du type correspondant.		BR-46 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117). BR-CO-17 : Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) = Base d'imposition du type de TVA (BT-116) x (Taux de type de TVA (BT-119) / 100), arrondi à deux décimales. Pour le profil EXTENDED uniquement, le BR-CO-17 n'est pas appliqué.	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram>ApplicableTradeTax /ram>CalculatedAmount /ram>ExemptionReason	0..n	- X X X X						
SCTHTS	BT-118-0		4	1..1	Code de type de TVA	Coded identification of a VAT category.	The VAT category code and the VAT category rate shall be consistent. For more information on the recommended codes, please refer to subclause 6.3.3.2 - Specification of VAT category codes. Valeur fixe = "VAT"		Valeur = VAT		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram>ApplicableTradeTax /ram>TypeCode	0..1	- X X X X						
SCTHTS	BT-120	BT-120	4	0..1	Motif d'exonération de la TVA	Énoncé expliquant pourquoi un montant est exonéré de TVA.	Articles 226 items 11 to 15 Directive 2006/112/EN	CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères		Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram>ApplicableTradeTax /ram>Reason	0..1	- X X X X						
SCTHTS	BT-116	BT-116	4	1..1	Base d'imposition du type de TVA	Somme de tous les montants imposables assujettis à un code et à un taux de type de TVA spécifiques (si le Taux de type de TVA est applicable).	Somme du montant net des lignes de facture, moins les remises plus les charges ou frais au niveau du document qui sont assujettis à un code et à un taux de type de TVA spécifiques (si le Taux de type de TVA est applicable).		BR-45 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir une Base d'imposition du type de TVA (BT-116).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram>ApplicableTradeTax /ram>BasisAmount	0..n	- X X X X						

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16531
SCTHTS	BT-118	BT-118	4	1..1	Code de type de TVA	Identification codée d'un type de TVA.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: -Liable for VAT in a standard way -Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). -Exempt from VAT/I/GIC/PSI. -Reverse charge VAT/I/GIC/PSI rules apply. -VAT/I/GIC/PSI not levied due to Intra-community supply rules. -VAT/I/GIC/PSI not levied due to export outside of the EU. -Sale is not subject to VAT/I/GIC/PSI. -Liable for I/GIC (Canary) tax -Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire G = Exempté de TVA pour Export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = Iles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-47 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit être définie par un Code de type de TVA (BT-118). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-O-11, BR-O-12, BR-O-13 et BR-O-14 ne sont pas appliqués.	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CategoryCode	0..1				
	BT-121	BT-121	4	0..1	Motif d'exonération de la TVA en code	Code expliquant pourquoi un montant est exonéré de TVA.	Liste de codes issue et maintenue par le CEF			Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:ExemptionReasonCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-8	BT-8	4	0..1	Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code	Code spécifiant la date à laquelle la TVA devient imputable pour le Vendeur et pour l'Acheteur	Le code doit être choisi parmi les valeurs suivantes issues de l'UNTDID 2005 [6]: -Date de la facture -Date de livraison -Date de paiement La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code est utilisée lorsque la date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas connue au moment de l'envoi de la facture. L'utilisation de BT-8 est donc exclusive de celle du BT-7 et inversement.	Ce code ne peut être présent si la date d'exigibilité est fournie directement dans l'élément "Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée" (BT-7). Ce code doit être choisi parmi les valeurs suivantes issues de l'UNTDID 2475 (au lieu de UNTDID 2005 [6]): 5 : Date de la facture (TVA sur DÉBITS) 29 : Date de livraison (TVA sur DÉBITS) 72 : Date de paiement (TVA sur ENCAISSEMENTS)	BR-CO-3 : La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-7) et le Code de date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-8) sont mutuellement exclusifs.	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:DueDateTypeCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-119	BT-119	4	0..1	Taux de type de TVA	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable au type de TVA correspondant.	Le Code de type de TVA et le Taux de type de TVA doivent être cohérents.	La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)	BR-48 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Taux de type de TVA (BT-119), sauf si la Facture n'est pas soumise à la TVA.	Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BG-14	BG-14	3	0..1	PÉRIODE DE FACTURATION	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la période de facturation.	Utilisée pour indiquer le moment où la période couverte par la Facture commence et le moment où elle se termine.				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-73-00		4	0..1	(DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE FACTURATION)	Date à laquelle commence la période de facturation.	Cette date correspond au premier jour de la période.				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-73	BT-73	5	0..1	Date de début de période de facturation	Date à laquelle commence la période de facturation.	Cette date correspond au premier jour de la période.	Cette date doit être inférieure ou égale à la date de fin de période (BT-74), si elle existe	BR-CO-19 : Si la Période de facturation (BG-14) est utilisée, la Date de début de période de facturation (BT-73) et/ou la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être remplie.	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime /udt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-73-0		6	1..1			Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-74-00		4	0..1	(DATE DE FIN DE PÉRIODE DE FACTURATION)	Date à laquelle se termine la période de facturation.	Cette date correspond au dernier jour de la période.				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndTime	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-74	BT-74	5	0..1	Date de fin de période de facturation	Date à laquelle se termine la période de facturation.	Cette date correspond au dernier jour de la période.	Cette date doit être supérieure ou égale à la date de début de période (BT-73), si elle existe	BR-29 : Si la Date de début de période de facturation (BT-73) et la Date de fin de période de facturation (BT-74) sont données alors la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation (BT-73).	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndTime /udt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-74-0		6	1..1			Seule la valeur "102" est retenue		BR-CO-19 : Si la Période de facturation (BG-14) est utilisée, la Date de début de période de facturation (BT-73) et/ou la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être remplie.	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	LN10531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16533.1
SCTHTS	BG-20	BG-20	3	0..n	REMISES AU NIVEAU DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les remises applicables à la Facture dans son ensemble.	Les déductions telles que la taxe retenue à la source peuvent donc être spécifiés dans ce groupe.		ChargeIndicator=false	O..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BG-20-0		4	1..1	Indicateur de charge					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BG-20-1		5	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = false		Valeur = false	Indicateur	1..1 /udt:Indicator	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	1..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-94	BT-94	4	0..1	Pourcentage de remise au niveau du document	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette de la remise au niveau du document pour calculer le Montant de la remise au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-93	BT-93	4	0..1	Assiette de la remise au niveau du document	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de remise au niveau du document pour calculer le Montant de la remise au niveau du document.				Montant	0..1 /ram:BasisAmount	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-92	BT-92	4	1..1	Montant de la remise au niveau du document	Montant d'une remise de pied, hors TVA.			BR-31 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Montant de la remise au niveau du document (BT-92).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-98	BT-98	4	0..1	Code de motif de la remise au niveau du document	Motif de la remise au niveau du document, exprimé sous forme de code.	Le Code de motif de la remise au niveau du document et le Motif de la remise au niveau du document doivent indiquer le même motif de remise.		BR-33 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98). BR-CO-5 : Le Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98) et le Motif de la remise au niveau du document (BT-97) doivent indiquer le même type de remise. BR-CO-21 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) et/ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98).	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-97	BT-97	4	0..1	Motif de la remise au niveau du document	Motif de la remise au niveau du document, exprimé sous forme de texte.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-95-00		4	1..1	(CODE DE TYPE DE TVA DE LA REMISE AU NIVEAU DU DOCUMENT)					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-95-0		5	1..1	Code de type de TVA de la remise au niveau du document		Valeur fixe = "VAT"		Valeur = VAT	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:TypeCode	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-95	BT-95	5	1..1	Code de type de TVA de la remise au niveau du document	Identification codée du type de TVA applicable à la remise au niveau du document.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: - Liable for VAT in a standard way - Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). - Exempt from VAT /IGC/PSI - Reverse charge VAT /IGC/PSI rules apply. - VAT /IGC/PSI not levied due to intra-community supply rules. - VAT /IGC/PSI not levied due to export outside of the EU. - Sale is not subject to VAT /IGC/PSI. - Liable for IGC (Canary) tax - Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire K = Autoliquidation pour cause de remise au niveau du document G = Exempté de TVA pour Export hors UE D = Hors du périmètre d'application de la TVA L = îles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-32 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTax /ram:CategoryCode	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	CII BASIC	EN16531
SCT_HTS	BT-96	BT-96	5	0..1	Taux de TVA de la remise au niveau du document	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable à la remise au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BG-21	BG-21	3	0..n	CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les charges et frais et les taxes autres que la TVA applicables à la Facture dans son ensemble.			ChargeIndicator=true		0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	X	X	X
SCT_HTS	BG-21-0		4	1..1	Indicateur de charge						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BG-21-1		5	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = true		Valeur = true	Indicateur	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BT-101	BT-101	4	0..1	Pourcentage de charges ou frais au niveau du document	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette des charges ou frais au niveau du document pour calculer le Montant des charges ou frais au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent	0..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BT-100	BT-100	4	0..1	Assiette des charges ou frais au niveau du document	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de charges ou frais au niveau du document pour calculer le Montant des charges ou frais au niveau du document.				Montant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasisAmount	0..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BT-99	BT-99	4	1..1	Montant des charges ou frais au niveau du document	Montant de charges et frais, hors TVA.			BR-36 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Montant des charges ou frais au niveau du document (BT-99).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	X	X	X
SCT_HTS	BT-105	BT-105	4	0..1	Code de motif des charges ou frais au niveau du document	Motif des charges ou frais au niveau du document, exprimé sous forme de code.	Utiliser les entrées de la liste de codes UNTID 7161 [6]. Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document et le Motif des charges ou frais au niveau du document doivent indiquer le même motif de frais.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité AB = Supplément emballage ADR = Autres services ADS = Commande d'une palette complète ADT = Enlèvement FC = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-38 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105). BR-CO-6 : Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105) et le Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) doivent indiquer le même type de charges ou frais. BR-CO-22 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) et/ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105).	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BT-104	BT-104	4	0..1	Motif des charges ou frais au niveau du document	Motif des charges ou frais au niveau du document, exprimé sous forme de texte.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères	BR-38 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105). BR-CO-6 : Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105) et le Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) doivent indiquer le même type de charges ou frais. BR-CO-22 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) et/ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105).	Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	X	X	X
SCT_HTS	BT-102-00		4	1..1	(CODE DE TYPE DE TVA DES CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT)					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax	0..n	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-102-0		5	1..1	Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document		Valeur fixe = "VAT"		Valeur = VAT	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram>TypeCode	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531				
														MINIMUM	BASIC	CII	WLF	
SCTHTS	BT-102	BT-102	5	1..1	Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document	Identification codée du type de TVA applicable aux charges ou frais au niveau du document.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: -Liable for VAT in a standard way -Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). -Exempt from VAT/IGIC/PSI. -Reverse charge VAT/IGIC/PSI rules apply. -VAT/IGIC/PSI not levied due to Intra-community supply rules. -Sale is not subject to VAT/IGIC/PSI. -Liable for IGIC (Canary) tax -Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire G = Exempté de TVA pour Export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = Iles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-37 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:CategoryCode	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-103	BT-103	5	0..1	Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable aux charges ou frais au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-20-00		3	0..1	(CONDITIONS DE PAIEMENT)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-20	BT-20	4	0..1	Conditions de paiement	Description textuelle des conditions de paiement applicables au montant à payer (y compris la description des pénalités éventuelles).	Cet élément peut contenir plusieurs lignes et plusieurs termes.		BR-CO-25 : Si le Montant à payer (BT-115) est positif, la Date d'échéance (BT-9) ou les Conditions de paiement (BT-20) doivent être présentes.	Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:Description	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-9-00		4	0..1	(Date d'échéance)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-9	BT-9	5	0..1	Date d'échéance	Date à laquelle le paiement est dû.	La date d'échéance correspond à la date à laquelle le paiement net est dû. Pour les paiements partiels, il s'agit de la première date d'échéance nette. La description correspondant à des conditions de paiement plus complexes est indiquée dans le BT-20.		BR-CO-25 : Si le Montant à payer (BT-115) est positif, la Date d'échéance (BT-9) ou les Conditions de paiement (BT-20) doivent être présentes.	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime /udt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-9-0		6	1..1	Date, format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-89	BT-89	4	0..1	Identifiant de référence de mandat	Identifiant unique attribué par le Bénéficiaire, utilisé comme référence pour le mandat de prélèvement automatique.	Elément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit du RUM (Référence Unique de Mandat) pour les prélèvements SEPA		Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DirectDebitMandateID	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BG-22	BG-22	3	1..1	TOTAUX DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les totaux monétaires de la Facture.		CHORUS PRO : Les Montants dans une facture est exprimé par un chiffre sur 19 positions. Il ne peuvent comporter plus de deux décimales. Le séparateur est « . »			1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation	0..1	X	X	X	X	
SCTHTS	BT-106	BT-106	4	1..1	Somme du montant net des lignes de facture	Somme du montant net de toutes les lignes de la Facture.			BR-12 : Une Facture doit faire ressortir la Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106). BR-CO-10 : Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106) = Σ des Montants nets de lignes de facture (BT-131). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-10 est remplacé par BR-FEXT-CO-10, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:LineTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X
SCTHTS	BT-108	BT-108	4	0..1	Somme des charges ou frais au niveau du document	Somme de toutes les charges ou frais au niveau du document de la Facture.	Les frais appliqués au niveau des lignes sont inclus dans le Montant net de ligne de facture utilisé dans la Somme du montant net des lignes de facture.		BR-CO-12 : Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108) = Σ des Montants des charges ou frais au niveau du document (BT-99). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-12 est remplacé par BR-FEXT-CO-12, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:ChargeTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16531				
														MINIMUM	BASIC	CII	EN16531	
SCTHTS	BT-107	BT-107	4	0..1	Somme des remises au niveau du document	Somme de toutes les remises au niveau du document de la Facture.	Les remises appliquées au niveau des lignes sont incluses dans le Montant net de ligne de facture utilisé dans la Somme du montant net des lignes de facture.		BR-CO-11 : Somme des remises au niveau du document (BT-107) = Σ des Montants de remises au niveau du document (BT-92). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-11 est remplacé par BR-FXEXT-CO-11, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:AllowanceTotalAmount	0..n	-	X	X	X	
	BT-109	BT-109	4	1..1	Montant total de la facture hors TVA	Montant total de la Facture, sans la TVA.	Le Montant total de la facture hors TVA correspond à la Somme du montant net des lignes de facture, moins la Somme des remises au niveau du document, plus la Somme des charges ou frais au niveau du document.		BR-13 : Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture hors TVA (BT-109). BR-CO-13 : Montant total de la facture hors TVA (BT-109) = Σ Montants nets des lignes de facture (BT-131) – Somme des remises au niveau du document (BT-107) + Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxBasisTotalAmount	0..n	X	X	X	X	
SCTHTS	BT-110	BT-110	4	0..1	Montant total de TVA	Montant total de la TVA de la Facture.	Le Montant total de la facture TVA comprise correspond à la somme de tous les montants de TVA des différents types de TVA.		BR-CO-14 : Montant total de TVA de la facture (BT-110) = Σ Montants de TVA pour chaque type de TVA (BT-117).	Montant	0..2	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount	0..n	X	X	X	X	
SCTHTS	BT-110-0	BT-110-1	5	1..1	Devise de la TVA				@currencyID est obligatoire pour distinguer entre Montant de la TVA et Montant de la TVA dans la devise de comptabilisation	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount /@currencyID	0..1	X	X	X	X	
	BT-111	BT-111	4	0..1	Montant total de la facture TVA exprimé dans la devise de comptabilisation acceptée ou exigée dans le pays du Vendeur.	Montant total de la TVA exprimé dans la devise de comptabilisation acceptée ou exigée dans le pays du Vendeur.	Doit être utilisé lorsque la Devise de comptabilisation de la TVA diffère du Code de devise de facturation. La Devise de comptabilisation de la TVA n'est pas utilisée dans le calcul des totaux de la Facture. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3.		BR-53 : Si le Code de devise de comptabilisation de la TVA (BT-6) est présent, alors le Montant total de TVA de la facture exprimée dans la devise de comptabilisation (BT-111) doit être indiqué.	Montant	0..2	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X
SCTHTS	BT-111-0	BT-111-1	5	1..1	Devise de la TVA				@currencyID est obligatoire pour distinguer entre Montant de la TVA et Montant de la TVA dans la devise de comptabilisation	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount /@currencyID	0..1	-	X	X	X	X	
SCTHTS	BT-112	BT-112	4	1..1	Montant total de la facture avec TVA comprise	Montant total de la Facture, avec la TVA.	Le Montant total de la facture avec TVA comprise correspond au Montant total de la facture hors TVA auquel s'ajoute le Montant total de la facture TVA comprise. Le Montant total de la facture avec TVA comprise doit être supérieur ou égal à zéro.		BR-14 : Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture TVA comprise (BT-112). BR-CO-15 : Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) = Montant total de la facture hors TVA (BT-109) + Montant total de TVA de la facture (BT-110). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-15 est remplacé par BR-FXEXT-CO-15, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:GrandTotalAmount	0..n	X	X	X	X	
	BT-113	BT-113	4	0..1	Montant payé	Somme des montants qui ont été payés par anticipation.	Ce montant est soustrait du montant total de la facture avec la TVA pour calculer le montant dû pour le paiement.			Montant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TotalPrepaidAmount	0..n	-	X	X	X	X
SCTHTS	BT-115	BT-115	4	1..1	Montant à payer	Encours dont le paiement est demandé.	Ce montant correspond au Montant total de la facture avec TVA comprise, moins le Montant payé qui a été payé par anticipation. Ce montant est égal à zéro si la Facture a été entièrement payée. Il est négatif si le Montant payé est supérieur au Montant total de la facture avec TVA comprise.		BR-15 : Une Facture doit faire ressortir le Montant à payer (BT-115). BR-CO-16 : Montant à payer (BT-115) = Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) - Montant payé (BT-113) + Montant arrondi (BT-114).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:DuePayableAmount	0..n	X	X	X	X	
SCTHTS	BG-3	BG-3	3	0..n	RÉFÉRENCE À UNE FACTURE ANTERIEURE	Groupe de termes métiers fournant des informations sur une Facture antérieure qui doit être rectifiée ou faire l'objet d'une facture d'avoir.	À utiliser dans les cas suivants : - la correction d'une facture précédente - la facture finale faisant référence à des factures partielles précédentes - la facture finale faisant référence à des factures de pré-paiement précédentes	Ce groupe est obligatoire en cas d'avoir pour référencier la ou les facture(s) auxquelle(s) l'avoir se réfère, sauf si l'avoir se réfère à une période qui doit alors être renseignée dans le groupe BG-14.		0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument	0..n	-	X	X	X	X	
SCTHTS	BT-25	BT-25	4	1..1	Numéro de facture antérieure	Numéro de facture antérieure Identification d'une Facture précédemment envoyée par le Vendeur.			BR-55 : Chaque Référence à une facture antérieure (BG-3) doit comporter une Référence à une facture antérieure (BT-25).	Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	X	X	X	X
SCTHTS	BT-26-00		4	0..1	(Date d'émission de facture antérieure)					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime	0..1	-	X	X	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, BASIC																	
CDE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	CWL	BASIC
SCTHTS	BT-26	BT-26	5	0..1	Date d'émission de facture antérieure	Date à laquelle la Facture antérieure a été émise.	La Date d'émission de facture antérieure doit être fournie si l'identifiant de facture antérieure n'est pas unique.			Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime /qdt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-26-0		6	1..1	Format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime /qdt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-19-00		3	0..1	(RÉFÉRENCE COMPTABLE DE L'ACHETEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-19	BT-19	4	0..1	Référence comptable de l'acheteur	Valeur textuelle spécifiant où imputer les données pertinentes dans les comptes comptables de l'Acheteur.		CHORUS PRO : non utilisé		Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount /ram:ID	1..1	-	X	X	X

3.b Profil EN 16931

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																			
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	UN/CEFACT Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality						
														MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN16931		
EDC	BG-2	BG-2	1	1..1	EXCHANGE DOCUMENT CONTEXT		Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le processus métier et les règles applicables au document Facture.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext	1..1	X	X	X	X		
	BT-23-00		2	0..1	(Identifiant de type de processus métier)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter	0..n	X	X	X	X		
EDC	BT-23	BT-23	3	0..1	Identifiant de type de processus métier		Identifie le contexte de processus métier dans lequel se déroule l'opération. Permet à l'Acheteur de traiter la Facture de manière appropriée.	A spécifier par l'Acheteur.	CHORUSPRO : cette donnée permet de renseigner le cadre de facturation (facture de mandataire, de co-traitant, de sous-traitant, pièce de facturation d'un marché de travaux, etc.). Les codes à utiliser sont définis dans les spécifications CHORUSPRO : A1 (dépot facture), A2 (dépot facture déjà payée)... Par défaut (en cas d'absence de ce champ), c'est le cas A1 qui s'applique.		Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
	BT-24-00		2	1..1	(Identification de spécification)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter	0..n	X	X	X	X		
EDC	BT-24	BT-24	3	1..1	Identification de spécification		Identification de la spécification contenant la totalité des règles concernant le contenu sémantique, les cardinalités et les règles opérationnelles auxquelles se conforment les données contenues dans l'instance de document.	Elle identifie la norme de facturation européenne ainsi que les éventuelles extensions appliquées. L'identification peut inclure la version de la spécification.	Pour le profil Minimum : um:factur-x.eu:1p0:minimum Pour le profil BASIC WL : um:factur-x.eu:1p0:basicwl Pour le profil BASIC : um:cen.eu:e16931:2017#compliant#um:factur-x.eu:1p0:basic Pour le Profil EN 16931 (Comfort) : um:cen.eu:e16931:2017 Pour le Profil EXTENDED : um:cen.eu:e16931:2017#conformant#um:factur-x.eu:1p0:extended	BR-1 : Une Facture doit avoir un Identifiant de spécification (BT-24).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
EDC	BT-1-00		1	1..1	EXCHANGE DOCUMENT		Groupe de propriétés concernant l'ensemble du document				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument	1..1	X	X	X	X		
	BT-1	BT-1	2	1..1	Numéro de facture		Identification unique de la Facture.	Numéro séquentiel requis à l'article 226(2) de la Directive 2006/112/CE [2], pour identifier la Facture de façon unique. Il peut être basé sur une ou plusieurs séries, qui peuvent comporter des caractères alphanumériques.	CHORUSPRO : le numéro de facture est limité à 20 caractères	BR-2 : Une Facture doit avoir un Numéro de facture (BT-1).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
EDC	BT-3	BT-3	2	1..1	Type de facture en code		Code spécifiant le type fonctionnel de la Facture.	Les factures commerciales et les notes de crédit sont définies selon les entrées issues de la liste UNTDID 1001 [6]. Les autres entrées de la liste UNTDID 1001 [6] concernant des factures ou des notes de crédit spécifiques peuvent être utilisées, le cas échéant.	Les types de document utilisés sont les suivants : 380 : Facture commerciale 381 : Avoir (note de crédit) 384 : Facture rectificative 389 : Facture d'autofacturation (crée par l'acheteur pour le compte du fournisseur) 261 : Avoir d'autofacturation (non accepté par CHORUSPRO) 386 : Facture d'acompte 751 : Informations de facture pour comptabilisation (non accepté par CHORUSPRO)	BR-4 : Une Facture doit avoir un Code de type de facture (BT-3).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram>TypeCode	0..1	X	X	X	X	
EDC	BT-2-00		2	1..1	(DATE D'ÉMISSION DE LA FACTURE)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime	1..1	X	X	X	X		
	BT-2	BT-2	3	1..1	Date d'émission de la facture		Date à laquelle la Facture a été émise.		CHORUSPRO : la date d'émission doit être antérieure ou égale à la date de dépôt.	BR-3 : Une Facture doit avoir une date d'émission de la facture (BT-2).	Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString	1..1	X	X	X	X	
EDC	BT-2-0		4	1..1	Format de la date			Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	X	X	X	X	
	BG-1	BG-1	2	0..n	NOTE DE FACTURE		Groupe de termes métier fournissant des notes en texte pertinentes dans la facture, associées à un indicateur précisant le sujet de la note.				0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote	0..n	-	X	X	X	X	
EDC	BT-22	BT-22	3	1..1	Note de facture		Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UNTDID 4451 [6].			Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:Content	0..n	-	X	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																			
CDE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality						
															MINIMUM	BASIC	WLF	BASIC	EN16931
EDC	BT-21	BT-21	3	0..1	Sujet de la note de facture en code	Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UNT/DID 4451 [6].	Parmi la liste, les codes suivant peuvent notamment être utilisés : AA : Information générale SUR : Remarques fournisseur REG : Information réglementaire ABL : Information légale TXD : Information fiscale CUS : Information douanière		Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:SubjectCode	0..n	-	X	X	X	X	
SCT	BG-25-00		1	1..1	(LIGNE DE FACTURE)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction	1..1	X	X	X	X		
SCT_LINE	BT-25	BT-25	2	1..n	LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur des lignes de Facture individuelles.			BR-16 : Une Facture doit avoir au moins une ligne de Facture (BG-25).		1..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem	0..n	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-126-00		3	1..1	(Identifiant de ligne de facture)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-126	BT-126	4	1..1	Identifiant de ligne de facture	Identifiant unique d'une ligne au sein de la Facture.			BR-21 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Identifiant de ligne de facture (BT-126).	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:LineID	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-127-00	BT-127-00	4	0..1	INVOICE LINE NOTE	Commentaire fournit des informations non structurées concernant la ligne de Facture.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:IncludedNote	0..n	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-127	BT-127	5	0..1	Note de ligne de facture	Commentaire fournit des informations non structurées concernant la ligne de Facture.				Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:IncludedNote /ram:Content	0..n	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-31	BT-31	3	1..1	INFORMATIONS SUR L'ARTICLE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les biens et services facturés.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-157	BT-157	4	0..1	Identifiant standard de l'article	Identifiant d'article basé sur un schéma enregistré.		CHORUSPRO : ce champ est limité à 40 caractères	BR-64 : L'identifiant standard de l'article (BT-157) doit avoir un Identifiant de schéma	Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-157-1	BT-157-1	5	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant standard de l'article	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID /@schemaID	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE	BT-155	BT-155	4	0..1	Identifiant vendeur de l'article	Identifiant attribué par le Vendeur à un article.				Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:SellerAssignedID	0..1	-	-	-	X		
SCT_LINE	BT-156	BT-156	4	0..1	Identifiant acheteur de l'article	Identifiant attribué par l'Acheteur à un article.				Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:BuyerAssignedID	0..1	-	-	-	X		
SCT_LINE	BT-153	BT-153	4	1..1	Nom de l'article	Nom d'un article.			BR-25 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit comporter le Nom de l'article (BT-153).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:Name	0..n	-	-	X	X		

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC_CII	BASIC	EN16931
SCT_LINE	BT-154	BT-154	4	0..1	Description de l'article	Description d'un article.	La description de l'article permet de présenter l'article et ses caractéristiques avec plus de détails que le Nom de l'article.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:Description	0..n	-	-	-	X
SCT_LINE	BG-32	BG-32	4	0..n	ATTRIBUTS D'ARTICLE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les propriétés des biens et services facturés.					0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:ApplicableProductCharacteristic	0..n	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-160	BT-160	5	1..1	Nom d'attribut d'article	Nom de l'attribut ou de la propriété de l'article.	Exemple : Couleur.		BR-54 : Chaque Attribut d'article (BG-32) doit comporter un Nom d'attribut d'article (BT-160) et une Valeur d'attribut d'article (BT-161).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:ApplicableProductCharacteristic /ram:Description	0..n	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-161	BT-161	5	1..1	Valeur d'attribut d'article	Valeur de l'attribut ou de la propriété de l'article.	Exemple : Rouge.		BR-54 : Chaque Attribut d'article (BG-32) doit comporter un Nom d'attribut d'article (BT-160) et une Valeur d'attribut d'article (BT-161).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:ApplicableProductCharacteristic /ram:Value	0..n	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-158-00		4	0..n	(ITEM CLASSIFICATION IDENTIFIER)						0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:DesignatedProductClassification	0..n	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-158	BT-158	5	0..n	Code de classification de l'article	Code permettant de classer un article en fonction de son type ou de sa nature.	Les codes de classement sont utilisés pour permettre le regroupement d'articles similaires à des fins diverses, par exemple marchés publics (CPV), e-commerce (UNSPSC), etc.		BR-65 : L'identifiant de la classification de l'article (BT-158) doit avoir un identifiant de schéma	Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:DesignatedProductClassification /ram:ClassCode	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-158-1	BT-158-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de classification de l'article	Le schéma d'identification doit être choisi parmi les entrées disponibles dans l'UNTDID 7143 [6].				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:DesignatedProductClassification /ram:ClassCode /@listID	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-158-2	BT-158-2	6	0..1	Version du schéma d'identification	Version du schéma d'identification.					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:DesignatedProductClassification /ram:ClassCode /@listVersionID	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-159-00		4	0..1	(Pays d'origine de l'article)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:OriginTradeCountry	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE	BT-159	BT-159	5	0..1	Pays d'origine de l'article	Code identifiant le pays d'où provient l'article.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.			Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:OriginTradeCountry /ram:ID	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE_TA	BG-29	BG-29	3	1..1	LINE TRADE AGREEMENT (PRICE DETAILS)	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le prix appliquée pour les biens et services facturés sur la ligne de Facture.					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-132-00		4	0..1	(Identifiant de ligne de bon de commande référencé)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE_TA	BT-132	BT-132	5	0..1	Identifiant de ligne de bon de commande référencée	Identifiant d'une ligne d'un bon de commande référencé, généré par l'Acheteur.	L'identifiant de bon de commande est référencé au niveau du document.			Référence de Document	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument /ram:LineID	0..1	-	-	-	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	CWL	BASIC
SCT_LINE_TA	BT-148-00		4	0..1	PRIX UNITAIRE BRUT - DETAIL						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice	0..1	-	-	X	X
	BT-148	BT-148	5	0..1	Prix brut de l'article	Prix unitaire, hors TVA, avant application du Rabais sur le prix de l'article.		Le prix brut de l'article ne DOIT pas être négatif	BR-28 : Le Prix brut de l'article (BT-148) ne doit PAS être négatif.	Montant de prix unitaire	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:ChargeAmount	1..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-149-1		5	0..1	Quantité de base du prix de l'article	Nombre d'articles sur lequel s'applique le prix.		Optionnel, si renseigné et si BT-148 est présente (profils EN16931 et EXTENDED), alors ce doit être la même valeur que BT-149-1		Quantité	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity	0..1	-	-	X	X
	BT-150-1		6	0..1	Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article	Unité de mesure applicable à la Quantité de base du prix de l'article.	Il convient que l'Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article soit identique à l'Unité de mesure de quantité facturée. Il convient que les unités de mesure soient exprimées selon les termes de la Recommandation UN/ECE N° 20 « Codex des unités de mesure utilisées dans le commerce international » [7], par exemple « KGM » pour kilogramme.	En particulier, les unités de mesures les plus courantes sont les suivantes: LTR = Litre (1 dm3) MTQ = Mètre cube KGM = Kilogramme MTR = Mètre C62 = Unité TNE = Tonne	BT-130, BT-150 et BT-150-1 doivent être égaux si cela est indiqué.	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity /@unitCode	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-147-00		5	0..1	((Rabais sur le prix de l'article))						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge	0..n	-	-	X	X
	BT-147-01		6	1..1	((Rabais sur le prix de l'article))						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-147-02		7	1..1	(Rabais sur le prix de l'article)				Valeur = false	Indicateur	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	-	X	X
	BT-147	BT-147	6	0..1	Rabais sur le prix de l'article	Remise totale qui, une fois soustraite du Prix brut de l'article, donne le Prix net de l'article.	S'applique exclusivement à l'unité et si elle n'est pas incluse dans le Prix brut de l'article.			Montant de prix unitaire	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:GrossPriceProductTradePrice /ram:AppliedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-146-00		4	1..1	PRIX UNITAIRE NET - DETAIL		Le prix net inclut les remises et charges mais pas la TVA.				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice	0..1	-	-	X	X
	BT-146	BT-146	5	1..1	Prix net de l'article	Prix d'un article, hors TVA, après application du Rabais sur le prix de l'article.	Le Prix net de l'article doit être égal au Prix brut de l'article, moins le Rabais sur le prix de l'article.	Le prix net de l'article ne DOIT pas être négatif	BR-26 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit comporter le Prix net de l'article (BT-146); BR-27 : Le Prix net de l'article (BT-146) ne doit PAS être négatif.	Montant de prix unitaire	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:ChargeAmount	1..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TA	BT-149	BT-149	5	0..1	Quantité de base du prix de l'article	Nombre d'articles sur lequel s'applique le prix.		Optionnel, si renseigné et si BT-148 est présente (profils EN16931 et EXTENDED), alors ce doit être la même valeur que BT-149-1		Quantité	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity	0..1	-	-	X	X
	BT-150	BT-150	6	0..1	Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article	Unité de mesure applicable à la Quantité de base du prix de l'article.	Il convient que l'Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article soit identique à l'Unité de mesure de quantité facturée. Il convient que les unités de mesure soient exprimées selon les termes de la Recommandation UN/ECE N° 20 « Codex des unités de mesure utilisées dans le commerce international » [7], par exemple « KGM » pour kilogramme.	En particulier, les unités de mesures les plus courantes sont les suivantes: LTR = Litre (1 dm3) MTQ = Mètre cube KGM = Kilogramme MTR = Mètre C62 = Unité TNE = Tonne	BT-130, BT-150 et BT-150-1 doivent être égaux si cela est indiqué.	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity /@unitCode	0..1	-	-	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality		MINIMUM	BASIC_CWL	BASIC	EN16931
SCT_LINE_TD	BT-129-00			3	1..1	LINE TRADE DELIVERY					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery	0..1		-	-	X	X
	BT-129	BT-129	4	1..1	Quantité facturée	Quantité d'articles (biens ou services) prise en compte dans la ligne de Facture.		CHORUS PRO : La quantité facturée est renseignée sur 10 chiffres maximum.	BR-22 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir une Quantité facturée (BT-129).	Quantité	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery /ram:BilledQuantity	0..1		-	-	X	X
	BT-130	BT-130	5	1..1	Unité de mesure de la quantité facturée	Unité de mesure applicable à la quantité facturée.	Il convient que les unités de mesure soient exprimées selon les termes de la Recommandation UN/ECE N° 20 « Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international » [7], par exemple « KGM » pour kilogramme.	En particulier, les unités de mesures les plus courantes sont les suivantes: LTR = Litre (1 dm3) MTQ = Mètre cube KGM = Kilogramme MTR = Mètre CG2 = Unité TNE = Tonne	BR-23 : Une Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Code de l'unité de mesure de la quantité facturée (BT-130).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery /ram:BilledQuantity /@unitCode	0..1		-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BG-30-00		3	1..1	LINE TRADE SETTLEMENT						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement	1..1		-	-	X	X
	BG-30	BG-30	4	1..1	INFORMATIONS DE TVA D'UNE LIGNE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la TVA applicable aux biens et services facturés sur la ligne de Facture.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax	0..n		-	-	X	X
	BT-151-0		5	1..1	Code de type de TVA Invoiced Item VAT category code, Content	The VAT category code for the invoiced item.	For more information on the recommended codes, please refer to subclause 6.3.3.2 - Specification of VAT category codes. Valeur = VAT		Valeur = VAT		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TypeCode	0..1		-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-151	BT-151	5	1..1	Code de type de TVA de l'article facturé	Code de type de TVA applicable à l'article facturé.	Les entrées suivante de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: -Liable for VAT in a standard way -Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). -Exempt from VAT/GIC/PSI. -Reverse charge VAT/GIC/PSI rules apply. -VAT/GIC/PSI not levied due to Intra-community supply rules. -VAT/GIC/PSI not levied due to export outside of the EU. -Sale is not subject to VAT/GIC/PSI. -Liable for IGIC (Canary) tax -Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire G = Exempté de TVA pour Export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = Iles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-CO-4 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit être classée à l'aide d'un Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CategoryCode	0..1		-	-	X	X
	BT-152	BT-152	5	0..1	Taux de TVA de l'article facturé	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable à l'article facturé.	Un taux de TVA de zéro pour cent est appliquée dans les calculs même si l'article se trouve hors du champ d'application de la TVA.	La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1		-	-	X	X
	BG-26	BG-26	4	0..1	PÉRIODE DE FACTURATION D'UNE LIGNE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la période de facturation concernant la ligne de Facture.	Est également appelé période de livraison de la facture.				0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod	0..1		-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-134-00		5	0..1	(Date de début de période de facturation d'une ligne)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime	0..1		-	-	X	X
	BT-134	BT-134	6	0..1	Date de début de période de facturation d'une ligne	Date à laquelle la période de facturation commence pour cette ligne de Facture.	Cette date correspond au premier jour de la période.	Cette date doit être inférieure ou égale à la date de fin de période (BT-135), sielle existe	BR-CO-20 : Si la Période de facturation d'une ligne (BG-26) est utilisée, la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et/ou la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) doit être remplie.	Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime /udt:DateTimeString	1..1		-	-	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality		MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16931
SCT_LINE_TS	BT-134-0			7	1..1	Date, format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartDate /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	-	X	X
	BT-135-00			5	0..1	(Date de fin de période de facturation d'une ligne)					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDate /ram:EndTime	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-135	BT-135	6	0..1	Date de fin de période de facturation d'une ligne	Date à laquelle la période de facturation se termine pour cette ligne de Facture.	Cette date correspond au dernier jour de la période.	Cette date doit être supérieure ou égale à la date de début de période (BT-134), si elle existe	BR-30 : Si la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) sont données alors la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134). BR-CO-20 : Si la Période de facturation d'une ligne (BG-26) est utilisée, la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et/ou la Date de fin de période de facture	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDate /udt:DateTimeString /@format	1..1	-	-	X	X	
	BT-135-0		7	1..1	Date, format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDate /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BG-27	BG-27	4	0..n	REMISES DE LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les remises applicables à une ligne de Facture.		Les remises de ligne sont soumises au même taux de TVA que celui de la ligne auxquelles elles se rapportent. Si des remises font l'objet d'un taux de TVA différent, elles doivent être traitées comme des lignes de facture autonomes (négatives)	ChargeIndicator=false	0..n		/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	-	X	X	
	BG-27-0		5	1..1	Indicateur de charge	Indicateur précisant si les données qui suivent sont celles d'une charge ou d'une remise.				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	-	X	X		
SCT_LINE_TS	BG-27-1		6	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = false		Valeur = false	Indicateur	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	-	X	X	
	BT-138	BT-138	5	0..1	Pourcentage de remise applicable à la ligne de facture	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette de la remise applicable à la ligne de facture pour calculer le Montant de la remise applicable à la ligne de facture.			La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		0..1		/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE_TS	BT-137	BT-137	5	0..1	Assiette de la remise applicable à la ligne de facture	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de remise applicable à la ligne de facture pour calculer le Montant de la remise applicable à la ligne de facture.				Montant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasisAmount	0..1	-	-	-	X	
	BT-136	BT-136	5	1..1	Montant de la remise applicable à la ligne de facture	Montant d'une remise, hors TVA.			BR-41 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit avoir un Montant de la remise de ligne de facture (BT-136).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-140	BT-140	5	0..1	Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture	Motif de la remise applicable à la ligne de Facture, exprimé sous forme de code.	Voir liste de code UNTDIDS189. Le Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture et le Motif de la remise applicable à la ligne de facture doivent indiquer le même motif de remise.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité AB = Supplément emballage ADR = Autres services ADS = Commande d'une palette complète ADT = Enlèvement FC = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-42 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140). BR-CO-7 : Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise. BR-CO-23 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	-	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16931	
SCT_LINE_TS	BT-139	BT-139	5	0..1	Motif de la remise applicable à la ligne de facture	Motif de la remise applicable à la ligne de Facture, exprimé sous forme de texte.			BR-42 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140). BR-CO-7 : Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise. BR-CO-23 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason		0..1	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BG-28	BG-28	4	0..n	CHARGE DE LIGNE DE FACTURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les charges et frais et les taxes autres que la TVA applicables à une ligne de Facture individuelle.	Toutes les charges et frais et taxes sont supposés être assujettis au même taux de TVA que la ligne de Facture.	Les charges de ligne sont soumises au même taux de TVA que celui de la ligne auxquelles elles se rapportent. Si des charges font l'objet d'un taux de TVA différent, elle doivent être traitées comme des lignes de facture autonomes.	ChargeIndicator=true	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	-	X	X		
SCT_LINE_TS	BG-28-0		5	1..1	Indicateur de charge						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BG-28-1		6	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = true		Valeur = true	Indicateur	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator (/udt:Indicator)	1..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-143	BT-143	5	0..1	Pourcentage de charges et frais applicable à la ligne de facture	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette des charges et frais applicables à la ligne de facture pour calculer le Montant des charges et frais applicables à la ligne de facture.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent	0..1	-	-	-	X	
SCT_LINE_TS	BT-142	BT-142	5	0..1	Assiette des charges et frais applicables à la ligne de facture	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de charges et frais applicable à la ligne de facture pour calculer le Montant des charges et frais applicables à la ligne de facture.				Montant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasicAmount	0..1	-	-	-	X	
SCT_LINE_TS	BT-141	BT-141	5	1..1	Montant des charges et frais applicables à la ligne de facture	Montant de frais, hors TVA.			BR-43 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit avoir un Montant des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-141).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-145	BT-145	5	0..1	Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture	Motif des charges et frais applicables à la ligne de Facture, exprimé sous forme de code.	Voir liste de code UNTID7161. Le Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture et le Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture doivent indiquer le même motif de frais.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité AB = Supplément emballage ADK = Autres services ADS = Commande d'une palette complète ADT = Enlèvement FC = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-44 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145). BR-CO-8 : Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais. BR-CO-24 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-144	BT-144	5	0..1	Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture	Motif des charges et frais applicables à la ligne de Facture, exprimé sous forme de texte.			BR-44 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145). BR-CO-8 : Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais. BR-CO-24 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associé à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	-	X	X	
SCT_LINE_TS	BT-131-00		4	1..1	MONTANTS TOTAUX DE LIGNE						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation	0..1	-	-	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC
SCT_LINE_TS	BT-131	BT-131	5	1..1	Montant net de ligne de facture	Montant total de la ligne de Facture.	Ce montant est « net » hors TVA, c'est-à-dire qu'il inclut des remises et charges ou frais au niveau de la ligne ainsi que des autres taxes afférentes.		BR-24 : Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Montant net de ligne de facture (BT-131).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation /ram:LineTotalAmount	0..n	-	-	X	X
SCT_LINE_TS	BT-128-00		4	0..1	(Identifiant de l'objet à la ligne)	Identifiant d'un objet sur lequel la ligne de facturation est basée, attribué par le vendeur.	Il peut s'agir d'un numéro d'abonnement, d'un numéro de téléphone, d'un compteur, etc., selon le cas.				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:AdditionalReferencedDocument	0..n	-	-	-	X
SCT_LINE_TS	BT-128	BT-128	5	0..1	Identifiant de l'objet à la ligne	Identifiant d'un objet sur lequel la ligne de facturation est basée, attribué par le vendeur.	Il peut s'agir d'un numéro d'abonnement, d'un numéro de téléphone, d'un compteur, etc., selon le cas.			Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE_TS	BT-128-0		5	0..1			Valeur = 130		Utiliser Typecode = 130		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram>TypeCode	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE_TS	BT-128-1	BT-128-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'un objet à la ligne de facture.	Si l'identifiant du schéma à utiliser par le destinataire n'est pas évident, un identifiant du schéma conditionnel doit être utilisé parmi les entrées de liste de code UNTID 1153 [6]. TypeCode = "130" Fiche de données de facturation				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:ReferenceTypeCode	0..1	-	-	-	X
SCT_LINE_TS	BT-133-00		4	0..1	(Référence comptable de l'acheteur)					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount	0..n	-	-	-	X	
SCT_LINE_TS	BT-133	BT-133	5	0..1	Référence comptable de l'acheteur	Valeur textuelle spécifiant où imputer les données pertinentes dans les comptes comptables de l'Acheteur.	Si nécessaire, cette référence doit être fournie par l'Acheteur au Vendeur avant émission de la Facture.			Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount /ram:ID	1..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-10-00		2	1..1	HEADER TRADE AGREEMENT	Groupe d'informations sur l'accord commercial					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement	1..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-10	BT-10	3	0..1	Référence de l'acheteur	Identifiant attribué par l'Acheteur et destiné au routage de la facture en interne.	L'identifiant est défini par l'Acheteur (par exemple, ID de contact, service, ID de bureau, code de projet) mais est indiqué par le Vendeur dans la Facture.	CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit du "Service Executant". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il doit appartenir au référentiel Chorus Pro. Il est limité à 100 caractères		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerReference	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BG-4	BG-4	3	1..1	VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Vendeur.					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-29		4	0..n	Identifiant du vendeur	Identification du Vendeur.	Dans de nombreux systèmes, l'identifiant du vendeur est un élément d'information clé. Plusieurs identifiants de vendeur peuvent être attribués ou spécifiés. Toutefois, tous les identifiants sont spécifiques à un contexte et lorsqu'il y a échange de données entre des systèmes, il est important de les différencier en utilisant un schéma d'identification différent.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.	BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:ID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-29-0	BT-29a	4	0..n	Identifiant du vendeur (Global ID)	Identifiant du schéma de l'identifiant global	GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser l'ID.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.			0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-29-1	BT-29a-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Les codes suivants peuvent notamment être utilisés : 0021 : SWIFT 0060 : DUNS 0088 : GLN 0177 : ODETTE			1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /@schemeID	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC	
SCT_HTA	BT-27	BT-27	4	1..1	Raison sociale du vendeur	Dénomination officielle complète sous laquelle le Vendeur est inscrit dans le registre national des personnes morales ou en tant qu'Assujetti, ou alors exerce ses activités en tant que personne ou groupe de personnes.			BR-6 : Une Facture doit comporter la Raison sociale du vendeur (BT-27).	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:Name	0..1	X	X	X	X	
	BT-33	BT-33	4	0..1	Informations juridiques additionnelles sur le vendeur	Informations juridiques additionnelles sur le Vendeur.	Exemple : capital social.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:Description	0..n	-	-	-	X	
	BT-30-00	4	0..1	ENREGISTREMENT LÉGAL DU VENDEUR							0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization	0..1	X	X	X	X	
	BT-30		5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal du vendeur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie le Vendeur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur.		BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID	0..1	X	X	X	X	
	BT-30-1	BT-30-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"		Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemaID	0..1	X	X	X	X	
	BT-28	BT-28	5	0..1	Appellation commerciale du vendeur	Nom sous lequel le Vendeur est connu, autre que la Raison sociale du vendeur (également appelée Dénomination commerciale).	Elle peut être utilisée si elle diffère de la Raison sociale du Vendeur.	CHORUS PRO : ce champ est limité à 99 caractères		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:TradingBusinessName	0..1	-	X	X	X	
	BG-6	BG-6	4	0..1	COORDONNÉES DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations de contact concernant le Vendeur.					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact	0..n	-	-	-	X	
	BT-41	BT-41	5	0..1	Point de contact vendeur	Point de contact correspondant à une entité juridique ou à une personne morale.	Exemple : nom d'une personne, ou identification d'un contact, d'un service ou d'un bureau : PERSON			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:PersonName	0..1	-	-	-	X	
	BT-41-0	5	0..1	Point de contact vendeur	Point de contact correspondant à une entité juridique ou à une personne morale.	Exemple : nom d'une personne, ou identification d'un contact, d'un service ou d'un bureau : DEP				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:DepartmentName	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-42-00	5	0..1	(Numéro de téléphone du contact vendeur)							0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:TelephoneUniversalCommunication	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-42	BT-42	6	0..1	Numéro de téléphone du contact vendeur	Numéro de téléphone du point de contact.				Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:TelephoneUniversalCommunication /ram:CompleteNumber	0..1	-	-	-	X	
	BT-43-00	5	0..1	(Adresse électronique du contact vendeur)							0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:EmailURIUniversalCommunication	0..1	-	-	-	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	WLF	BASIC
SCT_HTA	BT-43	BT-43	6	0..1	Adresse électronique du contact vendeur	Adresse e-mail du point de contact.				Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:EmailURIUniversalCommunication /ram:URID	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BG-5	BG-5	4	1..1	ADRESSE POSTALE DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse du Vendeur.	Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-8 : Une Facture doit comporter l'Adresse postale du vendeur (BG-5).		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-38	BT-38	5	0..1	Code postal du vendeur	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-35	BT-35	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-36	BT-36	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-162	BT-162	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-37	BT-37	5	0..1	Localité du vendeur	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse du Vendeur.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-40	BT-40	5	1..1	Code de pays du vendeur	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.	BR-9 : L'Adresse postale du vendeur (BG-5) doit contenir un Code de pays du vendeur (BT-40).		Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-39	BT-39	5	0..1	Subdivision du pays du vendeur	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubdivisionName	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-34-00		4	0..1	[ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU VENDEUR]						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication	0..n	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-34	BT-34	5	0..1	Adresse électronique du vendeur	Identifie l'adresse électronique du Vendeur à laquelle un document commercial peut être transmis.			BR-62 : L'Adresse électronique du vendeur (BT-34) doit avoir un Identifiant de schéma.	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-34-1	BT-34-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma d'identification de l'adresse électronique du vendeur	Le schéma d'identification doit être choisi dans une liste maintenue par le CEF (Connecting Europe Facility).				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URID /@schemeID	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																			
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality						
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16931		
SCTHTA	BT-31-00		4	0..1	(IDENTIFIANT À LA TVA DU VENDEUR)						0..2	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n		X	X	X	X	
	BT-31	BT-31	5	0..1	Identifiant à la TVA du vendeur	Identifiant à la TVA du Vendeur (également appelé Numéro d'identification à la TVA du vendeur).	Selon l'article 215 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2], le numéro individuel d'identification à la TVA comporte un préfixe conforme à ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier l'État membre par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	BR-CO-9 : L'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ». BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal		Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID	0..1		X	X	X	X	
SCTHTA	BT-31-0	BT-31-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement à la taxe du vendeur	Valeur = VA		Valeur = VA		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemaID	0..1	X	X	X	X		
	BT-32-00		4	0..1	(IDENTIFIANT À LA TVA DU VENDEUR)						0..2	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n		-	-	-	X	
SCTHTA	BT-32	BT-32	5	0..1	Identification fiscale du vendeur	Référence permettant au Vendeur d'indiquer qu'il est enregistré auprès de l'administration fiscale.	Cette information peut avoir une incidence sur la façon dont l'acheteur règle le paiement (notamment en ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale). Par exemple, dans certains pays, si le Vendeur n'est pas enregistré comme entité imposable, l'acheteur est tenu de retenir le montant de la taxe et de le payer pour le compte du Vendeur.				Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID	0..1		-	-	-	X
	BT-32-0	BT-32-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement à la taxe du vendeur	FC = Identifiant fiscal (local)		Valeur = FC		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemaID	0..1		-	-	-	X	
SCTHTA	BG-7	BG-7	3	1..1	ACHETEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'Acheteur.					1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty	0..1	X	X	X	X		
	BT-46		4	0..1	Identifiant de l'acheteur	Identification de l'Acheteur.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant de l'acheteur attribué par le Vendeur préalablement échangé.				Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:ID	0..n		-	X	X	X
SCTHTA	BT-46-0	BT-46a	4	0..1	Identifiant de l'acheteur Identifiant du schéma (GlobalID)		GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemaID, sinon utiliser ID				Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:GlobalID	0..n		-	X	X	X
	BT-46-1	BT-46a-1	5	1..1	Attribut de l'identifiant du schéma (si GlobalID)	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'acheteur	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:GlobalID /@schemaID	0..1		-	X	X	X
SCTHTA	BT-44	BT-44	4	1..1	Raison sociale de l'acheteur	Nom complet de l'acheteur.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 99 caractères	BR-7 : Une Facture doit comporter la Raison sociale de l'acheteur (BT-44).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:Name	0..1	X	X	X	X		
	BT-47-00		4	0..1	(IDENTIFIANT D'ENREGISTREMENT LÉGAL DE L'ACHETEUR)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization	0..1	X	X	X	X		

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC/CWL	BASIC	EN16931
SCT_HTA	BT-47	BT-47	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie l'Acheteur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.	CHORUSPRO : l'identifiant de l'acheteur est obligatoire et est toujours un N° de SIRET		Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID	0..1	X	X	X	X
	BT-47-1	BT-47-1	6	0..1	Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie l'Acheteur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"		Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-45	BT-45	5	0..1	Nom commercial de l'acheteur	Nom par lequel l'Acheteur est connu, autre que la raison sociale de l'Acheteur (également appelé Nom de l'entreprise).	Elle peut être utilisée si elle diffère de la Raison sociale de l'Acheteur.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:TradingBusinessName	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BG-9	BG-9	4	0..1	COORDONNÉES DE L'ACHETEUR		Groupe de termes métiers fournant des informations de contact concernant l'Acheteur.	Les coordonnées peuvent être fournies par l'acheteur au moment de la commande ou parmi les données de référence échangées avant la commande. Il est recommandé de ne pas utiliser les coordonnées pour acheminer en interne la Facture reçue par le destinataire ; il convient d'utiliser à cette fin l'identifiant référence de l'Acheteur.			0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact	0..n	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-56	BT-56	5	0..1	Point de contact acheteur	Point de contact correspondant à une entité juridique ou à une personne morale.	Exemple : nom d'une personne, ou identification d'un contact, d'un service ou d'un bureau : PERSON			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:PersonName	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-56-0		5	0..1		0	Exemple : nom d'une personne, ou identification d'un contact, d'un service ou d'un bureau : DEP	Pour CHORUSPRO, il s'agit du nom du Service Exécutant (BT-10)			0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:DepartmentName	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-57-00		5	0..1	(Numéro de téléphone du contact acheteur)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:TelephoneUniversalCommunication	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-57	BT-57	6	0..1	Numéro de téléphone du contact acheteur	Numéro de téléphone du point de contact.				Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:TelephoneUniversalCommunication /ram:CompleteNumber	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-58-00		5	0..1	(Adresse électronique du contact acheteur)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:EmailURIUniversalCommunication	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-58	BT-58	6	0..1	Adresse électronique du contact acheteur	Adresse e-mail du point de contact.				Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:DefinedTradeContact /ram:EmailURIUniversalCommunication /ram:URID	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BG-8	BG-8	4	1..1	ADRESSE POSTALE DE L'ACHETEUR		Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'adresse postale de l'Acheteur.	Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-10 : Une Facture doit comporter l'Adresse postale de l'Acheteur (BG-8).	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	-	X	X	X
SCT_HTA	BT-53	BT-53	5	0..1	Code postal de l'acheteur	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16931			
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC
SCTHTA	BT-50	BT-50	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X
	BT-51	BT-51	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
	BT-163	BT-163	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-52	BT-52	5	0..1	Localité de l'acheteur	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse de l'Acheteur.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-55	BT-55	5	1..1	Code de pays de l'acheteur	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-11 : L'Adresse postale de l'Acheteur doit contenir un Code de pays de l'acheteur (BT-55).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-54	BT-54	5	0..1	Subdivision du pays de l'acheteur	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X
SCTHTA	BT-49-00		4	0..1	(ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE L'ACHETEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication	0..n	-	X	X	X
SCTHTA	BT-49	BT-49	5	0..1	Adresse électronique de l'acheteur	Identifie l'adresse électronique de l'acheteur à laquelle il convient qu'un document commercial soit transmis.			BR-63 : L'Adresse électronique de l'acheteur (BT-49) doit avoir un identifiant de schéma.	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:UUID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-49-1	BT-49-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'adresse électronique de l'acheteur.	Le schéma d'identification doit être choisi dans une liste maintenue par le CEF (Connecting Europe Facility).				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:UUID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-48-00		4	0..1	(IDENTIFIANT À LA TVA DE L'ACHETEUR)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n	-	X	X	X
SCTHTA	BT-48	BT-48	5	0..1	Identifiant à la TVA de l'acheteur	Identifiant à la TVA de l'acheteur (également appelé Numéro d'identification à la TVA de l'acheteur).	Selon l'article 215 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2], le numéro individuel d'identification à la TVA comporte un préfixe conforme à l'ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier l'état membre par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	CHORUSPRO : S'il est renseigné, Chorus Pro n'intègrera pas l'identifiant de TVA de l'acheteur car c'est le n° de SIRET qui est utilisé pour identifier l'acheteur (BT-47)	BR-CO-9 : L'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-48-0	BT-48-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de TVA de l'acheteur	Valeur = VA		Valeur = VA		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemaID	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16931
SCTHTA	BG-11	BG-11	3	0..1	REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournant des informations sur le Représentant fiscal du Vendeur.		Le bloc "représentant fiscal du vendeur" doit être renseigné si le vendeur dispose d'un représentant fiscal.			0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty	0..1	-	X	X	X
	BT-62	BT-62	4	1..1	Nom du représentant fiscal du vendeur	Nom complet de la partie représentant fiscalement le Vendeur.			BR-18 : Le Nom du représentant fiscal du vendeur (BT-62) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:Name	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BG-12	BG-12	4	1..1	ADRESSE POSTALE DU REPRÉSENTANT FISCAL	Groupe de termes métiers fournant des informations sur l'adresse postale du Représentant fiscal.	Le nom et l'adresse du représentant fiscal du vendeur doit être fournie dans la facture, si le vendeur a un représentant fiscal qui est tenu de payer la TVA due. Les éléments pertinents pour un représentant fiscal. Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	Le bloc adresse du représentant fiscal est obligatoire si le fournisseur a un représentant fiscal. Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-19 : L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	-	X	X	X
	BT-67	BT-67	5	0..1	Code postal du représentant fiscal	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-64	BT-64	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X
	BT-65	BT-65	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-164	BT-164	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
	BT-66	BT-66	5	0..1	Localité du représentant fiscal	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse du Représentant fiscal.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCTHTA	BT-69	BT-69	5	1..1	Code de pays du représentant fiscal	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-20 : L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit contenir le Code de pays du représentant fiscal (BT-69), si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	-	X	X	X
	BT-68	BT-68	5	0..1	Subdivision du pays du représentant fiscal	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X
SCTHTA	BT-63-00		4	1..1	(IDENTIFIANT À LA TVA DU REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration	0..n	-	X	X	X
	BT-63	BT-63	5	1..1	Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur	Identifiant à la TVA de la partie représentant fiscalement le Vendeur.	Numéro de TVA constitué du préfixe d'un code pays basé sur la norme ISO 3166-1.		BR-56 : Chaque Représentant fiscal du vendeur (BG-11) doit avoir un Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63). BR-CO-9 : l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent porter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC	WLF	BASIC	
SCT_HTA	BT-63-0	BT-63-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant TVA du représentant fiscal	VA = TVA identifiant		Valeur = VA		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /ram:schemeID	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTA	BT-14-00		3	0..1	(IDENTIFIANT D'UN BON DE COMMANDE DE VENTE)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerOrderReferencedDocument	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-14	BT-14	4	0..1	Identifiant d'un bon de commande de vente	Identifiant d'un bon de commande référencé, généré par le Vendeur.				Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerOrderReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-13-00		3	0..1	(IDENTIFIANT DE BON DE COMMANDE)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument	0..1	X	X	X	X	
SCT_HTA	BT-13	BT-13	4	0..1	Identifiant de bon de commande	Identifiant d'un bon de commande référencé, généré par l'Acheteur.			CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit de "Engagement Juridique". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il convient de se référer à l'annuaire Chorus Pro pour identifier ces acheteurs.		Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	X	X	X	X
SCT_HTA	BT-12-00		3	0..1	(IDENTIFIANT DE CONTRAT)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:ContractReferencedDocument	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTA	BT-12	BT-12	4	0..1	Identifiant de contrat	Identifiant d'un contrat.	L'identifiant du contrat devrait être unique pour une relation commerciale spécifique et pour une période de temps définie.	CHORUS PRO : il s'agit du numéro de Marché		Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:ContractReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTA	BG-24	BG-24	3	0..n	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ADDITIONNELS	Groupe de termes métiers fournant des informations sur les documents justificatifs additionnels étant les demandes formulées dans la Facture.	Les documents justificatifs additionnels peuvent être utilisés pour référencer un numéro de document connu du destinataire, un document externe (référencé par une adresse URI) ou un document intégré (tel qu'un relevé périodique au format PDF). Le recours à un lien vers un document externe est nécessaire, par exemple, dans le cas de pièces jointes volumineuses et/ou lorsqu des informations sensibles, par exemple, des services liés à la personne, doivent être séparées de la facture elle-même.	CHORUS PRO : Si le groupe "DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ADDITIONNELS" est renseigné, l'une des deux balises suivantes est obligatoirement renseignée : Contenu (BT-125) ou Identifiant unique (URI) (BT-124)			0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument	0..n	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-122	BT-122	4	1..1	Identifiant de document justificatif	Identifiant du document justificatif.			BR-52 : Chaque Document justificatif additionnel (BG-24) doit comporter une Référence de document justificatif (BT-122).	Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-124	BT-124	4	0..1	Emplacement de document externe	Adresse URL (Uniform Resource Locator) qui identifie l'emplacement du document externe.	Moyen de localiser la ressource en décrivant son mécanisme d'accès primaire, par exemple http:// ou ftp://. L'emplacement de document externe doit être utilisé si l'acheteur exige des informations supplémentaires étagant la facture.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:URID	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-122-0		4	1..1			Le qualifiant 916 est utilisé pour l'identifiant de document justificatif.		Utiliser DOCUMENTS ADDITIONNELS avec le typeCode = 916	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram>TypeCode	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-123	BT-123	4	0..1	Description de document justificatif	Description du document justificatif.	Exemple : feuille de temps, rapport d'utilisation, etc.	CHORUS PRO : Chorus Pro n'autorise que deux types de PI : pièces-jointe principale et pièce-jointe complémentaire. Dans le cas d'un PDF/A-3, seul le type pièce-jointe complémentaire est autorisé.		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram>Name	0..n	-	-	-	X	
SCT_HTA	BT-125	BT-125	4	0..1	Document joint	Document annexe intégré sous forme d'objet binaire.	Le Document joint est utilisé lorsque de la documentation doit être stockée avec la Facture à des fins de référence ultérieure ou d'audit.	CHORUS PRO : La pièce jointe doit être contenue dans une archivage au format ZIP. Le poids maximum de la pièce jointe est 100 Mo.		Binary object	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:AttachmentBinaryObject	0..n	-	-	-	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CII	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC
SCT_HTA	BT-125-1	BT-125-1	5	1..1	Document Mime joint en code	Code Mime du document attaché	Codes Mime autorisés : -application/pdf -image/png -image/jpeg -text/csv -application/vnd.openxmlformats-officedocument.spreadsheetml.sheet -application/vnd.oasis.opendocument.Spreadsheet				1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:AttachmentBinaryObject /@mimeCode	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-125-2	BT-125-2	5	1..1	Nom du fichier du document attaché	Nom du fichier du document attaché.					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:AttachmentBinaryObject /@filename	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-17-00		3	0..1	(IDENTIFIANT D'APPEL D'OFFRES OU DE LOT)				Utiliser une occurrence maximum du bloc Documents additionnels pour le champs Identifiant d'appel d'offres ou de lot, avec valeur = 50 sur BT-17-0	0..n		/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument	0..n	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-17	BT-17	4	0..1	Identifiant d'appel d'offres ou de lot	Identifiant d'un appel d'offres ou d'un lot	Dans certains pays, une référence à l'appel d'offres qui a abouti au contrat doit être fournie.		Utiliser DOCUMENTS ADDITIONNELS avec le typeCode = 50	Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-17-0		4	1..1	Qualifiant pour l'appel d'offres		Pour mettre en œuvre ce terme métier (BT-17, BT-18 et BT-122, avec le même Xpath). Valeur = 50		Utiliser DOCUMENTS ADDITIONNELS avec le typeCode = 50	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:TypeCode	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-18-00		3	0..1	(IDENTIFIANT D'OBJET FACTURÉ)				Utiliser une occurrence maximum du bloc Documents additionnels pour le champs Identifiant d'Objet Facturé ou de lot, avec valeur = 130 sur BT-18-0	0..n		/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument	0..n	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-18	BT-18	4	0..1	Identifiant d'objet facturé	Identifiant d'un objet sur lequel sont basés l'article ou les données facturés et qui est indiqué par le Vendeur.	Il peut s'agir d'un numéro d'abonnement, d'un numéro de téléphone, d'un compteur, etc., selon le cas.		Utiliser DOCUMENTS ADDITIONNELS avec le typeCode = 130	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-18-0		4	0..1			Le qualifiant 130 est utilisé pour l'identifiant d'objet facturé.		Utiliser DOCUMENTS ADDITIONNELS avec le typeCode = 130		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:TypeCode	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-18-1	BT-18-1	4	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'objet facturé	Si l'identifiant du schéma à utiliser par le destinataire n'est pas évident, un identifiant du schéma conditionnel doit être utilisé parmi les entrées de liste de code UNTD/D 1153 (6).				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:AdditionalReferencedDocument /ram:ReferenceTypeCode	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-11-00		3	0..1	(RÉFÉRENCE AU PROJET)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SpecifiedProcuringProject	0..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-11	BT-11	4	0..1	Référence au projet	Identification du projet auquel la facture fait référence				Référence de Document	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SpecifiedProcuringProject /ram:ID	1..1	-	-	-	X
SCT_HTA	BT-11-0		4	1..1	Nom	Nom du projet référencé	Utiliser la valeur par défaut "Project reference".		Uniquement Valeur = "Project Reference"		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SpecifiedProcuringProject /ram:Name	1..1	-	-	-	X
SCT_HTD	BG-13-00		2	1..1	(INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON)	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery	1..1	X	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	WLF	BASIC
SCT_HTD	BG-13	BG-13	3	0..1	INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-71		4	0..1	Identifiant de l'établissement de livraison	Identifiant de l'établissement où les biens et services sont livrés.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant précédemment échangé, attribué par l'acheteur ou le vendeur.			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:ID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-71-0	BT-71	4	0..1			GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemaID, sinon utiliser ID			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID	0..n	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-71-1	BT-71-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'établissement de livraison	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID /@schemaID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-70	BT-70	4	0..1	Nom de l'intervenant à livrer	Nom de la partie à laquelle les biens et services sont livrés.	Doit être utilisé si l'intervenant à livrer est différent de l'Acheteur.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:Name	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BG-15	BG-15	4	0..1	ADRESSE DE LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse à laquelle les biens et services facturés ont été ou sont livrés.	Dans le cas de l'enlèvement, l'adresse du lieu de livraison est l'adresse d'enlèvement. Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.			0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-78	BT-78	5	0..1	Code postal de livraison	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-75	BT-75	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Il s'agit généralement des nom et numéro de la rue ou de la boîte postale.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-76	BT-76	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-165	BT-165	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-77	BT-77	5	0..1	Localité de livraison	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse de livraison.				Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-80	BT-80	5	1..1	Code du pays de livraison	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.	BR-57 : Chaque Adresse de livraison (BG-15) doit contenir un Code du pays de livraison (BT-80).		Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID	0..1	-	X	X	X
SCT_HTD	BT-79	BT-79	5	0..1	Subdivision du pays de livraison	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName	0..n	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																								
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality											
														MINIMUM	BASIC	CWL	BASIC							
SCT_HTD	BT-72-000		3	0..1	<i>((DATE EFFECTIVE DE LIVRAISON))</i>						0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent</i>				0..1	-	X	X	X				
	BT-72-00		4	1..1	<i>(Date effective de livraison)</i>				La date à laquelle la livraison est effectuée.		1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime</i>				0..1	-	X	X	X				
SCT_HTD	BT-72	BT-72	5	0..1	Date effective de livraison	Date à laquelle la livraison est effectuée.					1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime /udt:DateTimeString</i>				1..1	-	X	X	X				
SCT_HTD	BT-72-0		6	1..1	Date format		Seule la valeur "102" est retenue			Uniquement Valeur = 102	1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime /udt:DateTimeString /@format</i>				0..1	-	X	X	X				
SCT_HTD	BT-16-00		3	0..1	<i>((IDENTIFIANT D'AVIS D'EXPÉDITION))</i>						0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:DespatchAdviceReferencedDocument</i>				0..1	-	X	X	X				
SCT_HTD	BT-16	BT-16	4	0..1	Identifiant d'avis d'expédition	Identifiant d'un avis d'expédition référencé.		CHORUS PRO : non utilisé			1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:DespatchAdviceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID</i>				0..1	-	X	X	X				
SCT_HTD	BT-15-00		3	0..1	<i>((IDENTIFIANT D'AVIS DE RÉCEPTION))</i>						0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ReceivingAdviceReferencedDocument</i>				0..1	-	-	-	X				
SCT_HTD	BT-15	BT-15	4	0..1	Identifiant d'avis de réception	Identifiant d'un avis de réception référencé.					1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ReceivingAdviceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID</i>				0..1	-	-	-	X				
SCT_HTS	BG-19	BG-19	2	0..1	PRELEVEMENT	Groupe de termes métiers spécifiant un prélèvement.	Ce groupe peut être utilisé pour préciser dans la facture que le paiement sera effectué par le biais d'un SEPA ou d'un autre prélèvement initié par le Vendeur, conformément aux règles du SEPA ou d'un autre système de prélèvement.	CHORUS PRO : non utilisé		1..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement</i>				1..1	X	X	X	X					
SCT_HTS	BT-90	BT-90	3	0..1	Identifiant bancaire du créancier	Identifiant de référence bancaire unique du Bénéficiaire ou du Vendeur, attribué par la banque du Bénéficiaire ou du Vendeur.	Élément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit de l'ICS pour les prélèvements SEPA		Identifiant	0..1	<i>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:CreditorReferenceID</i>				0..1	-	X	X	X				

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	CII	
SCTHTS	BT-83	BT-83	3	0..1	Référence de paiement	Valeur textuelle utilisée pour établir un lien entre le paiement et la Facture, émise par le Vendeur.	La référence aide le Vendeur à attribuer un paiement entrant au processus de paiement concerné. Lorsqu'une référence de paiement (par exemple, un numéro d'opération) est spécifiée, il convient que le système destinataire indique cette référence lors du paiement. Dans une opération bancaire, cette référence est rappelée au Vendeur dans la zone « note de remise ».			Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PaymentReference	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-6	BT-6	3	0..1	Devise de comptabilisation de la TVA	Devise utilisée pour la comptabilisation et la déclaration de la TVA, acceptée ou exigée dans le pays du Vendeur.	Doit être utilisée pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation, lorsque le code de devise de comptabilisation de la TVA diffère du Code de devise de facturation. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3. Pour plus d'informations, voir l'Article 230 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2].			Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:TaxCurrencyCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-5	BT-5	3	1..1	Code de devise de facturation	Devise dans laquelle tous les montants de la Facture sont exprimés, à l'exception du montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation.	Une seule devise doit être utilisée dans la Facture, sauf pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation. La devise peut être spécifiée pour chaque montant ou au niveau du document, en fonction de la syntaxe utilisée. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3.	CHORUS PRO : les factures et avoirs pour Chorus Pro sont mono-devises uniquement	BR-5 : Une Facture doit avoir un Code de devise de la facture (BT-5).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceCurrencyCode	0..1	X	X	X	X
SCTHTS	BG-10	BG-10	3	0..1	BIENFICIAIRE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Bénéficiaire, c'est-à-dire le rôle qui reçoit le paiement.	Le rôle du bénéficiaire peut être rempli par une autre partie que le vendeur, par ex. un service d'affacturage.	CHORUS PRO : En cas d'affacturage par subrogation, il convient de renseigner les mentions légales associées à la subrogation dans l'image PDF de la facture. Dans ce cas, l'identifiant bancaire renseigné dans la facture est celui du factor.			0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-60		4	0..1	Identifiant du bénéficiaire	Identification du Bénéficiaire.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple un identifiant attribué par l'acheteur ou le vendeur précédemment échangé. Nom			Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:ID	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-60-0	BT-60	4	0..1	Identifiant du bénéficiaire		GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID				0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-60-1	BT-60-1	5	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-59	BT-59	4	1..1	Nom du bénéficiaire	Nom du Bénéficiaire.	Doit être utilisé lorsque le Bénéficiaire est différent du Vendeur. Le nom du bénéficiaire peut cependant être identique au nom du vendeur.	Si le boc "Bénéficiaire" est présent, le nom du bénéficiaire est obligatoire	BR-17 : Le Nom du bénéficiaire (BT-59) doit figurer dans la Facture, si le Bénéficiaire (BG-10) est différent du Vendeur (BG-4).	Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:Name	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-61-00		4	0..1	(IDENTIFIANT D'ENREGISTREMENT LÉGAL DU BENEFICIAIRE)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16931	
SCTHTS	BT-61	BT-61	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie le Bénéficiaire comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple l'identifiant qui est exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.			Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-61-1	BT-61-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"		Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BG-16	BG-16	3	0..1	INSTRUCTIONS DE PAIEMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le paiement.					0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-81	BT-81	4	1..1	Code de type de moyen de paiement	Code indiquant le mode selon lequel un paiement doit être ou a été effectué.	Les entrées suivantes de la liste de codes UNTDID 4461 [6] peuvent être utilisées: - Instructions permanentes - Virement SEPA - Prélèvement SEPA - Virement local - Virement international hors-SEPA - Prélèvement local - Chèque - Espèces - Transfert de compte sur les livres du même fournisseur de services de paiement - Pas de paiement (ajouter à la balance) - Carte de paiement	En particulier, les codes suivants peuvent être utilisés: 10 : Espèces 20 : Chèque 30 : Virement (inclut Virement SEPA pour CHORUSPRO) 42 : Paiement sur compte bancaire 48 : Paiement par carte bancaire 49 : Prélèvement (inclut Prélèvement SEPA pour CHORUSPRO) 57 : Moyen de paiement déjà défini entre les parties 58 : Virement SEPA (non utilisé pour CHORUSPRO : code 30) 59 : Prélèvement SEPA (non utilisé pour CHORUSPRO : code 49) 97 : Report ZZZ : moyen de paiement provisoire défini entre partenaires commerciaux	BR-49 : Une Instruction de paiement (BG-16) doit spécifier le Code de type de moyen de paiement (BT-81).	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:TypeCode	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-82	BT-82	4	0..1	Libellé du moyen de paiement	Texte indiquant le mode selon lequel un paiement doit être ou a été effectué.	Exemple : espèces, carte de crédit, etc.			Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:Information	0..n	-	-	-	X	
SCTHTS	BG-18	BG-18	4	0..1	INFORMATIONS CONCERNANT LA CARTE DE PAIEMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la carte utilisée pour le paiement.	Utilisé seulement si l'Acheteur a choisi de payer par carte de crédit ou de débit.				0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:ApplicableTradeSettlementFinancialCard	0..1	-	-	-	X	
SCTHTS	BT-87	BT-87	5	1..1	Numéro de compte primaire de carte de paiement	Numéro de compte primaire (PAN) de la carte utilisée pour le paiement.	Conformément aux exigences générales applicables dans les établissements financiers, il convient qu'une Facture ne comporte jamais l'intégralité du numéro de compte primaire d'une carte, mais seulement les 4 à 6 derniers chiffres.		BR-51 : Les 4 à 6 derniers chiffres du Numéro de compte principal de carte de paiement (BT-87) doivent être mentionnés si les informations concernant la carte de paiement (BG-18) figurent dans la Facture.	Texte	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:ApplicableTradeSettlementFinancialCard /ram:ID	0..1	-	-	-	X	
SCTHTS	BT-88	BT-88	5	0..1	Nom du titulaire de la carte de paiement	Nom du titulaire de la carte de paiement				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:ApplicableTradeSettlementFinancialCard /ram:CardholderName	0..1	-	-	-	X	
SCTHTS	BT-91-00		4	0..1	(IDENTIFIANT DU COMPTE DÉBITÉ)						0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BT-91	BT-91	5	0..1	Identifiant du compte débité	Compte à débiter par prélèvement.				Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount /ram:IBANID	0..1	-	X	X	X	
SCTHTS	BG-17	BG-17	4	0..n	VIREMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le paiement par virement.					0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount	0..n	-	X	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	L110531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC	CWL	BASIC
SCTHTS	BT-84	BT-84	5	1..1	Identifiant de compte bancaire	Identifiant unique du compte bancaire, domicilié dans un établissement financier, sur lequel il convient que soit effectué le paiement.	Exemple : IBAN ou numéro de compte national.		Utiliser IBAN si applicable et ProprietaryID sinon BR-50 : Un identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être mentionné si les informations de virement (B0-16) sont fournies dans la facture. BR-61 : Si le Code de type de moyen de paiement (BT-81) est un virement SEPA, un virement local ou un virement international non SEPA, l'identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être présent.	Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount /ram:IBANID	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-85	BT-85	5	0..1	Nom du compte bancaire	Nom d'un compte bancaire, domicilié dans un établissement financier, sur lequel il convient que soit effectué le paiement.				Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount /ram:AccountName	0..1	-	-	-	X
SCTHTS	BT-84-0		5	0..1			Utiliser IBANID quand cela est approprié, sinon utiliser ProprietaryID			Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount /ram:ProprietaryID	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-86-00		4	0..1	(IDENTIFIANT D'ÉTABLISSEMENT FINANCIER)					Identifiant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeeSpecifiedCreditorFinancialInstitution	0..1	-	-	-	X
SCTHTS	BT-86	BT-86	5	0..1	Identifiant d'établissement financier	Identifiant de l'établissement financier dans lequel est domicilié un compte bancaire.	Exemple : code BIC ou NCC.	UTILISER cette balise en cas de virement seulement CHORUS PRO : Seul le format BIC est autorisé	Utiliser pour les virements	Identifiant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeeSpecifiedCreditorFinancialInstitution /ram:BICID	0..1	-	-	-	X
SCTHTS	BG-23	BG-23	3	1..n	VENTILATION DE LA TVA	Groupe de termes métiers fournant des informations sur la répartition de la TVA par types.			BR-CO-18 : Une Facture doit au moins avoir un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23).	Montant	1..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-117	BT-117	4	1..1	Montant de la taxe pour le type de TVA	Montant total de la TVA pour un type donné de TVA.	S'obtient en multipliant la Base d'imposition du type de TVA par le Taux de type de TVA du type correspondant.		BR-46 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117). BR-CO-17 : Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) = Base d'imposition du type de TVA (BT-116) x (Taux de type de TVA (BT-119) / 100), arrondi à deux décimales. Pour le profil EXTENDED uniquement, le BR-CO-17 n'est pas appliqué.	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CalculatedAmount	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-118-0		4	1..1	Code de type de TVA	Coded identification of a VAT category.	The VAT category code and the VAT category rate shall be consistent. For more information on the recommended codes, please refer to subclause 6.3.3.2 - Specification of VAT category codes. Valeur fixe = "VAT"		Valeur = VAT	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TypeCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-120	BT-120	4	0..1	Motif d'exonération de la TVA	Énoncé expliquant pourquoi un montant est exonéré de TVA.	Articles 226 items 11 to 15 Directive 2006/112/EN	CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:ExemptionReason	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-116	BT-116	4	1..1	Base d'imposition du type de TVA	Somme de tous les montants imposables assujettis à un code et à un taux de type de TVA spécifiques (si le Taux de type de TVA est applicable).	Somme du montant net des lignes de facture, moins les remises plus les charges ou frais au niveau du document qui sont assujettis à un code et à un taux de type de TVA spécifiques (si le Taux de type de TVA est applicable).		BR-45 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir une Base d'imposition du type de TVA (BT-116).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:BasisAmount	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-118	BT-118	4	1..1	Code de type de TVA	Identification codée d'un type de TVA.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: - Liable for VAT in a standard way - Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). - Exempt from VAT/GIC/PSI. - Reverse charge VAT/GIC/PSI rules apply. - VAT/GIC/PSI not levied due to Intra-community supply rules. - VAT/GIC/PSI not levied due to export outside of the EU. - Sale is not subject to VAT/GIC/PSI. - Liable for IGIC (Canary) tax - Liable for IPSI (Ceuta/Mellilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intra-communautaire G = Exempté de TVA pour export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = Iles Canaries M = Ceuta et Mellilla	BR-47 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit être définie par un Code de type de TVA (BT-118). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-O-11, BR-O-12, BR-O-13 et BR-O-14 ne sont pas appliqués.	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CategoryCode	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	L110531 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	MINIMUM	BASIC CII	BASIC	EN16931	
SCT_HTS	BT-121	BT-121	4	0..1	Motif d'exonération de la TVA en code	Code expliquant pourquoi un montant est exonéré de TVA.	Liste de codes issue et maintenue par le CEF			Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:ExemptionReasonCode	0..1	-	X	X	X	
	BT-7-00		4	0..1	(Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée)	Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée	Cette disposition ne s'applique pas en Allemagne. Utilisez plutôt la date de livraison.			Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TaxPointDate	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTS	BT-7	BT-7	5	0..1	Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée	Date à laquelle la TVA devient imputable pour le Vendeur et pour l'Acheteur dans la mesure où cette date peut être déterminée et diffère de la date d'émission de la facture, conformément à la directive TVA.	La date d'exigibilité correspond généralement à la date à laquelle les biens ont été livrés ou les services achevés (fait générateur). Il existe quelques variations. Pour plus d'informations, voir l'article 226 (7) de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2]. Cet élément est requis si la Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée diffère de la Date d'émission de la facture.	Cette date ne doit pas être présente si la date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée est exprimée en code dans l'élément "Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code" (BT-8)	BR-CO-3 : La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-7) et le Code de date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-8) sont mutuellement exclusifs.	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TaxPointDate /udt:DateString	1..1	-	-	-	X	
	BT-7-0		6	1..1	Format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TaxPointDate /udt:DateString /@format	0..1	-	-	-	X	
SCT_HTS	BT-8	BT-8	4	0..1	Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code	Code spécifiant la date à laquelle la TVA devient imputable pour le Vendeur et pour l'Acheteur	Le code doit être choisi parmi les valeurs suivantes issues de l'UNTID 2005 [6] : - Date de la facture - Date de livraison - Date de paiement	Ce code ne peut être présent si la date d'exigibilité est fournie directement dans l'élément "Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée" (BT-7). Ce code doit être choisi parmi les valeurs suivantes issues de l'UNTID 2475 (au lieu de l'UNTID 2005 [6]) : 5 : Date de la facture (TVA sur DEBITS) 29 : Date de livraison (TVA sur DEBITS) 72 : Date de paiement (TVA sur ENCAISSEMENTS)	BR-CO-3 : La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-7) et le Code de date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-8) sont mutuellement exclusifs.	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:DueDateTypeCode	0..1	-	X	X	X	
	BT-119	BT-119	4	0..1	Taux de type de TVA	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable au type de TVA correspondant.	Le Code de type de TVA et le Taux de type de TVA doivent être cohérents.	La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)	BR-48 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Taux de type de TVA (BT-119), sauf si la Facture n'est pas soumise à la TVA.	Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BG-14	BG-14	3	0..1	PÉRIODE DE FACTURATION	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la période de facturation.	Utilisée pour indiquer le moment où la période couverte par la Facture commence et le moment où elle se termine.			Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod	0..1	-	X	X	X	
	BT-73-00		4	0..1	(DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE FACTURATION)	Date à laquelle commence la période de facturation.	Cette date correspond au premier jour de la période.			Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-73	BT-73	5	0..1	Date de début de période de facturation	Date à laquelle commence la période de facturation.	Cette date correspond au premier jour de la période.	Cette date doit être inférieure ou égale à la date de fin de période (BT-74), si elle existe	BR-CO-19 : Si la Période de facturation (BG-14) est utilisée, la Date de début de période de facturation (BT-73) et/ou la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être remplie.	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime /udt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X	
	BT-73-0		6	1..1						Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-74-00		4	0..1	(DATE DE FIN DE PÉRIODE DE FACTURATION)	Date à laquelle se termine la période de facturation.	Cette date correspond au dernier jour de la période.			Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndTime	0..1	-	X	X	X	
	BT-74	BT-74	5	0..1	Date de fin de période de facturation	Date à laquelle se termine la période de facturation.	Cette date correspond au dernier jour de la période.	Cette date doit être supérieure ou égale à la date de début de période (BT-73), si elle existe	BR-29 : Si la Date de début de période de facturation (BT-73) et la Date de fin de période de facturation (BT-74) sont données alors la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation (BT-73).	Date	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndTime /udt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931

CODE BLOC CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC	WLF	BASIC	
															EN16931			
SCT_HTS	BT-74-0		6	1..1			Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDateTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BG-20	BG-20	3	0..n	REMISES AU NIVEAU DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les remises applicables à la Facture dans son ensemble.	Les déductions telles que la taxe retenue à la source peuvent donc être spécifiés dans ce groupe.		ChargeIndicator=false		0..n	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	X	X	X	
SCT_HTS	BG-20-0		4	1..1	Indicateur de charge						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BG-20-1		5	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = false		Valeur = false	Indicateur	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-94	BT-94	4	0..1	Pourcentage de remise au niveau du document	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette de la remise au niveau du document pour calculer le Montant de la remise au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-93	BT-93	4	0..1	Assiette de la remise au niveau du document	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de remise au niveau du document pour calculer le Montant de la remise au niveau du document.				Montant	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasisAmount	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-92	BT-92	4	1..1	Montant de la remise au niveau du document	Montant d'une remise de pied, hors TVA.			BR-31 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Montant de la remise au niveau du document (BT-92).	Montant	1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-98	BT-98	4	0..1	Code de motif de la remise au niveau du document	Motif de la remise au niveau du document, exprimé sous forme de code.	Le Code de motif de la remise au niveau du document et le Motif de la remise au niveau du document doivent indiquer le même motif de remise.		BR-33 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98). BR-CO-5 : Le Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98) et le Motif de la remise au niveau du document (BT-97) doivent indiquer le même type de remise. BR-CO-21 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) et/ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98).	Code	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-97	BT-97	4	0..1	Motif de la remise au niveau du document	Motif de la remise au niveau du document, exprimé sous forme de texte.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères		Texte	0..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-95-00		4	1..1	(CODE DE TYPE DE TVA DE LA REMISE AU NIVEAU DU DOCUMENT)						1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax	0..n	-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-95-0		5	1..1	Code de type de TVA de la remise au niveau du document		Valeur fixe = "VAT"		Valeur = VAT		1..1	/sm:CrossIndustryInvoice /sm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram>TypeCode	0..1	-	X	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																	
Code Bloc CI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality				
														MINIMUM	BASIC/CWL	BASIC	EN16931
SCTHTS	BT-95	BT-95	5	1..1	Code de type de TVA de la remise au niveau du document	Identification codée du type de TVA applicable à la remise au niveau du document.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: - Liable for VAT in a standard way - Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). - Exempt from VAT/GIC/PSI. - Reverse charge VAT/GIC/PSI rules apply. - VAT/GIC/PSI not levied due to intra-community supply rules. - VAT/GIC/PSI not levied due to export outside of the EU. - Sale is not subject to VAT/GIC/PSI. - Liable for GIC (Canary) tax - Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire G = Exempté de TVA pour Export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = îles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-32 : Chaque Remise au niveau du document (BT-20) doit être associée à un Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:CategoryCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-96	BT-96	5	0..1	Taux de TVA de la remise au niveau du document	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable à la remise au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BG-21	BG-21	3	0..n	CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournant des informations sur les charges et frais et les taxes autres que la TVA applicables à la Facture dans son ensemble.			ChargeIndicator=true	O..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge	0..n	-	X	X	X	
SCTHTS	BG-21-0		4	1..1	Indicateur de charge						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BG-21-1		5	1..1	Valeur de l'indicateur de charge		Valeur = true		Valeur = true	Indicateur	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator	1..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-101	BT-101	4	0..1	Pourcentage de charges ou frais au niveau du document	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette des charges ou frais au niveau du document pour calculer le Montant des charges ou frais au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-100	BT-100	4	0..1	Assiette des charges ou frais au niveau du document	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de charges ou frais au niveau du document pour calculer le Montant des charges ou frais au niveau du document.				Montant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasisAmount	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-99	BT-99	4	1..1	Montant des charges ou frais au niveau du document	Montant de charges et frais, hors TVA.			BR-36 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Montant des charges ou frais au niveau du document (BT-99).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount	0..n	-	X	X	X
SCTHTS	BT-105	BT-105	4	0..1	Code de motif des charges ou frais au niveau du document	Motif des charges ou frais au niveau du document, exprimé sous forme de code.	Utiliser les entrées de la liste de codes UNTDID 7161 [6]. Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document et le Motif des charges ou frais au niveau du document doivent indiquer le même motif de frais.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité AB = Supplément emballage ADR = Autres services ADS = Commande d'une palette complète ADT = Enlèvement FC = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-38 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105). BR-CO-6 : Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105) et le Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) doivent indiquer le même type de charges ou frais.	Code	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode	0..1	-	X	X	X
SCTHTS	BT-104	BT-104	4	0..1	Motif des charges ou frais au niveau du document	Motif des charges ou frais au niveau du document, exprimé sous forme de texte.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères	BR-38 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105). BR-CO-6 : Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105) et le Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) doivent indiquer le même type de charges ou frais. BR-CO-22 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) et/ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105).	Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason	0..1	-	X	X	X

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931

CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality	EN16931					
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC		
SCTHTS	BT-102-00		4	1..1	(CODE DE TYPE DE TVA DES CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT)						1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax	0..n	-	X	X	X		
	BT-102-0		5	1..1	Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document		Valeur fixe = "VAT"		Valeur = VAT	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:TypeCode	0..1	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-102	BT-102	5	1..1	Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document		Identification codée du type de TVA applicable aux charges ou frais au niveau du document.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: - Liable for VAT in a standard way - Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). - Exempt from VAT/GIC/PSI. - Reverse charge VAT/GIC/PSI rules apply. - VAT/GIC/PSI not levied due to Intra-community supply rules. - VAT/GIC/PSI not levied due to export outside of the EU. - Sale is not subject to VAT/GIC/PSI. - Liable for IGC (Canary) tax - Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : S = Taux de TVA standard Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) E = Exempté de TVA AE = Autoliquidation de TVA K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire G = Exempté de TVA pour Export hors UE O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = îles Canaries M = Ceuta et Melilla	BR-37 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associé à un Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102).	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:CategoryCode	0..1	-	X	X	X	
	BT-103	BT-103	5	0..1	Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document		Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable aux charges ou frais au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)	Pourcentage	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:RateApplicablePercent	0..1	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-20-00		3	0..1	(CONDITIONS DE PAIEMENT)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms	0..n	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-20	BT-20	4	0..1	Conditions de paiement		Description textuelle des conditions de paiement applicables au montant à payer (y compris la description des pénalités éventuelles).	Cet élément peut contenir plusieurs lignes et plusieurs termes.		Texte	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:Description	0..n	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-9-00		4	0..1	(Date d'échéance)						0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime	0..1	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-9	BT-9	5	0..1	Date d'échéance		Date à laquelle le paiement est dû.	La date d'échéance correspond à la date à laquelle le paiement net est dû. Pour les paiements partiels, il s'agit de la première date d'échéance nette. La description correspondant à des conditions de paiement plus complexes est indiquée dans le BT-20.		Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime /udt:DateTimeString	1..1	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-9-0		6	1..1	Date, format			Seule la valeur "102" est retenue		Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime /udt:DateTimeString /@format	0..1	-	X	X	X		
SCTHTS	BT-89	BT-89	4	0..1	Identifiant de référence de mandat		Identifiant unique attribué par le Bénéficiaire, utilisé comme référence pour le mandat de prélèvement automatique.	Elément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit du RUM (Référence Unique de Mandat) pour les prélèvements SEPA	Identifiant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DirectDebitMandateID	0..n	-	X	X	X		
SCTHTS	BG-22	BG-22	3	1..1	TOTALS DU DOCUMENT		Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les totaux monétaires de la Facture.		CHORUS PRO : Les Montants dans une facture est exprimé par un chiffre sur 19 positions. Il ne peuvent comporter plus de deux décimales. Le séparateur est « . »		1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation	0..1	X	X	X	X		

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																			
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality						
														MINIMUM	BASIC	WIL	BASIC		
SCT_HTS	BT-106	BT-106	4	1..1	Somme du montant net des lignes de facture	Somme du montant net de toutes les lignes de la Facture.			BR-12 : Une Facture doit faire ressortir la Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106). BR-CO-10 : Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106) = Σ des Montants nets de lignes de facture (BT-131). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-10 est remplacé par BR-FXEXT-CO-10, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:LineTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-108	BT-108	4	0..1	Somme des charges ou frais au niveau du document	Somme de toutes les charges ou frais au niveau du document de la Facture.	Les frais appliqués au niveau des lignes sont inclus dans le Montant net de ligne de facture utilisé dans la Somme du montant net des lignes de facture.		BR-CO-12 : Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108) = Σ des Montants des charges ou frais au niveau du document (BT-99). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-12 est remplacé par BR-FXEXT-CO-12, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:ChargeTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-107	BT-107	4	0..1	Somme des remises au niveau du document	Somme de toutes les remises au niveau du document de la Facture.	Les remises appliquées au niveau des lignes sont incluses dans le Montant net de ligne de facture utilisé dans la Somme du montant net des lignes de facture.		BR-CO-11 : Somme des remises au niveau du document (BT-107) = Σ des Montants de remises au niveau du document (BT-92). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-11 est remplacé par BR-FXEXT-CO-11, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:AllowanceTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-109	BT-109	4	1..1	Montant total de la facture hors TVA	Montant total de la Facture, sans la TVA.	Le Montant total de la facture hors TVA correspond à la Somme du montant net des lignes de facture, moins la Somme des remises au niveau du document, plus la Somme des charges ou frais au niveau du document.		BR-13 : Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture hors TVA (BT-109). BR-CO-13 : Montant total de la facture hors TVA (BT-109) = Σ Montants nets de lignes de facture (BT-131) - Somme des remises au niveau du document (BT-107) + Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxBasisTotalAmount	0..n	X	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-110	BT-110	4	0..1	Montant total de TVA	Montant total de la TVA de la Facture.	Le Montant total de la facture TVA comprise correspond à la somme de tous les montants de TVA des différents types de TVA.		BR-CO-14 : Montant total de TVA de la facture (BT-110) = Σ Montants de TVA pour chaque type de TVA (BT-117).	Montant	0..2	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount	0..n	X	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-110-0	BT-110-1	5	1..1	Devise de la TVA				@currencyID est obligatoire pour distinguer entre Montant de la TVA et Montant de la TVA dans la devise de comptabilisation	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount /@currencyID	0..1	X	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-111	BT-111	4	0..1	Montant total de la facture TVA comprise dans la devise de comptabilisation	Montant total de la TVA exprimé dans la devise de comptabilisation acceptée ou exigée dans le pays du Vendeur.	Doit être utilisé lorsque la Devise de comptabilisation de la TVA diffère du Code de devise de facturation. La Devise de comptabilisation de la TVA n'est pas utilisée dans le calcul des totaux de la Facture. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3.		BR-53 : Si le Code de devise de comptabilisation de la TVA (BT-6) est présent, alors le Montant total de TVA de la facture exprimée dans la devise de comptabilisation (BT-111) doit être indiqué.	Montant	0..2	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount	0..n	-	X	X	X	X	X
SCT_HTS	BT-111-0	BT-111-1	5	1..1	Devise de la TVA				@currencyID est obligatoire pour distinguer entre Montant de la TVA et Montant de la TVA dans la devise de comptabilisation	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount /@currencyID	0..1	-	X	X	X	X	X	
SCT_HTS	BT-114	BT-114	4	0..1	Montant de l'arrondi	Montant à ajouter au montant total de la facture pour arrondir le montant à payer.		Ce mécanisme n'est pas pratiqué en France.		Montant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:RoundingAmount	0..n	-	-	-	-	X	
SCT_HTS	BT-112	BT-112	4	1..1	Montant total de la facture avec TVA comprise	Montant total de la Facture, avec la TVA.	Le Montant total de la facture avec TVA comprise correspond au Montant total de la facture hors TVA auquel s'ajoute le Montant total de la facture TVA comprise. Le Montant total de la facture avec TVA comprise doit être supérieur ou égal à zéro.		BR-14 : Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture TVA comprise (BT-112). BR-CO-15 : Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) = Montant total de la facture hors TVA (BT-109) + Montant total de TVA de la facture (BT-110). Pour le profil EXTENDED uniquement, BR-CO-15 est remplacé par BR-FXEXT-CO-15, qui ajoute une tolérance de 0,01 euro par ligne, par document et par allocation dans le calcul.	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:GrandTotalAmount	0..n	X	X	X	X	X	X
SCT_HTS	BT-113	BT-113	4	0..1	Montant payé	Somme des montants qui ont été payés par anticipation.	Ce montant est soustrait du montant total de la facture avec la TVA pour calculer le montant dû pour le paiement.		BR-15 : Une Facture doit faire ressortir le Montant à payer (BT-115). BR-CO-16 : Montant à payer (BT-115) = Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) - Montant payé (BT-113) + Montant arrondi (BT-114).	Montant	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TotalPrepaidAmount	0..n	-	X	X	X	X	X
SCT_HTS	BT-115	BT-115	4	1..1	Montant à payer	Encours dont le paiement est demandé.	Ce montant correspond au Montant total de la facture avec TVA comprise, moins le Montant payé qui a été payé par anticipation. Ce montant est égal à zéro si la Facture a été entièrement payée. Il est négatif si le Montant payé est supérieur au Montant total de la facture avec TVA comprise.		BR-15 : Une Facture doit faire ressortir le Montant à payer (BT-115). BR-CO-16 : Montant à payer (BT-115) = Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) - Montant payé (BT-113) + Montant arrondi (BT-114).	Montant	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:DuePayableAmount	0..n	X	X	X	X	X	

UN/CEFACT XML D22B : Factur-X, EN16931																		
CODE BLOC QI	ID	ID Annexe 1 Spec Externes FR	Xsd Level	EN16931 Semantic Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinality	Xpath XML UN/CEFACT22B-Norme	CII Cardinality					
														MINIMUM	BASIC	CWL	BASIC	
SCT_HTS	BG-3	BG-3	3	0..n	RÉFÉRENCE À UNE FACTURE ANTIÉRIEURE	Groupe de termes métiers fournant des informations sur une Facture antérieure qui doit être rectifiée ou faire l'objet d'une facture d'avoir.	À utiliser dans les cas suivants : - la correction d'une facture précédente - la facture finale faisant référence à des factures partielles précédentes - la facture finale faisant référence à des factures de paiement précédentes	Ce groupe est obligatoire en cas d'avoir pour référencer la ou les facture(s) auxquelle(s) l'avoir se réfère, sauf si l'avoir se réfère à une période qui doit alors être renseignée dans le groupe BG-14.		O..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument	0..n			-	X	X	X
SCT_HTS	BT-25	BT-25	4	1..1	Numéro de facture antérieure	Numéro de facture antérieure Identification d'une Facture précédemment envoyée par le Vendeur.			BR-55 : Chaque Référence à une facture antérieure (BG-3) doit comporter une Référence à une facture antérieure (BT-25).	Référence de Document	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID	0..1		-	X	X	X
SCT_HTS	BT-26-00		4	0..1	(Date d'émission de facture antérieure)					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime	0..1		-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-26	BT-26	5	0..1	Date d'émission de facture antérieure	Date à laquelle la Facture antérieure a été émise.	La Date d'émission de facture antérieure doit être fournie si l'identifiant de facture antérieure n'est pas unique.			Date	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime /qdt:DateTimeString	1..1		-	X	X	X
SCT_HTS	BT-26-0		6	1..1	Format		Seule la valeur "102" est retenue		Uniquement Valeur = 102	Code	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime /qdt:DateTimeString /@format	0..1		-	X	X	X
SCT_HTS	BT-19-00		3	0..1	(RÉFÉRENCE COMPTABLE DE L'ACHETEUR)					0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount	0..n		-	X	X	X	
SCT_HTS	BT-19	BT-19	4	0..1	Référence comptable de l'acheteur	Valeur textuelle spécifiant où imputer les données pertinentes dans les comptes comptables de l'acheteur.		CHORUS PRO : non utilisé		Texte	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount /ram:ID	1..1		-	X	X	X

3.c Règles de Gestion

ID	Description		PROFILES				
			MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
	VAT standard and reduced rate		Taux Standard ou réduit				
BR-S-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Standard rated" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) at least one VAT category code (BT-118) equal with "Standard rated".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « Taux normal » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) au moins un Code de type de TVA (BT-118) égal à « Taux normal ».	-	-	X	X	X
BR-S-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Standard rated" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Taux normal » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	-	X	X	X
BR-S-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Standard rated" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Taux normal » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	X	X	X	X
BR-S-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Standard rated" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Taux normal » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	X	X	X	X
BR-S-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Standard rated" the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be greater than zero.	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Taux normal », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être supérieur à zéro.	-	-	X	X	X
BR-S-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Standard rated" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be greater than zero.	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Taux normal », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être supérieur à zéro.	-	X	X	X	X
BR-S-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Standard rated" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be greater than zero.	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Taux normal », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être supérieur à zéro.	-	X	X	X	X
BR-S-08	For each different value of VAT category rate (BT-119) where the VAT category code (BT-118) is "Standard rated", the VAT category taxable amount (BT-116) in a VAT breakdown (BG-23) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) plus the sum of document level charge amounts (BT-99) minus the sum of document level allowance amounts (BT-92) where the VAT category code (BT-151, BT-102, BT-95) is "Standard rated" and the VAT rate (BT-152, BT-103, BT-96) equals the VAT category rate (BT-119).	Pour chaque valeur différente du Taux de type de TVA (BT-119) pour laquelle le Code de type de TVA (BT-118) est « Taux normal », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) dans la Ventilation de la TVA (BG-23) doit être égale à la somme des Montants nets de lignes de facture (BT-131), plus la somme des montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99), moins la somme des montants de remises au niveau du document (BT-92), où le Code de type de TVA (BT-151, BT-102, BT-95) est « Taux normal » et le Taux de TVA (BT-152, BT-103, BT-96) équivaut au Taux de type de TVA (BT-119).	-	-	X	X	-
BR-S-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is "Standard rated" shall equal the VAT category taxable amount (BT-116) multiplied by the VAT category rate (BT-119).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans la Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Taux normal » doit être égal à la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) multiplié par le Taux de type de TVA (BT-119).	-	X	X	X	-
BR-S-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) "Standard rate" shall not have a VAT exemption reason code (BT-121) or VAT exemption reason text (BT-120).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « Taux normal » ne doit pas comprendre de Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121) ni un Motif d'exonération de la TVA (BT-120).	-	X	X	X	X
BR-FXEXT-S-08	For each different value of VAT category rate (BT-119) where the VAT category code (BT-118) is equal to "S" ("Standard rated"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - \sum Invoice line net amounts (BT-131) + \sum Document level allowance amounts (BT-92) - \sum Document level charges amounts (BT-99) - \sum Logistics Service fee amounts (BT-272)) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-99) + Number of Document level charge amounts (BT-92) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Standard rated" (S) and the VAT rate (BT-152, BT-96, BT-103, BT-X-274) equals the VAT category rate (BT-119).	Pour chaque Taux de type de TVA (BT-119) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « S » (Taux normal), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - \sum des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + \sum des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - \sum des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - \sum des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « S » (Taux normal) et où le taux de TVA (BT-152, BT-96, BT-103, BT-X-274) est égal au Taux de type de TVA (BT-119).	-	-	-	-	X
BR-FXEXT-S-09	For each different value of VAT category rate (BT-119) where the VAT category code (BT-118) is equal to "S" ("Standard rated"), Absolute Value of (VAT category tax amount (BT-117) - VAT category taxable amount (BT-116) multiplied by the VAT category rate (BT-119)/100) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charge amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Standard rated" (S), and the VAT rate (BT-152, BT-96, BT-103, BT-X-274) equals the VAT category rate (BT-119).	Pour chaque Taux de type de TVA (BT-119) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « S » (Taux normal), la valeur absolue de (Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) - la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) * Taux de type de TVA (BT-119) / 100) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « S » (Taux normal) et où le taux de TVA (BT-152, BT-96, BT-103, BT-X-274) est égal au Taux de type de TVA (BT-119).	-	-	-	-	X
	VAT zero rate		Taux Zéro				
BR-Z-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Zero rated" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) exactly one VAT category code (BT-118) equal with "Zero rated".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « TVA à taux zéro » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) précisément un Code de type de TVA (BT-118) égal à « TVA à taux zéro ».	-	-	X	X	X

ID	Description		MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-Z-02	An Invoice that contains an Invoice line where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Zero rated" shall contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Ligne de facture où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « TVA à taux zéro » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	-	X	X	X
BR-Z-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Zero rated" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « TVA à taux zéro » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	X	X	X	X
BR-Z-04	An Invoice that contains a Document level charge where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Zero rated" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « TVA à taux zéro » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	X	X	X	X
BR-Z-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Zero rated" the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero).	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « TVA à taux zéro », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être égal à 0 (zéro).	-	-	X	X	X
BR-Z-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Zero rated" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero).	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « TVA à taux zéro », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-Z-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Zero rated" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero).	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « TVA à taux zéro », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-Z-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is "Zero rated" the VAT category taxable amount (BT-116) shall equal the sum of Invoice line net amount (BT-131) minus the sum of Document level allowance amounts (BT-92) plus the sum of Document level charge amounts (BT-99) where the VAT category codes (BT-151, BT-95, BT-102) are "Zero rated".	Dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « TVA à taux zéro », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) doit être égale à la Somme des montants nets des lignes de facture (BT-131) moins la somme des Montants de remises au niveau du document (BT-92), plus la somme des Montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99) où les Codes de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102) sont à « TVA à taux zéro ».	-	-	X	X	-
BR-Z-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is "Zero rated" shall equal 0 (zero).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « TVA à taux zéro », doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-Z-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) "Zero rated" shall not have a VAT exemption reason code (BT-121) or VAT exemption reason text (BT-120).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « TVA à taux zéro » ne doit pas comprendre de Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121) ni un Motif d'exonération de la TVA (BT-120).	-	X	X	X	X
BR-FXEXT-Z-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "Z" ("Zero Rated"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - Σ Invoice line net amounts (BT-131) + Σ Document level allowance amounts (BT-92) - Σ Document level charge amounts (BT-99) - Σ Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charge amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Zero Rated" (Z).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « Z » (« Taux Zéro »), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - Σ des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Σ des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - Σ des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « Z » (« Taux Zéro »).	-	-	-	-	X
Exempted from VAT		Exonération					
BR-E-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Exempt from VAT" shall contain exactly one VAT breakdown (BG-23) with the VAT category code (BT-118) equal to "Exempt from VAT".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « Exonération de TVA » doit comprendre précisément une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) égal à « Exonération de TVA ».	-	-	X	X	X
BR-E-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Exempt from VAT" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Exonération de TVA » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	-	X	X	X
BR-E-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Exempt from VAT" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Exonération de TVA » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	X	X	X	X
BR-E-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Exempt from VAT" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Exonération de TVA » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	-	X	X	X	X
BR-E-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Exempt from VAT", the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero).	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Exonération de TVA », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être égal à 0 (zéro).	-	-	X	X	X
BR-E-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Exempt from VAT", the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero).	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Exonération de TVA », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X

ID	Description		MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-E-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Exempt from VAT", the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero).	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Exonération de TVA », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-E-08	In a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Exempt from VAT" the VAT category taxable amount (BT-116) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) minus the sum of Document level allowance amounts (BT-92) plus the sum of Document level charge amounts (BT-99) where the VAT category codes (BT-151, BT-95, BT-102) are "Exempt from VAT".	Dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Exonération de TVA », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) doit être égale à la somme des Montants nets des lignes de facture (BT-131) moins la somme des Montants de remises au niveau du document (BT-92), plus la somme des Montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99) où les Codes de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102) sont « Exonération de TVA ».	-	-	X	X	-
BR-E-09	The VAT category tax amount (BT-117) In a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) equals "Exempt from VAT" shall equal 0 (zero).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « Exonération de TVA », doit être de 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-E-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) "Exempt from VAT" shall have a VAT exemption reason code (BT-121) or a VAT exemption reason text (BT-120).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « Exonération de TVA » doit comprendre un Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121) ou un Motif d'exonération de la TVA (BT-120).	-	X	X	X	X
BR-FXEXT-E-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "E" ("Exempt from VAT"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - \sum Invoice line net amounts (BT-131) + \sum Document level allowance amounts (BT-92) - \sum Document level charge amounts (BT-99) - \sum Logistics Service fee amounts (BT-272)) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charge amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Exempt from VAT" (E).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « E » (Exonération de TVA), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - Σ des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Σ des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - Σ des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « E » (Exonération de TVA).	-	-	-	-	X
VAT reverse charge		Autoliquidation					
BR-AE-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Reverse charge" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) exactly one VAT category code (BT-118) equal with "VAT reverse charge".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « Autoliquidation » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) précisément un Code de type de TVA (BT-118) égal à « Autoliquidation ».	-	-	X	X	X
BR-AE-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Reverse charge" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller Tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48) and/or the Buyer legal registration identifier (BT-47).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Autoliquidation » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) et/ou l'identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur (BT-47).	-	-	X	X	X
BR-AE-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Reverse charge" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48) and/or the Buyer legal registration identifier (BT-47).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Autoliquidation » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) et/ou l'identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur (BT-47).	-	X	X	X	X
BR-AE-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Reverse charge" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48) and/or the Buyer legal registration identifier (BT-47).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Autoliquidation » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) et/ou l'identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur (BT-47).	-	X	X	X	X
BR-AE-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Reverse charge" the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero).	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Autoliquidation », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être égal à 0 (zéro).	-	-	X	X	X
BR-AE-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Reverse charge" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero).	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Autoliquidation », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-AE-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Reverse charge" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero).	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Autoliquidation », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être égal à 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-AE-08	In a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Reverse charge" the VAT category taxable amount (BT-116) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) minus the sum of Document level allowance amounts (BT-92) plus the sum of Document level charge amounts (BT-99) where the VAT category codes (BT-151, BT-95, BT-102) are "Reverse charge".	Dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Autoliquidation », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) doit être égale à la somme des Montants nets des lignes de facture (BT-131) moins la somme des Montants de remises au niveau du document (BT-92), plus la somme des Montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99) où les Codes de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102) sont « Autoliquidation ».	-	-	X	X	-
BR-AE-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Reverse charge" shall be 0 (zero).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Autoliquidation », doit être de 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-AE-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) "Reverse charge" shall have a VAT exemption reason code (BT-121), meaning "Reverse charge" or the VAT exemption reason text (BT-120) "Reverse charge" (or the equivalent standard text in another language).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « Autoliquidation » doit comprendre un Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121), signifiant « Autoliquidation » ou le Motif d'exonération de la TVA (BT-120) « Autoliquidation » (ou texte standard équivalent dans d'autres langues).	-	X	X	X	X

ID	Description			MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-FXEXT-AE-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "AE" ("Reverse Charge"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - Σ Invoice line net amounts (BT-131) + Σ Document level allowance amounts (BT-92) - Σ Document level charges amounts (BT-99) - Σ Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charge amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Reversed Charge" (AE).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « AE » (Autoliquidation), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - Σ des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Σ des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - Σ des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « AE » (Autoliquidation).		-	-	-	-	X
	VAT intra-community supply	Livraisons intracommunautaires						
BR-IC-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Intra-community supply" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) exactly one VAT category code (BT-118) equal with "Intra-community supply".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « Livraison intracommunautaire » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) précisément un Code de type de TVA (BT-118) égal à « Livraison intracommunautaire ».		-	-	X	X	X
BR-IC-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Intra-community supply" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31) or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Livraison intracommunautaire » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48).		-	-	X	X	X
BR-IC-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Intra-community supply" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31) or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Livraison intracommunautaire » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48).		-	X	X	X	X
BR-IC-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Intra-community supply" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31) or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Livraison intracommunautaire » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48).		-	X	X	X	X
BR-IC-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Intra-community supply" the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero).	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Livraison intracommunautaire », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être égal à 0 (zéro).		-	-	X	X	X
BR-IC-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Intra-community supply" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero).	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Livraison intracommunautaire », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être égal à 0 (zéro).		-	X	X	X	X
BR-IC-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Intra-community supply" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero).	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Livraison intracommunautaire », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être égal à 0 (zéro).		-	X	X	X	X
BR-IC-08	In a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Intra-community supply" the VAT category taxable amount (BT-116) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) minus the sum of Document level allowance amounts (BT-92) plus the sum of Document level charge amounts (BT-99) where the VAT category codes (BT-151, BT-95, BT-102) are "Intra-community supply".	Dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Livraison intracommunautaire », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) doit être égale à la somme des Montants nets des lignes de facture (BT-131) moins la somme des Montants de remises au niveau du document (BT-92), plus la somme des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) où les Codes de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102) sont « Livraison intracommunautaire ».		-	-	X	X	-
BR-IC-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Intra-community supply" shall be 0 (zero).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Livraison intracommunautaire », doit être de 0 (zéro).		-	X	X	X	X
BR-IC-10	A VAT Breakdown (BG-23) with the VAT Category code (BT-118) "Intra-community supply" shall have a VAT exemption reason code (BT-121), meaning "Intra-community supply" or the VAT exemption reason text (BT-120) "Intra-community supply" (or the equivalent standard text in another language).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « Livraison intracommunautaire » doit comprendre un Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121), signifiant « Livraison intracommunautaire » ou le Motif d'exonération de la TVA (BT-120) « Livraison intracommunautaire » (ou texte standard équivalent dans d'autres langues).		-	X	X	X	X
BR-IC-11	In an Invoice with a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Intra-community supply" the Actual delivery date (BT-72) or the Invoicing period (BG-14) shall not be blank.	Dans une Facture avec Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Livraison intracommunautaire », la Date effective de livraison (BT-72) ou la Période de facturation (BG-14) ne doit pas être laissée vide.		-	X	X	X	X
BR-IC-12	In an Invoice with a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Intra-community supply" the Deliver to country code (BT-80) shall not be blank.	Dans une Facture avec ventilation de TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Livraison intracommunautaire », le Code du pays de livraison (BT-80) ne doit pas être laissé vide.		-	X	X	X	X
BR-FXEXT-IC-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "K" ("Intra-community supply"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - Σ Invoice line net amounts (BT-131) + Σ Document level allowance amounts (BT-92) - Σ Document level charges amounts (BT-99) - Σ Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charge amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Intra-community supply" "(K)	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « K » (Livraison Intracommunautaire), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - Σ des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Σ des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - Σ des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « K » (Livraison Intracommunautaire).		-	-	-	-	X
	VAT exports	Exportations						

ID	Description			MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-G-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Export outside the EU" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) exactly one VAT category code (BT-118) equal with "Export outside the EU".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « Exportation hors de l'UE » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) précisément un Code de type de TVA (BT-118) égal à « Exportation hors de l'UE ».		-	-	X	X	X
BR-G-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Export outside the EU" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31) or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Exportation hors de l'UE » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).		-	-	X	X	X
BR-G-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Export outside the EU" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31) or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Exportation hors de l'UE » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).		-	X	X	X	X
BR-G-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Export outside the EU" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31) or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Exportation hors de l'UE » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).		-	X	X	X	X
BR-G-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Export outside the EU" the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero).	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Exportation hors de l'UE », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être égal à 0 (zéro).		-	-	X	X	X
BR-G-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Export outside the EU" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero).	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Exportation hors de l'UE », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être égal à 0 (zéro).		-	X	X	X	X
BR-G-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Export outside the EU" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero).	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Exportation hors de l'UE », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être égal à 0 (zéro).		-	X	X	X	X
BR-G-08	In a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Export outside the EU" the VAT category taxable amount (BT-116) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) minus the sum of Document level allowance amounts (BT-92) plus the sum of Document level charge amounts (BT-99) where the VAT category codes (BT-151, BT-95, BT-102) are "Export outside the EU".	Dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Exportation hors de l'UE », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) doit être égale à la somme des Montants nets des lignes de facture (BT-131) moins la somme des Montants de remises au niveau du document (BT-92), plus la somme des Montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99) où les Codes de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102) sont « Exportation hors de l'UE ».		-	-	X	X	-
BR-G-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Export outside the EU" shall be 0 (zero).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans une ventilation de TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Exportation hors de l'UE », doit être de 0 (zéro).		-	X	X	X	X
BR-G-10	A VAT Breakdown (BG-23) with the VAT Category code (BT-118) "Export outside the EU" shall have a VAT exemption reason code (BT-121), meaning "Export outside the EU" or the VAT exemption reason text (BT-120) "Export outside the EU" (or the equivalent standard text in another language).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « Exportation hors de l'UE » doit comprendre un Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121), signifiant « Exportation hors de l'UE » ou le Motif d'exonération de la TVA (BT-120) « Exportation hors de l'UE » (ou texte standard équivalent dans d'autres langues).		-	X	X	X	X
BR-FXEXT-G-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "G" ("Export outside the EU"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - Σ Invoice line net amounts (BT-131) + Σ Document level allowance amounts (BT-92) - Σ Document level charge amounts (BT-99) - Σ Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) $\leq 0,01 * ((\text{Nombre de line net amounts (BT-131)} + \text{Nombre de Document level allowance amounts (BT-92)} + \text{Nombre de Document level charge amounts (BT-99)} + \text{Nombre de Logistics Service fee amounts (BT-X-272)})$, where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is "Export outside the EU" (G).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « G » (Export en dehors de l'UE la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - Σ Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Σ Montants de remise au niveau du document (BT-92) - Σ Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « G » (Export en dehors de l'UE).		-	-	-	-	X
Not subject to VAT		Non soumis à la TVA						
BR-O-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Not subject to VAT" shall contain exactly one VAT breakdown group (BG-23) with the VAT category code (BT-118) equal to "Not subject to VAT".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « Non soumis à la TVA » doit comprendre précisément un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) égal à « Non soumis à la TVA ».		-	-	X	X	X
BR-O-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "Not subject to VAT" shall not contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) or the Buyer VAT identifier (BT-46).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « Non soumis à la TVA » ne doit pas comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) ou l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-46).		-	-	X	X	-
BR-O-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "Not subject to VAT" shall not contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) or the Buyer VAT identifier (BT-48).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « Non soumis à la TVA » ne doit pas comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) ou l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48).		-	X	X	X	-
BR-O-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "Not subject to VAT" shall not contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) or the Buyer VAT identifier (BT-48).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « Non soumis à la TVA » ne doit pas comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) ou l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48).		-	X	X	X	-

ID	Description		MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-O-05	An Invoice line (BG-25) where the VAT category code (BT-151) is "Not subject to VAT" shall not contain an Invoiced item VAT rate (BT-152).	Une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA (BT-151) est « Non soumis à la TVA » ne doit pas contenir de Taux de TVA de l'article facturé (BT-152).	-	-	X	X	X
BR-O-06	A Document level allowance (BG-20) where VAT category code (BT-95) is "Not subject to VAT" shall not contain a Document level allowance VAT rate (BT-96).	Une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA (BT-95) est « Non soumis à la TVA » ne doit pas contenir de Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96).	-	X	X	X	X
BR-O-07	A Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-102) is "Not subject to VAT" shall not contain a Document level charge VAT rate (BT-103).	Des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-102) est « Non soumis à la TVA » ne doit pas contenir de Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103).	-	X	X	X	X
BR-O-08	In a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is " Not subject to VAT" the VAT category taxable amount (BT-116) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) minus the sum of Document level allowance amounts (BT-92) plus the sum of Document level charge amounts (BT-99) where the VAT category codes (BT-151, BT-95, BT-102) are "Not subject to VAT".	Dans une Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Non soumis à la TVA », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) doit être égale à la somme des Montants nets des lignes de facture (BT-131) moins la somme des Montants de remises au niveau du document (BT-92), plus la somme des Montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99) où les Codes de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102) sont « Non soumis à la TVA ».	-	-	X	X	-
BR-O-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where the VAT category code (BT-118) is "Not subject to VAT" shall be 0 (zero).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans une ventilation de TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « Non soumis à la TVA », doit être de 0 (zéro).	-	X	X	X	X
BR-O-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) " Not subject to VAT" shall have a VAT exemption reason code (BT-121), meaning " Not subject to VAT" or a VAT exemption reason text (BT-120) " Not subject to VAT" (or the equivalent standard text in another language).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « Non soumis à la TVA » doit comprendre un Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121), signifiant « Non soumis à la TVA » ou le Motif d'exonération de la TVA (BT-120) « Non soumis à la TVA » (ou texte standard équivalent dans d'autres langues).	-	X	X	X	X
BR-O-11	An Invoice that contains a VAT breakdown group (BG-23) with a VAT category code (BT-118) "Not subject to VAT" shall not contain other VAT breakdown groups (BG-23).	Une Facture comportant un groupe de ventilation de la TVA (BG-23) avec un Code de type de TVA (BT-118) « Non soumis à la TVA », ne doit pas contenir d'autres groupes de Ventilation de la TVA (BG-23).	-	X	X	X	-
BR-O-12	An Invoice that contains a VAT breakdown group (BG-23) with a VAT category code (BT-118) "Not subject to VAT" shall not contain an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is not "Not subject to VAT".	Une Facture comportant un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23) avec un Code de type de TVA (BT-118) « Non soumis à la TVA », ne doit pas contenir une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est différent de « Non soumis à la TVA ».	-	-	X	X	-
BR-O-13	An Invoice that contains a VAT breakdown group (BG-23) with a VAT category code (BT-118) "Not subject to VAT" shall not contain Document level allowances (BG-20) where Document level allowance VAT category code (BT-95) is not "Not subject to VAT".	Une Facture comportant un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23) avec un Code de type de TVA (BT-118) « Non soumis à la TVA », ne doit pas contenir des Remises au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est différent de « Non soumis à la TVA ».	-	X	X	X	-
BR-O-14	An Invoice that contains a VAT breakdown group (BG-23) with a VAT category code (BT-118) "Not subject to VAT" shall not contain Document level charges (BG-21) where Document level charge VAT category code (BT-102) is not "Not subject to VAT".	Une Facture comportant un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23) avec un Code de type de TVA (BT-118) « Non soumis à la TVA », ne doit pas contenir des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est différent de « Non soumis à la TVA ».	-	X	X	X	-
BR-FXEXT-O-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "O" ("Not subject to VAT"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - \sum Invoice line net amounts (BT-131) + \sum Document level allowance amounts (BT-92) - \sum Document level charge amounts (BT-99) - \sum Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) <= 0,01 * ((Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charge amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)), where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is " Not subject to VAT " (O).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « O » (« Non soumis à la TVA »), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - \sum des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + \sum des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - \sum des Montants de charges et frais au niveau du document (BT-99) - \sum des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) <= 0,01 * (Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92) + Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)), où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « O » (« Non soumis à la TVA »).	-	-	-	-	X
Canary Islands tax		iles de Canaries					
BR-AF-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "IGIC" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) at least one VAT category code (BT-118) equal with "IGIC".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « IGIC » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) au moins un Code de type de TVA (BT-118) égal à « IGIC ».			X	X	X
BR-AF-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "IGIC" shall contain the Seller VAT Identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « IGIC » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).			X	X	X
BR-AF-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "IGIC" shall contain the Seller VAT Identifier (BT- 31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « IGIC » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).			X	X	X

ID	Description			MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-AF-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "IGIC" shall contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller Tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « IGIC » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).				X	X	X
BR-AF-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "IGIC" the invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero) or greater than zero.	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « IGIC », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être supérieur ou égal à 0 (zéro).				X	X	X
BR-AF-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "IGIC" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero) or greater than zero.	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « IGIC », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être supérieur ou égal à 0 (zéro).				X	X	X
BR-AF-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "IGIC" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero) or greater than zero.	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « IGIC », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être supérieur ou égal à 0 (zéro).				X	X	X
BR-AF-08	For each different value of VAT category rate (BT-119) where the VAT category code (BT-118) is "IGIC", the VAT category taxable amount (BT-116) in a VAT breakdown (BG-23) shall equal the sum of Invoice line net amounts (BT-131) plus the sum of document level charge amounts (BT-99) minus the sum of document level allowance amounts (BT-92) where the VAT category code (BT-151, BT-102, BT-95) is "IGIC" and the VAT rate (BT-152, BT-103, BT-96) equals the VAT category rate (BT-119).	Pour chaque valeur différente du Taux de type de TVA (BT-119) pour laquelle le Code de type de TVA (BT-118) est « IGIC », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) dans la Ventilation de la TVA (BG-23) doit être égale à la somme des Montants nets de lignes de facture (BT-131), plus la somme des montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99), moins la somme des montants de remises au niveau du document (BT-92), où le Code de type de TVA (BT-151, BT-102, BT-95) est « IGIC » et le Taux de TVA (BT-152, BT-103, BT-96) équivaut au Taux de type de TVA (BT-119).				X	X	-
BR-AF-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is "IGIC" shall equal the VAT category taxable amount (BT-116) multiplied by the VAT category rate (BT-119).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans la Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « IGIC » doit être égal à la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) multipliée par le Taux de type de TVA (BT-119).				X	X	X
BR-AF-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) "IGIC" shall not have a VAT exemption reason code (BT-121) or VAT exemption reason text (BT-120).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « IGIC » ne doit pas comprendre Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121) ni un Motif d'exonération de la TVA (BT-120).				X	X	X
BR-FXEXT-AF-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "L" ("Canary Islands tax"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - \sum Invoice line net amounts (BT-131) + Σ Document level allowances amounts (BT-92) - Σ Document level charge amounts (BT-99) - Σ Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) $\leq 0,01 * ((\text{Nombre de lignes de facture (BT-131)} + \text{Nombre de montants de remise au niveau du document (BT-92)} - \text{Nombre de montants de charges et frais au niveau du document (BT-99)} + \text{Nombre de montants de frais de service logistique (BT-X-272)})$, where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is " Canary Islands tax " (L).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « L » (Iles de Canaries), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - Σ des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + Σ des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - Σ des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) $\leq 0,01 * (\text{Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131)} + \text{Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92)} + \text{Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99)} + \text{Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)})$, où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « L » (Iles de Canaries).				-	-	X
Ceuta and Melilla tax				Ceuta et Melilla				
BR-AG-01	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25), a Document level allowance (BG-20) or a Document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "IPSI" shall contain in the VAT breakdown (BG-23) at least one VAT category code (BT-118) equal with "IPSI".	Une Facture avec une Ligne de facture (BG-25), une Remise au niveau du document (BG-20) ou des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA (BT-151, BT-95 ou BT-102) est « IPSI » doit comprendre dans la Ventilation de la TVA (BG-23) au moins un Code de type de TVA (BT-118) égal à « IPSI ».				X	X	X
BR-AG-02	An Invoice that contains an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "IPSI" shall contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « IPSI » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).				X	X	X
BR-AG-03	An Invoice that contains a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "IPSI" shall contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller Tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « IPSI » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).				X	X	X
BR-AG-04	An Invoice that contains a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "IPSI" shall contain the Seller VAT identifier (BT-31), the Seller Tax registration identifier (BT-32) and/or the Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Une Facture comportant des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « IPSI » doit comprendre l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant fiscal du vendeur (BT-32) et/ou l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).				X	X	X
BR-AG-05	In an Invoice line (BG-25) where the Invoiced item VAT category code (BT-151) is "IPSI" the Invoiced item VAT rate (BT-152) shall be 0 (zero) or greater than zero.	Dans une Ligne de facture (BG-25) où le Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151) est « IPSI », le Taux de TVA de l'article facturé (BT-152) doit être supérieur ou égal à 0 (zéro).				X	X	X
BR-AG-06	In a Document level allowance (BG-20) where the Document level allowance VAT category code (BT-95) is "IPSI" the Document level allowance VAT rate (BT-96) shall be 0 (zero) or greater than zero.	Dans une Remise au niveau du document (BG-20) où le Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95) est « IPSI », le Taux de TVA de la remise au niveau du document (BT-96) doit être supérieur ou égal à 0 (zéro).				X	X	X
BR-AG-07	In a Document level charge (BG-21) where the Document level charge VAT category code (BT-102) is "IPSI" the Document level charge VAT rate (BT-103) shall be 0 (zero) or greater than zero.	Dans des Charges ou Frais au niveau du document (BG-21) où le Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102) est « IPSI », le Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-103) doit être supérieur ou égal à 0 (zéro).				X	X	X

ID	Description		MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-AG-08	For each different value of VAT category rate (BT-119) where the VAT category code (BT-118) is "IPSI", the VAT category taxable amount (BT-116) in a VAT breakdown (BG-23) shall equal the sum of invoice line net amounts (BT-131) plus the sum of document level charge amounts (BT-99) minus the sum of document level allowance amounts (BT-92) where the VAT category code (BT-151, BT-102, BT-95) is "IPSI" and the VAT rate (BT-152, BT-103, BT-96) equals the VAT category rate (BT-119).	Pour chaque valeur différente du Taux de type de TVA (BT-119) pour laquelle le Code de type de TVA (BT-118) est « IPSI », la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) dans la Ventilation de la TVA (BG-23) doit être égale à la somme des Montants nets des lignes de facture (BT-131), plus la somme des montants de charges ou frais au niveau du document (BT-99), moins la somme des montants de remises au niveau du document (BT-92), où le Code de type de TVA (BT-151, BT-102, BT-95) est « IPSI » et le Taux de TVA (BT-152, BT-103, BT-96) équivaut au Taux de type de TVA (BT-119).			X	X	-
BR-AG-09	The VAT category tax amount (BT-117) in a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is "IPSI" shall equal the VAT category taxable amount (BT-116) multiplied by the VAT category rate (BT-119).	Le Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) dans la Ventilation de la TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est « IPSI » doit être égal à la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) multipliée par le Taux de type de TVA (BT-119).			X	X	X
BR-AG-10	A VAT Breakdown (BG-23) with VAT Category code (BT-118) "IPSI" shall not have a VAT exemption reason code (BT-121) or VAT exemption reason text (BT-120).	Une Ventilation de la TVA (BG-23) avec le Code de type de TVA (BT-118) « IPSI » ne doit pas comprendre de Code de motif d'exonération de la TVA (BT-121) ni un Motif d'exonération de la TVA (BT-120).			X	X	X
BR-FXEXT-AG-08	In a VAT breakdown (BG-23) where VAT category code (BT-118) is equal to "M" ("Ceuta and Melilla tax"), Absolute Value of (VAT category taxable amount (BT-116) - \sum Invoice line net amounts (BT-131) + \sum Document level allowance amounts (BT-92) - \sum Document level charges amounts (BT-99) - \sum Logistics Service fee amounts (BT-X-272)) $\leq 0,01 * ((\text{Number of line net amounts (BT-131)} + \text{Number of Document level allowance amounts (BT-92)} + \text{Number of Document level charge amounts (BT-99)} + \text{Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)})$, where the VAT category code (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) is " Ceuta and Melilla tax " (M).	Dans un détail TVA (BG-23) où le Code de type de TVA (BT-118) est égal à « M » (Ceuta et Melilla), la valeur absolue de (la Base d'imposition du type de TVA (BT-116) - \sum des Montants nets de ligne de facture (BT-131) + \sum des Montants de remise au niveau du document (BT-92) - \sum des Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - \sum des Montants des frais de service logistique (BT-X-272)) $\leq 0,01 * (\text{Nombre de Montants nets de ligne de facture (BT-131)} + \text{Nombre de Montants de remise au niveau du document (BT-92)} + \text{Nombre de Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99)} + \text{Nombre de Montants des frais de service logistique (BT-X-272)})$, où le Taux de type de TVA (BT-151, BT-95, BT-102, BT-X-273) est égal à « M » (Ceuta et Melilla).	-	-	-	-	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier/ groupe
BR-01	An Invoice shall have a Specification identifier (BT-24).	Process control	BT-24	Une Facture doit avoir un identifiant de spécification (BT-24).	Contrôle du processus	BT-24
BR-02	An Invoice shall have an Invoice number (BT-1).	Invoice	BT-1	Une Facture doit avoir un Numéro de facture (BT-1).	Facture	BT-1
BR-03	An Invoice shall have an Invoice issue date (BT-2).	Invoice	BT-2	Une Facture doit avoir une date d'émission de la facture (BT-2).	Facture	BT-2
BR-04	An Invoice shall have an Invoice type code (BT-3).	Invoice	BT-3	Une Facture doit avoir un Code de type de facture (BT-3).	Facture	BT-3
BR-05	An Invoice shall have an Invoice currency code (BT-5).	Invoice	BT-5	Une Facture doit avoir un Code de devise de la facture (BT-5).	Facture	BT-5
BR-06	An Invoice shall contain the Seller name (BT-27).	Seller	BT-27	Une Facture doit comporter la Raison sociale du vendeur (BT-27).	Vendeur	BT-27
BR-07	An Invoice shall contain the Buyer name (BT-44).	Buyer	BT-44	Une Facture doit comporter la Raison sociale de l'acheteur (BT-44).	Acheteur	BT-44
BR-08	An Invoice shall contain the Seller postal address (BG-5).	Seller	BG-5	Une Facture doit comporter l'Adresse postale du vendeur (BG-5).	Vendeur	BG-5
BR-09	The Seller postal address (BG-5) shall contain a Seller country code (BT-40).	Seller Postal Address	BT-40	L'Adresse postale du vendeur (BG-5) doit contenir un Code de pays du vendeur (BT-40).	Adresse postale du vendeur	BT-40
BR-10	An Invoice shall contain the Buyer postal address (BG-8).	Buyer	BG-8	Une Facture doit comporter l'Adresse postale de l'acheteur (BG-8).	Acheteur	BG-8
BR-11	The Buyer postal address shall contain a Buyer country code (BT-55).	Buyer Postal Address	BT-55	L'Adresse postale de l'acheteur doit contenir un Code de pays de l'acheteur (BT-55).	Adresse postale de l'acheteur	BT-55
BR-12	An Invoice shall have the Sum of Invoice line net amount (BT-106).	Document totals	BT-106	Une Facture doit faire ressortir la Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106).	Totaux du document	BT-106
BR-13	An Invoice shall have the Invoice total amount without VAT (BT-109).	Document totals	BT-109	Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture hors TVA (BT-109).	Totaux du document	BT-109
BR-14	An Invoice shall have the Invoice total amount with VAT (BT-112).	Document totals	BT-112	Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture TVA comprise (BT-112).	Totaux du document	BT-112
BR-15	An Invoice shall have the Amount due for payment (BT-115).	Document totals	BT-115	Une Facture doit faire ressortir le Montant à payer (BT-115).	Totaux du document	BT-115

PROFILS				
MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
-	X	X	X	X
-	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier/ groupe	MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-16	An Invoice shall have at least one Invoice line (BG-25).	Invoice	BT-25	Une Facture doit avoir au moins une ligne de Facture (BG-25).	Facture	BG-25	-	-	X	X	X
BR-17	The Payee name (BT-59) shall be provided in the Invoice, if the Payee (BG-10) is different from the Seller (BG-4).	Payee	BT-59	Le Nom du bénéficiaire (BT-59) doit figurer dans la Facture, si le Bénéficiaire (BG-10) est différent du Vendeur (BG-4).	Bénéficiaire	BT-59	-	X	X	X	X
BR-18	The Seller tax representative name (BT-62) shall be provided in the Invoice, if the Seller (BG-4) has a Seller tax representative party (BG-11).	Seller tax representative	BT-62	Le Nom du représentant fiscal du vendeur (BT-62) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Représentant fiscal du vendeur	BT-62	-	X	X	X	X
BR-19	The Seller tax representative postal address (BG-12) shall be provided in the Invoice, if the Seller (BG-4) has a Seller tax representative party (BG-11).	Seller tax representative	BT-12	L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Représentant fiscal du vendeur	BT-12	-	X	X	X	X
BR-20	The Seller tax representative postal address (BG-12) shall contain a Tax representative country code (BT-69), if the Seller (BG-4) has a Seller tax representative party (BG-11).	Seller tax representative postal address	BT-69	L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit contenir le Code de pays du représentant fiscal (BT-69), si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Adresse postale du représentant fiscal du vendeur	BT-69	-	X	X	X	X
BR-21	Each Invoice line (BG-25) shall have an Invoice line identifier (BT-126).	Invoice Line	BT-126	Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Identifiant de ligne de facture (BT-126).	Ligne de facture	BT-126	-	-	X	X	X
BR-22	Each Invoice line (BG-25) shall have an Invoiced quantity (BT-129).	Invoice Line	BT-129	Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir une Quantité facturée (BT-129).	Ligne de facture	BT-129	-	-	X	X	X
BR-23	An Invoice line (BG-25) shall have an Invoiced quantity unit of measure code (BT-130).	Invoice Line	BT-130	Une Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Code de l'unité de mesure de la quantité facturée (BT-130).	Ligne de facture	BT-130	-	-	X	X	X
BR-24	Each Invoice line (BG-25) shall have an Invoice line net amount (BT-131).	Invoice Line	BT-131	Chaque Ligne de facture (BG-25) doit avoir un Montant net de ligne de facture (BT-131).	Ligne de facture	BT-131	-	-	X	X	X
BR-25	Each Invoice line (BG-25) shall contain the Item name (BT-153).	Item information	BT-153	Chaque Ligne de facture (BG-25) doit comporter le Nom de l'article (BT-153).	Informations sur l'article	BT-153	-	-	X	X	X
BR-26	Each Invoice line (BG-25) shall contain the Item net price (BT-146).	Price details	BT-146	Chaque Ligne de facture (BG-25) doit comporter le Prix net de l'article (BT-146).	Détails du prix	BT-146	-	-	X	X	X
BR-27	The Item net price (BT-146) shall NOT be negative.	Item net price	BT-146	Le Prix net de l'article (BT-146) ne doit PAS être négatif.	Prix net de l'article	BT-146	-	-	X	X	X
BR-28	The Item gross price (BT-148) shall NOT be negative.	Price details	BT-148	Le Prix brut de l'article (BT-148) ne doit PAS être négatif.	Détails du prix	BT-148	-	-	X	X	X
BR-29	If both Invoicing period start date (BT-73) and Invoicing period end date (BT-74) are given then the Invoicing period end date (BT-74) shall be later or equal to the Invoicing period start date (BT-73).	Invoicing Period	BT-74	Si la Date de début de période de facturation (BT-73) et la Date de fin de période de facturation (BT-74) sont données alors la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation (BT-73).	Période de facturation	BT-74	-	X	X	X	X
BR-30	If both Invoice line period start date (BT-134) and Invoice line period end date (BT-135) are given then the Invoice line period end date (BT-135) shall be later or equal to the Invoice line period start date (BT-134).	Invoice Line Period	BT-135	Si la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) sont données alors la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134).	Période de facturation d'une ligne	BT-135	-	-	X	X	X
BR-31	Each Document level allowance (BG-20) shall have a Document level allowance amount (BT-92).	Document level allowances	BT-92	Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Montant de la remise au niveau du document (BT-92).	Remises au niveau du document	BT-92	-	X	X	X	X
BR-32	Each Document level allowance (BG-20) shall have a Document level allowance VAT category code (BT-95).	Document level allowances	BT-95	Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95).	Remises au niveau du document	BT-95	-	X	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier/ groupe					
							MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-33	Each Document level allowance (BG-20) shall have a Document level allowance reason (BT-97) or a Document level allowance reason code (BT-98).	Document level allowances	BT-97, BT-98	Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98).	Remises au niveau du document	BT-97, BT-98	-	X	X	X	X
BR-36	Each Document level charge (BG-21) shall have a Document level charge amount (BT-99).	Document level charges	BT-99	Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Montant des charges ou frais au niveau du document (BT-99).	Charges ou frais au niveau du document	BT-99	-	X	X	X	X
BR-37	Each Document level charge (BG-21) shall have a Document level charge VAT category code (BT-102).	Document level charges	BT-102	Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102).	Charges ou frais au niveau du document	BT-102	-	X	X	X	X
BR-38	Each Document level charge (BG-21) shall have a Document level charge reason (BT-104) or a Document level charge reason code (BT-105).	Document level charges	BT-104, BT-105	Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105).	Charges ou frais au niveau du document	BT-104, BT-105	-	X	X	X	X
BR-41	Each Invoice line allowance (BG-27) shall have an Invoice line allowance amount (BT-136).	Invoice line allowances	BT-136	Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit avoir un Montant de la remise de ligne de facture (BT-136).	Remises de ligne de facture	BT-136	-	-	X	X	X
BR-42	Each Invoice line allowance (BG-27) shall have an Invoice line allowance reason (BT-139) or an Invoice line allowance reason code (BT-140).	Invoice line allowances	BT-144, BT-145	Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Remises de ligne de facture	BT-144, BT-145	-	-	X	X	X
BR-43	Each Invoice line charge (BG-28) shall have an Invoice line charge amount (BT-141).	Invoice line charges	BT-141	Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit avoir un Montant des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-141).	Charge ou Frais sur ligne de facture	BT-141	-	-	X	X	X
BR-44	Each Invoice line charge (BG-28) shall have an Invoice line charge reason (BT-144) or an Invoice line charge reason code (BT-145).	Invoice line charges	BT-139, BT-140	Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Charge ou Frais sur ligne de facture	BT-139, BT-140	-	-	X	X	X
BR-45	Each VAT breakdown (BG-23) shall have a VAT category taxable amount (BT-116).	VAT breakdown	BT-116	Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir une Base d'imposition du type de TVA (BT-116).	Ventilation de la TVA	BT-116	-	X	X	X	X
BR-46	Each VAT breakdown (BG-23) shall have a VAT category tax amount (BT-117).	VAT breakdown	BT-117	Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117).	Ventilation de la TVA	BT-117	-	X	X	X	X
BR-47	Each VAT breakdown (BG-23) shall be defined through a VAT category code (BT-118).	VAT breakdown	BT-118	Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit être définie par un Code de type de TVA (BT-118).	Ventilation de la TVA	BT-118	-	X	X	X	X
BR-48	Each VAT breakdown (BG-23) shall have a VAT category rate (BT-119), except if the invoice is not subject to VAT.	VAT breakdown	BT-119	Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Taux de type de TVA (BT-119), sauf si la Facture n'est pas soumise à la TVA.	Ventilation de la TVA	BT-119	-	X	X	X	X
BR-49	A Payment instruction (BG-16) shall specify the Payment means type code (BT-81).	Payment instructions	BT-81	Une Instruction de paiement (BG-16) doit spécifier le Code de type de moyen de paiement (BT-81).	Instructions de paiement	BT-81	-	X	X	X	X
BR-50	A Payment account identifier (BT-84) shall be present if Credit transfer (BG-16) information is provided in the Invoice.	Account information	BT-84	Un Identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être mentionné si les informations de Virement (BG-16) sont fournies dans la Facture.	Informations concernant le compte	BT-84	-	X	X	X	X
BR-51	The last 4 to 6 digits of the Payment card primary account number (BT-87) shall be present if Payment card information (BG-18) is provided in the Invoice.	Card information	BT-87	Les 4 à 6 derniers chiffres du Numéro de compte principal de carte de paiement (BT-87) doivent être mentionnés si les Informations concernant la carte de paiement (BG-18) figurent dans la Facture.	Informations concernant la carte	BT-87	-	-	X	X	X
BR-52	Each Additional supporting document (BG-24) shall contain a Supporting document reference (BT-122).	Additional supporting documents	BT-122	Chaque Document justificatif additionnel (BG-24) doit comporter une Référence de document justificatif (BT-122).	Documents justificatifs additionnels	BT-122	-	-	-	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier/ groupe	Level of support				
							MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-53	If the VAT accounting currency code (BT-6) is present, then the Invoice total VAT amount in accounting currency (BT-111) shall be provided.	Document totals	BT-111	Si le Code de devise de comptabilisation de la TVA (BT-6) est présent, alors le Montant total de TVA de la facture exprimée dans la devise de comptabilisation (BT-111) doit être indiqué.	Totaux du document	BT-111	-	X	X	X	X
BR-54	Each Item attribute (BG-32) shall contain an Item attribute name (BT-160) and an Item attribute value (BT-161).	Item attributes	BT-160,BT-161	Chaque Attribut d'article (BG-32) doit comporter un Nom d'attribut d'article (BT-160) et une Valeur d'attribut d'article (BT-161).	Attributs d'article	BT-160,BT-161	-	-	X	X	X
BR-55	Each Preceding Invoice reference (BG-3) shall contain a Preceding Invoice reference (BT-25).	Preceding invoice reference	BT-25	Chaque Référence à une facture antérieure (BG-3) doit comporter une Référence à une facture antérieure (BT-25).	Référence à une facture antérieure	BT-25	-	X	X	X	X
BR-56	Each Seller tax representative party (BG-11) shall have a Seller tax representative VAT identifier (BT-63).	Seller tax representative	BT-63	Chaque Représentant fiscal du vendeur (BG-11) doit avoir un Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63).	Représentant fiscal du vendeur	BT-63	-	X	X	X	X
BR-57	Each Deliver to address (BG-15) shall contain a Deliver to country code (BT-80).	Deliver to address	BT-80	Chaque Adresse de livraison (BG-15) doit contenir un Code du pays de livraison (BT-80).	Adresse de livraison	BT-80	-	X	X	X	X
BR-61	If the Payment means type code (BT-81) means SEPA credit transfer, Local credit transfer or Non-SEPA international credit transfer, the Payment account identifier (BT-84) shall be present.	Payment instructions	BT-84	Si le Code de type de moyen de paiement (BT-81) est un virement SEPA, un virement local ou un virement international non SEPA, l'identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être présent.	Instructions de paiement	BT-84	-	X	X	X	X
BR-62	The Seller electronic address (BT-34) shall have a Scheme identifier.	Seller electronic address	BT-34	L'Adresse électronique du vendeur (BT-34) doit avoir un Identifiant de schéma.	Adresse électronique du vendeur	BT-34	-	X	X	X	X
BR-63	The Buyer electronic address (BT-49) shall have a Scheme identifier.	Buyer electronic address	BT-49	L'Adresse électronique de l'acheteur (BT-49) doit avoir un Identifiant de schéma.	Adresse électronique de l'acheteur	BT-49	-	X	X	X	X
BR-64	The Item standard identifier (BT-157) shall have a Scheme identifier	Item standard identifier	BT-157	L'Identifiant standard de l'article (BT-157) doit avoir un Identifiant de schéma	Identifiant standard de l'article	BT-157	-	-	X	X	X
BR-65	The Item classification identifier (BT-158) shall have a Scheme identifier	Item classification identifier	BT-158	L'Identifiant de la classification de l'article (BT-158) doit avoir un Identifiant de schéma	Identifiant de la classification de l'article	BT-158	-	-	X	X	X
BR-CO-03	Value added tax point date (BT-7) and Value added tax point date code (BT-8) are mutually exclusive.	Invoice	BT-7, BT-8	La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-7) et le Code de date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-8) sont mutuellement exclusifs.	Facture	BT-7, BT-8	-	X	X	X	X
BR-CO-04	Each Invoice line (BG-25) shall be categorized with an Invoiced item VAT category code (BT-151).	Invoice Line	BT-151	Chaque Ligne de facture (BG-25) doit être classée à l'aide d'un Code de type de TVA de l'article facturé (BT-151).	Ligne de facture	BT-151	-	-	X	X	X
BR-CO-05	Document level allowance reason code (BT-98) and Document level allowance reason (BT-97) shall indicate the same type of allowance.	Document level Allowances	BT-97,BT-98	Le Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98) et le Motif de la remise au niveau du document (BT-97) doivent indiquer le même type de remise.	Remises au niveau du document	BT-97,BT-98	-	X	X	X	X
BR-CO-06	Document level charge reason code (BT-105) and Document level charge reason (BT-104) shall indicate the same type of charge.	Document level Charges	BT-104,BT-105	Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105) et le Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) doivent indiquer le même type de charges ou frais.	Charges ou Frais au niveau du document	BT-104,BT-105	-	X	X	X	X
BR-CO-07	Invoice line allowance reason code (BT-140) and Invoice line allowance reason (BT-139) shall indicate the same type of allowance reason.	Invoice line Allowances	BT-139,BT-140	Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise.	Remises de ligne de facture	BT-139,BT-140	-	-	X	X	X
BR-CO-08	Invoice line charge reason code (BT-145) and Invoice line charge reason (BT144) shall indicate the same type of charge reason.	Invoice line Charges	BT-144,BT-145	Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais.	Charges ou Frais sur ligne de facture	BT-144,BT-145	-	-	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier/ groupe
BR-CO-09	The Seller VAT identifier (BT-31), the Seller tax representative VAT identifier (BT-63) and the Buyer VAT identifier (BT-48) shall have a prefix in accordance with ISO code ISO 3166-1 alpha-2 by which the country of issue may be identified. Nevertheless, Greece may use the prefix 'EL'.	VAT identifiers	BT-31, BT-48, BT-63	L'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiants de TVA	BT-31, BT-48, BT-63
BR-CO-10	Sum of Invoice line net amount (BT-106) = \sum Invoice line net amount (BT-131).	Document totals	BT-106	Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106) = \sum des Montants nets de lignes de facture (BT-131).	Totaux du document	BT-106
BR-CO-11	Sum of allowances on document level (BT-107) = \sum Document level allowance amount (BT-92).	Document totals	BT-107	Somme des remises au niveau du document (BT-107) = \sum des Montants de remises au niveau du document (BT-92).	Totaux du document	BT-107
BR-CO-12	Sum of charges on document level (BT-108) = \sum Document level charge amount (BT-99).	Document totals	BT-108	Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108) = \sum des Montants des charges ou frais au niveau du document (BT-99).	Totaux du document	BT-108
BR-CO-13	Invoice total amount without VAT (BT-109) = Sum of Invoice line net amount (BT-106) - Sum of allowances on document level (BT-107) + Sum of charges on document level (BT-108).	Document totals	BT-109	Montant total de la facture hors TVA (BT-109) = Somme des Montants nets des lignes de facture (BT-106) – Somme des remises au niveau du document (BT-107) + Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108).	Totaux du document	BT-109
BR-CO-14	Invoice total VAT amount (BT-110) = \sum VAT category tax amount (BT-117).	Document totals	BT-110	Montant total de TVA de la facture (BT-110) = \sum Montants de TVA pour chaque type de TVA (BT-117).	Totaux du document	BT-110
BR-CO-15	Invoice total amount with VAT (BT-112) = Invoice total amount without VAT (BT-109) + Invoice total VAT amount (BT-110).	Document totals	BT-112	Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) = Montant total de la facture hors TVA (BT-109) + Montant total de TVA de la facture (BT-110).	Totaux du document	BT-112
BR-CO-16	Amount due for payment (BT-115) = Invoice total amount with VAT (BT-112) - Paid amount (BT-113) + Rounding amount (BT-114).	Document totals	BT-115	Montant à payer (BT-115) = Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) - Montant payé (BT-113) + Montant arrondi (BT-114).	Totaux du document	BT-115
BR-CO-17	VAT category tax amount (BT-117) = VAT category taxable amount (BT-116) x (VAT category rate (BT-119) / 100), rounded to two decimals.	VAT breakdown	BT-117	Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) = Base d'imposition du type de TVA (BT-116) x (Taux de type de TVA (BT-119) / 100), arrondi à deux décimales.	Ventilation de la TVA	BT-117
BR-CO-18	An invoice shall at least have one VAT breakdown group (BG-23).	VAT breakdown	BG-23	Une Facture doit au moins avoir un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23).	Ventilation de la TVA	BG-23
BR-CO-19	If Invoicing period (BG-14) is used, the Invoicing period start date (BT-73) or the Invoicing period end date (BT-74) shall be filled, or both.	Delivery or invoice period	BT-73, BT-74	Si la Période de facturation (BG-14) est utilisée, la Date de début de période de facturation (BT-73) et/ou la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être remplie.	Période de livraison ou de facturation	BT-73, BT-74
BR-CO-20	If Invoice line period (BG-26) is used, the Invoice line period start date (BT-134) or the Invoice line period end date (BT-135) shall be filled, or both.	Invoice line period	BT-134, BT-135	Si la Période de facturation d'une ligne (BG-26) est utilisée, la Date de début de période de facturation d'une ligne (BT-134) et/ou la Date de fin de période de facturation d'une ligne (BT-135) doit être remplie.	Période de facturation d'une ligne	BT-134, BT-135
BR-CO-21	Each Document level allowance (BG-20) shall contain a Document level allowance reason (BT-97) or a Document level allowance reason code (BT-98), or both.	Document level allowance	BT-97, BT-98	Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) et/ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98).	Remise au niveau du document	BT-97, BT-98
BR-CO-22	Each Document level charge (BG-21) shall contain a Document level charge reason (BT-104) or a Document level charge reason code (BT-105), or both.	Document level charge	BT-104, BT-105	Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) et/ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105).	Charges ou Frais au niveau du document	BT-104, BT-105
BR-CO-23	Each Invoice line allowance (BG-27) shall contain an Invoice line allowance reason (BT-139) or an Invoice line allowance reason code (BT-140), or both.	Invoice line allowance	BT-139, BT-140	Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Remise de ligne de facture	BT-139, BT-140
BR-CO-24	Each Invoice line charge (BG-28) shall contain an Invoice line charge reason (BT-144) or an Invoice line charge reason code (BT-145), or both.	Invoice line charge	BT-144, BT-145	Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Charge ou Frais sur ligne de facture	BT-144, BT-145

MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
X	X	X	X	X
-	-	X	X	-
-	X	X	X	-
-	X	X	X	-
-	X	X	-	-
-	X	X	X	X
-	X	X	X	-
-	X	X	X	-
-	X	X	X	X
-	X	X	-	-
-	X	X	X	X
-	X	X	X	-
-	X	X	X	X
-	X	X	X	-
-	X	X	X	X
-	-	X	X	X
-	-	X	X	X
-	-	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier/ groupe					
							MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-CO-25	In case the Amount due for payment (BT-115) is positive, either the Payment due date (BT-9) or the Payment terms (BT-20) shall be present.	Invoice	BT-9, BT-20	Si le Montant à payer (BT-115) est positif, la Date d'échéance (BT-9) ou les Conditions de paiement (BT-20) doivent être présentes.	Facture	BT-9, BT-20	-	X	X	X	X
BR-CO-26	In order for the buyer to automatically identify a supplier, the Seller identifier (BT-29), the Seller legal registration identifier (BT-30) and/or the Seller VAT identifier (BT-31) shall be present.	Seller	BT-29, BT-30, BT-31	Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'identifiant du Vendeur (BT-29), l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Vendeur	BT-29, BT-30, BT-31	X	X	X	X	X
BR-FXEXT-CO-10	Absolute Value of (Sum of Invoice line net amount (BT-106) - Σ Invoice line net amounts (BT-131)) <= 0,01 * Number of line net amounts (BT-131).	Document totals	BT-106	La Valeur absolue de (Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106) - Σ des Montants nets des lignes de facture (BT-131)) <= 0,01 * Nombre de montants nets des lignes (BT-131).	Totaux du document	BT-106	-	-	-	-	X
BR-FXEXT-CO-11	Absolute Value of (Sum of allowances on document level (BT-107) - Σ Document level allowance amounts (BT-92)) <= 0,01 * Number of Document level allowance amounts (BT-92).	Document totals	BT-107	La Valeur absolue de (Somme des remises au niveau du document (BT-107) - Σ Montants des remises au niveau du document (BT-92)) <= 0,01 * Nombre de montants des remises au niveau du document (BT-92).	Totaux du document	BT-107	-	-	-	-	X
BR-FXEXT-CO-12	Absolute Value of (Sum of charges on document level (BT-108) - Σ Document level charges amounts (BT-99) - Σ Logistics Service fee amounts (BT-x-272)) <= 0,01 * (Number of Document level charges amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)).	Document totals	BT-108	La Valeur absolue de (Somme des charges et frais au niveau du document (BT-108) - Σ Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99) - Σ Montants des frais de service logistique (BT-x-272)) <= 0,01 * (Nombre de montants de charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de montants de frais de service logistique (BT-X-272)).	Totaux du document	BT-108	-	-	-	-	X
BR-FXEXT-CO-13	Absolute Value of (Invoice total amount without VAT (BT-109) - Σ Invoice line net amounts (BT-131) + Σ Document level allowance amounts (BT-92) - Σ Document level charges amounts (BT-99)) <= 0,01 * (Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charges amounts (BT-99)).	Document totals	BT-109	Valeur absolue de (Montant total de la facture hors TVA (BT-109) - Σ Montants nets des lignes de la facture (BT-131) + Σ Montants des remises au niveau du document (BT-92) - Σ Montants des charges et frais au niveau du document (BT-99)) <= 0,01 * (Nombre de montants nets de ligne (BT-131) + Nombre de montants de remises au niveau du document (BT-92) + Nombre de montants de charges et frais au niveau du document (BT-99)).	Totaux du document	BT-109	-	-	-	-	X
BR-FXEXT-CO-15	If Invoice Total VAT amount (BT-110) ,where currency (BT-110-0) is equal to BT-5, is present, then the Absolute Value of (Invoice total amount with VAT (BT-112) - Invoice total amount without VAT (BT-109) - Invoice total VAT amount (BT-110)) <= 0,01 * (Number of line net amounts (BT-131) + Number of Document level allowance amounts (BT-92) + Number of Document level charges amounts (BT-99) + Number of Logistics Service fee amounts (BT-X-272)). Else, Invoice total amount with VAT (BT-112) is equal to Invoice total amount without VAT (BT-109).	Document totals	BT-112	Si le Montant total de TVA de la facture (BT-110) pour lequel la devise (BT-110-0) est égale à la devise de la facture (BT-5) est présent, alors Valeur absolue de (Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) - Montant total de la facture hors TVA (BT-109) - Montant total de TVA de la facture (BT-110)) <= 0,01 * (Nombre de montants nets de ligne (BT-131) + Nombre de montants de remises au niveau du document (BT-92) + Nombre de montants de charges et frais au niveau du document (BT-99) + Nombre de montants de frais de service logistique (BT-X-272)). Sinon, le Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) est égal au Montant total de la facture hors TVA (BT-109).	Totaux du document	BT-112	-	-	-	-	X
BR-DEC-01	The allowed maximum number of decimals for the Document level allowance amount (BT-92) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-02	The allowed maximum number of decimals for the Document level allowance base amount (BT-93) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-05	The allowed maximum number of decimals for the Document level charge amount (BT-99) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-06	The allowed maximum number of decimals for the Document level charge base amount (BT-100) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-09	The allowed maximum number of decimals for the Sum of Invoice line net amount (BT-106) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-10	The allowed maximum number of decimals for the Sum of allowances on document level (BT-107) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-11	The allowed maximum number of decimals for the Sum of charges on document level (BT-108) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-12	The allowed maximum number of decimals for the Invoice total amount without VAT (BT-109) is 2.						X	X	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier / groupe	MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-DEC-13	The allowed maximum number of decimals for the Invoice total VAT amount (BT-110) is 2.						X	X	X	X	X
BR-DEC-14	The allowed maximum number of decimals for the Invoice total amount with VAT (BT-112) is 2.						X	X	X	X	X
BR-DEC-15	The allowed maximum number of decimals for the Invoice total VAT amount in accounting currency (BT-111) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-16	The allowed maximum number of decimals for the Paid amount (BT-113) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-17	The allowed maximum number of decimals for the Rounding amount (BT-114) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-18	The allowed maximum number of decimals for the Amount due for payment (BT-115) is 2.						X	X	X	X	X
BR-DEC-19	The allowed maximum number of decimals for the VAT category taxable amount (BT-116) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-20	The allowed maximum number of decimals for the VAT category tax amount (BT-117) is 2.						-	X	X	X	X
BR-DEC-23	The allowed maximum number of decimals for the Invoice line net amount (BT-131) is 2.						-	-	X	X	X
BR-DEC-24	The allowed maximum number of decimals for the Invoice line allowance amount (BT-136) is 2.						-	-	X	X	X
BR-DEC-25	The allowed maximum number of decimals for the Invoice line allowance base amount (BT-137) is 2.						-	-	X	X	X
BR-DEC-27	The allowed maximum number of decimals for the Invoice line charge amount (BT-141) is 2.						-	-	X	X	X
BR-DEC-28	The allowed maximum number of decimals for the Invoice line charge base amount (BT-142) is 2.						-	-	X	X	X
BR-CL-01	The document type code MUST be coded by the invoice and credit note related code lists of UNTDID 1001.		BT-3			BT-3	-	X	X	X	X
BR-CL-03	currencyID MUST be coded using ISO code list 4217 alpha-3						-	X	X	X	X
BR-CL-04	Invoice currency code MUST be coded using ISO code list 4217 alpha-3						-	X	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier / groupe	Level of support				
							MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-CL-05	Tax currency code MUST be coded using ISO code list 4217 alpha-3						-	X	X	X	X
BR-CL-06	Value added tax point date code MUST be coded using a restriction of UNTDID 2475.		BT-8			BT-8	-	X	X	X	X
BR-CL-07	Object identifier identification scheme identifier MUST be coded using a restriction of UNTDID 1153.		BT-18-1, BT-128-1			BT-18-1, BT-128-1	-	X	X	X	X
BR-CL-08	Subject Code MUST be coded using a restriction of UNTDID 4451.		BT-21			BT-21	-	X	X	X	X
BR-CL-10	Any identifier identification scheme identifier MUST be coded using one of the ISO 6523 ICD list.						-	X	X	X	X
BR-CL-11	Any registration identifier identification scheme identifier MUST be coded using one of the ISO 6523 ICD list.						-	X	X	X	X
BR-CL-13	Item classification identifier identification scheme identifier MUST be coded using one of the UNTDID 7143 list.		BT-158-1			BT-158-1	-	X	X	X	X
BR-CL-14	Country codes in an invoice MUST be coded using ISO code list 3166-1						-	X	X	X	X
BR-CL-15	Country codes in an invoice MUST be coded using ISO code list 3166-1						-	X	X	X	X
BR-CL-16	Payment means in an invoice MUST be coded using UNTDID 4461 code list		BT-81			BT-81	-	X	X	X	X
BR-CL-17	Invoice tax categories MUST be coded using UNCL 5305 code list						-	X	X	X	X
BR-CL-18	Invoice tax categories MUST be coded using UNCL 5305 code list						-	X	X	X	X
BR-CL-19	Coded allowance reasons MUST belong to the UNCL 5189 code list		BT-140, BT-98			BT-140, BT-98	-	X	X	X	X
BR-CL-20	Coded charge reasons MUST belong to the UNCL 7161 code list		BT-145, BT-105			BT-145, BT-105	-	X	X	X	X
BR-CL-21	Item standard identifier scheme identifier MUST belong to the ISO 6523 ICD						-	X	X	X	X
BR-CL-22	Tax exemption reason code identifier scheme identifier MUST belong to the CEF VATEX code list		BT-130, BT-150			BT-130, BT-150	-	X	X	X	X

ID	Description	Target / context	Business term / group	Description	Cible / contexte	Terme métier / groupe	MINIMUM	BASIC WL	BASIC	EN 16931	EXTENDED
BR-CL-23	Unit code MUST be coded according to the UN/ECE Recommendation 20 with Rec 21 extension						-	X	X	X	X
BR-CL-24	For Mime code in attribute use MIMEMediaType.						-	X	X	X	X
BR-CL-25	Endpoint identifier scheme identifier MUST belong to the CEF EAS code list						-	X	X	X	X
BR-CL-26	Delivery location identifier scheme identifier MUST belong to the ISO 6523 ICD						-	X	X	X	X
BR-B-01	An Invoice where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Split payment" shall be a domestic Italian invoice.						-	-	X	X	X
BR-B-02	An invoice that contains an invoice line (BG-25), a document level allowance (BG-20) or a document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Split payment" shall not contain an invoice line (BG-25), a document level allowance (BG-20) or a document level charge (BG-21) where the VAT category code (BT-151, BT-95 or BT-102) is "Standard rated".						-	-	X	X	X
BR-FXEXT-01	If the invoice free text subject code (BT-21) is specified, either the coded message free text (BT-X-5) or the message free text (BT-22) must be specified, or both. If both BT-X-5 and BT-22 are specified, both must have the same meaning.			Si le Sujet d'une la Note de facture (BT-21) est présent, alors la note de facture en code (BT-X-5) ou la note de facture en texte (BT-22) doivent être présents, ou les deux. Si les deux sont présents (BT-X-5 et BT-22) alors ils doivent avoir le même sens sémantique.			-	-	-	-	X
BR-FXEXT-02	If the invoice line item free text subject code (BT-X-10) is specified, either the coded invoice line item free text (BT-X-9) or the invoice line item free text (BT-127) must be specified, or both. If both BT-X-9 and BT-127 are specified, both must have the same meaning.			Si le Sujet de la Note de ligne (BT-X-10) est présent, alors la note de facture en code (BT-X-9) ou la note de ligne en texte (BT-127) doivent être présents, ou les deux. Si les deux sont présents (BT-X-9 et BT-127) alors ils doivent avoir le même sens sémantique.			-	-	-	-	X
BR-FXEXT-03	Only a VAT registration ID may be provided for the following business partners: the line level Ship-To (BT-X-66), the line level Ultimate-Ship-To (BT-X-84), the Sales-Agent (BT-X-340), the Buyer-Tax-Representative (BT-X-367), the Product-Enduser (BT-X-144), the Buyer-Agent (BT-X-411), the document level Ship-To (BT-X-161), the document level Ultimate-Ship-To (BT-X-180), the Ship-From (BT-X-199), the Invoicer (BT-X-223), the Invoicee (BT-X-242), the document level Payee (BT-X-257), the Payer (BT-X-481), or the payment-term-specific Payee (BT-X-509).			Pour les partenaires commerciaux suivants, seul le numéro d'identification TVA peut être indiqué : le destinataire de la livraison au niveau de la ligne (BT-X-66), le destinataire final de la livraison au niveau de la ligne (BT-X-84), l'agent du vendeur (BT-X-340), le représentant fiscal de l'acheteur (BT-X-367), le consommateur final (BT-X-144), l'agent de l'acheteur (BT-X-411), le destinataire de la livraison au niveau du document (BT-X-161), le destinataire final de la livraison (BT-X-180), l'expéditeur (BT-X-199), l'émetteur de la facture pour le compte du vendeur (BT-X-223), le "facturé à" (BT-X-242), le bénéficiaire du paiement (BT-X-257), le payeur (BT-X-481), le bénéficiaire du paiement au niveau des conditions de paiement (BT-X-509).			-	-	-	-	X
BR-FXEXT-04	To ensure automated processing of the article attributes without bilateral reconciliation, only values from the code list UNTDED 6313+Factur-X-Extension should be used on BT-X-11			Pour assurer le traitement automatisé des attributs de l'article sans rapprochement bilatéral, seules les valeurs de la liste de codes UNTDED 6313+Factur-X-Extension doivent être utilisées sur le BT-X-11.			-	-	-	-	X
BR-FXEXT-05	The code for the subtype of the invoice line item (BT-X-8) must be used from the Line Status Reason code list.			Le code du sous-type de poste de facture (BT-X-8) doit être utilisé à partir de la liste des motifs de statut de ligne.			-	-	-	-	X

3.d Règles de Gestion pour les Documents HYBRIDES

BR	Text	Applicable	Error level	Comment
BR-HYBRID-01	Un document hybride se compose d'un format d'échange lisible par machine selon la syntaxe XML et d'une enveloppe PDF lisible par l'homme.	FR + DE	Information	
BR-HYBRID-02	L'enveloppe PDF d'un document hybride DOIT utiliser la norme PDF/A-3. En option, un fichier PDF/A-4f (ISO 19005-4, basé sur PDF 2.0 ISO 32000-2:2020) est autorisé.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-03	Un schéma d'extension PDF/A (XMP) conforme à la définition de la structure dans la spécification correspondante DOIT être utilisé.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-04	L'URI du schéma d'extension DOIT être l'urn :factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:1p0#	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-05	Le préfixe de l'espace de noms du schéma de l'extension XMP DOIT être fx.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-06	Le fx:DocumentType de l'instance XMP DOIT être une valeur de la liste de codes HybridDocumentType.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-07	Le fx:ConformanceLevel de l'instance XMP DOIT être une valeur de la liste de codes HybridConformanceType.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-08	Le fx:DocumentFileName de l'instance XMP DOIT être une valeur définie dans la liste de codes HybridDocumentFilename.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-09	La fx:Version de l'instance XMP DOIT être une valeur définie dans la liste de codes HybridDocumentVersion.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-10	La valeur fx:Version DEVRAIT être 1.0	FR + DE	Warning	
BR-HYBRID-11	La relation entre le document de données de factures XML et le fichier PDF DEVRAIT suivre le tableau défini dans la spécification actuelle.	FR + DE	Warning	
BR-HYBRID-12	La méthode d'incorporation du XML dans le PDF DOIT être conforme à la définition de la spécification actuelle afin d'assurer une extraction facile du fichier XML lisible par machine.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-13	Le nom du fichier incorporé DOIT être l'une des valeurs définies dans la liste de codes HybridDocumentFilename.	FR + DE	Fatal	
BR-HYBRID-14	Le nom du fichier incorporé DEVRAIT correspondre au fx:DocumentFileName	FR + DE	Warning	
BR-HYBRID-15	Le fx:ConformanceLevel DOIT correspondre au profil du document XML incorporé.	FR + DE	Warning	
BR-HYBRID-DE-01	Si le pays de l'acheteur BT-40 est l'Allemagne et le pays du vendeur BT-55 est l'Allemagne, le profil MINIMUM NE DOIT PAS être utilisé.	DE	Fatal	
BR-HYBRID-DE-02	Si le pays de l'acheteur BT-40 est l'Allemagne et le pays du vendeur BT-55 est l'Allemagne, le profil BASIC WL NE DOIT PAS être utilisé.	DE	Fatal	
BR-HYBRID-FR-01	Si le pays de l'acheteur BT-40 est la France et le pays du vendeur BT-55 est la France, le profil XRECHNUNG NE DOIT PAS être utilisé.	FR	Fatal	
BR-FX-DE-01	Les documents justificatifs permettant de vérifier le lieu, l'heure et la nature des services fournis ou des marchandises livrées doivent être fournis dans le BG-24. Fournir ces informations dans le PDF lui-même, dans un fichier supplémentaire intégré au PDF ou dans un document externe n'est pas suffisant.	DE	Fatal	Aucun contrôle technique possible.
BR-FX-DE-02	Les services auxiliaires peuvent être détaillés dans des documents annexes. Les services principaux doivent être détaillés dans la partie structurée (XML) de la facture.	DE	Fatal	Aucun contrôle technique n'est possible.
BR-FX-DE-03	À partir du 2025-01-01 en Allemagne, le fichier XML intégré dans le document hybride est la facture. Si le XML est valide (validation réussie de toutes les règles commerciales applicables à la législation et aux exigences allemandes) et peut être extrait du PDF, il s'agit d'une facture électronique valide. Les erreurs techniques concernant la norme PDF/A n'ont qu'une gravité d'avertissement et ne sont pas des erreurs fatales. Néanmoins, le destinataire de la facture PEUT demander à l'expéditeur de fournir une version mise à jour et corrigée conforme à la norme PDF/A.	DE	Warning	Modification de BR-HYBRID-03 de Fatal à Avertissement, si le pays acheteur BT-40 est l'Allemagne et le pays vendeur BT-55 est l'Allemagne.